



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE FERHAT ABBAS SETIF 1  
INSTITUT D'ARCHITECTURE ET DES SCIENCES DE LA TERRE  
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE

N° ordre : .....

N° Série : .....

**THESE**

Présentée par :  
**M. Idir Benaidja**

En vue de l'obtention du diplôme de :

DOCTORAT 3e cycle (LMD) en ARCHITECTURE

**CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE DE L'ARCHITECTURE  
RURALE DE LA PERIODE COLONIALE FRANÇAISE EN  
ALGERIE**

*Le cas des fermes agricoles de la Kabylie orientale*

Sous la direction de :

M. Belkacem Labii, Professeur, Université Constantine 3 (Algérie), Faculté d'architecture et d'urbanisme, département d'architecture

&

M. Saïd Belguidoum, Maitre de conférences, Université Aix-Marseille (France), IUT Aix-en-Provence, département carrières sociales-Villes et territoires durables

Jury :

Président : M. Hamza ZEGHLACHE, Professeur, Université Sétif 1

Rapporteur : M. Belkacem LABII, Professeur, Université Constantine 3

Rapporteur : M. Saïd BELGUIDOUM, Maitre de conférences, Université Aix-Marseille

Examineur : Mme. Sihem BESTANJI, Maitre de conférences, Université Constantine 3

Examineur : Mme. Monia BOUSNINA, Maitre de conférences, Université Sétif 1

Soutenu publiquement le : 21/05/2023



Thèse de doctorat en architecture

**CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE DE L'ARCHITECTURE RURALE DE LA  
PERIODE COLONIALE FRANÇAISE EN ALGERIE**  
*Le cas des fermes agricoles de la Kabylie orientale*

Présenté par M. Idir Benaidja

Sous la direction de

M. Belkacem LABII, Professeur des universités, Université Constantine 03, Algérie.

M. Saïd BELGUIDOUM, Maître de conférences, Université Aix-Marseille, France.

Thèse réalisée au Laboratoire d'Architecture Méditerranéenne (L.A.M), IAST, Université Sétif 1 et ayant bénéficié de :

Accueils à l'IREMAM (MMSH-Aix Marseille université) (2018-2019) financés par l'université de Sétif 1 ;

Une mission de recherche dans le cadre du projet de recherche CAMU - APRIMED LabexMed (2019) financée par le laboratoire Telemme (MMSH, Aix en provence) ;

Une bourse du gouvernement français (BGF), deuxième édition bourse André Mandouze (2022).

## **Erratum**

Merci aux membres de jury de cette thèse et aux lecteurs de lire le titre **Architecture rurale de la colonisation française en Algérie (1830-1960). Les plaines littorales de Bejaia comme territoire illustratif** en place de celui donné en page de couverture.

Ce titre réajusté, en plus qu'il corrige le terrain et précise le cadre temporel de l'investigation, apporte une nuance importante quant au caractère illustratif du terrain en complément d'une approche nationale de l'objet d'étude.

Pour des raisons administratives, le changement officiel du titre de thèse n'a pas eu lieu.

## Dédicaces

Aux mémoires de feus : grand-mère maternelle Saliha (1951-2017), grand-père paternel Belkacem (1936-2020) et grand-père maternel Ahcene (1948-2021). Ce dernier m'a accompagné au début des enquêtes de terrain (2017) et ironisait sur l'utilité d'une recherche sur l'architecture rurale qui était facilement compréhensible pour lui...j'ai encore en mémoire ses descriptions des systèmes constructifs des habitations des fermes « coloniales ».

A mes parents,  
A ma belle aimée,  
A ma grande famille  
A mes vrais amis  
A ceux qui croient au savoir

Aux mémoires de Jean-Jacques Deluz (m. 2009) et feu Marc Cote (m. 2022), respectivement architecte-urbaniste et géographe qui nous ont grandement facilité la compréhension – chacun dans ses échelles privilégiées- des phénomènes liés à l'aménagement de l'espace de notre pays. Pour tout ce qu'ils ont donné à l'Algérie et pour leur amour à ce pays. Ces deux érudits sont des monuments nationaux.

A ceux soucieux du présent et de l'avenir de l'Algérie ;

## Remerciements

Merci infiniment à/aux, sans hiérarchie:

Pr Labii Belkacem (U. Constantine3/LVS) pour son intérêt au sujet de thèse, son suivi, sa confiance et son encouragement.

Pr. Hamza Zeghlache (U-Sétif 1, directeur du LAM, président du comité de la formation doctorale) pour ses aides multiples (documentaire, logistique...),

Dr. Saïd Belguidoum (U. Aix-Marseille/ Iremam), pour le suivi scientifique, la confiance qu'il a eue en moi, pour m'avoir grandement facilité les séjours en France et rendu possible l'intégration du projet CAMU.

Dr. Myriam Laakili (IREMAM/ Aix-Marseille) pour toutes les démarches administratives –souvent difficiles- ayant rendu possibles mes stages en France, sans oublier Dr. Richard Jaquemard directeur du même laboratoire.

Dr. Nadir Alikhodja (LAM/U. Sétif 1-Dir.Adj. de la post-graduation) et à M. Saïd Chouadra (LAM/U. Sétif) pour leur présence, pour l'amitié, l'encouragement et les voyages/séjours que nous avons effectués ensemble.

Dr. Saïd Madani (U-Sétif 1-dir.Labo PUViT) et Dr. Siham Bestanji (LVS/U-Constantine 3) pour leurs enseignements et orientations durant la 1ere année de la formation doctorale.

Pr Stefano F. Musso (Gênes, Italie) pour les synthèses de programmes de recherche italiens et européens sur l'architecture rurale.

Pr Catherine Maumi (MHAvet/ENSA.Grenoble) pour son avis sur mon avant-projet de thèse.

Arch. Claudine Piaton (InVisu-INHA, Paris) pour son préavis d'accueil. Pr. Fakher Kherrat pour sa bienveillance à l'Enau de Tunis.

Personnels des lieux-ressources ; à Cervé du CDHA, aux personnels des ANOM, de la Bibliothèque centrale et de celle de l'IAST (UFAS1), de la MMSH, de la BnF, des ANMT et du SHD, bibliothèque ENSAMarseille,

Roland Petre de l'association Ceux de Bougie.

M. Idriss de la subdivision agricole d'Aokas qui m'a accompagné durant les enquêtes de terrain et pour son aide inestimable.

Adel, Smail, Mourad de la conservation foncière et des domaines de Béjaia.

A mes amis, proches et collègues pour leurs disponibilité et soutien... Younes qui m'a accueilli à différentes reprises à Paris, Claire à Marseille et à Aix, Laid pour ses synthèses, Jalil pour sa relecture du chapitre II, mon frère Siffeddine qui a fait un véritable travail d'assistance malgré son jeune âge.

Aux personnes anonymes, agriculteurs et exploitants qui ont facilité les enquêtes de terrain ou répondu à mes questions.

## Résumé

Dans cette thèse la colonisation agricole est prise d'abord par le biais de l'histoire, de la géographie et du paysage avant de s'intéresser à l'architecture agricole et domestique. L'étude de ce programme retenu se limite aux corps de fermes/domaines ainsi qu'aux caves coopératives de vinification. Les deux sont approchés comme phénomène national et étudié par l'entrée de la dimension intellectuelle sous l'angle de la thématique des transferts et circulations de types et modèles architecturaux. Le territoire des plaines littorales de Béjaïa vient ensuite illustrer, dans une approche locale, l'ensemble des sujets discutés précédemment en plus de la dimension matérielle de son corpus d'architecture rurale. Enfin, la problématique de la patrimonialisation de l'architecture rurale en Algérie n'est pas en reste.

**Mots clés :** colonisation agricole, architecture rurale, Algérie, Plaines littorales de Béjaïa, Corps de fermes, caves coopératives

## Abstract

In this thesis, agricultural colonization is taken first through history, geography and landscape before focusing on agricultural and domestic architecture. This selected program is limited to farms and cooperative wine cellars. Both are approached as a national phenomenon and studied by entering of the intellectual dimension from the angle of the theme of transfers and circulations of architectural types and models. The territory of the coastal plains of Béjaïa then illustrates, in a local approach, all the subjects discussed above in addition to the material dimension of his corpus of rural architecture. Finally, the issue of heritage of rural architecture in Algeria are not left out.

**Keywords:** agricultural colonization, rural architecture, Algeria, coastal plains of Béjaïa, farmhouses, cooperative cellars

## ملخص

في هذه الأطروحة يتم التطرق الى الاستعمار الزراعي أولاً من خلال التاريخ والجغرافيا والمناظر الطبيعية قبل التركيز على الهندسة المعمارية الزراعية والسكنية. يقتصر هذا البرنامج المختار على المزارع و أقبية النبيذ التعاونية. يتم التعامل مع كلاهما كظاهرة وطنية ودراستها تتم من مدخل البعد الفكري و زاوية موضوع نقل وتداول الأنواع والنماذج المعمارية. ثم يوضح إقليم السهول الساحلية لبجاية ، بطريقة محلية ، جميع الموضوعات التي تمت مناقشتها سابقا إضافة الى البعد المادي للهندسة المعمارية المتواجدة به . أخيراً ، لم يتم استبعاد موضوع تراث العمارة الريفية في الجزائر.

الكلمات المفتاحية : استعمار زراعي ، عمارة ريفية ، الجزائر ، سهول بجاية الساحلية ، ابنية المزارع ، الأقبية التعاونية

## Sommaire

Erratum.....	4
Dédicaces.....	5
Remerciements .....	5
Résumé.....	7
Sommaire .....	8
Liste des clichés, figures, planches et tableaux.....	11
Liste communes et lieux cités ayant changé d'appellation après l'indépendance de l'Algérie.....	13
Avant-propos.....	14
Chapitre I : Introduction et positionnement de la recherche .....	17
1 Introduction générale : contexte, objet d'étude et problématique .....	18
2 État des savoirs.....	25
3 Objectifs et apports attendus de la recherche.....	32
4 Choix méthodiques.....	32
5 Des sources pour la recherche: la conjugaison du terrain et des archives .....	38
6 Conceptualisation.....	44
7 Structure de la thèse .....	54
Chapitre II : Historiographie de la colonisation rurale française en Algérie .....	55
1 De la conquête à l'officialisation de la colonisation en Algérie.....	57
1.1 L'officialisation de la colonisation et la fixation de ses objectifs .....	60
2 La colonisation officielle et la colonisation privée .....	60
2.1 Les prémices d'une colonisation pensée à priori (1830-1840) .....	63
2.2 Colonisation sous le mandat de Bugeaud (1841-1847).....	65
2.3 Les colonies agricoles (1848-1852).....	68
2.4 La colonisation durant le second empire (1852-1870).....	69
2.5 La colonisation après 1871 : régime sous l'autorité civile .....	72
2.6 La fin de la colonisation officielle .....	74
2.7 Bilan général de la colonisation officielle.....	75
2.8 La colonisation privée.....	76
3 La constitution des réserves foncières de la colonisation et leur aliénation .....	80
3.1 La francisation de la propriété indigène (1844-1897).....	82
3.2 La constitution et l'extension du domaine privé de l'État .....	84
3.3 La concession des terres.....	86



4	Institutions chargées de la colonisation.....	89
4.1	Le Gouvernement Général d'Algérie.....	90
4.2	Les services adjoints au Gouvernement Général.....	90
4.3	Le service de la colonisation.....	91
5	Le processus et les procédures de création des centres de colonisation.....	92
6	Conclusion.....	95
Chapitre III : La formation des paysages agricoles de la colonisation française en Algérie.....		97
1	Du choix des régions à occuper : salubrité, fertilité et sécurité.....	101
2	De la mise en valeur des terres choisies : la plaine comme support du projet colonial.....	104
2.1	Les cultures : pratiques et techniques d'exploitation.....	107
3	Des instruments spatiaux de la colonisation agricole : les trois établissements humains.....	112
3.1	La ville : point de chute, lieu de transformation et d'exportation de produits agricoles ...	113
3.2	Le village : la cité ouvrière voulue par l'État colonial.....	114
3.3	La ferme : moyen d'affermissement de la colonisation faite par les villes et les villages...	117
4	Le parcellaire agricole : reflet d'un usage individuel exclusif des terres.....	118
5	Structures paysagères : l'arbre élément commun de composition pour desseins multiples.....	120
5.1	Délimitation de la parcelle agricole.....	122
5.2	Délimitation de l'espace immédiat de la ferme.....	122
5.3	Le jardin ou parc privés.....	123
5.4	Les allées menant aux corps de fermes.....	124
5.5	Les plantations de routes.....	124
6	Esquisse d'une typologie de paysages agricoles de la colonisation.....	125
7	Conclusion.....	126
Chapitre IV : L'Architecture rurale de la période coloniale en Algérie.....		127
1	A propos des conditions des colons en rapport au bâti.....	130
2	Évolution de l'architecture des bâtiments de la ferme : du provisoire au durable.....	131
3	L'architecture domestique des fermes et domaines : signe d'embourgeoisement agricole.....	137
3.1	Les programmes.....	137
3.2	Les types des trois programmes et leurs variations.....	139
4	La cave coopérative de vinification: la fixation de deux modèles.....	145
5	Les constructeurs : autoconstruction et architecture savante.....	152
6	Une théorie d'architecture rurale en Algérie.....	155
7	Conclusion.....	159
Chapitre V : L'architecture rurale des plaines littorales de Béjaia.....		161

1	Connaissance du cadre naturel des plaines littorales de Bougie .....	163
2	Les plaines avant la colonisation française .....	169
3	Le programme, la mise en place et le développement de la colonisation.....	171
3.1	La colonisation de la plaine Acherchour par la concession (1872) .....	173
3.2	L'allotissement-vente pour la plaine d'Aschrit (1883). .....	176
3.3	La colonisation conjointe des lyonnais (1881-1883). .....	179
3.4	L'Evolution de la colonisation dans la plaine littorale de Béjaia .....	180
4	Territoire et Paysage de la plaine mise en valeur .....	182
5	Étude collective et pré inventaire et de l'architecture rurale .....	185
6	Conclusion .....	192
Chapitre VI : La patrimonialisation de l'architecture rurale : illustrations par les cas de Kherrata et des plaines littorales de Béjaia .....		193
Introduction.....		194
7	La réalité de la patrimonialisation de l'héritage bâti colonial à travers quelques exemples.....	195
8	Le rapport institutionnel et l'architecture coloniale protégée en Algérie .....	196
8.1	L'architecture protégée.....	197
9	Le rapport ordinaire à l'architecture coloniale .....	203
10	Le cas de Kherrata .....	205
11	Le cas de l'architecture rurale des plaines littorales.....	207
12	Conclusion .....	208
Conclusion générale .....		210
Bibliographie.....		213
Table des matières .....		227
Annexes .....		231
fiche d'indexation minimale pour l'inventaire du patrimoine architectural. Source :		
	Recommandation conseil d'Europe N°95/3 .....	231
	questionnaire sur le rapport à l'héritage bâti .....	233
	Questionnaire sur la conservation des fermes des plaines littorales de Béjaia.....	235

## Liste des clichés, figures, planches et tableaux

Cliché 1 : vue aérienne sur le centre historique de Béjaïa. ....	16
Cliché 2 : Panneau indiquant un lieu-dit au nord de Sétif, Algérie. ....	19
Figure 1 : objet d'étude et paradigme de la recherche .....	35
Figure 2 : plan du village de Boufarik (1836) et de son périmètre (1852-56). ....	64
Figure 3 : régime foncier précolonial et colonial (période française). ....	81
Figure 4 : Algérie physique. ....	103
Figure 5 : type de dispositions des bâtiments de la ferme et leurs variations. ....	134
Figure 6 : logements d'ouvriers. ....	139
Figure 7 : typologie de l'architecture domestique des fermes et domaines coloniaux.....	139
Figure 8 : plan et coupe d'une maison de village de colonisation .....	141
Figure 9 : accumulation torrentielles dans la plaine d'Ashrit .....	170
Figure 10 : Extrait carte des voies romaines de Sitifis à Igilgili .....	171
Figure 11 : carte de l'extension de la colonisation dans le golfe de Bougie .....	172
Figure 12 : géo schéma de l'armature territoriale des plaines littorales de Béjaïa.....	183
Planche 1 : extrait de <i>101 projets d'architecture en Algérie</i> .....	20
Planche 2 : Vues aériennes de fermes dans l'Oranie.....	23
Planche 3 : nature des documents de la conservation foncière de Béjaïa. ....	41
Planche 4 : aperçu partiel sur les documents consultés aux A.N.O.M.....	42
Planche 5 : colonisation territoriale autour d'Alger (Sahel et Mitidja).....	78
Planche 6 : colonisation dans le constantinois et l'oranais. ....	79
Planche 7 : cartes de l'évolution de la francisation des terres .....	89
Planche 8 : Une de la revue Béton Armé avec la cave coopérative d'Orléans ville .....	130
Planche 9 : ferme fortifiée de Relizane et habitation (ferme) de colons à Alger.. ....	135
Planche 10 : dispositions des bâtiments de fermes/domaines. ....	136
Planche 11 : étiquette de bouteilles de vin et entêtes de documents commerciaux. ....	138
Planche 12 : exemplaires des types de la maison. ....	142
Planche 13 : exemplaires des types de la villa. ....	143
Planche 14 : exemples de châteaux, de haut en bas : source : cartes postales et livre d'or d'Alger. ....	144
Planche 15 : plans de la cuverie et de la cave de logement, cave coopérative de Mascara ...	149
Planche 16 : plan et coupes de la Cave du Kandouri. ....	150
Planche 17 : caves de coopératives d'Algérie .....	151
Planche 18 : deux caves en béton armé.....	152
Planche 19 : schéma de la ferme radieuse et esquisse pour la résidence Peyrissac .....	154
Planche 20 : extraits des manuel d'architecture rurale.....	159
Planche 21 : <i>carte de la Kabylie et Relief</i> de la région des Babors et de la petite kabylie ....	167
Planche 22 : lotissement des fermes d'Oued Marsa.....	175
Planche 23 : lotissement de sidi rehane et Oued agrioun, feuilles 1 et 2, .....	177
Planche 24 : lotissement de Sidi Rehane et Oued agrioun, feuilles 3 et 4 .....	178

Planche 25 : plantations de rues et vue sur le patelin d'Aokas .....	184
Planche 26 : plans des fermes des plaines littorales de Béjaia.....	186
Planche 27 : repréage des fermes des plaines littorales de Béjaia .....	191
Tableau 1 : liste des périodiques en relation avec l'objet d'étude.....	43
Tableau 2 : structure de la thèse .....	54
Tableau 3 : nomenclature des colons concessionnaires sur la plaine d'Acherchour .....	174
Tableau 2 : nomenclature des colons acquéreur à la plaine d'Aschrit .....	176
Tableau 5 : nomenclature des propriétaires.....	182

## **Liste communes et lieux cités ayant changé d'appellation après l'indépendance de l'Algérie**

Sonis : Khalouia(mascara)

Kellermann : El Fedjouj( Guelma)

Châteaudun-du-Rhumel : Chelghoum el aid (Mila)

Tocqueville : Ras El Oued (Bordj Bou Arreridj)

Marnia : Maghnia

Bône : Annaba

Philippeville : Skikda

Montpensier : Ben Boulaid (Blida)

Joinville : Zabana ( Blida)

Dalmatie : Ouled Yaich(Blida)

Rivoli : Hassi Mamech (Mostaganem)

Saint-Antoine : El Hadaiek ( Skikda)

Orléansville : Chlef

Nemours : Ghazaouet (Tlemcen)

Aumale : Sour-El-Ghozlane (Bouira)

## Avant-propos

"En Algérie, [...], il y'a une chose dans l'urbanisme et l'architecture qui, non seulement est frappante, mais saute aux yeux de toute personne lucide: d'un côté, l'unanimité des opinions converge sur un constat de nullité généralisée des quartiers nouveaux, d'un autre il y'a l'incapacité à rien changer. Or, si l'on analyse bien ce phénomène, on s'aperçoit que la réponse est d'une simplicité élémentaire: si rien ne change, c'est parce qu'aucune tentative n'est initiée pour changer; sorte de pléonasme ? Sans doute rien ne change parce qu'on ne change rien. Les administrations appliquent des méthodes quantitatives stériles sur le plan qualitatif et produisent des normes réductrices ; les bureaux d'études répètent les mêmes projets sans état d'âme, par intérêt, par inertie ou par ignorance ; les entreprises n'ont que profits à reproduire les mêmes modèles; et les utilisateurs sont trop contents d'être logés pour voir au-delà: leur malaise se limite aux servitudes quotidiennes "

J.J Deluz, *Fantasmes et réalités réflexions sur l'architecture*, ed. Barzakh, 2008, p7.

« La solution n'est surtout pas de refaire en copie conforme la maison de la casbah, du M'zab ou des Aurès, mais elle pourrait être d'en comprendre et d'en interpréter la leçon pérenne ; car dans le monde entier, une même démarche naturelle a conduit les hommes à bâtir les maisons et les villages les plus divers avec les mêmes logiques. Comprendre et transcender ces logiques constitue peut-être la clé de notre question [la qualité architecturale], car personne, moyennant un minimum de culture, ne niera la qualité harmonique de ces architectures » Idem, p 97-98.

Une recherche, sinon commandée, naît d'un intérêt particulier (scientifique et/ou personnel). C'est cet intérêt que nous voudrions partager dans ces lignes. Par ailleurs, nous pensons que la naissance d'un sujet de recherche faciliterait la compréhension de ses objectifs, sa conduite et par conséquent ses finalités. Il s'agit pour notre cas d'un entremêlement d'intérêts scientifique et personnel.

*D'une part scientifique.* Trois expériences majeures durant notre formation d'architecte-urbaniste semblent expliquer le recours à une recherche sur l'héritage bâti récent. La première confrontation (3<sup>e</sup> année) avec ce bâti était dans le cadre d'un stage de relevé architectural appliqué à des édifices remarquables du centre historique de Bejaïa en vue de leur classement<sup>1</sup>. De surcroît, l'analyse urbaine du même tissu dans le cadre de l'atelier

---

<sup>1</sup> Ces travaux ont été effectués sous la direction de l'Architecte à la retraite M. Abdellah Boucenna, premier directeur de l'institut Architecture Urbanisme Construction (IUAC) de Constantine. Figure emblématique de l'enseignement de l'architecture en Algérie (Constantine, EPAU) et Tunisie (ENAU), des années 1970 jusqu'à la

d'urbanisme de la même année nous a rapprochés le plus de ce cadre bâti<sup>2</sup>. Ces deux expériences ont nourri une certaine sensibilité en nous pour les architectures et la ville des XIXe et XXe siècles de l'Algérie. Sans empêcher le parallèle – auquel sont confrontés les architectes algériens ou les Algériens tout court – avec la ville post indépendance nous découvrons, l'« effet ville » du noyau ancien, la composition urbaine « cartésienne » basée sur l'espace public, la diversité des architectures (styles) faisant l'unité de l'ensemble, la densité non apparente, les solutions architecturales adaptées aux configurations particulières des parcelles, leurs orientations vers les vues, la qualité de mise en œuvre de bâtiments qui a garanti leur durabilité, la rationalité des choix architecturaux et constructifs ... Un an après, la matière de l'histoire de l'architecture a eu pour territoire l'Algérie<sup>3</sup>. Ce cours – introduit récemment dans l'enseignement de l'architecture en Algérie - offrait une lecture géographique et chronologique de la production spatiale des XIXe-XXe siècles, allant des visions et actions de l'aménagement du territoire national, à l'introduction à l'urbanisme des villes et aménagement des villages de l'Algérie coloniale, aux styles architecturaux qui y sont présents<sup>4</sup>. Le cours a suscité en nous le désir de connaissance et par la suite de recherche sur le bâti ancien que recèle l'Algérie et notamment le plus caractérisant de ces paysages à savoir celui des deux siècles précédents<sup>5</sup>, pour finir par un intéressement à l'architecture rurale spécifiquement.

... *d'autre part personnel*. Cet intérêt vient de notre gout pour l'ancien en plus d'un désir de découverte et de compréhension du bâti ancien qui remonte à l'enfance<sup>6</sup>. Ce désir est alimenté par l'observation de notre territoire et une volonté de restitution mentale d'un passé territorial/urbain idéalisé par nos aînés. En effet, une partie des Algériens partagent une nostalgie à un passé non vécu — cultivant une admiration à l'architecture européenne allant jusqu'au mépris de l'architecture autochtone postindépendance. Nous demandions de ce fait — avant même de faire des études d'architecture : qu'est-ce distinguerait l'architecture « coloniale » de celle que nous avons construite (post-indépendante) ? Qu'est ce qui ferait d'elle –d'après nos aînés- une architecture d'une plus grande valeur ?

---

<sup>2</sup> le centre historique de Béjaïa — ensemble de 70 ha content les traces d'époques antique, musulmane moderne et majoritairement contemporaine (colonisation française) — classé comme secteur sauvegardé par décret du n° 13-187 du 06 Mai 2013, JO n° 26 du 15/05/2013.

<sup>3</sup> Le module d'enseignement du S1 et S2 du second cycle est intitulé "histoire de l'architecture XIX-XXe siècles en Algérie"; le même module est appelé dans d'autres universités algériennes "Architectures maghrébines aux XIX-XXe siècles" ou "Histoire de l'architecture algérienne XIX-XXe siècles". Nous avons eu la charge des TD de la même matière à l'institut d'architecture de l'université de Sétif 1 et dont le contenu concerne la découverte des architectures traditionnelles régionales (Aurès, maisons des médinas, habitat du M'zab et du Souf...) et la monographie d'architectes algériens ou ayant intervenu en Algérie.

<sup>4</sup> Cours assuré par Dr Boufassa Sami dont les préoccupations de recherche versent dans l'histoire de l'architecture coloniale française.

<sup>5</sup> Ce désir nous conduit durant le parcours doctoral à des travaux portant globalement sur les architectures-urbanismes coloniaux. Notre projet de fin d'étude, ayant pour thème générique l'intervention architecturale dans milieu patrimonial, a porté sur la modernisation de la gare ferroviaire situant à la limite du tissu historique de Béjaïa.

<sup>6</sup> Pour ce qu'il s'agit de l'architecture, nous avons fini par considérer la production contemporaine au même titre que le bâti ancien. La visite de certains projets européens était bouleversante dans ce sens ; depuis, création contemporaine et bâti ancien (patrimoine) ont la même importance pour nous. Cette expérience (ou recul) nous a permis de développer un regard plus objectif envers le bâti ancien.

Enfin, en étant formé à l'architecture et à l'urbanisme et face au constat amère quant à la production architecturale/urbaine contemporaine dans notre pays qu'exprime si bien la citation ci-haut de J-J Deluz, nous pensons avec d'autres architectes et chercheurs algériens ou étrangers, que notre héritage bâti ancien (toutes périodes confondues), est une connaissance incontournable qu'il s'agit de construire avec objectivité pour (re)peupler nos territoires et (re)construire notre cadre de vie<sup>7</sup>. Dans le contexte algérien, l'urgence de la construction et le primat du quantitatif sur le qualitatif a conduit à la perte des savoirs faire constructifs et de la qualité architecturale. Les « choses » élémentaires de l'art de bâtir que détenait la société ont disparu. Le bâti ancien (le colonial compris) devient un témoin présent pour tous (politiques, techniciens, usagers), porteur potentiel de qualités spatiales, constructives et architecturales et parfois historique et symbolique. Il va de soi que notre entreprise ne vise l'apport d'aucune solution directe à la crise du bâti en Algérie<sup>8</sup>, mais plutôt la connaissance d'une pensée sur les territoires et d'un savoir-faire dans l'art de bâtir différent et peut être utile.



Cliché 1 : vue aérienne sur le centre historique de Béjaia. Source : anonyme

<sup>7</sup> Dans ce sens, nous trouvons que le recours systématique dans l'enseignement de l'architecture/urbanisme en Algérie à la fameuse « analyse des exemples étrangers » déroutante d'une vraie connaissance (analyse) de la réalité locale. C'est-à-dire elle se tourne vers des solutions « prêtes-à-porter » données comme réponses à des problèmes inhérents à des réalités autres que celles du contexte local.

<sup>8</sup> Les formes, les causes et les perspectives de dépassement de cette « crise du bâti » sont à (re)découvrir en lisant entre autres la thèse de Y. OUAGUENI, *Contribution à la construction d'une théorie de l'architecture basée sur la lecture des structures anthropiques et le processus typologique du bâti*, EPAU, thèse en architecture, 2016. Par ailleurs, les résultats de la recherche universitaire sont encore loin d'intéresser les structures publiques (les administrations publiques de la gestion urbaine/territoriale) ni les organismes privés (Bureaux d'études, cabinets architecture/urbanisme) dans l'élaboration des études de diagnostic (ou de pronostic). La production universitaire est vue, à tort, comme « trop » ou « purement » théorique. Les chances de rapprochement et de partenariat administrations/université sont très limitées. Les travaux de recherches sont en tous cas peu consultés en Algérie en dehors des enceintes des universités.



## Chapitre I : Introduction et positionnement de la recherche

« *Toute architecture est située et s'inscrit dans un contexte – spatial, temporel, social, économique, culturel – obéissant à des traditions et cultures locales **[autochtones, allochtones ou métisses]** qu'il nous faut apprendre à décoder »<sup>9</sup>*

### Plan du chapitre :

1. Introduction générale
2. Etat des savoirs
3. Choix méthodiques
4. Les sources et leurs modes d'exploitation
5. Conceptualisation
6. Structure de la thèse

---

<sup>9</sup> Laboratoire les Métiers de l'Histoire de l'Architecture, édifices-villes-territoires (MHAevt) - ENSA de Grenoble (France), *L'histoire comme méthode*, accès : <https://mhaevt.hypotheses.org/le-laboratoire/lhistoire-comme-methode>. Ajouts et soulignement par nous.

Ce chapitre présente le positionnement scientifique vis-à-vis de la problématique de la thèse donné ci-après. Il délimite les objectifs de notre entreprise et les impacts attendus. La démarche poursuivie est traduite ici en choix méthodiques, avec un inventaire des ressources (matériaux de recherche) et des outils mobilisés. Le chapitre s'achève par une section conceptuelle nécessaire pour expliciter le sens donné à chacun des concepts usités tout au long du manuscrit.

## 1 Introduction générale : contexte, objet d'étude et problématique

L'empreinte spatiale de la colonisation française en Algérie est indéniable. Parce qu'elle a voulu être une colonisation de peuplement, elle a fini par façonner les paysages en s'accaparant et mettant en valeur des territoires vierges ou déjà occupés, en créant des villes *ex nihilo*, en détruisant ou modifiant d'autres villes, en déployant un maillage de villages sur tout le Tell algérien<sup>10</sup>. Par ailleurs, elle a renforcé cette présence européenne par les exploitations agricoles (fermes et domaines). Les éléments de fortifications (muraille, blockhaus...), l'exploitation minière, la mise en connexion des régions du pays par les chemins de fer (haltes, bâtiments voyageurs), l'industrie de la transformation agricole (cave, moulin...) complète la diversité du bâti rural de cette colonisation.

En effet, hormis certaines grandes villes qui existaient avant l'occupation française, l'armature urbaine de nos jours est liée à ces établissements formés initialement par les villages qui sont devenus petites et parfois moyennes villes ou par des fermes mues en hameaux ou même en villages. Même en l'absence matérielle des fermes, de nombreux lieux dits à travers le territoire sont appelés de nos jours « *el-firma* » littéralement « la ferme », témoignant ainsi du mouvement large de la colonisation agricole qu'a connu le pays durant les deux siècles passés (cf. cliché 2).

Le territoire occupé à partir de 1830 a permis, de par son étendue, sa géographie et son climat, une diversité de cultures. La viticulture, la céréaliculture et l'élevage, l'arboriculture et le maraichage, leurs combinaisons, les activités de transformation qui leur sont liées donnèrent divers programmes ayant chacun sa typologie bâtie. La ferme polyculture ou poly-activité, ferme monoculture, la cave coopérative, le château vinicole, le dock-silo en sont l'expression. Ajoutant à la diversité des géographies du territoire national, la variété des origines des colons français et européens (italiens, espagnols, suisses, maltais) a façonné, spécifiquement durant les premières décennies de la colonisation, la panoplie de ces architectures rurales agricole et domestique présentes sur le sol algérien.

---

<sup>10</sup> Au total, on compte 600 périmètres agricoles et plus de 400 centres de colonisation (village), Voir Marc Côte, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Constantine, Media-Plus, 1988, p.164. Tell algérien : « Le terme arabe « tell » (hauteur) désigne au Maghreb toute la frange « utile » des reliefs proches du littoral, il s'oppose au Sahara (*sahara* : « désert ») incluant les Hautes Plaines steppiques.[...] Large de 80 à 120 kilomètres, il s'étire sur plus de 1 000 kilomètres le long du littoral . La tradition ne l'applique donc pas au Constantinois, où, entre montagnes méditerranéennes et désert, les Hautes Plaines et l'Aurès restent très cultivés » André PRENANT, « Tell Algérien », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 16 octobre 2019. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/tell-algerien>.

Force est de constater, notamment depuis le tournant du troisième millénaire, le regain d'intérêt pour le legs architectural et urbain colonial sur les plans de la recherche, de la formation des architectes ainsi que dans le champ patrimonial<sup>11</sup>. Néanmoins, un survol rapide des publications scientifiques en la matière laisse comprendre que la campagne est le parent pauvre des travaux sur la production spatiale et paysagère de la colonisation contemporaine de l'Algérie<sup>12</sup>. L'architecture rurale des terrains coloniaux n'est pourtant pas des moindres comme le soutiennent les historiens de l'architecture « coloniale », souvent dans les perspectives de travaux portant sur l'architecture urbaine<sup>13</sup>. Ce travail de recherche prend naissance, entre autres, de ce constat.



**Cliché 2** : Panneau indiquant un lieu-dit au nord de Sétif (RN9), Algérie. Cliché de l'auteur, 2021.

<sup>11</sup> Ce regain d'intérêt se justifie dans la rive sud de la méditerranée notamment par la volonté d'appropriation des legs du passé. La production architecturale et urbanistique post-indépendante n'est pas sans référents à celle de la période coloniale.

<sup>12</sup> H. Vacher note l'intérêt de l'architecture mineur pour le renouvellement des lectures conventionnelles qui ont caractérisé l'historiographie de l'histoire de l'architecture des terrains coloniaux : « *les architectures dites mineures, comme les constructions ordinaires, ont constitué en terres coloniales comme partout ailleurs la masse de la production des cadres bâti. Examiner les architectures des terrains coloniaux, c'est d'abord interroger d'autres témoins historiques que ceux qui sont privilégiés par les conventions historiographiques. C'est aussi considérer un espace plus vaste, dilaté des empires coloniaux, pour éclairer des contrastes, mais aussi des interdépendances techniques, artistiques et conceptuelles qui ont modelé la modernité architecturale, ici comme au loin* » VACHER, Hélène. *Architectures et terrains coloniaux: perspectives sur l'historiographie contemporaine. Histoire de l'art*, 2006, no 59. B. Aiche et al pour le cas de l'Algérie notent également que : « *le patrimoine dit ordinaire trop souvent méconnu, reste largement marginalisé. Ainsi des typologies, plus discrètes telles que les villages, les fermes et caves agricoles témoins de l'histoire du monde rural* » AICHE, Boussad, CHERBI, Farida, et OUBOUZAR, Leila. *Patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles en Algérie.* «Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés». *Revue CAMPUS*, 2014, no 4, p. 34-45.

<sup>13</sup> Cette remarque est valable ailleurs, l'architecture rurale « n'a pas retrouvé sa place dans le cours de l'histoire » comme le souligne DE MONTCLOS, Jean-Marie Pérouse. *Histoire de l'architecture française. De la Renaissance à la Révolution* (Paris: Mengès, 1995). Si nous faisons ici référence à un ouvrage publié il y'a de cela 25 ans, le constat reste valable, voir : GARRIC, Jean-Philippe. *Vers une agritecture. Architecture des constructions agricoles (1789-1950)*. Bruxelles: Mardaga, 2014.

L'architecture des fermes et de leurs dépendances<sup>14</sup>, les techniques constructives investies dans ce mouvement de construction, le nouveau paysage qu'on crée les établissements humains, le rôle qu'elles ont joué ces exploitations (isolée ou groupées) dans l'occupation et la formation des territoires, sont des dimensions qui demeurent encore ouvertes à la recherche et à l'investigation et que la présente thèse se propose d'étudier. Nous nous intéresserons de ce fait particulièrement à l'architecture rurale isolée, c'est-à-dire construite en dehors des centres villageois<sup>15</sup>. De cette dernière nous retiendrons spécifiquement les corps (ou bâtiments) de fermes (habitation et bâti agricole) ainsi que les caves viticoles. Le bâti de ces deux programmes ayant une présence effective sur l'ensemble du territoire national, présente, au-delà de l'intérêt scientifique, des potentialités de récupération<sup>16</sup> (cf Planche 1).



<sup>14</sup> Dans notre entreprise nous nous limiterons à l'architecture rurale isolée (fermes, caves, villa/maison de maître). Le bâti regroupé (hameaux, village) de la même période a fait l'objet de recherches, l'on cite une thèse qui y consacre exclusivement : [BELLAHSENE, Tarik. La colonisation en Algérie: processus et procédures de création des centres de peuplement: institutions, intervenants et outils: les cas de Grande Kabylie, 1857-1899, de la plaine vers la montagne. 2006. Thèse de doctorat. Paris 8.](#)

<sup>15</sup> L'on peut désigner d' « architecture rurale isolée » les bâtiments agricoles (corps de fermes), les bâtiments ferroviaires, les moulins, les complexes agro-alimentaires (huilerie, minoterie...), bâtiments miniers...etc.

<sup>16</sup> Nous désignons par récupération toutes les interventions - allant de la conservation à la restauration- pouvant arrêter la dégradation de ce bâti. Ni ces potentialités ni les formes de cette récupération ne seront discutées dans le cadre de cette thèse.

La présente thèse se propose donc d'approcher l'architecture rurale comme phénomène national, entendu dans le sens d'une campagne de construction ayant touché l'ensemble du pays. Il est ainsi question d'écrire une histoire nationale de l'objet étudié. Ainsi, les conclusions découlent d'observations et de renvois aux différentes régions de l'Algérie coloniale (départements d'Oran, Alger et Constantine). Un terrain (territoire) illustratif, en l'occurrence celui de Béjaïa (alors Bougie) vient étayer ces conclusions et approcher d'autres questions – ne pouvant être abordées à une échelle « macroscopique » — à l'échelle du bâti (techniques constructives et expressions architecturales) nécessitant d'être « au pied du bâtiment » comme nous l'expliquerons plus en détail plus loin. De plus, ce territoire présente certaines spécificités historique et géographique qui ont motivé notre choix à savoir : (1) une colonisation tardive (fin XIXe siècle) que nous considérons comme synonyme de maturité des expériences de territorialisation, d'aménagement et d'établissement des lieux habités ; (2) ce territoire est le théâtre d'une colonisation hybride, à la fois officielle et privée, par la concession, la vente et l'apport des capitaux<sup>17</sup>, enfin (3) ce terrain nous offre l'occasion d'étudier une territorialisation entreprise exclusivement par des fermes isolées. Ce dernier mode d'occupation territoriale beaucoup moins pratiqué que les villages de colonisation et très peu étudié par les disciplines historique ou géographique présente un intérêt certain pour l'avancement de connaissances.

Le cadre temporel retenu va de 1830 à 1960. La première date correspond à la conquête du pays. Les premiers essais de colonisation agricoles par les militaires s'en sont suivis très vite<sup>18</sup>. La deuxième date correspond, en plus de la décolonisation, au dernier projet d'architecture rurale identifié dans les archives. L'achèvement des opérations de colonisation et d'affermissement des centres de colonisation et d'installation d'exploitations agricoles à travers le pays date quant à lui du début des années 1930<sup>19</sup>.

L'approche de cette architecture pose d'emblée la question de sa persistance : que reste-t-il de ces exploitations ? En chiffres : 22.000 exploitations agricoles et plus de 200 caves coopératives ont été recensées après le départ des colons (1962)<sup>20</sup>. Les aléas naturel et humain<sup>21</sup>, l'absence d'une intégration dans les politiques d'aménagement du territoire et de la ville ou encore de la protection patrimoniale, l'oscillation entre plusieurs usages et statuts juridiques font que ces bâtiments entament un long processus de dégradation. Malgré cela, il en subsiste encore des modèles — aux états de conservation différenciés — dans toutes les wilayas (départements) de l'Algérie. Les châteaux, les villas et les maisons ou de manière générale les bâtiments destinés à l'habitation demeurent aujourd'hui les mieux conservés en

---

<sup>17</sup> Voir chapitre suivant pour les définitions des colonisations officielle et privée.

<sup>18</sup> Autour d'Alger, à partir de 1832, les militaires commencent à cultiver les terres et à ériger des villages, cf chapitre 2.

<sup>19</sup> BELLAHSENE, Tarik. La colonisation en Algérie: processus et procédures de création des centres de peuplement. Op. cit. ; Cote, op.cit., 1993, p103.

<sup>20</sup> CÔTE, Marc. *Pays, paysages, paysans d'Algérie*. CNRS éditions, 1996 ; *Annuaire Général des vins, champagnes, eaux-de-vie, alcools et sous-produits des coopératives vinicoles françaises*, Edition de la Confédération Nationale des Caves Coopératives et de la Fédération Nationale des Distilleries Coopératives, 1947.

<sup>21</sup> Nombreux Incendies déclenchés dans les exploitations européennes lors de la guerre algérienne de libération (1954-1962), les séismes, dégradation naturelle due à l'inoccupation et à l'absence d'entretien et plus récemment le projet de l'Autoroute est-ouest.

raison d'une continuité d'usage et d'une préservation « imposée » par la nature juridique des bâtiments (biens collectifs)<sup>22</sup>. Les bâtiments agricoles qui restent sont supplantés soit par des usages inadéquats aux fonctions qui étaient à leurs origines, par l'abandon ; menacés par des savoir-faire constructifs exogènes ou par le mitage. Les fermes et les caves dont les traces n'existent plus sont en majorité celles envahies par le développement urbain des villes. Certaines villes ont absorbé leurs périphéries agricoles durant l'époque coloniale (1830-1962).

De ce qui précède nous demandons si ces architectures ne font-elles pas une part de la culture architecturale et constructive du pays et une constituante de la diversité de ses paysages (cf. planche 2 ) ? Ne seraient-elles pas à même d'offrir une meilleure connaissance/compréhension de nos territoires ruraux ? Quelle place occupent-elles ces architectures dans l'histoire universelle de l'architecture ?

La conservation de ces héritages bâtis, en plus des potentielles retombées économiques, permet de ne pas courir le risque de voir le milieu rural s'uniformiser sous la standardisation (types de l'habitat urbain) grandissante que connaît la construction dans le milieu rural algérien<sup>23</sup>. De plus, il est peut être inutile de rappeler que n'importe quelle action s'inscrivant dans l'aménagement du territoire ou s'intégrant dans une politique de conservation/valorisation d'un cadre bâti ou d'un territoire donné, devrait se faire suite à une connaissance et à une compréhension de la formation du territoire et des productions spatiales préexistantes (constructions/aménagements). Voilà pourquoi il nous semble utile d'étudier l'architecture rurale de la période coloniale et de comprendre le cadre général de sa production. De là, la présente recherche se propose de répondre au questionnement suivant :

### **Quelles sont les caractéristiques de l'architecture rurale (agricole et domestique) produite durant la colonisation française de l'Algérie ?**

Cette question centrale suscite d'autres interrogations que nous classerons ici en trois (3) familles. La première correspond à l'histoire politique et socio-économique de la colonisation tandis que les deux autres correspondent aux échelles spatiales de connaissance de l'architecture rurale coloniale à savoir : l'édifice (ou le complexe bâti) et le territoire :

Sur le plan de l'histoire politique et socio-économique, du domaine de la production du cadre bâti de la colonisation agricole : Quelles étaient les principales orientations agraires de la colonisation ? Quel était le rôle des fermes dans la colonisation agricole et dans la stratégie globale de peuplement ? Quelles étaient les stratégies foncières adoptées pour la constitution du répertoire foncier destiné notamment à la colonisation agricole ? Quels étaient les protagonistes (ingénieurs, architectes, artisans, entreprises...) et organismes (technique,

---

<sup>22</sup> Voir [inventaire des réformes agraires algériennes élaboré par France Internationale pour l'Expertise Foncière \(FIEF\)](https://www.formesdufoncier.org/pdfs/FicheReformesAg.pdf) Accès : <https://www.formesdufoncier.org/pdfs/FicheReformesAg.pdf>, consulté le 16 octobre 2019.

<sup>23</sup> Cette standardisation est d'autant plus perceptible depuis le lancement du programme d'auto-construction de l'habitat rural (1991) subventionné dans le cadre du fond national du logement (FNL) géré par la caisse nationale du logement (CNL). La plupart de ces constructions observées à travers l'ensemble du territoire national tendent vers l'uniformisation et sont de très faible intégration à l'environnement rural par la transposition des types du logement urbain.

juridique, agricole, financier...) impliqués dans le mouvement de la construction dans la campagne ? Qu'en est-il des conditions socio-économiques des colons ?

À l'échelle du territoire : Quelles sont les stratégies de choix des terrains destinés à la colonisation agricoles ? Quelles étaient les stratégies de formation, de valorisation de ces territoires ? Quel paysage le mouvement de la colonisation agricole a-t-il induit ?

À l'échelle de l'édifice ou du complexe bâti : Comment expliquer la composition formelle et fonctionnelle de l'architecture rurale (agricole et domestique) de la période coloniale ? Les réponses adoptées en termes de formes architecturales, se rapportent-elles aux données du territoire et du milieu naturel (géographie, climat, culture locale..) ? S'agit-il d'architecture (s), de techniques constructives et de répertoire décoratif importés, adaptés, inventés ou bien hybrides ? Quelle est l'évolution qu'a connue l'architecture rurale durant la période coloniale (1830-1962) ?

Cent ans de colonisation française ont tout bouleversé. J'ai revu ces grandes fermes coloniales, près de Sidi Bel Abbes dans l'Oranais. Les Français produisaient ici des céréales et du vin. Les colons avaient forcé les tribus locales à l'exil ou à devenir fellahs, c'est-à-dire paysans, disons plutôt manœuvres. L'Oranais, la Mitidja se sont révoltés, la terre a fait germer la rancœur, les fellahs sont devenus fellagas, c'est-à-dire combattants. À l'indépendance, les colons sont partis, on a réorganisé les biens vacants ; la terre est restée, les fleurs ont remplacé la vigne. Je me dis parfois que j'aurai pu naître ici, hier, aujourd'hui, et que tout serait différent. Dans la plaine de l'Oranais, certaines fermes semblent vacantes, c'est la révolution prolétarienne, les ouvriers ont eu la terre, mais pas les maisons. Ils ont construit autour de ces demeures déchuës. Dans certains cas, il ne reste plus grand-chose de la propriété d'origine — elle a été démontée ou elle est en ruine. J'ai pris un peu de cette terre pour me souvenir de tous ceux qui l'ont travaillée, de ces fellahs, de ces nomades et aussi de ces pieds-noirs nés ici sans pouvoir être algériens, devenus étrangers en France et qui portent une histoire plus difficile que ce qu'on a pu entendre des deux côtés. J'en porte un peu de cette terre pour ceux qui ont aimé ce pays au nom de la terre

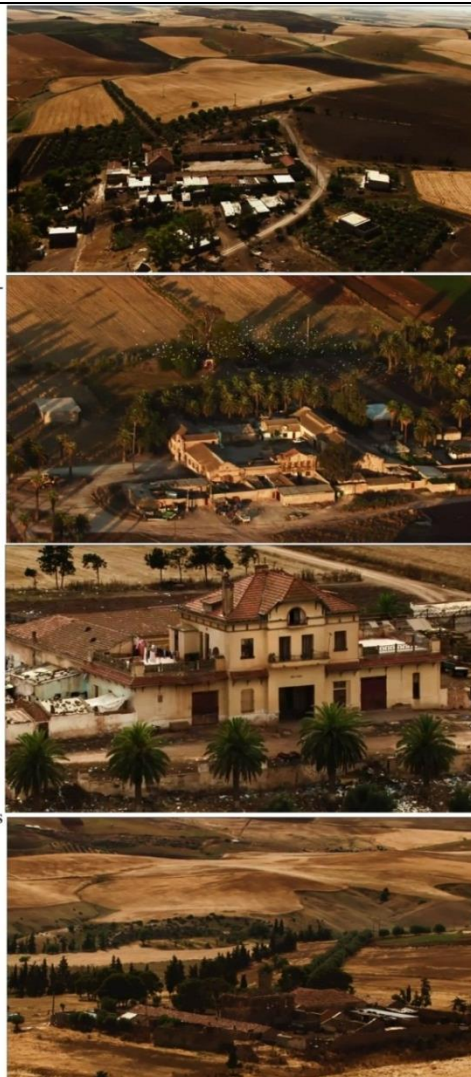


Planche 2 : Vues aériennes de fermes dans l'Oranie, extraits du film documentaire *Algérie vue du ciel*. Nous retranscrivons ici le commentaire (Voix off) du réalisateur qui retrace – objectivement, mais aussi subjectivement — brièvement l'histoire, notamment postcoloniale des fermes européennes.

La réponse au questionnement précédent conduit, du même coup, à alimenter le débat de la patrimonialisation des héritages bâtis de la colonisation en Algérie, devenu récurrent chez les universitaires et dans le mouvement associatif. Nous serons à l'issue de ce travail à même de répondre à ces questions subsidiaires: à quel point cette architecture (rurale) produite en Algérie est-elle coloniale ? Qu'a-t-elle de local ? Quelles sont les valeurs que l'on pourrait attribuer à une architecture rurale produite pour les Français jadis, propriété des Algériens aujourd'hui ? Il ne s'agit par-là de multiplier les interrogations – déjà nombreuses – autour de l'objet d'étude ce qui dépassera « la portée » de la présente thèse, mais plutôt d'orienter la marche de la recherche. Nous nous inscrivons donc dans le sillage des recherches récentes sur l'architecture/aménagement coloniaux ayant rendu compte de la complexité des interactions dans le bâti<sup>24</sup> dépassent les premières définitions homogènes<sup>25</sup> de l'architecture coloniale qui soulignaient l'idée d'un modèle, transposé ou adapté sur/dans un terrain outre-mer dans le cadre de la domination<sup>26</sup>. En effet, les recherches récentes défendent la thèse d'une « architecture en terrain colonisé » ou « architecture en situation coloniale »<sup>27</sup>, laquelle sous-entend une influence des territoires d'accueil sur les formes architecturales, accordant de place à l'hybridation et à l'invention de types/modèles<sup>28</sup> ou encore à la place des colonisés dans le processus de construction<sup>29</sup>.

De ce qui précède et de nos observations préliminaires de terrain nous proposons de vérifier l'hypothèse selon laquelle la production spatiale du mouvement de la colonisation agricole en Algérie relève d'une pensée savante<sup>30</sup> de l'architecture rurale résultante d'une confrontation de modèles/types architecturaux européens aux spécificités du sol algérien.

<sup>24</sup> Lagae, J., & Toulrier, B. (2014). De l'outre-mer au transnational: glissements de perspectives dans l'historiographie de l'architecture coloniale et postcoloniale. (B. Toulrier & R. Klein, Eds.)REVUE DE L'ART, (186), 45–56.

<sup>25</sup> Voire simpliste. Voyons à titre d'exemple cette définition d'un dictionnaire d'architecture « *A classification pertaining to any style that is transplanted from a country to its overseas colonies. Examples are the Portuguese colonial in Brazil, Dutch colonial in New York, French colonial in New Orleans, and English colonial in all the former North American colonies* » *Illustrated Dictionary of Architecture* Copyright © 2012, 2002, 1998 by The McGraw-Hill Companies, Inc

<sup>26</sup> VOLAIT, Mercedes et BIDEAUL, Maryse. Provincialiser l'architecture coloniale. *ABE Journal. Architecture beyond Europe*, 2017, no 11. Définitions avancées par les chercheurs européens durant les années 1980-1990, H.Vacher, *op.cit.*

<sup>27</sup> Formule inspirée des travaux du sociologue George Blandier présentant la colonisation comme un ensemble de conjectures et d'interactions complexes. BALANDIER, Georges. La situation coloniale: approche théorique. *Cahiers internationaux de sociologie*, 1951, vol. 11, p. 44-79. BALANDIER, George. La situation coloniale: ancien concept, nouvelle réalité. *French Politics, Culture & Society*, 2002, vol. 20, no 2, p. 4-10.

<sup>28</sup> Voir pour le cas algérien la réflexion de J-J. Deluz, « architecture coloniale ou architecture en territoire colonisé ? », rencontre universitaire à Tours « L'espace colonial dans la ville d'aujourd'hui : pratique et représentations », 1995 in Deluz, Jean-Jacques. *Le tout et le fragment*. Barzakh, 2010, p188-198.

<sup>29</sup> Cette nouvelle approche a bénéficié du renouvellement historiographique des études coloniales durant le début des années 2000. HERBELIN, Caroline. *Architecture et urbanisme en situation coloniale: le cas du Vietnam*. 2010. Thèse de doctorat. Paris 4. P.16.

<sup>30</sup> « Savant » fait référence à l'intervention de spécialiste (architecte, ingénieur...) et les différents corps de métiers (charpente, maçonnerie) par opposition à la construction populaire qui soit le fait de paysans. Didier Bouillon « *Éléments d'approche du bâti rural traditionnel français* » *In Awtuch et al Rural architecture in Europe between tradition and innovation*, 2005.



## 2 État des savoirs

Dans les pays industrialisés, le temps des recherches liées à la connaissance des architectures rurales est révolu. La première moitié du XXe siècle a vu naître des chantiers d'exploration des architectures vernaculaires (locales) dans le but d'inspirer la création architecturale ; ce fut le temps d'une architecture régionaliste se construisant en réaction au classicisme des beaux-arts et au mouvement des modernistes-internationalistes<sup>31</sup> :

« L'architecture régionaliste est une invention de l'époque contemporaine. En France, elle apparaît dans les dernières décennies du XIXe siècle. Les villas des plages, les pavillons de banlieue, les hôtels de tourisme, les écoles, les gares de chemin de fer qui s'en revendiquent sont bâtis pour répondre aux habitudes les plus modernes et même aux modes en vogue, bains de mer et sports d'hiver, mais, par conviction doctrinale, sentimentalisme ou opportunisme commercial, voire par engagement politique, leurs architectes sont persuadés que ces œuvres doivent emprunter leurs formes aux vieilles bâtisses paysannes qui alentour semblent naître du sol même »<sup>32</sup>.

L'on s'intéresse aujourd'hui de par le monde, sinon aux ambiances architecturales ou au paysage rural, aux alternatives, stratégies, méthodes de récupération de l'architecture rurale (réhabilitation/reconversion/valorisation) plutôt qu'à sa connaissance/compréhension<sup>33</sup>. En France, pays dont nous connaissons le mieux les travaux de recherche, l'architecture rurale a fait l'objet de recherche des disciplines des sciences humaines — telles l'ethnologie ou l'histoire — intéressées par le folklore et les traditions (seconde moitié du XIXe siècle-XXe siècle) ou de la géographie tentée par la compréhension de l'influence du milieu et des conditions socio-économiques des humains sur l'habitat rural (XXe siècle), avant d'être approchée par la discipline architecturale pour la connaissance théorique (inventaires généraux/inventaires thématiques/analyses typologiques) et pour l'intervention physique

---

<sup>31</sup> Voir également l'article retraçant les formes de régionalismes développés en architecture contre le mouvement moderne : OZKAN, Suha. *Régionalisme et Mouvement moderne. À la recherche d'une architecture contemporaine en harmonie avec la culture*. *Architecture & comportement. Architecture & behaviour*, 1992, vol. 8, no 4.

<sup>32</sup> VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionaliste: France, 1890-1950*. Editions Norma, 1994.

<sup>33</sup> Les exemples sont légion. Nous nous contentons de faire renvoi pour des travaux récents dans les pays du pourtour méditerranéen : CILLIS, Giuseppe, STATUTO, Dina, PICUNO, Pietro, *et al.* Valorisation of historical farm buildings for protecting the rural landscape. In : *Proceedings of the 47th Symposium on: Actual Tasks on Agricultural Engineering—ATAE*. 2019. BOCZ, György, Angelkott. *Reutilisation of agricultural buildings*. 2012. GIULIANI, Francesca, DE FALCO, Anna, LANDI, Stefania, *et al.* Reusing grain silos from the 1930s in Italy. A multi-criteria decision analysis for the case of Arezzo. *Journal of Cultural Heritage*, 2018, vol. 29, p. 145-159. DESOGUS, Giuseppe, CANNAS, Leonardo Giuseppe Felice, et SANNA, Antonello. Bioclimatic lessons from Mediterranean vernacular architecture: The Sardinian case study. *Energy and Buildings*, 2016, vol. 129, p. 574-588 ; FUENTES, José María. Methodological bases for documenting and reusing vernacular farm architecture. *Journal of Cultural Heritage*, 2010, vol. 11, no 2, p. 119-129. ; GULLINO, Paola et LARCHER, Federica. Integrity in UNESCO World Heritage Sites. A comparative study for rural landscapes. *Journal of Cultural Heritage*, 2013, vol. 14, no 5, p. 389-395. PICUNO, Pietro. Vernacular farm buildings in landscape planning: a typological analysis in a southern Italian region. *Journal of Agricultural Engineering*, 2012, vol. 43, no 3, p. e20-e20. Le survol des contributions publiées dans les revues en histoire de architecture et patrimoine telles que « *International journal on heritage architectural* », « *Architectural History* », « *Vernacular architecture* », « *journal of heritage studies* », « *Journal of architectural conservation* » pourrait en témoigner.

(diagnostic sanitaire, archéologie du bâti, lecture stratigraphique, projets de conservation/restauration) (seconde moitié du XXe siècle — nos jours)<sup>34</sup>.

En Algérie, pays où la recherche scientifique en histoire de l'architecture est au stade des balbutiements, l'on dispose de travaux disparates sur les architectures traditionnelles (échelle architecturale) et leurs mutations (Maison de la Kabylie et celle des Aurès, l'habitat mozabite, les Ksour du sud, maisons des médinas médiévales...)<sup>35</sup> tandis que l'architecture rurale de la période récente (XIXe-XXe siècles) demeure moins connue<sup>36</sup>. Les aménagements ruraux, soit l'urbanisme rural de ces deux siècles est cependant mieux connu<sup>37</sup>. Quelques travaux s'imposent à cette revue des savoirs. La volumineuse thèse (3 tomes) de Jaques Tartary soutenue en 1961 à l'école d'urbanisme de Paris (EUP), intitulée *L'habitat rural en Algérie* consacre une partie à la description (la typologie et sa répartition géographique) de l'habitat présent sur le sol algérien à l'arrivée des Français (habitat indigène), traite des essais de la colonisation en matière d'habitat groupé tout en soulignant l'œuvre construite des « bureaux arabes »<sup>38</sup> (habitat pour indigènes). Nous ne pouvons omettre de mentionner le remarquable travail de Tarik Bellahsene consacré aux villages de la colonisation officielle : *La colonisation en Algérie: processus et procédures de création des centres de peuplement: institutions, intervenants et outils*<sup>39</sup>. Cette thèse en architecture se tache d'expliquer sur les plans technique et politique les enjeux, les moyens et les procédures de création des villages (centres) de colonisation en ayant pour terrain d'étude la Kabylie du Djurdjura. Enfin, le travail récent de Samia Henni, *Architecture de la contre-révolution : l'armée française dans le nord de*

---

<sup>34</sup> Voir la synthèse des recherches et études françaises en matière d'architecture rurale dans Didier Bouillon « Eléments d'approche du bâti rural traditionnel français » In S.F. Musso et al *Rural architecture in Europe between tradition and innovation*, 2005. P121-141. Pour la recherche récente (XXIe siècles), en plus des revues déjà citées dans les notes précédentes voir les numéros 5-2004, 7-2006 et 21-2013 de la revue *In Situ*.

<sup>35</sup> Pour un aperçu général voir : Dresch Jean. *L'habitat rural indigène en Afrique du Nord*. In: *L'information géographique*, volume 1, n°6, 1936. pp. 258-260 ; Ecole d'architecture de Grenoble, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme, & les constructions publiques (France). (2003). *Algérie, traces d'histoire: architecture, urbanisme & art, de la préhistoire à l'Algérie contemporaine* (Vol. 4). La Documentation Française. L'on peut également consulter les intéressantes fiches établis pour les architectures vernaculaires d'Algérie établies dans le cadre des travaux du programme de recherche *Corpus :Inventory of vernacular buildings throughout the Mediterranean* (Euromedheritage I) : <http://www.euromedheritage.net/intern.cfm?menuID=12&submenuID=14>. Il n'est pas possible de mentionner ici articles et thèses se rapportant à ces thèmes ; nous faisons références aux multiples travaux commis par les géographes tels Marc Cote et Hildebert Isnard ; architectes tels André Ravereau et Kaci Mahrouf, de sociologues tel Pierre Bourdieu... : Le champ des études rurales intéresse de moins en moins la recherche universitaire algérienne, voir le compte rendu de Pierre Signoles, « Mutations de l'Algérie rurale, 1987-2010. Les évolutions dans le Constantinois, de Salah Eddine Cherrad », *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], 28 | 2016, mis en ligne le 12 juillet 2016, consulté le 16 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/emam/1280> ; DOI : 10.4000/emam.1280).

<sup>36</sup> Le portail national de signalement des thèses (PNST) ne mentionne aucune thèse soutenue portant sur l'architecture rurale coloniale. Les publications scientifiques font également défaut. Nous mentionnons un mémoire de magistère portant les potentialités de reconversion d'une ancienne ferme coloniale à Boumerdès dans le cadre d'une stratégie de développement local : Igheroussene, Houria. *Les fermes coloniales: outils de développement local*. 2011, université de Tizi-Ouzou.

<sup>37</sup> L'expression « urbanisme rural » d'apparence contradictoire, est défendue par plusieurs chercheurs du monde rural, nous citons entre autres : BOUTET, Didier. *Pour un urbanisme rural*. L'Harmattan, 2004.

<sup>38</sup> Voir l'article BOUFASSA, Sami, « Villages hâtifs pour Algériens au XIXe siècle. Diagnostic d'un échec », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea : Miraggi e realtà: spazi e tempi della storia*, 43, 3/2020.

<sup>39</sup> BELLAHSENE, Tarik. Op. cit

*l'Algérie*<sup>40</sup>, se consacre à l'analyse des politiques territoriale et urbaine menées par la France durant la guerre de libération (1954-1962), une politique qui se traduit spatialement par l'érection de camps de regroupement pour Algériens au début et par le logement du plan de Constantine (1958-1961) vers la fin.

Si l'architecture rurale de la colonisation française en Algérie — et des autres anciennes colonies — reste méconnue<sup>41</sup>, l'architecture et les aménagements urbains des colonisations modernes sont de mieux en mieux connus et les travaux qui en rendent compte sont nombreux pour constituer aujourd'hui un champ de recherche international bien établi. Ceci s'observe dans les travaux engagés de par le monde et les publications qui sont encore d'actualité. Le nombre de chercheurs impliqués, les colloques, les programmes de recherche ainsi que par les répertoires de sources documentaires développées par plusieurs universités en témoignent. Entendue comme le prolongement des études sur l'histoire de l'architecture européenne « architectures exportées »<sup>42</sup>, elle a commencé par une préoccupation de documentation (début des années 1980)<sup>43</sup> pour finir par l'invention sémantique, parfois controversée, de « patrimoine partagé » (début années 2000) pour parler des formes urbaines et architecturales communes entre anciennes métropoles et colonies. Pour aborder le cas algérien et ne pas se limiter à celui-ci, nous avons proposé d'inscrire la masse des travaux publiés sur l'architecture coloniale dans trois thèmes majeurs<sup>44</sup> :

(a) l'historiographie de l'architecture coloniale : elle regroupe la majeure partie des travaux qui se rapportent aux monographies des villes et de bâtiments urbains des capitales et principales villes des pays colonisés avec pour objectif principal l'exploration et l'identification des archives et des sources des deux parties (ex-colonisateur/colonisé). Cette connaissance se décline en ouvrages, répertoires documentaires, exposition et résultats de projet de recherche. *Architectures françaises d'outre-mer*<sup>45</sup>, ouvrage offrant un panorama monographique sur ce qui a été construit dans l'ancien empire français en partant de l'Afrique du Nord – dont deux chapitres pour Alger et le projet de reconstruction d'Orléansville (1954) (auj. Chélif) — à l'Indochine en passant par le Madagascar et le proche orient (Alep,

---

<sup>40</sup> HENNI, Samia. *Architecture of Counterrevolution: The French Army in Algeria, 1954–1962*. 2016. Thèse de doctorat. ETH Zurich.

<sup>41</sup> Le programme d'appui à la protection et la valorisation du patrimoine culturel en Algérie (UAP- 2014-2019) cofinancé par l'Algérie et l'union européenne fut encore une fois une occasion ratée pour l'étude de l'architecture rurale ; le programme a amorcé l'inventaire des gares ferroviaires et les ouvrages d'art de la même période (XIXe-XXe siècles).

<sup>42</sup> BRUANT, C., LEPRUN, S., et VOLAIT, M. Rapports de l'architecture et de l'urbanisme européens à l'altérité et à la différence culturelle. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 1994, no 73-74, p. 10-14.

<sup>43</sup> MINNAERT, Jean-Baptiste. *Histoires d'architectures en Méditerranée XIXe-XXe siècles*. Éditions de la Vilette, 2005.

<sup>44</sup> Ici architecture coloniale désigne par extension l'urbanisme colonial. Nous avons esquissé cette classification dans le cadre de la communication : Idir Benaidja, « Le rapport "profane" à l'héritage bâti de l'époque de la colonisation française en Algérie. Le cas de l'hôtel de ville de Kherrata », colloque "patrimoine en péril : actions publique et politiques de préservation au Maghreb, 13-14 octobre 2017, Hammamet, Tunisie. Ces derniers nous intéressent notamment d'un point de vue méthodologique. Nous abordons ces derniers par deux angles de vue qui intéressent particulièrement notre entreprise à savoir : les objets et méthodes d'approche de l'architecture coloniale et la question de la circulation et hybridation des formes architecturales en situation de colonisation.

<sup>45</sup> *Architecture française d'outre-mer*, ouvrage collectif dirigé par M. Culot et J. M. AAM, Liège 1991.

Beyrouth, Damas). À travers la monographie, les auteurs révèlent le contexte de ces architectures implantées dans des terrains vierges et avec la facilité d'importation de matériaux, celle du transfert des savoirs et savoir-faire de la métropole avec une adaptation aux conditions locales ou même des transferts inverses (colonie-métropole). Par ailleurs, *Histoires d'architectures en méditerranée XIXe-XXe siècles*<sup>46</sup> né d'un programme de recherche regroupant neuf pays du pourtour méditerranéen dont l'Algérie<sup>47</sup> se consacre à une identification et à un état des lieux analytique et critique des sources de nature diverses (bibliographie, archives, photographie...) permettant de documenter les architectures des deux siècles passés en méditerranée, notamment l'architecture moderne ou coloniale pour les pays de la rive sud. Selon les auteurs, cette documentation est recueillie dans l'objectif de servir la recherche et les études opérationnelles sur ce bâti qui fait l'objet d'un engouement patrimonial. Pour l'Algérie, Aiche et Cherbi présentent un découpage chronologique de la production architecturale et urbanistique assorti de références existantes pour chaque période. Des thèses de doctorat ont été consacrées plutôt à l'urbanisme colonial des principales villes algériennes dans lesquelles il s'agit de lectures morphologiques et d'analyse des contextes politique et professionnel de la production bâtie, l'on cite : *politiques coloniales et urbanisme en Algérie ; Le Rôle du génie militaire dans la production des villes coloniales en Algérie. Annanba et Constantine ; Historiographie de l'architecture moderne à Sétif (Algérie) ; Architecture des années trente à Alger: les figures de la modernité ; Mutations dans la fabrication des espaces urbains de la ville coloniale de Bône ; Le renouvellement du patrimoine bâti vétuste. Le cas du centre-ville d'Oran ; l'urbanisme et l'architecture à Alger entre les deux guerres*<sup>48</sup>.

Pour revenir aux répertoires documentaires, nous citons *Colonial Architecture & town planning* (U-delf-Allemagne)<sup>49</sup>; Halimede (Invisu-CNRS-France) qui est une « plateforme destinée à accueillir des ressources documentant l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme européens des XIXe et XXe siècles au sud de la Méditerranée, du Maroc à la Turquie »<sup>50</sup> dont une partie des sources fut exploitée pour la réalisation de l'exposition les Archives

<sup>46</sup> MINNAERT, Jean-Baptiste. *Histoires d'architectures en Méditerranée XIXe-XXe siècles*. Éditions de la Villette, 2005.

<sup>47</sup> Avec la France, l'Italie, l'Espagne, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, la Grèce et la Turquie.

<sup>48</sup> ALMI, Saïd. *Politiques coloniales et urbanisme en Algérie: contribution à l'étude de quelques-uns des fondements de l'urbanisme algérien*. 2001. Thèse de doctorat. Paris 8 publié plus tard sous le titre ALMI, Saïd. *Urbanisme et colonisation: présence française en Algérie*. Editions Mardaga, 2002. BOUFENARA, Khédidja. *Le Rôle du génie militaire dans la production des villes coloniales en Algérie. Annanba et Constantine*, SAMAI-BOUADJAJA, Assia. *Historiographie de l'architecture moderne à Sétif (Algérie), (1930-1962), Actions de modernisation et pluralité d'expressions*. 2018. Thèse de doctorat, voir compte rendu que nous avons consacré à cette thèse en partie III, *Mutations dans la fabrication des espaces urbains de la ville coloniale de Bône MAZOUZ, Fatima. Le renouvellement du patrimoine bâti vétuste-Le cas du centre-ville d'Oran*. 2015. AICHE, Boussad. *Architecture des années trente à Alger: les figures de la modernité*. 2010. Thèse de doctorat. Bordeaux 3. HAMDI-CHERIF HAKIMI, Zohra. *L'urbanisme et l'architecture à Alger entre les deux guerres: aménagement, embellissement, extension et protection*. 2002. Thèse de doctorat. Paris 8.

<sup>49</sup> <http://colonialarchitecture.eu/>

<sup>50</sup> <http://halimede.huma-num.fr/> projet mené entre 2014-2016 dans le cadre du projet ELCONUM, projet de coopération européen sur les archives d'architecture algérienne produite par les trois pays Espagne, France et Italie entre le XVIe et XXe siècles (cf. <https://invisu.cnrs.fr/project/elconum-francais/>) les. Le projet a permis également la publication de l'ouvrage PIATON, Claudine et HUEBER, Juliette. *Alger, ville et architecture 1830-1940*. Honoré Clair Editions, 2016.

européennes de l'architecture algérienne (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)<sup>51</sup>. Les projets de recherche sont aussi nombreux et datent notamment du début du troisième millénaire tels que le projet Euromed II : Patrimoine partagé (2002-2007) ou encore COST Action IS0904 *European Architecture Beyond Europe (2010-2014)*. *Les villes maghrébines en situation coloniale, XIXe-XXe siècles. Urbanisme, architectures, patrimoine. Contribution au renouveau de l'historiographie par l'archive* (IRMC-2009-2012) qui a conduit à la publication de l'ouvrage éponyme contenant 3 contributions sur l'Algérie : le quartier colonial Coudiat Aty à Constantine, les cités indigènes et de recasement pour Algériens entre 1930-1950 et un article sur la l'appropriation du foncier et des transformations urbaines à Alger au début de la colonisation. Une revue dédiée aux architectures coloniales *Architecture Beyond Europe* [architecture au-delà de l'Europe] (*ABE Journal*)<sup>52</sup> portée par l'INHA (CNRS). Enfin les expositions telle modernités plurielles 1905-1975, méditerranée, Amérique latine, japon, inde, architectures et colonies en Algérie et Maroc organisée par le centre Pompidou (Paris, 23 octobre 2013-26 janvier 2015).

(b) l'investigation sur la circulation des modèles architecturaux, leurs pratiques d'adaptation et la métaphore du laboratoire colonial. L'immigration de personnes d'une région à une autre dans le cadre des expansions coloniales a amené les pouvoirs coloniaux à travers les professionnels (militaire, ingénieurs et architectes civils) comme les colons eux-mêmes soit à transposer l'architecture des origines à la destination (architecture de la nostalgie<sup>53</sup>), soit à l'hybridation/métissage entre celles du pays d'accueil et celle des racines (architecture de l'hybridation), sinon à l'expérimentation d'une architecture nouvelle pour la colonie (laboratoire d'expériences<sup>54</sup>). Nous savons en tant qu'architectes qu'aucune architecture n'est transposable sans adaptation : les formes architecturales et urbaines sont tributaires — au moins — du terrain et du climat. Cette adaptation se fait dans le « temps long »<sup>55</sup> par le fruit d'une connaissance locale des territoires d'installation et apparaît mieux avec les générations de colons nés en colonies. Ce champ de recherche souligne également l'apport des colonies à la création des formes architecturales sous l'effet de l'intégration des cultures constructives « indigènes » et de la main d'œuvre locale, sous l'inflexion des politiques de la colonisation (ex. style néomauresque) ou plus particulièrement de l'essai de nouvelles formes/expressions architecturales (ex. architecture moderne). Dans un contexte colonial, il a été convenu également d'opérer des séparations entre architecture destinée au colon/construite par le colon

---

<sup>51</sup> <http://elconum.huma-num.fr/index.html>

<sup>52</sup> Site web du journal : <https://journals.openedition.org/abe/>

<sup>53</sup> Expression de J.J. Deluz, op. cité.

<sup>54</sup> Notion utilisée par plusieurs chercheurs dont : LE BRUSQ, Arnaud. *Vietnam à travers l'architecture coloniale*. Editions de l'Amateur, 1999 ; Tristan Guilloux, les colonies, un laboratoire d'architecture climatique ?, conférence donné à l'école de Chaillot, 3 décembre 2015 ; VOLAIT, Mercedes. Provincialiser l'architecture coloniale. *ABE Journal. Architecture beyond Europe*, 2017, no 11. Sur le travail des professionnels de l'aménagement en Algérie : MARIÉ, Michel. La guerre, la colonie, la ville et les sciences sociales. *Sociologie du travail*, 1995, p. 277-299. Jean-Pierre Frey, « Les valises du progrès urbanistique. Modèles, échanges et transferts de savoir entre la France et l'Algérie », *Les Cahiers d'EMAM*, 20 | 2010, 33-57. Voir également sur la notion de colonies comme laboratoire d'expériences RABINOW, Paul. *French modern: Norms and forms of the social environment*. University of Chicago Press, 1995.

<sup>55</sup> Concept de l'historien Fernand Braudel, employé pour parler de l'évolution des paysages.

et architecture construite pour le colonisé<sup>56</sup> et qui serait visible dans les expressions architecturales et le *standing*.

Les travaux de ce champ se sont penchés sur les questions de la transposition des modèles (Nord-Sud) concernant l'échelle des édifices comme celle de l'urbanisme (lotissement, quartier, composition urbaine)<sup>57</sup> sont moins nombreux que ceux du premier champ, mais demeure d'actualité. La diffusion de modèles entre les colonies (Sud-Sud) est la moins étudiée, l'on peut citer l'ouvrage majeur de King : *The Bungalow: The Production of a Global Culture*<sup>58</sup> sur l'invention de cette forme de logement, le Bungalow, au Bangladesh, son importation en Angleterre et sa circulation à travers le reste des colonies. Les recherches sur l'hybridation et l'adaptation qu'on traduit aussi par métissage sont nombreuses<sup>59</sup>. Les recherches abordent la question des modèles architecturaux/urbains sous l'angle d'« aller-retour » ou de circulation (ou d'emprunt) dans le sens sud/nord ou les modèles provenant des colonies pour être expérimenté/adopter dans les métropoles durant ou après la colonisation sont plus récents<sup>60</sup> et revêtent un enjeu actuel selon Tom Avermaete et Maristella Casciato : « Notre propos consiste donc à dire que la rencontre déterminante avec les pays du Sud, et son potentiel « réflexif », a non seulement joué un rôle central dans la culture architecturale moderniste d'après-guerre, mais qu'elle livre en outre des enseignements importants pour la pratique architecturale et urbanistique d'aujourd'hui »<sup>61</sup>.

(c) la dimension patrimoniale de l'architecture coloniale. Les questions de la patrimonialisation et du rapport aux héritages bâtis se posent pratiquement dans tous les pays

---

<sup>56</sup> Il suffit à titre d'exemple d'observer pour le cas de l'Algérie les différences entre le logement ou la villa de l'europpéen et la cellule de recasement ou l'habitat rural du camp de regroupement ou encore le logement du plan de Constantine destinés à l'indigène.

<sup>57</sup> MALVERTI X., PICARD A., 1990, *Le tracé des villes et le savoir des ingénieurs du génie*, Paris, Bureau de la Recherche Architecturale, 138 p ; VACHER H. (éd.), 2005, *Villes coloniales aux XIXe-XXe siècles : d'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Libye et Iran) ; essais et guide bibliographique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 190 p ; VACHER H. (éd.), 2005, *Villes coloniales aux XIXe-XXe siècles : d'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Libye et Iran) ; essais et guide bibliographique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 190 p ; COQUERY-VIDROVITCH, Catherine. La ville européenne outre mers: un modèle conquérant? (XVe-XXe siècles). L'Harmattan, 1996. KING A., 1990, *Urbanism, colonialism and the world-economy. Cultural and spatial foundations of the world urban system*, Londres/New-York, Routledge, 184 p. Nasr Joe, Volait Mercedes (dir.), *Urbanism Imported or Exported – Native aspirations and foreign plans*, London, Wiley Academy, 2003. Colsado Elsa et Moussi Maud (dir.), *Trajectoires et transactions des modèles urbanistiques en Méditerranée*, Les Cahiers d'EMAM n° 20, 2010.

<sup>58</sup> King, Anthony D. *The Bungalow: The Production of a Global Culture*. London and Boston: Routledge and Kegan Paul, 1984.

<sup>59</sup> JELIDI C., 2014, *Fès, la fabrication d'une ville nouvelle (1912-1956)*, Lyon, ENS Éditions, 346 p ; HERBELIN, Caroline. *Architectures du Vietnam colonial: Repenser le métissage*. CTHS: INHA, Institut national d'histoire de l'art, 2016. VACHER H. (éd.), 2005, *Villes coloniales aux XIXe-XXe siècles : d'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Libye et Iran) ; essais et guide bibliographique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 190 p. JELIDI C. (éd.), 2014, *Villes maghrébines en situations coloniales*, Paris, IRMC-Karthala, 298 p.

<sup>60</sup> Voir : RIURBA revue internationale d'urbanisme, n°6 « la circulation des modèles », 2018 ; Programme de recherche (2018-2019) CAMU Circulation et adaptation des modèles d'urbanisme en Méditerranée occidentale, XXe et XXIe siècles 2018-2019. Ces recherches démontrent parfois comment les expériences coloniales ou métropolitaines ont servi de contre-modèle pour l'un des deux territoires.

<sup>61</sup> AVERMAETE, Tom et CASCIATO, Maristella. Casablanca Chandigard: Bilans d'une modernisation. *Édition CCA Park Books, Montréal*, 2014.

ayant connu le fait colonial moderne. Cela se fait dans un nouveau rapport au temps (la globalisation) et au prisme de la formation d'identités hybrides et de l'appropriation des legs du passé colonial, deux dimensions inhérentes au champ des *postcolonial studies*<sup>62</sup>. Les sciences humaines et sociales s'intéressent à ces questions et alimentent ainsi les *Heritage studies* (études patrimoniales)<sup>63</sup>. Les travaux de ce champ de recherche font le récit des architectures – ayant une valeur patrimoniale ou susceptible de l'avoir — des anciens pays colonisés et font parfois écho à une demande sociale de patrimonialisation<sup>64</sup>. D'autres recherches se consacrent à l'étude des processus socioculturel et/ou institutionnel complexes<sup>65</sup> — parfois controversés<sup>66</sup> — aboutissant ou pouvant aboutir à la reconnaissance patrimoniale de ces architectures (protection).

A la fin de cet état des savoirs, il ressort que les monographies et « panorama architectural » des séries d'objets l'emportent sur les analyses critiques et l'approche comparative (architecture des métropoles/celles des colonies) font fi des contextes de la fabrique du bâti (logiques politique et économique, prosopographie, jeux d'acteurs). Les sujets d'hybridation, d'adaptation et détournement, l'invention et la référence sont étudiées à l'échelle de l'édifice (expression architecturale, typologie, répertoire décoratif), mais très peu étudiés à l'échelle de l'urbanisme ou du territoire. L'urbanisme des villes et nettement plus connu que celui des campagnes. Pour la circulation des modèles, les jeux d'influence sont étudiés notamment dans la direction nord-sud omettant les caractères locaux et les divers apports des pays colonisés. L'absence de ressources locales (archives, compétences) renforce cet état de fait. La centralisation des recherches sur les villes importantes conduit à des discours globalisants sur l'architecture coloniale. De plus, l'état des savoirs présent reste insuffisant pour « jauger » les situations d'appropriation, de rejet ou d'identification des architectures proclamées parfois patrimoniales.

---

<sup>62</sup> APPADURAI Arjun, 2001, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot ; KUSNO Abidin, 2014, *Behind the postcolonial : Architecture, urban space and political cultures in Indonesia*, Londres, Routledge.

<sup>63</sup> TARDY, Cécile et RAUTENBERG, Michel. Patrimoines culturel et naturel: analyse des patrimonialisations. *Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture*, 2013, no Hors-série, p. 115-138.

<sup>64</sup> SIDI BOUMEDINE Rachid, 2009, « Le patrimoine architectural colonial en Algérie, évolution des représentations et des pratiques », in El kadi Gallia et Attia Sahar (dir.), *Patrimoines partagés de la Méditerranée (Shared mediterranean héritage)*, Alexandrie, Bibliotheca Alexandrina, 2009, p. 91-110. *Reconnaitre et protéger l'architecture récente en méditerranée* ABRY, Alexandre. Ed. Maisonneuve et Larose. 2005 questionnant les politiques patrimoniales et la place particulière de l'héritage récent (colonial pour les pays du Sud) dans les même pays en plus de la Syrie ou encore de *Architecture Coloniale et Patrimoine: L'Expérience Française* de TOULIER, Bernard et PABOIS, Marc. Paris: Institut national du patrimoine, 2005. *Architectures au Maghreb entre patrimoine et création (XIX-XXe siècles)* (IRMC-2006-2009).

<sup>65</sup> ARRIF Abdelmajid, 1994, « Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale. Le cas du Maroc », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, vol. 73, n° 1, p. 152-166 ; SINOU Alain, 2005, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Autrepart*, n° 33, p. 13-31.

<sup>66</sup> ROBERT Yves, 2010, « L'architecture coloniale en République démocratique du Congo : vers la patrimonialisation d'un héritage ambivalent ? », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 75, p.38-51 ; ROOSMALEN Pauline Van, 2006, « Le positionnement de l'héritage colonial bâti », in PABOIS M et TOULIER B (dir.), *Architecture coloniale et patrimoine : Expériences européennes*, Paris, INP/Somogy éditions d'Art, 2006, p. 156-159. HAMOUCHE, Mustapha Ben. l'héritage architectural colonial: possession et patrimonialisation contestées cas de l'Algérie. *African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism*, 2020, vol. 2, no 2.

### 3 Objectifs et apports attendus de la recherche

Dans le sens d'apporter des éléments de réponse aux questionnements précédents, de participer à la connaissance/compréhension de l'héritage bâti récent du pays, la présente recherche entend écrire une histoire de l'architecture rurale en suivant les objectifs ci-après :

Objectifs de recherche. Identifier et comprendre l'architecture rurale (domestique, agricole et viticole) ; restituer le cadre général (politique, réglementaire, économique, technique, social et culturel) de sa production et identifier les acteurs et vecteurs (textes, manuels) d'une circulation/invention de modèles vers /en l'Algérie ;

Objectifs opérationnels : (1) identifier les typologies formelle et fonctionnelle ainsi que l'évolution de l'architecture rurale produite en Algérie et les rapprocher de celles produites en Europe occidentale ; (2) lire le paysage formé par les exploitations agricoles ; (3) établir une cartographie et un inventaire de fermes du territoire illustratif de la recherche ; (4) mettre en évidence les réponses apportées face à l'environnement d'accueil (climat, site) ; (5) identifier les techniques constructives et dispositifs décoratifs de l'architecture rurale de ce territoire.

Cette recherche aura ainsi pour apports : (1) la production de connaissances (documentation des savoirs et savoir-faire, historiographie) relatives au bâti rural de la période coloniale, servant pour d'éventuelles opérations d'intervention sur l'architecture en question (réhabilitation, restauration) ou pour l'aménagement du territoire ainsi que pour l'urbanisme, ce qui convient d'appeler une « expertise historique »<sup>67</sup> ; (2) l'alimentation du discours sur invention et/ou la circulation des modèles et des savoir-faire entre la France ou l'Europe occidentale/Algérie et sur l'influence des conditions locales sur les productions spatiales ; (3) la participation à l'équilibre des recherches, portant sur la même période (XIXe-XXe siècles), centrées sur l'architecture urbaine des grandes villes, voire sur la capitale du pays en grande partie et (4) la contribution à la prise de conscience des qualités de ces architectures.

### 4 Choix méthodiques

Orientée principalement vers la connaissance-compréhension, les choix méthodiques pour lesquels nous avons opté ne s'éloignent pas de ceux opérés par les récents travaux sur les architectures/urbanismes en situations coloniales de manière générale<sup>68</sup>. La présente recherche en est une extension géographique vers le rural. Ces deux aspects inscrivent notre entreprise dans une double actualité de la recherche en histoire de l'architecture : l'étude des situations coloniales et du bâti ordinaire<sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup> J.L Bonillo, «Des pédagogies de l'histoire de l'architecture » in Richard Klein (dir.), *à quoi sert l'histoire de l'architecture aujourd'hui ?*, 2018, pp.20-25.

<sup>68</sup> Voir la riche base de données bibliographiques élaborée par l'INHA sur les « Villes et architecture des terrains ex-coloniaux (19e-20e siècles) », 2007. Accès : [https://www.inha.fr/resources/RECHERCHE/Villes%20et%20terrains%20coloniaux/bibliographie%20Villes%20et%20terrains%20coloniaux/2a-%20Bibliographie\\_ArchitectureTerrainsColoniaux.pdf](https://www.inha.fr/resources/RECHERCHE/Villes%20et%20terrains%20coloniaux/bibliographie%20Villes%20et%20terrains%20coloniaux/2a-%20Bibliographie_ArchitectureTerrainsColoniaux.pdf), consulté le 28 septembre 2019.

<sup>69</sup> Minnaert observe que trois nouvelles orientations caractérisent l'actualité de la recherche en histoire de l'architecture : l'étude des situations coloniales, la question du banal (entre autres l'architecture rurale) et le



Par ailleurs, nous nous inscrivons dans une pratique de la recherche et de l'enseignement où les frontières entre les disciplines de l'aménagement de l'espace - architecture, territoire et paysage - sont mouvantes<sup>70</sup>. Au-delà d'une connaissance purement « architecturale », nous plaçons notre objet d'étude dans son paysage ainsi que dans l'histoire et la géographie de son territoire<sup>71</sup>, « elle [l'architecture] interpelle (...) directement la notion de territoire à chacune des étapes de son parcours de compréhension, d'édification, de transformation, d'aménagement ou de réhabilitation d'un espace situé »<sup>72</sup>.

L'on sait également aujourd'hui que l'étude des artefacts bâtis des temps des colonisations revient à l'approche d'un système complexe où concourent plusieurs champs de la connaissance - le contexte politique, économique, sociale, juridique, culturel, les références esthétiques, les techniques constructives, les trajectoires des protagonistes- comme le font remarquer les historiens de l'architecture.

Roosmalen dans son rapport sur la patrimonialisation des héritages récents insiste sur une connaissance objective des architectures coloniales qui devrait toucher aux :

« conditions politiques, économiques, sociales, culturelles et naturelles ; les consignes et les objectifs : volume et ampleur des tâches à accomplir ; les habitudes de travail : formation, technicité, opportunités, limitations ; le cadre : institutions, législation, journaux ; les conditions locales : matériaux disponibles, méthodes de construction, styles et décors ; les influences extérieures : matériaux, méthodes de construction, styles et décors occidentaux ; les ajustements et les adaptations : intégration de méthodes de construction, de matériaux, de styles et de décors locaux ou occidentaux ; les références contemporaines : à d'autres colonies, à l'Europe ou aux États-Unis d'Amérique ; les caractéristiques de l'architecture et de l'urbanisme : détermination des similitudes et/ou différences entre une colonie, la « mère patrie » et d'autres colonies quant aux styles, aux techniques, aux matériaux, etc. »<sup>73</sup>

---

rapport entre la critique architecturale et l'expertise patrimoniale. [MINNAERT, Jean-Baptiste. Actualité de la recherche en histoire de l'architecture. \*Histoire de l'art\*, 2006, no 59.](#) Nous estimons que ce constat reste valable au moment où nous écrivons ces lignes. Les travaux sur les situations coloniales dans le champ de l'histoire de l'architecture sont toujours en cours (programmes de recherches, mémoire de recherche spécialisée et thèse de doctorat, publications).

<sup>70</sup> En effet, l'architecte n'est pas seulement chargé de construire des édifices ni l'architecte-chercheur est censé se limiter à leur étude. Le premier cherche à rendre le monde (mieux) habitable à n'importe quelle échelle de l'espace géographique, le second cherche à comprendre et à expliquer les modes et méthodes d'habiter ce monde (toutes les échelles spatiales et les articulations les concernant). Voir au sujet des frontières entre l'architecture et les disciplines connexes la conférence de [Chris Younès, « Enjeux et paradoxes de la recherche en architecture et paysage »](#), 1ères Rencontres étudiantes de l'enseignement supérieur en architecture et paysage organisées par l'Union des Etudiants en Architecture et Paysage (UNEAP), ENSA Saint Etienne 20-22 novembre 2014.

<sup>71</sup> Histoire telle que employée ici regroupe: l'histoire politique (orientations de la colonisation), l'histoire socio-économique et culturelle des colons et l'histoire technique. Nous parlons notamment d'une géographie physique (caractéristique du sol et du sous-sol).

<sup>72</sup> [Henry Torgue. Architecture et territoire : matière et esprit du lieu. Séminaire " Territoires en réseaux" - Institut d'Urbanisme de Grenoble, Mar 2010, Grenoble, France.](#)

<sup>73</sup> [Van Roosmalen, P. K. « Le positionnement de l'héritage colonial bâti » In \*Architecture coloniale et patrimoine. Expériences européennes, Proceedings of the conference \(Paris, Institut national du patrimoine, September 7-9th, 2005\), Paris: Institut National du Patrimoine \(pp. 157-160\), 2006.\*](#)

Minnaert pour sa part attire l'attention sur le jeu de circulation de modèles et la multiplicité des acteurs impliqués dans la production de cadre bâti :

« La production du bâti en situation coloniale ne peut être comprise que comme un processus à la fois collectif et individuel, composite et discontinu, diachronique et répétitif, inextricablement fonctionnel et métaphorique. Cette production, en effet, s'effectue non sur le monde de la négociation relativement linéaire d'un modèle architectural ou urbain par un créateur, mais celui de la circulation, de l'hybridation, de l'incompréhension et des détournements des modèles et des cultures des multiples maîtres d'œuvre, constructeurs, maîtres d'ouvrage, financeurs, juristes, voyers, commentateurs, usagers, voyageurs »<sup>74</sup>.

Vacher quant à elle prône une recherche « adaptée » et spécifique aux situations coloniales en se livrant à l'examen d'une multitude de réalités au risque de conclusions globalisantes :

« Au lieu de retrouver une cohérence doctrinale ou théorique à l'activité bâtitrice aux colonies, l'orientation générale vise à explorer, dans leurs aspects les plus corrects, des formes particulières d'espaces bâti qui se sont cristallisées dans des conjectures politiques, commerciales, industrielles, et de jeux de groupes d'intérêts variés, dont l'intelligence a été masquée par des idéologies qu'ont orchestrés des « formes de dominance »<sup>75</sup>

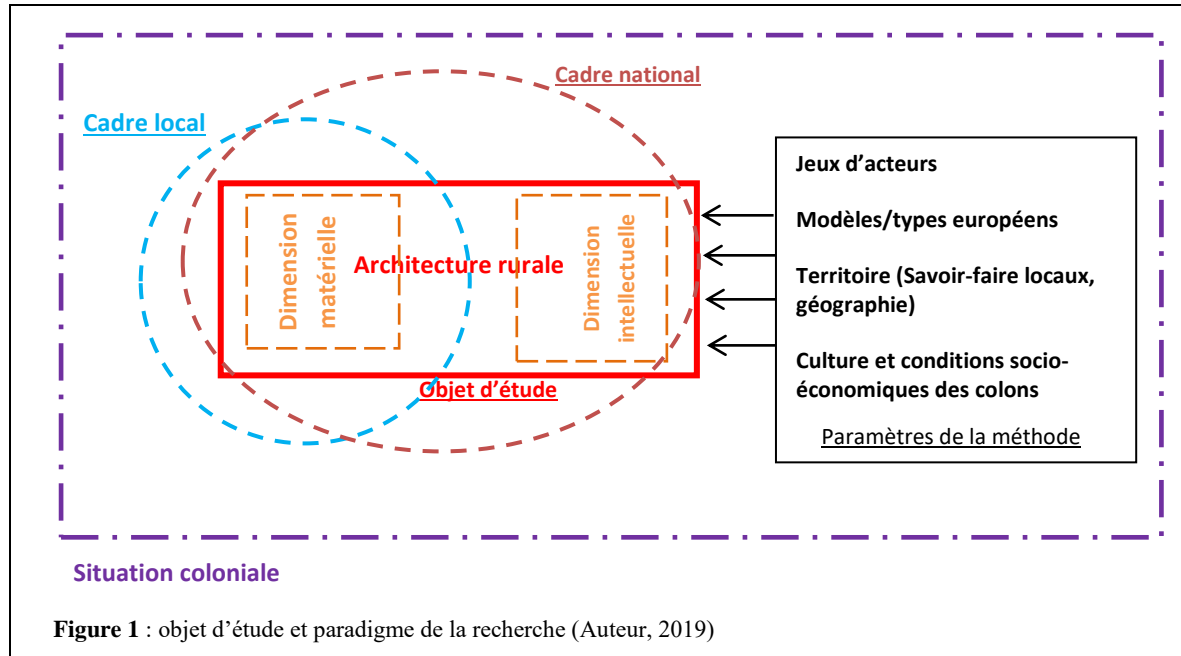
En plus d'une recherche tentant de restituer les multiples contextes que nous venons de citer nous avons opté, pratiquement, pour une démarche inductive. Celle-ci va de l'observation des architectures sur terrain à une recherche de leurs caractéristiques. Ceci en prenant en considération quatre paramètres essentiels formant ainsi notre paradigme de recherche (figure 2):

- Un cadre national et une réalité locale : l'architecture est étudiée comme résultat d'un mouvement de construction ayant touché tout le pays, il s'agit de vérifier l'unicité/la diversité des choix opérés sur les territoires de colonisation. par ailleurs, une approche locale est nécessaire pour la connaissance technique du bâti rural (matériaux, expressions architecturales) ainsi que son répertoire décoratif. L'architecture du terrain étudié bien qu'elle s'inscrit dans la même stratégie nationale de colonisation possède ses spécificités notamment dans sa dimension matérielle.
- Une dimension intellectuelle : styles et courants de pensée, vecteurs et acteurs d'influences/de diffusion/d'invention de modèles, signification et symbolique des expressions architecturales ;
- Une dimension matérielle : techniques constructives, matériaux, typologies formelle et fonctionnelle ;

<sup>74</sup> MINNAERT, Jean-Baptiste, *op.cit.* p 4. Souligné par l'auteur.

<sup>75</sup> VACHER, Hélène. Architectures et terrains coloniaux: perspectives sur l'historiographie contemporaine. *Histoire de l'art*, 2006, no 59. p9.

- Lien recherché entre objet architectural/territoire d'accueil : à travers une histoire et une géographie locales<sup>76</sup>, l'on cherche à comprendre l'influence du territoire d'accueil sur les formes architecturales ainsi que la manière dont les architectures forment un territoire.



Pour l'ensemble de ces choix méthodiques nous mobiliserons les outils et techniques suivants :

L'analyse et la représentation cartographiques consiste à, analyser, exploiter différentes données spatiales de natures diverses (réseau hydrographique, occupation des sols, toponymie, voirie...) dans le but de comprendre l'espace, de lire le territoire et le paysage. Une attention particulière est accordée aux questions de : l'implantation des fermes, leurs typologies morphologiques et les structures paysagères (ex. repérage des alignements d'arbres, allées). Ce travail débouche sur l'élaboration de nouvelles cartes thématiques communicatives (géo-schéma, carte topographique). Il s'agissait pour nous de mobiliser notamment les cartes anciennes. Ces cartes sont établies ou révisées pour la plupart durant les années 1930. Cet état présente les territoires à l'époque de la colonisation agricole dans leurs phases finales d'occupation (cf. supra) et permet ainsi une identification presque exhaustive des implantations humaines et agricoles. Nous nous sommes basés sur des répertoires des cartes de l'armée américaine ([The University of Texas Libraries](http://www.utlib.org/) et [Berkeley Library](http://www.berkeleylib.org/)) ou celles disponibles sur le site *Carto Mundi* de la MMSH-AMU (Aix-en-Provence)<sup>77</sup>.

<sup>76</sup> « La mise en évidence de ce réseau complexe, du territoire à l'objet contenu, vient compléter la compréhension de l'œuvre architecturale » FRANCE, Ministère de la culture et de la communication Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, La monographie d'architecture par Jean-Marie Pérouse de Montclos, Paris, 2007 (Documents & Méthodes, 10, 2e éd.), p4

<sup>77</sup> (<http://www.cartomundi.fr/site/E01.aspx?FC=32137>).

L'inventaire général (dit aussi topographique) est une démarche d'identification et de documentation des architectures (ou en général de biens mobiliers/immobilier, voire immatériels) d'un territoire donné ; territoire qu'elles contribuent à modeler et qu'il s'agit d'aborder aussi par l'angle des éléments constitutif des paysages et des dynamiques significatives qui ont contribué à la formation de l'environnement construit. Il se définit comme « *Un recensement de caractère scientifique qui consiste, dans le cadre d'une aire géographique donnée, à localiser et à identifier les édifices et les œuvres mobilières dignes d'intérêt et à réunir sur eux les données essentielles immédiatement accessibles* »<sup>78</sup>. Ces données ou informations sont de toute nature : textes, photographies, relevés graphiques, cartographie, bibliographie. Il concerne à la base (années 1960), en Europe, les œuvres présentant un intérêt (culturel, historique ou scientifique). L'inventaire général, dans son acception contemporaine et tel que considéré pour nous est exhaustif, non sélectif puisque mené dans un objectif de connaissance scientifique fondamentale (histoire de l'architecture).

Il existe des niveaux d'inventaire en fonction du degré des détails des études correspondant aux usages possibles : simple identification, connaissances scientifique, sensibilisation et valorisation touristique ; aide à la décision pour les opérations d'intervention sur le bâti (réhabilitation/restauration/aménagement) ou même à la gestion du patrimoine classé. La littérature scientifique mondiale s'accorde sur l'existence de trois niveaux d'inventaire <sup>79</sup> :

Niveau I : fiche minimale par objet : dénomination/localisation/situation juridique, dit niveau de recensement, répondant au besoin d'information par le public comme elle pourrait être établi par lui-même (profanes) ;

Niveau II : une description est un historique en plus sont donnés ; l'inventaire s'établit par des rédacteurs formés/spécialisés (architectes, ingénieurs, géographes, sociologues), ce niveau correspond aux informations demandées pour un dossier de classement.

Niveau III : (étude particulière ou spécialisée), produit d'une véritable expertise, œuvre de chercheurs, ce niveau permet une connaissance fine du patrimoine et permet sa gestion une fois classé. En plus des informations contenues dans les niveaux précédents, ce niveau s'attardent sur l'état du bâti par exemple ou intègre de nouvelles rubriques à l'exemple des valeurs potentiels de l'édifice.

La recommandation du conseil de l'Europe N°R95/3<sup>80</sup> tendant vers l'uniformisation des méthodes d'inventaires des pays membres a défini une fiche d'indexation minimale pour l'inventaire du patrimoine architectural (cf. tableau1). Les trois niveaux s'établissent sur la

---

<sup>78</sup> Ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire, correspondance du 20/06/1990 en direction des services régionaux de l'inventaire.

<sup>79</sup> Voir à titre d'exemple le Programme Euromed-heritage IV, "Atelier Inventaires"- document de référence, Paris 10-12 décembre 2008, 5 p. accès : [http://www.euromedheritage.net/euroshared/doc/dr\\_0811\\_fr.pdf](http://www.euromedheritage.net/euroshared/doc/dr_0811_fr.pdf)

<sup>80</sup> Recommandation n° r (95) 3 du comité des ministres aux états membres relative à la coordination des méthodes et des systèmes de documentation en matière de monuments historiques et d'édifices du patrimoine architectural (adoptée par le comité des ministres le 11 janvier 1995, lors de la 525e réunion des délégués des ministres. Le récent travail du programme d'appui au patrimoine culturel Algérie (2014-2019) mené avec l'union européenne a adopté la fiche d'indexation donné par cette recommandation. Voir : journée d'étude « Inventaire du patrimoine culturel en Algérie », EPAU –Alger, 27 juin 2021.

base des mêmes neuf rubriques (nom, localisation, fonction, datation, personnes ou organismes associés à l'édifice, matériaux et techniques de construction, état de conservation, statut juridique, notes ). Ce qui définit le niveau est plutôt le degré de détails pour chacune des neuf rubriques. L'inventaire que nous avons mené dans le cadre de la présente recherche est à la croisée des niveaux II et III (Cf. chapitre 04). La fiche qui en résulte correspond à la structure ci-dessous avec des adaptations relatives à nos objectifs de recherche. L'usage que nous faisons d'une fiche d'inventaire destinée aux monuments historiques ne relève d'aucun amalgame qui semblerait être fait entre l'architecture ancienne et le patrimoine ; il tient plutôt notamment au caractère méthodique et universel de la démarche.

L'analyse typologique. C'est un mode de classement d'objets (bâtiments réelles) en types. Ces objets (bâtiments existants) détiennent des filiations ascendantes et descendantes (généralement physiques) qui déterminent des classes qui à leurs têtes il existe des « types générateurs » (schémas abstraits)<sup>81</sup>.

La typologie s'opère par deux moments : la sélection des objets (corpus) et la combinaison (relation entre les objets). Le travail de typologie ne tient pas à l'application d'une recette, il est plutôt hypothétique, herméneutique. De plus, la typologie dépend de ce que son auteur voudrait donner à voir comme caractère(s) en diminuant le rôle des autres caractères. Les caractères peuvent être : programmeurs (de programme), distributeurs (distribution spatiale des bâtiments), dimensionnels, morphologiques (formes), constructifs, historiques, stylistique<sup>82</sup> (cf. planche 2).

Carlo argan (1909-1992), historien italien de l'architecture, donne, dans l'esprit de la définition de l'architecte français Quatremère de Quincy (1755-1849) (cf. infra), la démarche à suivre en analyse typologique. En effet, la typologie a pour finalité de déduire, à partir de la série d'objets (bâtiments), un type que la convenance (théorie et pratique) aura validé dans une société et un contexte particulier : « *La typologie entendue dans son acception la plus large (...) considère les objets de la production dans leurs aspects formels de série, dus à une fonction commune ou à une imitation réciproque, en contraste avec les aspects individuels* ». Il ajoute : « *la naissance d'un type est conditionnée par le fait qu'il existe déjà une série d'édifices ayant entre eux une évidente analogie fonctionnelle et formelle ; en d'autres termes, quand un type se fixe dans la théorie et la pratique celui-ci existe déjà, dans une condition historico-culturelle déterminée, comme réponse à un ensemble d'exigences idéologiques, religieuses ou pratiques. Dans le processus de comparaison et de superposition sélective des formes communes pour la détermination du type on élimine les caractères spécifiques des édifices singuliers et on considère seulement tous les éléments qui apparaissent dans toutes les unités de la série. Le type se présente ainsi comme un schéma déduit à travers un procédé de réduction d'un ensemble de variantes formelles à une forme-base ou schéma commun* »<sup>83</sup>.

---

<sup>81</sup> Nous donnerons un peu plus loin la définition du type

<sup>82</sup> LAMUNIÈRE, Jean-Marc. Le Classement typologique en architecture. Tentative d'explication. *Habitation*, 1988, vol. 4, p. p. 06-11.

<sup>83</sup> « tipologia », in enciclopedia universale dell'arte, venise, 1958 cité par Ouaguéni, p115

*Au-delà de la connaissance ( histoire de l'architecture), la typologie sert la théorie de l'architecture dans le sens qu'elle fournit les règles de la conception et de la projection – finalité revendiquée d'abord en Italie par Muratori et ses successeurs : « elle se doit d'aboutir aux principes suivants...rechercher à travers la typologie des édifices, les théories et les schèmes de proportion quelles ont été les lois intimes et profondes d'une période architecturale, en remontant à l'œuvre singulières à celle d'une génération, à l'esprit constructif et artistique d'une province thématique, au sentiment d'origine »<sup>84</sup> .*

Pour notre cas, l'analyse typologique est utilisée à un but de connaissance et à deux niveaux : le cadre national pour une première approche des corps de ferme existant sur le territoire national, le cadre locale pour une connaissance plus fine des bâtiments agricoles présents sur le territoire d'étude.

Le dépouillement d'archives de natures diverses (voir ci-après ressources) qu'il s'agit de croiser et de mobiliser pour la connaissance de l'objet d'étude. La nature des archives consultées et leurs modes d'exploitations seront abordés dans la section suivante.

La photographie d'architecture (iconographie). L'iconographie constitue un outil important dans le mesure où elle nous permet/facilite la description, et par conséquent la classification, des bâtiments disparus ou inaccessibles ainsi que les paysages agricoles, tout comme elle pourrait servir dans un objectif opérationnel comme celui de la reconstruction. Nous avons dans ce sens recherché un corpus photographique à même de révéler l'architecture. La photo est ici, comme à ses débuts, documentaire<sup>85</sup> .

La partie II de la thèse regroupe ce corpus provenant de diverses sources - cartes postales retrouvés sur internet, archives privées, archives publiques - documentant l'architecture et paysage ruraux de l'époque de la colonisation française en Algérie. Les clichés ne sont pas commentés ni analysés un par un vu leur nombre important. Ils nous ont servi d'éléments d'objectivation, de légitimation ou d'illustrations de propos de la partie I.

L'analyse de la littérature scientifique et historique. Récentes ou anciennes (sources imprimées, presses agricole et architecturale, traités et manuels de construction, arsenal juridique...), ces ressources permettent : une historiographie de la colonisation agricole – peuplement, appropriation du foncier, l'approche de l'histoire politique et économique ainsi que les conditions socio-économiques des colons. Ceci permettra, *in fine*, de saisir l'influence de ces facteurs sur l'architecture rurale.

## **5 Des sources pour la recherche: la conjugaison du terrain et des archives**

Dans le mesure où les archives constituent une matière à travailler par l'historien de l'architecture, notre recherche est également un travail de leurs identifications. Il s'agit d'archives de nature diverses (civile, militaire, technique) - dispersées entre l'Algérie et la

---

<sup>84</sup> Bruno zevi, *architettura in nuce*, ed.istituto per la collaborazione culturale, venise, 1955, p.117 cité par Ouagueni, p.87.

<sup>85</sup> Giovanni Fanelli, *Histoire de la photographie d'architecture*, PPUR, 2016.

France et parfois difficiles d'accès - pouvant contribuer à la documentation d'un objet scientifique très peu étudié jusqu'à présent. Nous présentons dans ce qui suit les divers centres fréquentés, leurs fonds de manière sommaire et ceux particulièrement dépouillés. Dans un second temps nous présentons les sources imprimés qui ne sont pas de moindre importance que les archives. Archives et sources imprimés sont des sources de première main et sans lesquels il serait très difficile d'appuyer le travail de terrain.

### En Algérie.

Les archives nationales d'Algérie<sup>86</sup>. Pour la partie coloniale, les archives restées en Algérie, après le rapatriement de celles dites de souveraineté, concernent la gestion car elles permettent le fonctionnement des services<sup>87</sup>. Les séries L et M (colonisation et propriété indigène) répertoriés par le gouvernement général d'Algérie à l'époque coloniale furent transférés à Aix-en-Provence aux débuts des années 1960. Par ailleurs, les fonds « eaux et forêt », « agriculture » ou encore « hydraulique » qui nous furent proposés par les archivistes après avoir formulé notre demande, se sont avérées loin de servir notre objectif de recherche. Ces fonds traitent le commerce agricole, les documents sur les travaux d'irrigation et d'assainissement, l'administration des forêts (travaux de défrichement, relevé d'incendies).

Les archives des mairies et les archives des travaux publics. Les archives de ces institutions locales (mairies) et régionales (direction des travaux publics) ont été très peu probantes vu que la production du bâti rural soit en grande partie l'apanage d'initiatives privées. La perte du peu d'archives (ex. permis de construire) encore présentes après l'indépendance dans certaines mairies rend la recherche dans ces lieux inopérante.

Les Archives de la conservation foncière de Béjaïa. Les conservations foncières d'Algérie « renferment les copies d'actes d'achat, de vente ou de location pour l'ensemble des biens ayant fait l'objet d'une francisation juridique à partir du XIXe siècle. Elles ont d'abord été produites par les bureaux des hypothèques, au fur et à mesure de leur ouverture dans la colonie [Algérie], mais l'institution a continué à fonctionner après l'indépendance en dépit des nationalisations »<sup>88</sup>. A celle de Béjaïa, nous avons ainsi procédé à la consultation des registres de transactions en passant par les tables alphabétiques de personnes morales et physiques. L'identification des personnes physiques a nécessité des enquêtes de terrain qui nous ont été d'une grande utilité pour les cas où la mémoire locale conserve encore la plus part des noms de colons ayant occupé les lieux. Ces d'enquêtes de terrain ont été complétées par la prospection de la presse agricole locale (Journal du Sahel, l'écho de Bougie)<sup>89</sup> afin de vérifier l'orthographe (non précise) des noms. Cette entreprise s'est révélée intéressante pour la découverte d'autres noms et a conduit ainsi à un aller-retour presse locale-archives foncières. Il s'agit notamment de noms fréquents apparaissant à l'occasion d'expositions agricoles, de

---

<sup>86</sup> Archives Nationales d'Algérie, 20 Rue Hassan Bennamane, Birkhadem 16029, Alger.

<sup>87</sup> KUDO, Akihito, BADER, Raed, et GUIGNARD, Didier. Des lieux pour la recherche en Algérie. *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, 2004, no 83, p. 158-168.

<sup>88</sup> GUIGNARD, Didier. Les archives vivantes des conservations foncières en Algérie. *L'Année du Maghreb*, 2015, no 13, p. 79-108.

<sup>89</sup> Nombre important de numéros de ces journaux sont numérisés et disponible sur le site Gallica de la Bnf : (<https://gallica.bnf.fr>).

délibérations du comice agricole local, d'annonces de vente, de publicité foncière...). Ces archives étaient interrogées pour divers objectifs : l'identification des origines des colons mentionnées parfois dans la présentation des personnes ayant comparu devant les notaires, l'exploitation de la description des bâtiments le cas échéant et l'étendue des propriétés terriennes. Toutefois, les nombreuses transactions, sur la longue durée, ayant pour objet le même bien, rendent la tâche ardue<sup>90</sup>.

En France<sup>91</sup>,

Les Archives d'outre-mer d'Aix en Provence<sup>92</sup> : Les archives nationales d'outre-mer conservent des ensembles archivistiques liés à la gestion administrative des colonies ainsi que les archives privées d'entreprises. De plus, une cartothèque et une iconothèque<sup>93</sup>. On y trouve : Archives ministérielles (ministère des colonies, ministères de l'intérieur et des affaires algériennes pour l'Algérie) ; Archives rapatriés des administrations (fonds des gouverneurs, des résidents, des préfectures, fonds de police, des postes consulaires, dossiers du personnel français) ; Archives privées (archives personnelles et d'association, d'entreprises et fonds photographiques concernent surtout le deuxième empire colonial (XIXe - XXe siècles) ; L'iconothèque (ceux d'origine publique ont été constitués par des organismes destinés à valoriser l'action de la France dans ses colonies telle que l'exposition permanente des Colonies, celles des administrations territoriales, Les affiches touristiques et publicitaires, affiches administratives) ; La cartothèque et les plans (cartes militaires, constructions militaires et fortifications, relevés d'itinéraires, de fleuves, plans de missions, de frontières, de villages, couvrant tous les territoires des anciennes possessions françaises, sur les cinq continents).

---

<sup>90</sup> D'autres difficultés liées à l'accès et la possibilité d'exploitation des contenus sont à noter, nous avons choisi de ne pas s'attarder sur cette question. Voir à ce propos les enjeux de ces archives « vivantes » dans l'article de [GUIGNARD, Didier. Les archives vivantes des conservations foncières en Algérie. L'Année du Maghreb, 2015, no 13, p. 79-108.](#)

<sup>91</sup> En plus des lieux cités ci-dessous, d'autres pistes et lieux potentiels de recherche ont été repérés aux files des recherches et des rencontres (nous citons notamment les entrevues qu'on nous ont accordé entre autres : [Didier Guinard](#), Maître de conférences et historien à l'Iremmam, [Hervé Noel](#), documentaliste au CDHA, [Benoit Van Reeth](#), ancien directeur des ANOM. Ainsi, faute de temps, il a été impossible d'approcher la MAFA (La Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord) qui est un organisme de défense des droits des anciens français d'Algérie dépossédés suite à l'accession de l'Algérie à l'indépendance) ; les archives du Service historique de la Défense de Vincennes (Armée de terre) qui outre les précieux documents que pourraient s'y trouver, les PV de la gendarmerie consignants des descriptions détaillées des fermes incendiées durant la guerre de libération algérienne. A rajouter aux lieux cités d'autres centres potentiels : l'Archives du monde de travail à Roubaix contenant les fonds d'importantes entreprises de bâtiment-travaux publics qui furent incontournables dans le mouvement de construction en Algérie ; la SADG société des architectes diplômés par le gouvernement ou la consultation des dossiers de membres architectes aurait pu être utile. Les trois séjours en France d'une dizaine de jours chacun n'ont pas été suffisants pour la visite des structures citées.

<sup>92</sup> Archives Nationales d'Outre-Mer, 29 Chemin du Moulin de Testas, 13090 Aix-en-Provence, France.

<sup>93</sup> Historique des archives nationales d'outre-mer

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Presentation/Historique.html>





Planche 3 : nature des documents (carte, registre des transactions, répertoire alphabétique) et leur état de conservation aux archives de la conservation foncière de Béjaïa. Clichés auteur, hiver, 2018.

Les fonds qui intéressent particulièrement les recherches sur l'architecture des anciennes colonies sont : les documents liés à l'action du génie militaire jusqu'à 1880 (travaux d'aménagement et d'urbanisme), le dépôt des fortifications de colonies (ouvrages publics/fort/batterie/carte de ville), inspection des travaux publics (chemins, mines, énergie électrique, météorologie), tous à retrouver dans les fonds ministériels. Par ailleurs, la consultation des fonds territoriaux (travaux et édifices publics) ou ceux de l'agence économique de la France d'outre-mer - créée en 1899 qui avait pour but de faire connaître les richesses des colonies afin d'encourager la colonisation (photos des réalisations, monographie, reportage photos)- sont intéressants<sup>94</sup>.

Pour nous particulièrement, les fonds consultés aux ANOM complètent le travail effectué à la conservation foncière de Béjaïa. En effet, il a été possible de consulter les dossiers de création des centres de colonisation du territoire de Béjaïa ainsi que les actes d'attribution des parcelles agricoles (concessions) aux colons. Le dépouillement du fond cartographique et iconographique a révélé également des documents intéressants tels que les plans des corps de fermes du début de la colonisation, les études pour le bâti de colonies agricoles à travers le territoire national...etc.

<sup>94</sup> DION, Isabelle. « Les archives de l'architecture coloniale française au Centre des archives d'outre-mer » in . 2005. TOULIER, Bernard et PABOIS, Marc. Architecture Coloniale et Patrimoine: L'Expérience Française. Paris: Institut national du patrimoine, 2005

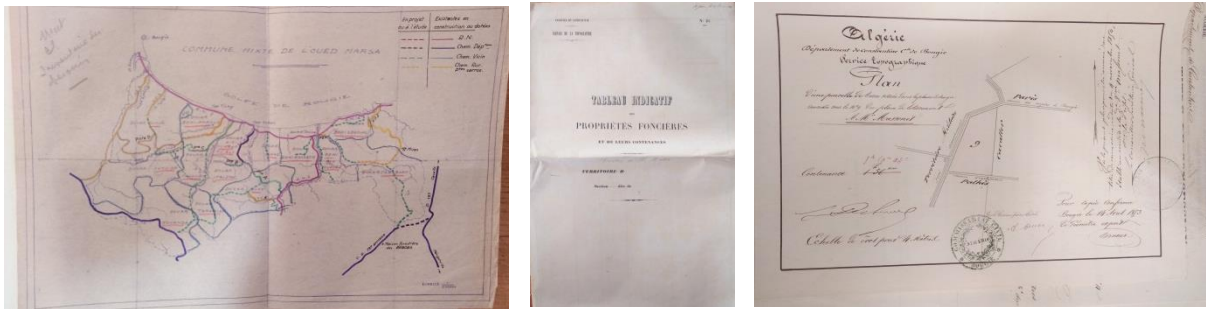


Planche 4 : aperçu partiel sur les documents consultés aux A.N.O.M. de gauche à droite : carte d'une commune mixte, tableau indicatif des propriétés foncières accompagnant le plans de lotissement et plan d'une parcelle de terre concédé. Clichés auteur, hiver, 2019.

Archive d'architecture du XXe siècle<sup>95</sup> : « Le Centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle est le principal centre d'archives d'architecture en France. Il collecte les archives d'architectes, d'urbanistes, d'ingénieurs ou de décorateurs français actifs depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>96</sup>. Ces archives contiennent les documents écrits et graphiques des projets d'architectes. L'entrée se fait par le nom de l'architecte qui possède une biographie détaillée et un inventaire de ses œuvres répertoriées. Les fonds sont présentés de manière exhaustive sur l'application internet Archiwebture<sup>97</sup> qui a nous a permis la consultation de fonds de certains architectes du mouvement moderne comme Le Corbusier (1887-1965) ou Georges-Henri Pingusson (1894-1978) ayant dessiné des projets d'architecture rurale en Algérie. La consultation « physique » de ces fonds ne fut possible à cause de la fermeture du centre entre les années 2019 et 2020.

Fonds du Centre Documentaire de l'Histoire de l'Algérie (CDHA)<sup>98</sup> : les fonds du centre sont organisés comme suit : Monographies, sources imprimées et littérature grise, périodiques, articles, archives privées, iconographies. Le cadre géographique couvert par les fonds du CDHA, notamment ceux ayant trait à l'architecture concerne en majorité la capitale du pays (Alger) - centralisation des études et lieu de résidence des architectes praticiens et/ou écrivains- tout en étant profitable pour l'étude des architectures des villes importantes à l'époque de la colonisation (Oran, Constantine, Bône). Notre présence au CDHA fut enrichissante à plus d'un titre. En dépit des ressources intéressantes consultées (sources imprimées, périodique, littérature grise) que détient le lieu qui a le plus de documents sur l'histoire de l'Algérie, le centre nous a facilité l'échange avec des personnes ressources ainsi que le contact avec les familles ayant des archives privées pour notre recherche. Ci-dessous la demande de recherche que nous avons rédigée et que le centre a bien voulu publier pour nous dans sa revue *Mémoire vive* et à travers les réseaux sociaux.

<sup>95</sup> Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, 1, Place du Trocadéro et du 11 Novembre 75116 Paris.

<sup>96</sup> <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/le-centre-darchives-darchitecture-du-xxe-siecle>

<sup>97</sup> <http://archiwebture.citechailot.fr/>

<sup>98</sup> CDHA - Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord, 36 TER, avenue de l'Europe - 13090 Aix-en-Provence

**Demande de recherche affichée par le CDHA**

En ayant comme objet de recherche *l'histoire de l'architecture rurale du temps de la colonisation française en Algérie (1830-1962)*, je sollicite l'aide des adhérents et des amis du CDHA pour d'éventuelles communications d'iconographie et/ou d'écrits (d'origine privée ou publique) qui contiendraient les informations suivantes :

Iconographie de domaines (vues paysagères, cartes, plans/croquis/schémas de délimitation de propriétés rurales)

Iconographie de bâtiments (photos d'intérieur/d'extérieur de bâtiments, dessins divers, gravures...)

Scènes de vie et photographies documentant le travail de la terre.

Articles de presse ou de périodiques spécialisés, témoignages écrits sur la construction au milieu rural (caves, bâtiments agricoles, bâtiments d'habitation)

Je vous remercie vivement pour la lecture de cette demande et par avance pour votre collaboration.

Sources imprimées. Cette catégorie concerne les documents anciens imprimés (parfois numérisés) qui contient soit une littérature scientifique, une documentation technique ou de l'iconographie qui sont aux cotés des archives des matériaux essentiels pour la recherche. Les manuels et traités d'architecture rurale française (XVIIIe-XXe siècles), la presse agricole locale ou régionale produite en Algérie, les revues d'architectures ou de travaux publics (XXe siècle) traitant de l'architecture ou de l'urbanisme, la littérature grise produite sur l'œuvre de la colonisation agricole en Algérie (mémoire, thèse) font partie de cette catégorie. Ces sources ont pu être consultées principalement au CDHA ; à partir de la plateforme Archiwebture ou sur le site Gallica de la Bnf (Bibliothèque nationale de France) (cf.supra), aux bibliothèques de la MMSH et de l'ENSAM<sup>99</sup>. Le tableau suivant donne seulement la catégorie des périodiques généraux et spécialisés ayant retenu notre attention.

Tableau 1 : liste des périodiques en relation avec l'objet d'étude. Source : auteur, 2018.

Catégorie	Périodiques	Date d'édition
BTP / Architecture (colonie)	Revue générale de l'architecture et des travaux publics : Journal des architectes, des ingénieurs, des archéologues, des industriels et des propriétaires	1840-1888
	<a href="#">Le Journal général. Travaux publics et Bâtiment</a>	<a href="#">1922 - 1933</a>
	Le Journal général des travaux publics et du bâtiment : organe du Syndicat des entrepreneurs de travaux publics de l'Algérie et de la Tunisie	<a href="#">1926-1947</a>
	Les Chantiers nord-africains ["puis" Chantiers... ; Chantiers. Architecture, décoration, urbanisme, travaux publics]	<a href="#">1928-1938</a>
	Les Travaux ["puis" nord-africains] : organe des travaux publics et particuliers en Algérie, en Tunisie et au Maroc... ["puis" Bâtiment, travaux publics, architecture...]	1908-1963
Revue architecture française	Architecture d'aujourd'hui	1930- 1940 ;1945- 2008 ;2009
	Technique et architecture	1941-2007

<sup>99</sup> MMSH Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence ; ENSAM : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille.

	Revue générale de l'architecture et des travaux publics	1840-1888
	La construction moderne	1885-1939 ;1945
	Le béton armé	1898-1939
	L'architecture usuelle	1903-1937
Presse agricole locale (Béjaia)	L'écho de bougie L'oued Sahel L'avenir de Bougie La Kabylie : journal de l'arrondissement de Bougie	1905-1959 1887-1930 1931-1940 187.-1914
Illustration/ Tourisme/Pr opagande/P ublicité	<a href="#">L'Afrique du nord illustrée</a>	<a href="#">1907-1939</a>
	Mauritania. Magazine illustré mensuel de l'Afrique du Nord	<a href="#">1910-1914</a>
	Algeria : revue mensuelle illustrée	<a href="#">1933-1939</a>
	L'Algérie illustrée : touristique et pittoresque	<a href="#">1922-1932</a>
	<a href="#">Revue de l'Afrique française et des antiquités africaines</a>	<a href="#">1886-1888</a>

*Le terrain* : les visites du terrain principal de notre recherche ainsi que ceux qui lui sont limitrophes ont été effectués d'abord par « navigation à vue » laissant place à l'observation et parfois au hasard de la découverte des corps de fermes et des caves. Ces visites ont révélé l'appréhension des propriétaires des questions ayant trait à la propriété ou au statut juridique des biens habités ou désertés. Quant à l'accès à l'intérieur des complexes bâti, la coopération reste marginale comparant à l'abstention.

Cette navigation à vue, effectuée à pieds et/ou en voiture, s'est avérée très propice au développement d'hypothèses quant à aux lectures du territoire et du paysage agricole (cf. chapitre 3). La procuration de cartes géographiques dans un second lieu ainsi que la coopération du personnel des subdivisions agricoles ont permis une localisation précise et exhaustive des établissements agricoles de la période de la colonisation française.

## 6 Conceptualisation

Les vocables utilisés dans cette thèse méritent d'être élucidés afin que leur emploi soit univoque et justifié. Certains mots d'apparence interchangeables nécessitent d'être définis pour faire le distinguo et ainsi justifier les choix que nous avons opérés durant l'écriture du présent document, d'autres renvoient à des concepts opératoires sur lesquels nous allons plus s'attarder<sup>100</sup>. Les termes et concepts renvoient à l'architecture, au paysage ou à l'histoire de la colonisation française en Algérie ou de la présence ottomane en Algérie.

**Architecture rurale** : nous entendons par architecture rurale les constructions (elles-mêmes) érigées en milieu rural – souvent associées à l'agriculture- ainsi que le travail intellectuel qui était à leurs origines. Ce travail intellectuel est ce que l'historien de l'architecture Garric entend par l'objet de l'architecture rurale à savoir « concevoir et construire des édifices relatifs à l'agriculture, qu'ils répondent en premier lieu à des fonctions d'exploitations ou à

<sup>100</sup> Une attention particulière est donnée aux définitions de « type » et « modèle » architecturaux vu leur usage méthodologique. Les termes sont donnés sans hiérarchie.

des ambitions esthétiques »<sup>101</sup>. Pour désigner ce travail intellectuel, De Perthuis (1810) auteur du premier traité français d'architecture rurale, érige l'architecture rurale en discipline qui selon lui « est une partie de la science de l'architecture, qui a pour objet d'enseigner à construire avec économie, solidité et convenances, toutes les espèces de bâtiments et de travaux d'art que l'on exécute à la campagne pour les différents besoins de l'agriculture »<sup>102</sup>. Cette définition doit être différenciée de celle de l'architecture populaire ou vernaculaire.

**Architecture populaire** se définit dans une opposition à « architecture savante » qui est l'œuvre de spécialistes et réservée aux couches supérieures des sociétés. Cette distinction – longtemps adoptée pour la désignation de monuments historiques – repose sur l'importance donnée au critère esthétique moins qu'à d'autres acceptions du terme art qui regroupe aussi la compétence technique, le savoir-faire<sup>103</sup>.

**Architecture vernaculaire** a désigné tout à tour « l'architecture sans architecte » rejoignant le sens d'architecture populaire ou dans le sens littéral une « architecture propre à un pays, à ses habitants ». Propre à un pays donc d'un point de vue social, technologique et historique. Historique dans le sens où un bâtiment vernaculaire appartient à un ensemble de bâtiments construits dans un même mouvement de (re)-construction dans une/des région(s) et une période données ou surgissant dans une autre région suivant un décalage temporel. D'un point de vue social, le type vernaculaire reflète les changements économiques et la classe de son constructeur/ utilisateur. Selon Lassure, l'ancienneté de l'usage des matériaux permanents est un titre révélateur de la classe sociale du constructeur, « plus il est haut dans l'échelle sociale plus les premiers témoins en matériaux permanents sont anciens ». Au plan de la technologie, « l'architecture vernaculaire est soumise à la diffusion de plans, de techniques de construction et de décors stylistiques transcendant le cadre de la région, parfois même débordant les limites nationales »<sup>104</sup>. Au regard de ce dernier point, l'architecture de la période coloniale française en Algérie serait-elle vernaculaire ?

**Architecture coloniale** : d'aucuns pourraient voir curieux de définir ce terme car il désigne l'architecture construite/conçue dans/pour les territoires des anciennes colonies, souvent par une importation des architectures des empires (ex. *spanish /British/ portuguese /dutch /french colonial architecture, german colonial architecture in north america*)<sup>105</sup>. Toutefois, dans les pays anciennement colonisés, le terme pourrait être associé à la domination, au colonialisme<sup>106</sup>, voire une architecture excluant l'indigène tout comme le fait remarquer Volait « la notion d' « architecture coloniale » n'a d'ailleurs pas d'équivalent en arabe ; cela reviendrait à associer une notion positive (un cadre bâti vu comme non dénué de qualité)

---

<sup>101</sup> GARRIC, J. P. *Vers une agriculture. Architecture des constructions agricoles (1789-1950)*. Bruxelles: Mardaga, 2014, p11.

<sup>102</sup> DE PERTHUIS, M. *Traité d'architecture rurale*. Déterville, 1810.

<sup>103</sup> Didier Bouillon « Eléments d'approche du bâti rural traditionnel français » In Awtuch et al *Rural architecture in Europe between tradition and innovation*, 2005.

<sup>104</sup> LASSURE, Christian. L'Architecture vernaculaire: essai de définition. *Rivista L'architecture vernaculaire, Supplément*, 1983, no 3.

<sup>105</sup> Illustrated Dictionary of Architecture Copyright © 2012, 2002, 1998 by The McGraw-Hill Companies, Inc.

<sup>106</sup> ROOSMALEN Pauline Van, 2006, « Le positionnement de l'héritage colonial bâti », in PABOIS M et TOULIER B (dir.), *Architecture coloniale et patrimoine : Expériences européennes*, Paris, INP/Somogy éditions d'Art, 2006, p. 156-159.

à une perception négative (le souvenir de la domination coloniale) »<sup>107</sup>. Nous utilisons au long des pages qui suivent, « l'architecture coloniale » entre guillemets pour spécifier cette seconde signification.

**Culture constructive :** nous entendons par la culture constructive, par extension à la signification donnée à la culture<sup>108</sup>, l'ensemble des pratiques limitées au domaine de la construction (techniques de mise en œuvre des matériaux, systèmes constructifs) communes à la société ou à un groupe social particulier et que l'on peut traduire par « les manières de bâtir ». La culture constructive comme la culture de manière générale est susceptible de se transmettre de génération en génération, donc un héritage social. Un postulat de même nature se retrouve chez Muratori (1910-1973)<sup>109</sup>, qui attribue « à la forme architecturale, en tant qu'entité visible (et lisible), le rôle de synthèse et de lieu d'aboutissement des expériences collectives fondées sur la morale et la pratique constructive d'une société ». Il le dit plus explicitement dans ce passage : « sur un plan absolu il n'existe pas de technique meilleure qu'une autre ; sachant que la technique est l'aspect de la création artistique qui incarne le mieux les valeurs collectives de la civilisation, nous voyons la nouvelle technique se fixer en structures typiques...qui... constituent des organismes, lesquels présentent...toutes les caractéristiques du type bâti, de la même façon que ce qui arrive à d'autres époques pour d'autres systèmes constructifs »<sup>110</sup>.

**Circulation des modèles et types architecturaux.** L'architecture est un fait culturel. Elle dépend de la culture (savoir, art, coutumes et savoirs faire) et du niveau d'avancement technologique de la société qui la produit et pour laquelle elle se destine et obéisse à un transfert entre sociétés par divers vecteurs (le voyage, le livre, la formation...). La colonisation par le biais des individus (politiques, techniciens, artistes) exerce de manière générale une domination culturelle dans le sens qu'elle opère une diffusion culturelle brusque de modèles/types souvent sans emprunter à la culture dominée (celle du colonisé)<sup>111</sup>. En Algérie, cette diffusion se heurte à la spécificité du sol d'abord et finit par emprunter à la culture du colonisé (ex. style néomauresque) ce qui a imposé adaptation, invention et métissage. La circulation des modèles/types ou de l'architecture est ainsi pour nous le transfert et les pratiques qui l'accompagnent (adaptation, modification) d'un pays à un autre, d'une culture à une autre. Sous ce terme générique, nous entendons également les éventuelles influences dans deux sens entre cultures dominante et dominée.

**Clos masure (ou cour-masure)** ferme typique du pays de Caux et du Roumois entourée typiquement de Rideaux de hêtres plantés sur des talus et d'une surface moyenne de 4ha<sup>112</sup>.

---

<sup>107</sup> Mercedes Volait. *Colonial architecture*. Bénédicte Florin; Anna Madoeuf; Olivier Sanmartin; Roman Stadnicki; Florence Troin. *Abécédaire de la ville au Maghreb et au Moyen-Orient*, Presses universitaires François-Rabelais, pp.45-46, 2020

<sup>108</sup> ETIENNE, Jean, BLOESS, Françoise, NORECK, Jean-Pierre, *et al. Initial-Dictionnaire de sociologie*. Hatier, 2004.

<sup>109</sup> Saverio Muratori, Architecte italien théoricien et praticien connu pour être l'un des initiateurs de la morphologie urbaine. Voir pour son parcours : Jean Castex, « Saverio Muratori (1910-1973) », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 29 | 2014, 13-35.

<sup>110</sup> Saverio Muratori, *Tecnica e architettura nell'edilizia attuale*, 1948, Cité par OUAGUENI, op. cit. p 103-104.

<sup>111</sup> ETIENNE, Jean, BLOESS, Françoise, NORECK, Jean-Pierre, *et al. Initial-Dictionnaire de sociologie*. Op.cit.

<sup>112</sup> DONADIEU, Pierre et MAZAS, Elisabeth. *Des mots de paysage et de jardin*. Educagri éditions, 2002. P 65.

**Clos-masure**, typique de la région normande (française), est une parcelle de un à quatre hectares, entourée d'un talus surmonté d'une double rangée de grands arbres de haut-jet, plantées de pommiers à cidre et sur laquelle se dispersent les nombreux bâtiments de la ferme<sup>113</sup> **Clos** : terrains cultivés entourés de haies, de murs, de talus ou de fossés. La parcelle enclose peut détenir des productions comme la vigne ou des vergers. Situés près des fermes ou de villages, les clos ou enclos étaient souvent réservés à des prairies pour les troupeaux, leur généralisation aboutirait à un paysage de Bocage. **Bocage** (de bosc, bois), réseau de haies clôturant des champs et dont l'origine en France remonte au moyen âge. Ce paysage est répandu dans toute l'Europe occidentale, de l'Espagne atlantique aux îles britanniques. Le vrai bocage s'accompagne d'un habitat dispersé en hameaux et de fermes isolées s'opposant au paysage d'*openfield* à habitat groupé dans des villages. Il s'est développé pour affirmer l'usage individuel des parcelles et se protéger de la vaine pâture (espace commun de prairie gratuite, en bord de chemins, friches, bois..). Les pays de bocage sont caractérisés par l'élevage. **L'*openfield***, emprunté à l'anglais *open* « ouvert » et *field* « champ », désigne à la fois un type de paysage agricole et un type de système de culture. Par opposition au bocage, il s'applique dans son acception la plus large à tous les territoires de champs ouverts de l'Europe du nord-est. En tant que paysage agricole, il est caractérisé par un parcellaire de champs allongés et regroupés en grands « quartiers » de terre arable commandés par un habitat rural concentré en villages-tas ou en villages-rue généralement situés en position centrale de leur finage. En tant que système de culture, l'*open-field* sous-tend une économie céréalière<sup>114</sup>. Les paysages agricoles sont souvent rangés dans les deux catégories précédentes en plus du champ irrégulier (de labour à l'araire)<sup>115</sup>.

**Colon** : l'on désigne par colon le propriétaire terrien et le cultivateur d'une terre agricole ou encore par élargissement tout civil installé dans la colonie. L'expression de colons aux « gants jaunes » employée par Bugeaud gouverneur général d'Algérie (1841-1847), défavorable à la colonisation civile, pour désigner les grands colons civils : « aristocrates français, légitimistes, qui fuient la Monarchie de Juillet, et deviennent colons en Algérie. Ce sont les premiers grands propriétaires terriens, les premiers colons, qui perpétuent le modèle des grands propriétaires d'Amérique du Nord. Ce sont eux qui acquièrent, dans des conditions mal connues, des terres à la périphérie d'Alger »<sup>116</sup>.

**Concession** : « acte par lequel l'État distribue des lots de terres de taille prédéterminée et d'affectation prédéfinie. L'idée est ébauchée par la Commission d'Afrique de 1833 (cf. chapitre 2) qui parle d'attirer les colons et « de dresser sous formes de concessions des terres du domaine. La concession est officielle et gratuite s'il s'agit de peupler la région, ou privée et attribuée sous forme de vente, s'il s'agit de motifs économiques. Les premières concessions

<sup>113</sup> Pierre Brunet, « Les bâtiments ruraux dans leur environnement en pays de bocage et en pays d'*openfield* », *In Situ* [En ligne], 7 | 2006, mis en ligne le 27 février 2012, consulté le 13 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2545> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.2545>

<sup>114</sup> TOUBERT, Pierre. Aux origines de l'*openfield* anglais. A propos d'études récentes. *Revue historique*, 1982, vol. 267, no Fasc. 1 (541, p. 113-123.

<sup>115</sup> LAVIGNE, Cédric. De nouveaux objets d'histoire agricole pour en finir avec le bocage et l'*openfield*. *Études rurales*, 2003, no 167-168, p. 133-185.

<sup>116</sup> Gérard Chouquer, dictionnaire des questions foncières pendant la colonisation de l'Algérie au XIXe siècle, 1<sup>er</sup> édition 2012, Publi-Topex, 2020, p.15.

reprennent le modèle des plantations d'Amérique avec les grandes concessions faites aux *colons aux gants jaunes*, mais sans l'esclavage qu'on trouvait dans ces colonies d'outre-Atlantique. Ensuite, on évoluera aussi vers le lot ordinaire, associant un lot rural et un lot urbain par colon. C'est la mise en place progressive de l'idée de colonisation officielle qui conduira à préciser les situations et à réguler la toute première colonisation sauvage, faite de transactions foncières foisonnantes entre Européens et locaux, mais dans des conditions d'insécurité très grandes. Par la suite, la concession sur le domaine de l'État sera la ressource contre l'incertitude des statuts fonciers. Le concessionnaire obtient immédiatement la propriété des terres concédées, mais sous réserves de conditions à remplir<sup>117</sup>. A partir de 1860, l'on parle de la **concession onéreuse** qui désigne la vente sous diverses formes (enchères, gré à gré, à prix fixe) de grandes concessions (cf. chapitre II).

**Haouch.** « Ferme agricole autochtone ou ottomane. C'est une propriété "individuelle", en fait familiale ou lignagère qui reste dans l'indivision à la mort du fondateur, qui porte le nom de celui-ci. La forme de cette possession collective reposait sur une convention tacite : chacun cultive en fonction de ses besoins et le reste du sol constitue un bien commun. Pour limiter le passage de la part d'un cohéritier en des mains étrangères à la famille ou au lignage, un autre cohéritier peut intervenir en faisant valoir le droit de *chefâa* ou *chafâa* [droit de préemption]. Avec le temps, le *haouch* peut néanmoins être possédé par plusieurs familles : par exemple, le Haouch Ben-Rahma de 118 ha était la propriété de cinq groupes ou familles. Il faut ajouter aussi le fait que les *khammès* ou métayers au cinquième, peuvent être associés au *haouch* ». Les *haouchs* du Sahel algérois et de la Mitidja ont souvent été le site de centres de colonisation, après leur appropriation<sup>118</sup>.

**Habitat rural, bâti rural.** Deux termes peuvent qualifier un même bâtiment, néanmoins les significations sont différentes. Habitat rural/ maison rurale désigne une seule fonction qui est l'hébergement des hommes ne saurait remplacer bâti rural qui lui désigne les constructions liées à l'exploitation agricoles dont l'habitation fait partie parmi d'autres (hébergement des animaux, lieu de transformation, locaux pour récoltes) ou pour l'artisanat (fours, moulins, lavoirs, bassins...).

**Hameau, Village, bourg, patelin :** dans l'usage courant la signification de ces termes reste flottante. Les dictionnaires de la langue française sont par ailleurs unanimes sur les sens de chacun de ces mots et font la référence des travaux en architecture, en l'absence de définitions arrêtées par les géographes ou les architectes. Les critères de différenciation de ces établissements sont souvent la présence ou non d'une paroisse<sup>119</sup>, d'un marché ou d'équipements. Nous donnons ici les définitions qui ont trait au caractère physique et non administratif. Un hameau est en milieu rural un petit groupe d'habitations isolé, à l'écart d'un village et sans église paroissiale. L'élément fondateur est très souvent une ferme. Ce terme est d'origine germanique ; il provient du vieux bas francique *haim* « domaine, foyer » et / ou de

---

<sup>117</sup> Ibidem, p.19.

<sup>118</sup> Ibidem, p.28.

<sup>119</sup> A l'origine, il s'agissait d'un territoire dont les habitants étaient soumis à l'autorité spirituelle d'un curé. Une circonscription d'on tirait également profit l'administration puisqu'elle était le ressort de perception de la dîme bien sûr, mais également de certains impôts royaux et seigneuriaux.



l'anglo-saxon *ham* « domaine, groupe d'habitations ». Village, plus important que le hameau, est une agglomération rurale caractérisée par un habitat plus ou moins concentré et dotée d'équipements ou lieux collectifs. Le terme de village dérive de l'ancien français vil(l)e « ferme, propriété rurale, agglomération » issu du gallo roman *villa* « domaine rural », du latin *villa rustica* « grand domaine rurale » avec un suffixe : age<sup>120</sup>. Le bourg se distinguait du village par son marché, pour lequel une autorisation administrative était nécessaire. Il se situait ainsi entre le village et la ville, même si, contrairement à cette dernière, sa nature rurale prédominait. Un vocable qui semble le fruit du croisement entre le latin *burgus* (la fortification, la tour de défense) et le germanique *burg* qui désigne une ville fortifiée, pour décrire finalement, au Moyen-Age, une agglomération généralement installée près d'une fortification, qu'elle soit château ou monastère. Un bourg qui s'étendait souvent hors de ses enceintes, des quartiers qu'on nommait les faux bourgs (en deux mots). Patelin : Ce n'est qu'au XXe siècle qu'on verra apparaître ce vocable dans les dictionnaires, au sens de petit village, de façon plus ou moins péjorative, certainement dérivé de « pasquelin », un mot d'argot du XVIIe siècle qu'on trouve avec diverses graphies, déformation de pastis ou de pâtis en ancien français qui désignait une terre de pâture puis, par extension, un foyer domestique<sup>121</sup>.

**Huerta.** Désigne un paysage ou un système ou système agraire « basé sur une agriculture diversifiée et irriguée, intensive (à haut rendement) et à forte valeur ajoutée, et insérée dans une filière agro-alimentaire exportatrice. Ce système de production agricole est aussi un modèle [...]. Ce système agraire basé originellement sur la *coltura promiscua* (l'association de productions complémentaires sur la même parcelle) est originaire d'Espagne, d'où vient son nom qui dérive du latin *hortus* (jardin), et notamment des régions de Murcie et de Valence. La huerta est un système agraire propre aux milieux méditerranéens »<sup>122</sup>.

**Fahs.** « Ensemble des terres de vergers et jardins situés à la périphérie d'Alger et aux mains de grands propriétaires, sites de palais fastueux. Ce sont les biens des notables ou des riches commerçants de la ville. Nombre de ces demeures et domaines, abandonnés par les Ottomans et les Maures, revinrent à l'autorité militaire française ou furent vendus. Il y eut des cas de ventes de la part de notables ruinés par l'occupation française et désireux de quitter le pays »<sup>123</sup>.

**La ferme** : dans son acception physique, elle est un lieu de vie et du travail de la terre (aussi de l'élevage). Entendue ainsi : « la ferme est un groupement. Elle forme un tout indivisible, un centre de production et de consommation dont toutes les parties sont en dépendance mutuelle [...] elle est, pour des hommes, le cadre de leur travail et de leur vie »<sup>124</sup>. Du point de

---

<sup>120</sup> Charte architecturale et paysagère du pays d'art et d'histoire « entre Cluny et tournus » en ligne :

[https://www.pahclunytournus.fr/documents/portal651/pah-diagnostic-bourgs\\_-villages.pdf](https://www.pahclunytournus.fr/documents/portal651/pah-diagnostic-bourgs_-villages.pdf)

<sup>121</sup> *Comment distingue-t-on les différents types de villages* en ligne :

<https://www.europe1.fr/economie/Comment-distingue-t-on-les-differents-types-de-villages-358700>

<sup>122</sup> Huerta, géo confluence, 2018. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/huerta> consulté le 15/06/2019

<sup>123</sup> Dictionnaire des questions foncières pendant la colonisation de l'Algérie au XIX siècle, op.cit., P. 26.

<sup>124</sup> Technique et architecture, n° 11-12, novembre-décembre 1942, « la ferme » réalisé par André Wogenscky, p 360 In Garric, 2014, op cité.

vue des fonctions de ses parties, la ferme comprend généralement : « un logement pour les animaux, un entrepôt pour les machines et les outils et un endroit pour conserver les produits récoltés, d'origine végétale ou animale, devant servir à nourrir, pendant les mois d'hiver surtout, les hommes et les bêtes, et enfin, dans de nombreux cas, un endroit pour transformer les produits récoltés »<sup>125</sup>. Une ambiguïté demeure depuis au moins trois siècles quant à l'usage du même vocable pour désigner le bâti lui-même et le mode de faire-valoir, fermage ou métayage. « Maison rustique » qui lui est ancien (1564) désigne « tous les bâtiments qui composent une métairie ». « Logis des champs » et « bâtiments champêtres » lui sont des synonymes<sup>126</sup>. Nous préférons à ce lexique les expressions « bâtiments de la ferme » ou « corps de ferme » qui sont univoques. Sauf indications contraire, nous avons employé le vocable « ferme » pour désigner spécifiquement les bâtiments d'une propriété agricole ou d'un domaine. **La ferme modèle, ferme école**, exploitation agricole dans laquelle on forme de jeunes agriculteurs à la pratique de leur art.

**Le domaine est** une propriété agricole (unité de production agricole/animale) se caractérisant par sa taille relativement grande<sup>127</sup> ainsi que par la présence de constructions destinés au logement (exploitant/main d'œuvre) et à la production agricole (culture/élevage/transformation de produit). le domaine peut être constitué par plusieurs propriétés non contiguës.

**L'exploitation agricole** « est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée, entièrement ou en partie, pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou une tribu ou par une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'état. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs régions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que main-d'œuvre, bâtiments agricoles, machines ou animaux de trait utilisés sur l'exploitation »<sup>128</sup>.

**Centre de colonisation. Le centre** est une « Entité territoriale destinée à des colons ruraux européens, au centre de laquelle se situe un lotissement urbain en damier dénommé village, entouré d'un autre lotissement rural, limité, au découpage interne régulier, prédéfini et baptisé **Périmètre de Colonisation**. [...] Le centre de colonisation (*centre de population*, ou *centre européen*, *village européen* ou encore *village de colonisation* et *centre de population européenne*) n'est donc pas tel que cela a été souvent rapporté ou comparé, par raccourci, semblable à un *presidio* américain ou à un comptoir asiatique, embryon d'une future ville appelée à se développer, notamment à partir de son noyau en grille orthogonale. Le centre de

---

<sup>125</sup> GOEDSEELS, Vic, VANHAUTE, Luc, et HARDY, Anton. *Nos fermes se racontent*. P. Mardaga, 1983, p14.

<sup>126</sup> Didier Bouillon « Eléments d'approche du bâti rural traditionnel français » In Awtuch et al *Rural architecture in Europe between tradition and innovation*, 2005.

<sup>127</sup> Il semble, au vu des documents coloniaux, qu'une propriété est considérée comme domaine à partir d'une trentaine d'hectares.

<sup>128</sup> Programme du recensement mondial de l'agriculture 2000, Collection FAO: Développement statistique numéro 5, FAO, Rome, 1995, page 28

colonisation, même si aucun commentaire officiel n'est venu le définir, est d'abord un projet arrêté, une réalisation finie. Tout agrandissement ou développement urbain est d'ordre exceptionnel, du moins à l'origine. La préférence ira le plus souvent à la création de nouveaux centres qu'à l'établissement de lots urbains supplémentaires. Il était préférable d'étendre le peuplement et non simplement de le densifier en quelques points.»<sup>129</sup> .

**Territoire.** Il est pour nous un étendu (espace) délimité précisément de terrain, d'une région ou d'un pays. Il peut correspondre à une division (limites) administrative comme dans d'autres cas il n'en tient pas compte. Sur le plan physique, c'est un ensemble d'espaces juxtaposés partageant ou pour lesquels il est appliqué des mesures administratives, législatives ou d'aménagement. Pour l'institution coloniale, il désigne tour à tour un périmètre de colonisation, le territoire civil, militaire ou indigène.

**Territorialisation.** « C'est un processus qui consiste en une appropriation qui peut être juridique et économique (la propriété) ou symbolique (le sentiment d'appartenance, de connivence) »<sup>130</sup> .

**Le Type et le Modèle architecturaux :** de toutes les définitions existantes, ces deux concepts sont présentés de pair. Les définitions de type de de modèle données par les dictionnaires ont été, depuis l'antiquité, sujettes à la similitude et à l'interchangeabilité<sup>131</sup> . Ce qui nous intéresse est plutôt leur sens et emploi dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme.

Pour le type, l'écart entre les définitions est assez large, il est pour les uns « l'essence de l'architecture, et pour d'autres, un schéma abstrait »<sup>132</sup> . Certains diront qu'il est possible de remonter jusqu'à la cabane primitive pour retrouver le type de toutes les constructions qu'a produit l'humanité jusqu'à présent, d'autres orientés vers l'opérationnalité de la notion du type dans la projection architecturale y verront les grands traits qui orienteront/ayant orienté la (re)production de nouveaux bâtiments différents. Que le type et le modèle soient des outils pour la connaissance architecturale ou pour la pratique de l'art de bâtir, nous retiendrons les définitions qui font autorité dans notre domaine.

**Le type,** l'on distingue aujourd'hui pour deux grandes acceptions. (1) La définition de Quatèmère de Quincy (1755-1849) : « *le mot type présente moins l'image d'une chose à copier ou à imiter complètement, que l'idée d'un élément qui doit lui-même servir de règle au modèle (...). Le modèle, entendu dans l'exécution pratique de l'art, est un objet qu'on doit répéter tel qu'il est ; le type est, au contraire, un objet d'après lequel chacun peut concevoir*

---

<sup>129</sup> Bellahsene, op.cit. p.250

<sup>130</sup> ST, Territoire, territorialisation, territorialité, Géo confluence, 2005 modifié 2021, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/territoires-territorialisation-territorialite>.

<sup>131</sup> La distinction se trouve dans l'usage et non dans les définitions, d'où le peu d'intérêt à se référer à ces définitions en architecture. Certaines définitions sont interchangeables à l'exemple de Larousse : le type est « un modèle abstrait réunissant à un haut degré les traits essentiels de tous les êtres ou de tous les objets de même nature », le modèle est « ce qui est donné pour servir de référence, de type ».

<sup>132</sup> OUAGUENI, Yassine. *Contribution à la construction d'une théorie de l'architecture basée sur la lecture des structures anthropiques et le processus typologique du bâti. Deuxième partie.* 2016. Thèse de doctorat. EPAU-Alger, p.91.

*des ouvrages qui ne se ressembleront pas entre eux. Tout est précis et donnée dans le modèle ; tout est plus ou moins vague dans le type »*<sup>133</sup>. Cette définition reste dominante dans le champ de l'histoire de l'architecture notamment en France et critiquée en Italie pour son degré de liberté incapable de distinguer les objets (artefacts bâtis) appartenant à des cultures différentes, l'incapacité d'une évaluation artistique et une inscription dans l'histoire<sup>134</sup> ce qui est communément appelé pour l'école italienne « le type a posteriori » (construction de l'esprit pour servir la connaissance) et mènera pour le même coup Serverio Muratori (1910-1973) - après une longue étude critique sur l'architecture européenne et celle du mouvement moderne notamment- la définition dans les années 1950 du type (type apriori) (2). Pour Muratori, le types est à identifier au départ avec ses variantes synchroniques et les transformations successives (variantes diachroniques) dans l'objectif de reconstruire le processus typologique (s'identifiant avec le processus historique) servant comme outil à re-projection<sup>135</sup>. En d'autres mots, le type est une schématisation destinée à (re)produire/expliquer la production d'objets dans une aire culturelle à une période donnée, sans rupture avec le continuum historique qui les a vu naitre. In fine, la distinction entre les deux types réside dans la capacité à servir la projection architecture, l'ancrage culturel et l'intégration du facteur historique et évolutif.

**Quant au modèle**, pour lequel il existe moins d'ambigüité et de controverses pour le sens qu'on lui donne, nous aurons compris que par opposition au type, et succédant à ce dernier, le modèle sert à une reproduction sans marge de liberté, il est la référence à reproduire, « *le modèle est un original unique et concret, qui contient le maximum de valeurs spécifiques, qui se distinguent par la richesse et la perfection, plutôt par la schématisation et la réduction, comme cela arrive au contraire pour le type, qui est synthèse a posteriori, classificateur et non créatif, de caractères invariants et non originaux, schématisés suivant certains critères possibles »*<sup>136</sup>. Par ailleurs, il faut signaler que le modèle faisant l'objet d'imitations (large diffusion) et après une certaine stabilisation, peut donner éventuellement lieu à la fabrication du type. Il s'agira d'un type consacré. Celui que la convenance (société, clients, constructeurs, architectes) aura choisi avec consensus en terme dispositions spatiales, d'éléments stylistiques et savoirs constructifs<sup>137</sup>.

Pour résumer : le type représente une abstraction de formes (à mobiliser pour la création du nouveau), tandis que le modèle est concret (il est à (re)produire). Le modèle est une forme figée, dans le temps et l'espace, le type est une structure évolutive, dotée d'une force suggestive et admettant d'infinies variantes. Le modèle est matériel, le type est idéal. L'on pourrait donner pour exemple le type de la maison à patio lequel se décline, de l'antiquité à nos jours, notamment autour de la méditerranée, en une multitude de formes architecturales.

<sup>133</sup> Quatèmère de Quincy, A.C., Dictionnaire Historique d'Architecture, vol II, 1832, p.629

<sup>134</sup> OUAGUENI, op.cit., p. 84.

<sup>135</sup> Ouagueni, p 118.

<sup>136</sup> Ludovo Quaroni, *proteggere un edificio, otto lezioni di architettura*, Ed. Mazzotta, Milan 1977. Cité par Ouagueni.op.cit, P.84.

<sup>137</sup> PANERAI, Philippe, DEMORGON, Marcelle, et DEPAULE, Jean-Charles. *Analyse urbaine*. Marseille : Parenthèses, 1999.

Pour rester dans l'architecture domestique, le pavillon, la villa, l'immeuble de rapport sont également des types.

Les modèles seraient chacun des bâtiments (maison ou autre) construit – en série ou individuellement, dans une filiation au type de la maison à patio. Les édifices inspirés des publications de Vitruve (1<sup>er</sup> siècle a-jc) pour leurs valeurs architecturales et constructive, Le Tempietto de Bramanté à Rome (renaissance italienne), le modèle palladien de la même période reste vivant jusqu'au début du XXe siècle, sont autant de modèles qu'ont connu la connaissance et la pratique architecturales<sup>138</sup>.

**Paysage** : nous retenons celle admise pour les géographes ruralistes qui est « une partie du territoire visible pour un observateur, où s'inscrit une combinaison de faits et d'interactions dont on ne voit, à un moment donné que le résultat global »<sup>139</sup>.

**Périmètre de colonisation.** « Zone ouverte à la colonisation de peuplement. Le périmètre de colonisation comprend le lotissement urbain et le lotissement rural ou agraire. Il est dessiné par le Géomètre-Topographe qui parle de *Plan du territoire du village de X*, ou de *Plan périmétrique*. De 1848 à 1928, on a créé en Algérie 631 périmètres de colonisation au sein desquels ont été créés 475 villages ou centres de colonisation. »<sup>140</sup>

**Système agraire.** Par système agraire nous désignons « le fonctionnement d'un type d'agriculture en lien avec une société humaine dans un environnement donné. La taille et la forme des parcelles, la répartition de la propriété foncière, le poids respectif des cultures et de l'élevage, le type d'irrigation, ou encore le choix des productions, sont des composantes du système agraire et résultent des séries de décisions collectives des sociétés qui l'ont mis en place et fait évoluer (et des rapports de force entre groupes sociaux). [...] La notion a une importante dimension paysagère, tandis que la notion connexe de système de production agricole insiste davantage sur les choix de productions, les interactions entre acteurs, le fonctionnement des filières et le degré de technicité des pratiques. Le bocage de l'Ouest de la France, l'openfield des plaines et bas plateaux d'Europe du nord, la huerta méditerranéenne, la forêt-jardin tanzanienne et ougandaise, ou encore le *ranching* australien, sont des exemples de systèmes agraires »<sup>141</sup>

---

<sup>138</sup> Journée d'étude « La notion de modèle en architecture du Moyen Âge à nos jours », 13 octobre 2016, Galerie Colbert, INHA, Paris. Lien vers l'argumentaire <https://studioxix.hypotheses.org/170>

<sup>139</sup> DEFFONTAINES, Jean-Pierre. *Analyse du paysage et étude régionale des systèmes de production agricole. Economie rurale*, 1973, vol. 98, no 1, p. 3-13.

<sup>140</sup> Gérard Chouquer, dictionnaire des questions foncières pendant la colonisation de l'Algérie au XIXe siècle, 1<sup>er</sup> édition 2012, Publi-Topex, 2020, p.38.

<sup>141</sup> Système agraire, géo confluence, 2019. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/systeme-agraire> consulté le 15/03/2020.

## 7 Structure de la thèse

Au lieu de se plier à une recherche d'égalité en termes de taille des chapitres, démarche que nous trouvons formaliste et non sensible au contenu, les chapitres contiennent ce dont la compréhension des tenants et aboutissants de la recherche et la rigueur scientifique exigent. Ainsi, le corps de la thèse est constituée de cinq chapitres dont les titres explicitent le contenu et dont le contenu est retracé dans le tableau suivant.

Tableau 2 : structure de la thèse (auteur, 2021)

chapitres	Contenu/sections
Chapitre 1 : positionnements de la recherche	Introduction générale Problématique et état des savoirs, structure de la thèse Démarche de la recherche, conceptualisation
Chapitre 2 : historiographie de la colonisation rurale française en Algérie	— de la conquête à l'officialisation de la colonisation — Systèmes de colonisation et stratégies d'appropriation foncière, — Institutions chargées de la colonisation — découpage administratif de la colonie
Chapitre 3: paysages de la colonisation agricole	— Le maillage des établissements humains de la colonisation — choix des terrains pour la colonisation agricole en Algérie — l'agriculture coloniale — le paysage agricole de la colonisation
Chapitre 4 : Architecture rurale en Algérie (cadre national)	— Aperçu sur le contexte mondial français et l'architecture et aux XIX-XX siècles. — Acteurs et vecteurs de diffusion de l'architecture rurale en Algérie — Les conditions socio-économiques des colons — La typologie des corps fermes — La fixation d'un modèle de caves viticoles en Algérie — Les expressions architecturale et symbolique et les références de l'architecture rurale.
Chapitre 5 : Béjaïa, cadre de colonisation agricole. Connaissance du territoire et inventaire des architectures.	— Connaissance du cadre naturel — mise en place et évolution de la colonisation — pré-inventaire des architectures rurales du territoire d'étude -patrimonialisation
Chapitre 6 : La patrimonialisation de l'architecture coloniale : illustrations par les exemples de Kherrata et des plaines littorales de Béjaïa	- La réalité de la patrimonialisation de l'héritage bâti colonial -le rapport institutionnel à l'architecture coloniale -le rapport ordinaire
Conclusion générale	Résultats, limites et perspectives de la recherche

## Chapitre II : Historiographie de la colonisation rurale française en Algérie

« Nous avons dit, à notre point de vue, la colonisation pouvait être faite en créant des villages sur les points importants et des fermes isolées partout où l'on pourra trouver soit des terres disponibles soit des terres à acheter [...] Les villages deviendront un jour des villes et les fermes isolées des villages.»<sup>142</sup>

### Plan du chapitre :

1. De la conquête à l'officialisation de la colonisation
2. Colonisations officielle et privée
3. Réserves foncières pour la colonisation
4. services de la colonisation
5. Le processus de création des centres de colonisation

---

<sup>142</sup> S.n , *L'avenir de Bougie –journal politique, littéraire, commercial et agricole*, 1<sup>er</sup> année, N°33, 18 novembre 1885.

## Introduction

La colonisation peut être désignée comme l'entreprise visant l'occupation puis l'exploitation d'un pays par un autre. En Algérie, elle a été assimilée au peuplement européen du pays : « *On peut d'une façon générale, appeler colonisation, toute œuvre ayant pour objet l'augmentation du nombre des Européens, l'extension de leurs cultures, voire même le développement de leur civilisation* »<sup>143</sup>.

Cette colonisation aura à tester des méthodes et des systèmes divers aussitôt la conquête, à recruter une population hétéroclite (européenne et française) pour le peuplement du pays, à constituer les réserves foncières nécessaires pour l'installation de celle-ci dans des centres de colonisation (villages). L'agriculture, fer de lance de la colonisation de peuplement, sera la principale vocation des centres. Elle est pratiquée dans des périmètres attenants aux centres ou dans des fermes isolées.

Dirigées de Paris ou créées spécifiquement pour la colonie, des institutions sont mises sur pieds pour la gestion de ce processus d'expansion européenne dans un sol qui se découvre progressivement et qu'on avait tort d'assimiler aux anciennes colonies françaises, de croire vide de population ou encore sous exploité. Ce mouvement inauguré au lendemain de la conquête (1830) demeure actif pour près d'un siècle et conduit à une réorganisation, à l'image de l'occupant, des territoires d'Algérie. Il se solde par l'échec en matière de peuplement pour de nombreuses raisons. Echéec qui se décline au final dans la faible fixation des européens et français en campagne.

Seront traitées dans ce chapitre les questions liées aux orientations politiques et à la démarche (méthodes) de colonisation rurale ainsi que les modalités d'appropriation et de concession du sol nécessaire à l'expansion coloniale. Les institutions coloniales et le découpage administratif relevant plutôt de la gestion administrative de la colonisation sont brièvement discutés en fin de chapitre. Sans vouloir faire œuvre d'historien, nous ne pouvons faire l'économie de ce récit historique de la colonisation rurale en Algérie<sup>144</sup>. Lequel récit est indispensable à une compréhension de la formation du territoire, du paysage agricole et dans un ordre secondaire l'architecture rurale produits durant les deux siècles précédents et pour lesquels l'Algérie fut – comme pour d'autres domaines- le terrain d'expérimentations et d'innovation. L'empreinte physique de la colonisation (trames villageoise, paysage) ainsi que

---

<sup>143</sup> Emile Larcher, *Traité de législation coloniale en Algérie*, p. 470.

<sup>144</sup> Les principales sources sur lesquelles nous nous baserons dans l'écriture de ce récit sont : [AGERON, Charles-Robert. \*Histoire de l'Algérie contemporaine \(1830-1969\) \(5<sup>e</sup> édition\)\*. Tafat-Documents, 2016](#) ; [JULIEN, Charles-André. \*Histoire de l'Algérie contemporaine \(1\). La conquête et les débuts de la colonisation \(1827-1871\)\* \(3<sup>e</sup> édition\), Casbah éditions, 2005](#) ; [BELLAHSENE, Tarik. \*La colonisation en Algérie: processus et procédures de création des centres de peuplement: institutions, intervenants et outils: les cas de Grande Kabylie, 1857-1899, de la plaine vers la montagne\*. 2006. Thèse de doctorat en architecture. Paris 8](#) ; [GIRAULT, Arthur. \*Principes de colonisation et de législation coloniale\*. L. Larose et L. Tenin, 1907](#). [DE PEYERIMHOFF, Henri. \*Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895: Rapport à M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie\*. \[Dr.\]: Torrent, 1906](#). [AGERON, Charles-Robert. \*Histoire de l'Algérie contemporaine \(2\): De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération \(1954\)\*. PUF, 1979](#). [LARCHER, Émile. \*Traité élémentaire de législation algérienne: La justice. Les personnes\*. A. Rousseau, 1911](#). [Gouvernement général d'Algérie, \*La colonisation en Algérie, 1830-1921, Alger: Imprimerie administrative Pfister, 1922\*](#).



l'histoire plutôt technique des corps savants intervenant dans la colonisation (génie militaire, service topographique de l'armée, ingénieurs des ponts et chaussées et des bâtiments civils...etc) seront traités plus loin. Tout au long du chapitre, « colonisation » doit être prise pour « colonisation rurale », car à aucun moment il s'agira de la colonisation et de la vie urbaines qui sont hors de notre propos. Le cadre temporel touche principalement le XIXe siècle car comme nous le verrons, le véritable mouvement de colonisation rurale touchera à sa fin à l'orée du XXe siècle.

## 1 De la conquête à l'officialisation de la colonisation en Algérie

La présence française sur le sol algérien alors régence de l'Empire ottoman débute par l'expédition de 1830. Devant le fameux coup d'éventail – 27 avril 1827 —, incident diplomatique et conséquence de relations houleuses entre la France et le pouvoir du Bey se cachent des contextes géopolitique et interne concernant les deux parties adverses. D'un côté, un régime (Monarque de la Restauration 1814-1830) sans légitimité essayant de faire renaître un empire colonial faisant concurrence à l'Angleterre (adversaire traditionnel) en ce qui concerne la domination de la Méditerranée. D'autre part, une régence, sans véritable Etat, coupé de l'intérieur du pays, tourné vers le prélèvement de l'impôt et la course maritime : « Les Européens, gênés par la course en Méditerranée, avaient forgé l'image d'Alger comme nid de pirates. L'attaquer, c'était alors déloger l'occupant ottoman et ébranler un empire trop puissant. Les Français étaient prêts, les autres puissances européennes consentantes. La monarchie de Juillet hérita de cette action entreprise sous la Restauration, sans avoir de projet politique sur la question algérienne. Rien n'était joué en 1830 – et sans doute pas en 1840 non plus »<sup>145</sup>.

La conquête commence avec le débarquement des troupes françaises un 14 juin 1830. La Casbah, foyer du pouvoir, cède le 5 juillet et la France prit Alger après des accrochages qui ne durèrent pas pour longtemps pour recevoir les « clés » de la cité du Dey Hussein Pacha qui négocia les conditions de son départ. La future Algérie, désormais, sous autorité française - à sa tête le Général Clauzel en tant que Commandant général en chef des armées d'Afrique jusqu'au 31 février 1831 - sans savoir quoi en faire. Cette situation laisse place aux interrogations sur le retrait, l'occupation, restreinte ou complète des territoires jusque-là sous l'autorité des *Beys* dans le reste des territoires de la Régence (*Beyliks*) : « si le dey était parti, les trois beys étaient restés » et les successeurs de Clauzel - de 1831 à 1834- ne « sachant pas encore si, oui ou non, on gardera l'Algérie, on reste sur la défensive »<sup>146</sup>.

L'expédition une fois réussie, laisse place à la question de l'entreprise d'une colonisation. La chambre des députés engage un débat entre partisans de la colonisation et ceux d'un retrait après la démonstration de forces qu'observent les puissances européennes, mettant en avant une France debout après l'effondrement du Premier Empire : « c'est autour des mots d'ordre du retrait, voire dans le registre rapidement plus émotionnel de l'« abandon », que se dessina

<sup>145</sup> Blais Hélène, « Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ? », dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*. Paris, La Découverte, « Poche / Essais », 2014, p. 52-58.

<sup>146</sup> GIRAULT, Arthur. *Principes de colonisation et de législation coloniale*. L. Larose et L. Tenin, 1907, p.43.

peu à peu une politique coloniale et que fut prise la décision de « rester »<sup>147</sup>. Le passage du pouvoir aux mains de la monarchie de Juillet (1830) opte pour une occupation limitée au territoire du *Dar-es-Soltan*<sup>148</sup> administré par le *Dey*<sup>149</sup> déchu. Le sort des *Beyliks*<sup>150</sup>, méconnus par le pouvoir colonial, se décide progressivement au fil de l'avancement des bataillons dans l'intérieur du pays et des résistances locales des autochtones. Oran tombe en 1831, Bône (Annaba) prise en 1832, Blida et Bougie en 1833. L'occupation se limite à ces villes avec leur banlieue.

De 1830 à 1840, se succèdent à la tête de la « possession française dans le nord d'Afrique »<sup>151</sup> six gouverneurs orchestrant une « occupation progressive », rendue possible par la faible résistance des places ottomanes. La résistance populaire ne parvient pas à retarder cette marche pour longtemps. La prise de Constantine (1837) fut difficile et se solde par un premier échec lors de la première expédition de 1836 ; non moins facile sera la résistance de l'Émir Abdelkader dans le Beylik de l'Ouest quant à la prise de Mascara (1834) et Tlemcen (1836).

L'instabilité politique en France due à la succession des pouvoirs laisse place à une « temporisation active » dans le sens de prendre ce qui est possible de prendre, notamment ce qui est vacant après le retrait des ottomans<sup>152</sup>. Le débat est engagé sur un fond idéologique (objectifs et finalités) et sur les moyens à mettre en œuvre pour coloniser. Il oppose « colonistes » partisans d'une occupation et colonisation totales de l'Algérie et anticolonistes, plus enclins pour les questions idéologiques (légitimité de la colonisation, libertés, dénonciation du libéralisme) discutent le fait de rester à Alger ou de partir par des angles de visions internes à la métropole<sup>153</sup>. Pour « Les colonistes » la possession - Alger et les territoires des *Beyliks* soumis - est l'occasion de constituer une nouvelle Inde française, rattraper les pertes de l'ancien empire (Saint-Domingue et la Louisiane) et redorer le blason de la France sur la scène internationale. En outre, les nouveaux territoires acquis offriront comptoirs commerciaux et débouchés économiques. L'idée d'une colonisation économique se mue en une colonisation de peuplement une fois découvert que la nature des terres africaines est loin d'être celle des Indes occidentales. Les anticolonistes, appartenant à la hiérarchie militaire, industriels, ou bourgeois civils voient dans l'occupation une charge pour la métropole, encore instable politiquement et financièrement ; certains craignent un élargissement des pouvoirs militaires via l'importance qu'auront à acquérir les militaires via l'occupation de la régence. À l'idée proposée de l'Algérie baigne de la métropole, ils

---

<sup>147</sup> Blais Hélène, *op.cit.*

<sup>148</sup> Circonscription (province) ottomane contenant Alger, son littoral et la plaine de la Mitidja. Elle est le siège du pouvoir central, (littéralement domaine de la couronne), et mise directement sous l'administration du Dey.

<sup>149</sup> Chef civil et militaire à la tête de la régence d'Alger faisant partie de l'Empire ottoman.

<sup>150</sup> Provinces de la régence d'Alger, administrés par des *Bey*s (hauts fonctionnaires vassaux de la régence). Les *Beyliks* sont au nombre de trois : beylik de l'Ouest, beylik du Titteri (centre), beylik de l'Est.

<sup>151</sup> Ordonnance du 22 mars 1832 désignant officiellement la Régence d'Alger et ses dépendances comme occupées.

<sup>152</sup> BELLAHSENE, Tarik. *La colonisation en Algérie: processus et procédures de création des centres de peuplement: institutions, intervenants et outils: les cas de Grande Kabylie, 1857-1899, de la plaine vers la montagne*. 2006. Thèse de doctorat en architecture. Paris 8, p115.

<sup>153</sup> *Idem*, p 116.

avanceront que l'Afrique sera la destination des opposants défavorables aux objectifs escomptés de la France.

La décision de l'occupation des « possessions françaises en Algérie » finira par l'emporter sur la thèse des anticolonistes. À partir de là, la notion « coloniste », désignant d'abord tout partisan pour rester, va connaître deux catégories : partisans d'une colonisation libérale basée sur l'exploitation et le peuplement, groupe formé par les civiles (négociants, industriels, grands propriétaires terriens) favorable à l'assimilation à la France, dits toujours « colonistes » ; le second regroupant les militaires - anciens anticolonistes reconvertis - voyant cette partie du nord de l'Afrique comme un foyer militaire sous contrôle de la France poursuivant une œuvre civilisatrice en direction des indigènes<sup>154</sup>, dits désormais « colonisateurs ». Il n'est donc pas étonnant de savoir que l'administration militaire compte des saint-simoniens et des fouriéristes<sup>155</sup>.

Civils et militaires, désormais tous deux favorables à la colonisation, mais différents sur ce qu'il y'a lieu de faire de la colonisation vont s'opposer jusqu'au moins la chute du Second Empire (1870). En effet, la colonisation militaire, enclenchée par Bugeaud dès 1841, sera fortement encouragée sous le Second Empire (1852-1870) pour étouffer la colonisation libérale (dite aussi civile, économique ou privée). Le conflit ne porte pas sur l'Algérie plus qu'il est lié aux pouvoirs de chacune des deux parties en métropole. Les militaires craignent que les civiles gagnent en autonomie en Algérie. Les civiles ne souhaitent pas être administrés par des militaires en colonie et voir leur place grandir dans la prise de décision en métropole.

---

<sup>154</sup> L'usage que nous faisons d'indigènes tout au long du chapitre renvoi au sens premier et neutre du terme à savoir : habitants depuis longtemps ou natifs d'un pays ou d'originaires d'un pays occupé. Il sera remplacé par autochtones (originaires d'un pays) pour éviter les redites.

<sup>155</sup> Deux doctrines socioéconomiques apparues au XIXe siècle en France et suivies ailleurs dans le monde (ex. Europe de l'Est, états unis d'Amérique). En Algérie, l'association indigènes-européens par le rapprochement et l'échange réciproque dans le respect des différences (modes de vie, valeurs, habitudes) devrait aboutir au partage des responsabilités et des richesses. Cette pensée altruiste caractérise l'action des saint-simoniens militaires notamment durant la politique dite du Royaume Arabe. Almi souligne que les efforts fournis dans le sens de la connaissance de l'autre (l'indigène), le goût au local par la découverte et la recherche sont aussi commis par des saint-simoniens. D'après lui, l'œuvre des ingénieurs polytechniciens saint-simoniens concerne aussi, les chemins de fer, les Travaux Publics, l'étude du sous-sol, la minerais, l'exploration du Sud, l'octroi des crédits pour Algériens (ex. Société Générale Algérienne). L'assimilation à la métropole en termes de gouvernement civil, politique douanière et réformes économique et sociale est, elle, prônée par les colons civils fouriéristes. Par ailleurs, cette pensée se présente à l'origine dans la réalité comme une organisation sociale et économique dont la consécration physique serait le phalanstère (lieu de vie) et dont les habitants partagent les mêmes passions. Une expérience phare de phalanstère sera concrétisée en Algérie à Sig, près de Mostaganem par l'union agricole d'Afrique. Il s'agit du même concept de phalanstère connu dans l'enseignement de l'histoire de l'urbanisme. Cf. l'ouvrage récent de Said Almi qui propose une lecture des méthodes de la colonisation par le prisme des systèmes de pensées saint-simoniens et fouriériste, [Said Almi, Aventures coloniales: la France en Algérie \(1830-1900\), Dar khettab, 2017.](#)

## 1.1 *L'officialisation de la colonisation et la fixation de ses objectifs*

Après les hésitations et l'incertitude accompagnées d'une conquête progressive naît la volonté d'asseoir une colonie durable en Algérie. Les textes et les correspondances officiels progressifs le démontrent<sup>156</sup> :

- L'ordonnance du 22 mars 1832 : la régence d'Alger (Wilayat el Djazaïr) occupée est dénommée « possession française dans le nord de l'Afrique », le reste des villes portuaires occupées peu de temps après sont désignées par « côte septentrionale d'Afrique » ;
- 22 juillet 1834 : institution du gouvernement général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique. Ces possessions se limitent à Alger, Oran, Bougie et Bône et leurs environs ;
- 1838 : le terme « Algérie » sert pour parler des territoires de l'intérieur du pays, pris notamment sur l'ancien Beylik de l'Est après la prise de Constantine (1837). Le mot fut employé dans une correspondance officielle du Maréchal Soult ministre de la Guerre adressée au général Valée.
- L'Ordonnance du Roi des Français n° 7654 de 1838 sur « L'administration civile de l'Algérie » officialise le nom Algérie et remplace celui des « possessions françaises dans le nord de l'Afrique ».
- Avec la Loi du 15 avril 1845, le terme se généralise dans les correspondances et publications. Il désigne, en cette période, le Tell à l'exception du Sahara.

L'occupation du pays était étroitement liée – en plus du peuplement - à la mise en valeur du sol (travail de la terre) en voulant retrouver ce caractère qu'avait le grenier de Rome. Ce choix vient après avoir tenté des cultures déjà pratiquées en Louisiane (canne à sucre, café...). Plus tard la céréaliculture et à partir de 1870 la viticulture gagneront le terrain comme nous le verrons plus loin.

L'Algérie sera à partir de la conquête le théâtre « d'aventures coloniales »<sup>157</sup> sur le plan politique que sur le plan spatial (aménagement) ; peu choses semblent se décider à l'avance, d'autres ne marchent pas comme prévu.

## 2 **La colonisation officielle et la colonisation privée**

Le bras de fer entre militaires et civiles sur le sort à donner à l'Algérie finira par être gagné par les premiers au début de la colonisation pour durer au moins pour trente années (1830-1870) dans sa forme officielle, règlementée, encadrée, suivie dans son évolution et sa

---

<sup>156</sup> Cf. [Traité élémentaire de législation coloniale](#). op.cit. ; Blais Hélène, op.cit.

<sup>157</sup> Expression qu'emprunte Almi (op.cit.) à Venayre pour titrer son livre, « l'aventure coloniale est une expression qui s'est imposée assez rapidement pour désigner la phase de colonisation moderne- elle qui s'est ouverte, pour la France, avec le débat consécutif à la prise d'Alger en 1830 », [VENAYRE, Sylvain. Le pirate dans l'aventure coloniale, 1850-1940. Le pirate dans l'aventure coloniale, 1850-1940, 2007, p. 157-168.](#)

production. Plus tard, l'échec de la colonisation officielle ne joue pas en faveur des militaires. La colonisation privée étouffée pendant ces années, reviendra de plus belle à partir du Second Empire (1870), passage du pouvoir militaire au pouvoir civil.

Aussitôt l'occupation de la régence décidée et associée à l'idée du peuplement une première main-d'œuvre agricole, chassée par la misère, se constitue de Mahonnais, Maltais, Italiens, Allemands, Sardes et Espagnoles s'entassent dans des baraques près du port d'Alger et réclament des lots agricoles<sup>158</sup>. Les Mahonnais crièrent des agglomérations informelles sur Bouzaréah et aux abords d'Alger près des camps militaires. Le pouvoir colonial, lance, sans le prévoir dans un plan de colonisation, en 1832 l'édification de deux villages Dely-Ibrahim et Kouba afin de contrecarrer cette installation informelle : « Une partie fut dirigée vers le Sahel, près du camp retranché de Dély-Ibrahim, l'autre partie vers le *Fahs*<sup>159</sup>, à Kouba, là où semblait-il, il serait plus facile d'obtenir quelques terres censées théoriquement revenir à l'État. Ces centres d'accueil étaient faits de baraques de bois, élevées aux frais du Trésor public (300 fr.) par les soldats, et disposées selon un alignement rationnel, étagé sur les flancs de la colline selon les lignes des courbes de niveau. Les études et les terrassements des terrains pentus ont été confiés au Génie. Ce fut la première opération de ce corps destinée aux travaux civils dans la colonie. Les centres sortirent de terre vers la fin de l'année 1831, et les 600 colons (une majorité d'Allemands) bivouaquant dans le port y furent installés »<sup>160</sup>. D'autres villages établis à la place des campements militaires vont suivre à El-Biar et Ben Aknoun.

Craignant l'afflux massif des Européens et voulant l'inverser par les Français, la première population sera d'abord carcérale, son installation est prévue dans le sahel algérois<sup>161</sup>. Par cette mesure, les détenus constituant une main-d'œuvre agricole ou ouvrière sont appelés à purger leur peine en Algérie. Peu de temps après, l'État lance un appel officiel (1834) pour les départements de la métropole. Deux profils intéressent les institutions en Algérie, les ouvriers et les artisans à mettre au service des militaires ainsi que les agriculteurs capables de mettre en valeur les terres acquises. Conscient ainsi de l'urgence d'une colonisation organisée, par l'élément français - préparé à l'agriculture de préférence - le pouvoir opte pour une colonisation massive qu'il assiste lui-même<sup>162</sup>.

Par l'arrêté du 27 septembre 1836 – portant sur la création de Boufarik et la livraison à la colonisation des *haouchs*<sup>163</sup> de la plaine de la Mitidja —, le maréchal Clauzel entame les premières installations dans la Mitidja, et ce malgré les réserves de la commission d'enquête

---

<sup>158</sup> E. Violard, *op. cit.*, *Les villages Algériens, 1830-1870*, Tome 1, p. 4. Cité par Bellahsene, *op.cit.*, p.136.

<sup>159</sup> Cf. définition au chapitre 1 : conceptualisation.

<sup>160</sup> Bellahsene, *op.cit.*, p. 311.

<sup>161</sup> Géographiquement, le sahel est la partie comprise entre l'Ouest de la Mitidja et le littoral méditerranéen. Il est formé par un ensemble de petites plaines littorales, plateaux, collines et côteaux agricoles ou forestiers de faible altitude. Il est divisé en deux unités naturelles, à l'ouest, le Sahel de Koléa entre les oueds Nador et Mazafran ; à l'est le Sahel d'Alger entre les oueds Mazafran et El Harrach.

<sup>162</sup> *Gouvernement général d'Algérie, La colonisation en Algérie, 1830-1921, Alger: Imprimerie administrative Pfister, 1922, p. 13.*

<sup>163</sup> Cf. définition au chapitre 1 : conceptualisation

de 1833<sup>164</sup>. À côté du camp de Boufarik, un centre dessiné par le service des bâtiments civils composé de 562 lots de 300 m<sup>2</sup> chacun. Chaque colon reçoit 3 lots et doit bâtir, border et cultiver les lots dans un délai de 3 ans, planter des arbres forestiers moyennant la réception d'un titre définitif après l'accomplissement des obligations. Boufarik aux débuts très difficiles (marécage (insalubrité), malaria), alimentera une fois sauvée de l'échec, « la mythologie coloniale » et deviendra le symbole de l'installation française civile dans la Mitidja<sup>165</sup>. Cette expérience de Boufarik, incita le gouverneur général en place Clauzel à faire un état des lieux des terres disponibles et à chercher les emplacements pour de futurs villages. En effet, en 1838, 6 grands *haouchs* sont allotés pour l'installation de 6 villages, une tentative tout de suite avortée par l'insurrection des Hajoutes en 1839.

Ces tentatives isolées préparent le terrain à une colonisation officielle dans le sens d'une politique nationale de colonisation, faisant appel à une immigration française vers l'Algérie qui sera prise en charge dans des centres de colonisation (villages), dotée d'un cadre administratif et législatif visant un peuplement massif et une assimilation de l'Algérie à la France. C'est en d'autres termes, une colonisation de peuplement à vocation agricole ciblant des populations françaises civiles ou paysannes. Elle se traduit sur le sol par occupation territoriale à grande échelle.

Tout au long du XIXe siècle se succèdent des plans et des programmes de colonisation officielle obéissant à des systèmes (méthodes) différents dont la finalité serait la colonisation et donc l'aménagement et l'exploitation de tous les territoires conquis. En effet, cette décision de colonisation revient à la commission d'Afrique (1833) ayant approuvé le maintien de la France dans la Régence<sup>166</sup>. Le terme de « système » sera utilisé plus tard par Bugeaud (1839) pour parler de sa politique en matière de colonisation par la création méthodique de villages de colonisation dotés de terres agricoles (périmètres) formant un réseau de centres « solidarisé dans un territoire exclusivement européen, mieux maîtrisé, plus sécurisé et productif »<sup>167</sup>. Les

---

<sup>164</sup> La commission d'enquête fut vite créée par ordonnance royale en réponse à la demande formulée par Clauzel le 7 juillet 1833. Elle effectue son travail de visite entre le 2 septembre et le 19 novembre de la même année ; elle se rend à Bône, Oran, Arzew, Bougie en plus d'Alger, son sahel et la Mitidja et Blida pour s'enquérir de la situation de la colonisation et émettre des propositions quant à son avenir. « La commission spéciale compris deux pairs de France, dont son président, le général comte de Bonet, qui s'était distingué au cours des campagnes d'Espagne, quatre députés, un maréchal de camp et un capitaine de vaisseau. Son travail, à caractère consultatif, devait avoir deux objets : préparer la solution des différentes questions qui se rattachent à l'occupation d'Alger ; constater l'état actuel des choses. Dans ce dessein, il lui était proposé de rechercher les avantages ou charges de l'occupation comme position militaire, comptoir ou colonie : le système à suivre, en cas e maintien, pour former un établissement durable, soit en expulsant les indigènes pour les remplacer par une population européenne, soit en les faisant entrer au nombre des éléments appelés à concourir au succès de l'établissement ; les relations avec les Turcs, Maures, Arabes et Kabyles ; les mesures à prendre pour assurer le développement d'une société européenne à côté d'une société indigène ; les diverses formes possible de colonisation ; le régime commercial et fiscale ; l'organisation des services administratifs et l'exercice séparé ou commun des pouvoirs civil et militaire, avec détermination de l'élément prépondérant, en cas de réunion», JULIEN, Charles-André. *Histoire de l'Algérie contemporaine (1). La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*. Casbah éditions, 2005, p.108.

<sup>165</sup> Bellahsene, op.cit., p. 142.

<sup>166</sup> La commission détermine clairement le profil des immigrants : population civile massive destinée à l'agriculture, cf. *Supra note sur les missions de la commission*.

<sup>167</sup> Bellahsene, op.cit.,p. 306

termes plan et programme représentent plutôt le caractère politique et planificateur (biennal, décennal) de la mise en œuvre des projets de colonisation par les gouvernements successifs.

Un réseau de centres (système) sous-entend un maillage territorial hiérarchisé d'établissements humains liés par des voies de communication, en rapport avec les villes ou villages existants tel qu'est le cas pour le plan de colonisation de Bugeaud présenté comme le moyen de « combler les vides qui séparaient [les centres déjà existants] les uns des autres, il fallait créer de nouveaux villages intermédiaires, les coordonner, d'après un plan régulier, sur une ligne déterminée ; les relier entre eux, les rattacher aux villes principales par l'ouverture de nouveaux chemins et de nouvelles routes, de manière à ce qu'ils pussent s'entraider et se servir mutuellement d'appui »<sup>168</sup>.

Nous faisons dans la suite de cette section la synthèse des programmes, plans et systèmes de colonisation qui se sont succédé tout au long du XIXe siècle<sup>169</sup>. Cette synthèse, nécessaire, pour qu'elle ne soit pas très étalée, est résumé en trois éléments pour chaque système : contexte/ éléments du programme/bilan<sup>170</sup>. Nous nous focaliserons moins dans notre exposé sur les essais isolés du début de colonisation officielle. Par ailleurs, le retour à une certaine spontanéité dans la colonisation traduite par des occupations isolées (sans faire partie d'un réseau à priori) sera perceptible après 1871 (disponibilité des terres, urgence d'installer une population massive) comme nous le verrons après dans ce qui est désigné par la colonisation privée.

## ***2.1 Les prémices d'une colonisation pensée à priori (1830-1840)***

Ces expériences concernent la création des village de Kouba et de Boufarik en réponse du flux important d'immigration européenne ainsi que le premier plan de colonisation de la Mitidja dit « plan de l'obstacle continu ».

Kouba (1832) constitue pour Clauzel (G.G.A) l'archétype des futurs centres d'immigrants. C'est un village défensif (entouré de fossé sec) avec un plan en damier recevant 23 familles sur autant de maisons, auquel on a greffé 45 ha de terres *Habous*<sup>171</sup> à l'exemple des futurs périmètres de colonisation.

---

<sup>168</sup> DE SAINT-PRIEST, Ange. *Encyclopédie du dix-neuvième siècle: répertoire universel des sciences, des lettres et des arts: avec la biographie de tous les hommes célèbres. Au Bureau de l'Encyclopédie du XIXe siècle, 1852, p. 119.* Dans ce qui va suivre, nous avons généralisé l'emploi de ce système – dans le sens donné par Bugeaud d'occupation territoriale méthodique - aux méthodes et aux programmes (bi-annuel, décennal...) de colonisation officielle.

<sup>169</sup> Voir pour l'ensemble des systèmes : *Gouvernement Général de l'Algérie. La colonisation en Algérie, 1830-1921. Alger: Imprimerie administrative Pfister, 1922.*

<sup>170</sup> Le nombre important de systèmes de colonisation nous impose ce résumé unifié et succinct. Pour la même raison nous avons jugé utile d'adopter une mise en page (en deux colonnes) économe en pages. Pour les sources consultées, cf. en plus des notes de bas de pages, la note 2. Dans, ces bilans nous donnons les noms de villages créés qu'à titre indicatif ; de meme le nombre total des centres créés n'est pas toujours donné. Afin de voir l'évolution de la colonisation officielle « village par village », Cf. BUSSON, Henri. *Le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie. In : Annales de géographie. Armand Colin, 1898. p. 34-54.*

<sup>171</sup> Terres religieuses, cf. infra, section sur le foncier.

Boufarik, appelé à jouer le même rôle vis-à-vis du flux migratoire, il est également défensif et dont le dessin s'apparente à celui du village d'Alabama en Nouvelle France. Les maisons sont exécutées en dur sur un plan d'alignement. L'expérience de Boufarik inaugure avec l'étude du climat local et de l'emplacement pour de futurs villages dans la Mitidja l'ère de la colonisation pensée à priori. Le village fut gravement touché par l'insurrection des Hajoutes en 1839<sup>172</sup>.

Cette insurrection attire l'attention du gouvernement colonial sur la nécessité de se protéger des autochtones et décide à partir de 1841 de concrétiser un plan de colonisation dans la Mitidja dans un périmètre défini dit « obstacle continu ». Le procédé n'est autre que le principe romain de *Limes* (obstacle continu), réutilisé dans les colonies françaises d'Amérique. Concrètement, pour la Mitidja, c'est une barrière formée par un fossé surmonté d'un parapet doté de blockhaus chaque 500 m. à l'intérieur de ce périmètre sont prévus la création de 21 centres de colonisation avec une généralisation ultérieure pour des territoires à Oran et à Cherchell. Le projet d'obstacle continu n'aboutit pas, il sera complété par des haies, arbres, figuiers de barbarie ; les villages créés se trouvent isolés, sans communication (cf. figure 1).

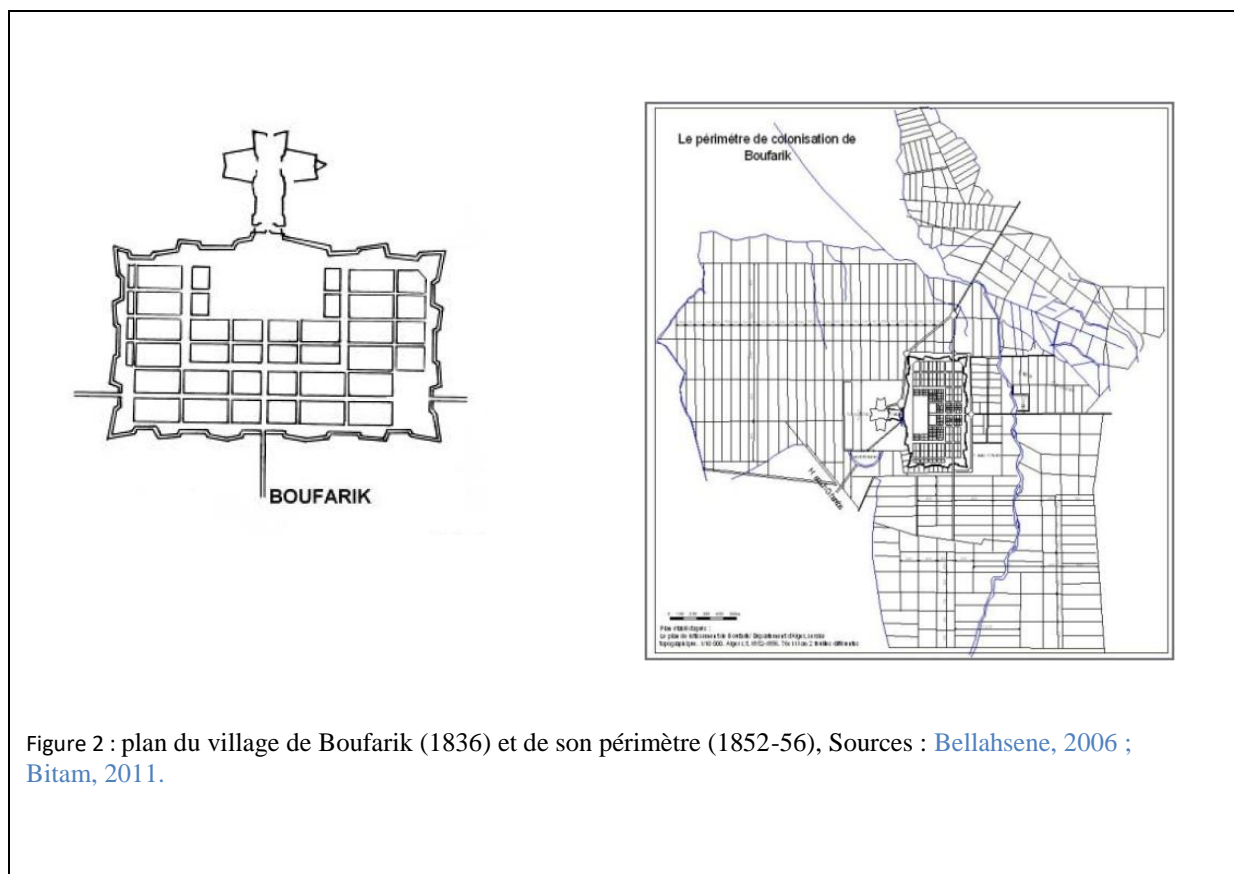


Figure 2 : plan du village de Boufarik (1836) et de son périmètre (1852-56), Sources : Bellahsene, 2006 ; Bitam, 2011.

:

<sup>172</sup> Boufarik est présenté par de nombreux auteurs comme le premier véritable village de la colonisation française en Algérie.



## **2.2 Colonisation sous le mandat de Bugeaud (1841-1847)**

### **2.2.1 Colonisation militaire (1841)**

#### Contexte

- Les immigrants métropolitains s'avèrent non agriculteurs
- L'insurrection des Hajoutes de 1839
- L'incapacité des civiles à se défendre contre un peuple guerrier d'après Bugeaud

#### Détails du programme

- Immigration sélective et militaire (une fois leur service terminé en tant que "soldats défricheurs" ; dans un second temps, les pousser à s'y installer définitivement avec possibilité de ramener leurs familles de France.
- Préparer la colonisation civile par les militaires
- Repeuplement des centres disséminés par l'insurrection des Hajoutes de 1839
- Reprise partielle de la stratégie défensive de l'obstacle continu (cf. Supra)
- Création de centres (Mehelma, Béni-Mered) sur le modèle d'un camp militaire
- Concession gratuite
- Facilitation des conditions d'établissement des colons

#### Bilan

- Opposition politique quant au projet de Bugeaud ;
- Remise des villages projetés à la colonisation civile ;
- Villages abandonnés par les militaires dans la volonté de rejoindre leur famille en métropole ;
- Remplacement des premiers militaires par d'autres en fin de service, sans succès ;
- Organisation de mariages collectifs à Fouka pour encourager l'installation des militaires

- 17 villages au total furent créés jusqu'à 1844 dans le Sahel (Achour, Draria, Kaddous, Ouled Fayet et Koléa, Cherchell, Blida) Mitidja, plaines oranaises, vallées Philippeville.

### **2.2.2 Plan de la Colonisation Sahel (1842)**

#### Contexte

- 40.00 ha de terres confisquées et expropriées suite à l'insurrection de 1839.

#### Détails du programme

- Intégration de l'élément civil auprès de l'armée dans l'attente du retrait complet de cette dernière ;
- les Villages sont défensifs (influence toujours persistante de l'obstacle continu) ;
- 16 villages prévus, dotés chacun d'enceinte avec tours aux angles, portes surveillées, ponts traversant les fossés ;
- Les villages sont disposés en couronnes autour d'Alger ;
- L'obstacle continu sera formé par Blida et Koléa et 5 autres villages ;
- Villages, « en vue les uns les autres » à relier par des voies de communication facilitant l'arrivée des renforts ;
- Retour à la concession gratuite.

#### Bilan

- Le principe de liaison entre villages sera reproduit durant tout le régime militaire (1830-70)
- Mise en place d'un service complet de colonisation inaugurant des mesures concrètes d'accompagnement de la colonisation ;
- Inauguration de la colonisation officielle à grande échelle ;
- Sont créés les villages de Cherchell, Blida, Achour, Draria, Kaddous, Ouled Fayet, Koléa et Zeralda.

### 2.2.3 Villages maritimes (1843-46)

#### Contexte

- Les villages résultent du plan général de colonisation de l'Algérie établi par la direction de l'intérieur sur recommandations de la commission de la colonisation de la chambre des députés (Paris) ;
- Volonté de diversification de peuplement Constituer un contrepoids aux pêcheurs européens (napolitains, siciliens, espagnols, maltais) clandestins sur la Méditerranée.

#### Détails du programme

- Les villages seront des petits centres portuaires destinés à la pêche ;
- Installation sur les anciens établissements antiques et médiévaux ;
- Conçus sur le même modèle du village agricole de la Mitidja ;
- La population à recruter est française (Bretons, Provençaux, Corses, Roussillonnais) ;
- L'État octroi les terres et délègue la création du centre à un investisseur privé.

#### Bilan

Création de trois villages :

- Aïn Bénian (18 avril 1843), peuplé par une population déjà présente en Algérie, contenant 20 maisons. Mauvaise qualité des constructions, dangerosité, manque de moyens d'accès, aucun débouché pour les produits de pêche conduisent à un échec total ;
- Sidi Ferruch (1844), proche de Zéralda, aussi territoire de fermes, offre un débouché à ses produits. Doté de 20 maisons pour des familles bretonnes.
- Notre-Dame de Fouka (1846), en plus de 20 maisons sont construites et aménagés : débarcadère, cales, ateliers de salaison, parc à huitres ; peuplé aussi par des Bretons.

- Les villages connaissent une certaine prospérité après le développement des voies de communication et de la colonisation du Sahel et de la Mitidja (après 1848).

### 2.2.4 Colonisation régionale (1842)

#### Contexte

- L'imputation de l'échec des villages maritime à la sélection des pêcheurs ;

#### Détails du programme

- Préconisation d'un peuplement issue de la même origine (région) et du même corps de métier, car on a pensé que cela renforcerait la cohésion, la résistance et le développement.

#### Bilan

- Création de Chéragas en 1842, faisant partie du plan de colonisation du Sahel, de 79 foyers et d'un périmètre de 400 ha. Les 70 familles venues de Grasse sont spécialisées dans l'horticulture.
- création de Fondouk en 1844 dans la plaine de Mitidja, peuplé de familles venues de Prusse Rhénane.
- Politique reconduite au long du XIXe siècle et connaîtra son paroxysme avec les Alsaciens-Lorrains conservant leur nationalité française après 1870 (défaite de Sedan).

### 2.2.5 Colonisation religieuse (1844)

#### Contexte

- Attention accordée pour l'aspect moral du peuplement ;
- Réclamations de colons pour la construction d'églises.

#### Détails du programme

- Inclusion des édifices de culte dans les plans de villages projetés;

- Grande concession accordée à un ordre religieux, versé dans l'agriculture : Société Civile des Trappistes ;
- Méhelma, Fondouk puis Staouéli furent proposés pour installer les moins célibataires ;
- Contribution des militaires aux travaux initiales que feront les moines.

#### Bilan

- Staouéli finit par être choisie avec 1020 ha attenantes.
- En dépit de la concession (1844), le village ne sera construit que plus tard ;
- Échec du peuplement civil.

### **2.2.6 Colonisation indigène (1845)**

#### Contexte

- Stratégie générale d'alliance avec les indigènes de la Mitidja notamment ;
- Volonté de fixation des tribus soumises et collaboratrice avec le pouvoir colonial.

#### Éléments du programme

- Idée de cantonnement (resserrement) des tribus afin d'accaparer leurs vastes terres ;
- Fixer les Arabes (nomades parfois) à la terre par la construction de maisons ;
- Assistance de l'Etat dans les travaux d'intérêt général (défrichage, irrigation...) ;
- Projection de village pour les tribus dont les biens furent confisqués
- Création d'un ou deux villages modèles dessinés par le service du Génie comme pour la colonisation militaire ou religieuse.
- L'Emplacement choisi en 1845 se situe près de Béni-Méred.

#### Bilan

- Opposition des autorités civiles à l'idée d'une colonisation indigène ;
- Différends entre colons et indigènes sur les propriétés, déjà objet de transactions ;
- Les villages de Béni Khilil (territoire de Blida) et de Cap-Matifou pour lesquels on a concédé des terres ne voient pas le jour avant la démission de Bugeaud ;

### **2.2.7 Le système semi-libéral de Lamoricière<sup>173</sup> en Oranie (1847)**

#### Contexte

- Implication de Lamoricière sur intention de la chambre des députés de Paris qui était jusque-là partiellement en phase avec la politique de Bugeaud en matière de peuplement ;
- Le système prend forme après l'ordonnance de 1846, divisant le territoire d'Oran en 8 communes.

#### Éléments du programme

- Le territoire choisi par Lamoricière forme un triangle dont la base est formée par Oran et Mostaganem et le sommet Mascara.
- Les techniciens et ingénieurs regroupent des informations sur la nature du sol, cultures à préconiser, repérage des points d'eau, tracé des voies de communication, recherche sur les assiettes d'implantation, détermination des points de défense.

#### Bilan

- Mise en place d'une commission composée de pharmaciens et médecins chargés de vérifier l'hygiène et la salubrité des sites choisis ;
- Le projet de Lamoricière souffre de l'opposition des Bureaux arabes défavorables à la colonisation civile et du gouverneur général refusant le resserrement des tribus.
- Les populations locales, sous l'influence des militaires, se retirent de la vente et refusent le cantonnement, ce qui entrave le projet d'une installation sur le territoire des 8 communes.
- Une vingtaine de centres sont créés, toutefois peuplés plus tard (après 1871).

---

<sup>173</sup> Ancien officier du génie et Général commandant de la province d'Oran.

### 2.2.8 Le système Bedeau<sup>174</sup> dans le Constantinois

#### Contexte

- Jusqu'à la prise effective de Constantine en 1839, seul le littoral (anciens biens des *Beyliks*) de Bône à Bougie est sous l'autorité française ;

#### Éléments du programme

- Choisir les territoires séquestrés et ceux des anciens *Beyliks* – sans risque, car versé dans le domaine de l'État - dans la banlieue de Bône, à Guelma, Skikda ainsi qu'aux alentours de Constantine ;  
- Réunir militaires et civils dans les mêmes villages.

#### Bilan

- La réunion des deux tenants de la colonisation n'arrange pas les choses, les animosités touchent même aux corps techniques chargés des travaux (Génie et ponts chaussés versus ingénieurs privés) faute d'une répartition claire des rôles ;  
- les querelles, l'opposition du gouverneur général (Bugeaud) pousse Bedeau à la démission en 1847 avant qu'il exécute son projet.

### 2.2.9 Programme Guyot, colonisation civile parallèle aux systèmes du G.G.A<sup>175</sup> (1841-1847)

#### Contexte

- Afflux d'immigrants vers l'Algérie (français, suisses, allemands) après la campagne publicitaire menée en métropole entre 1834-1844.

#### Éléments du programme

- Installation rapide des immigrants en saisissant les possibilités foncières.

#### Bilan

---

<sup>174</sup> Lieutenant général commandant la province de Constantine.

<sup>175</sup> Guyot : Responsable de la commission de colonisation, ministre d'Etat. G.G.A Gouvernement Général d'Algérie

- Peuplement de 14 villages créés dans le Sahel par Bugeaud ;  
- Réalisation de trois nouveaux villages dans la région de Blida (Montpensier, Joinville et Dalmatie), un quatrième dans la Mitidja ; Misserghin, Mazagran et Rivoli dans l'Oranie ; Saint-Antoine, Valée, Damrémont dans la banlieue de Skikda ;  
- 38 villages au total sont projetés en dehors des systèmes suscités, presque tous inaboutis en sus des difficultés d'accès, absence de constructions, lots de terrains non bornés, conditions d'hygiène, inadaptation climatique...

### 2.3 Les colonies agricoles (1848-1852)

#### Contexte

- Malgré les échecs observés jusque-là et la révolution française de 1848, la colonisation ne fut pas abandonnée ;  
- Abandon d'une immigration sélectionnée au profit des sans-emplois et des éléments turbulents.

#### Éléments du programme

- Associer prolétaires français et arabes, autrement une vision sociale - en phase avec le Fouriérisme - à l'avantage des métropolitains ;  
- Ces « villages agricoles » ambitionnent d'éradiquer le chômage et le paupérisme qui touchent la France (100.000 individus seulement à Paris) ;  
- Reprise de la méthode de Lamoricière quant à l'étude préalable des centres (salubrité, fertilité, sécurité) ;  
- Présence de l'État à tous les niveaux ;  
- Reprise du rôle des militaires dans l'intervention pour l'alignement, l'ouverture des routes et l'assainissement.  
- Les maisons ne sont pas à la charge de l'État, elles seront élevées selon un modèle unique de l'une des trois catégories : (maisons urbaines, petites fermes et métairies). Le dessin de conception sera à la charge du Génie.

- Préparation entre 1848-1849 de 42 villages : 12 pour la province d'Alger, 21 province d'Oran, 9 dans le Constantinois.

#### Bilan

- Déblocage de 50 millions de francs, jamais versés jusqu'alors pour la colonisation, dit « projets des 50 millions » ;

- Le rapport remis au ministère de la guerre (16 novembre 1849) souligne la pertinence du système et les difficultés compromettant son succès : le choix inadéquat des colons, mauvaise exécution des travaux, problèmes de conception des maisons. Le rapport conclut sur la nécessité de freiner les contingents parisiens ;

- Le peuplement qui sera choisi à partir de 1850 sera formé de soldats libérés du service, cultivateurs mariés d'Algérie, cultivateurs mariés de France, sans soutien de l'État ne serait-ce que pour le voyage terrestre ;

- Cette politique qui inspirera plus tard sous l'Empire « Le Royaume arabe » initié par Ismayl Urbain.

## **2.4 La colonisation durant le second empire (1852-1870)**

### **2.4.1 Colonisation pénitentiaire**

#### Contexte

-Napoléon III décide d'envoyer en Algérie ses opposants ;

-Le recourt aux centres pénitentiaires se manifeste avant l'ouverture des baignes de Cayenne (décret en 1854) et Nouvelle-Calédonie (décret en 1864).

#### Éléments du programme

- Les opposants destinés à peupler six centres laissés inachevés par le système des « colonies agricoles » transformés donc en centres pénitenciers.

#### Bilan

- la colonisation pénitentiaire par les six centres est assez brève, cependant durable

dans le centre de Lambèse (1852, Aurès) et celui de Berrouaguia (1860, Atlas Blidéen) créés à cet effet.

### **2.4.2 Colonisation par les sociétés financières (1853-1854)**

#### Contexte

-Récompense des entreprises amies du régime par des terres prélevées sur les domaines de l'État.

#### Éléments du programme

-25.000 ha de terres à concéder à des sociétés qui créeront des villages de colonisation.

#### Bilan

-20.000 ha sont pris par la Compagnie genevoise autour de Sétif<sup>176</sup> (décret 26 avril 1853) à répartir en périmètre de 1200 ha chacun, 800 ha restant à exploiter par la compagnie.

- 2672 ha concédé du territoire de Tipaza pour un particulier M. Demonchy (décret 12 août 1854) dans le but de créer un village à proximité du site antique. Aucune concession ne fut exploitée.

- Manque du suivi de la part des autorités. L'entreprise de la Compagnie Genevoise connaît des résultats mitigés.

### **2.4.3 Colonisation par concessions individuelles (1850-1860)**

#### Contexte

-Répartition à titre gracieux en guise de récompense administrative ou politique de 50.000 ha entre 81 particuliers, dont 6000 ha remis à 25 chefs indigènes pour leurs allégeance et services rendus au régime ;

-Le peu d'investissement des entreprises laisse le régime se tourner vers les

---

<sup>176</sup> Cf. pour une histoire complète de la compagnie LÜTZELSCHWAB, Claude. *La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif: 1853-1956: un cas de colonisation privée en Algérie*. Peter Lang, 2006.

demandes des concessions de (petits) particuliers.

#### Éléments du programme

- Conditions pour concessionnaire : (construire des fermes, mettre en culture les terres, planter des arbres, implanter des familles d'immigrants européens et tribus pour chefs indigènes ; allotir les concessions) ;
- engagement d'une colonisation de la petite propriété.

#### Bilan

- Cette politique s'avère inefficace sur le plan du peuplement vu que les concessionnaires sont intéressés par le profit personnel de la propriété ;
- Dans la poursuite de l'objectif de la petite propriété furent créés 85 villages, certains hérités du système Bugeaud d'autres voient le jour dans les hautes plaines, Kabylie méridionale, vallée du Chéouli

#### **2.4.4 Système Randon<sup>177</sup> (1852-1857)**

#### Contexte

- Constat de villages dépeuplés à cause de l'état sanitaire des populations et de son isolement ;
- Analysant les expériences de vingt années de colonisation, Randon déduit que la facilitation des communications – avec centres et administrations - assure la réussite du peuplement en surcroît de sa sécurité ;
- L'initiation des cultures de tabac et coton destinés à l'exportation nécessitant de nouvelles routes pour l'acheminement vers les ports ;
- La mise en valeur du petit désert (hauts-plateaux, steppes semi-arides).

---

<sup>177</sup> Nommé gouverneur par l'administration impériale (ministère de l'Algérie)

#### Éléments du programme

- Densifier le réseau de voies dans les territoires contrôlés par l'administration et aménager des zones excentrées, fixant des barrières au territoire de colonisation qui formerait ainsi un tout homogène ;
- Former un maillage serré par les établissements reliés entre eux ;
- Reprise de l'idée de colonisation arabe (Bugeaud) par des centres fixant les nomades et constituant des points d'échange (marché) afin de désengorger les régions fréquentées.

#### Bilan

- Randon étend le système à toute l'Algérie 3500 km de voies de communication ; 734 km chemins vicinaux, dont 450 empierrés<sup>178</sup> ;
- Les travaux sont confiés au Génie militaire qui renforcera le réseau par camps et forts pour assurer la sécurité ;
- Création du premier réseau de voies ferrées desservant les chefs-lieux des trois provinces et amélioration des ports ;
- 85 centres créés, le long des voies de communication existantes ou nouvellement ouvertes, d'autres constituent des haltes le long des chemins de fer ;
- Les notables et chefs arabes ont reçu 600 à 800 ha, leurs maisons sont dessinées à l'européenne (néo-mauresque) par le Génie. Des dépendances jouxtent ces maisons ;

---

<sup>178</sup> Un axe est-ouest continu relie les villes de Marnia à Mostaganem via Oran et Tlemcen, puis de Relizane à Miliana via Orléansville, et enfin d'Alger à la Calle en desservant Bougie, Sétif, Constantine et Bône. Des perpendiculaires relient Marnia à Nemours, Oran à Sidi-Bel-Abbès, Mostaganem à Mascara et Saïda, Ténès à Orléansville. Des ramifications desservent sur la côte : Cherchell, Dellys à Aumale, Djidjelli à Sétif, Bône à Guelma et Souk-Ahras. Des diagonales mettent en relation directe Alger et Téniet-el-Haad, Mascara et Tiaret, Constantine et Tébessa. Enfin, des pénétrantes vers le sud desservent Laghouat à partir d'Alger, Tlemcen et son flanc sud à partir d'Oran, Biskra à partir de Philippeville via Constantine. Plus tard des axes.

- Pénétration de la Kabylie en 1854 qui s'accompagne par le tracé de nouvelles routes et la création de nouveaux centres densifiant le territoire et générant une sécurité par la ponctuation des grandes voies.

#### **2.4.5 Zone de colonisation de l'intérieur (1858-1870)**

##### Contexte

-Équilibre politique du pouvoir à Paris ;  
-Volonté de mieux peupler la colonie.

##### Éléments du programme

- Attirer les capitaux par l'initiative privée (libéralisme) ;  
- Limiter le rôle de l'État aux travaux publics et la gestion des terres domaniales ;  
- Politique libérale officielle par la concession-vente (prix fixe, gré à gré, vente aux enchères) sous la seule condition de bâtir ;  
- Séparer l'Algérie en deux parties : zone dite de colonisation dans l'intérieur réservé aux Européens, l'autre réservée aux indigènes. La première concentrera les grands travaux d'utilité publique (voies ferrées, routes, barrages, canaux d'irrigation).

##### Bilan

- 42 nouveaux villages sont insérés le long des voies ouvertes/en chantier durant le mandat de Randon ;  
- Les villages se concentrent autour des chefs-lieux des trois provinces.

#### **2.4.6 Les Villages départementaux (1852)**

##### Contexte

- La période 1851-1860 connaît un faible peuplement.

##### Éléments du programme

- Renforcer le peuplement suivant une vision libérale ;  
- Reprise de la politique de la colonisation régionale, cette fois départementale, jugée capable de mener à une cohésion communautaire motivant les immigrants notamment lors du démarrage ;  
- Organiser des convois d'agriculteurs et d'artisans en fonction de la vocation des villages et dont l'appellation reflète la culture ou la vie politique du département dont sont issus les colons ;  
- Inscrire ces villages dans un statut d'utilité publique ce qui permettra une assistance financière de la part des départements métropolitaines d'origine ;  
- 300 familles au maximum sont à prélever de chaque département ;  
- Envoyer en Algérie des délégués de migrants afin de valider aux côtés des corps techniques l'implantation et l'étude des futurs villages et par la suite suivre l'avancement des travaux.  
- La population des départements industriels sera installée près de villes, celle des départements agricoles dans le Tell, les montagnards dans les vallées intérieures (ex. Soummam, Sébaou).

##### Bilan

- 12 départements français adhèrent au projet ;  
- Première expérience en décret de 1852 par la création de Vesoul-Bénian (région de Miliana) peuplé d'ouvriers de la haute Saône ;  
- Les autorités militaires influencèrent Napoléon III pour freiner ce projet qui serait pour elles un risque politique si ces populations se retournent contre le régime (la population hétéroclite serait donc plus facile à gérer) ;  
- L'expérience est arrêtée en 1853, seul Vesoul-Bénian sera achevé<sup>179</sup>.

---

<sup>179</sup> Voir les tenants et aboutissants de la création du village dans [LAMBOLEY C. : Une colonie franc-comtoise en Algérie au XIXe siècle. Bull. Académie des sciences et lettres de Montpellier. NS. 2004,35, 183-199.](#)

- Les nouveaux villages devront être peuplés uniquement sur la base de l'homogénéité des professions.

## **2.5 La colonisation après 1871 : régime sous l'autorité civile**

### **2.5.1 La colonisation civile massive (1871-1880)**

#### Contexte

- Transfert de l'administration de l'Algérie, jusque-là sous autorité militaire, à l'autorité civile (décret impérial 10 avril 1870 ;

- Libération des civiles du poids des militaires opposants du peuplement massif ;

- Grande insurrection de la Kabylie et du Constantinois (1871)

- Volonté de compensation des pertes du Rhin (défaite sedan) ;

- Afflux de Français inespérés en provenance des territoires perdus après la défaite de Sedan.

#### Éléments du programme

- Volonté d'une colonisation massive ;

- le décret 24 juin 1871, attribue 100.000 ha aux Alsaciens-Lorrains ayant choisi la nationalité française ;

- Les Alsaciens-Lorrains privilégiés sont ceux des provinces méridionales/Méditerranéennes (Alpes Maritimes aux Pyrénées orientales) particulièrement adaptées aux climats algériens ;

- Allègement des conditions d'attribution, allant parfois à la gratuité ;

- Mise en propriété définitive pour les Français par les décrets du 16 octobre 1871 puis du 15 juillet 1874 ;

- Agrandissement de centres déjà existants en les inscrivant dans des programmes annuels de colonisation (hydraulique, travaux publics, centres) ;

- L'agrandissement répond à l'accroissement naturel des populations et non au recrutement de nouveaux colons ;

- Le dessin des centres est confié aux corps du génie ou aux ingénieurs des ponts et chaussées.

#### Bilan

- Façonnage du paysage rural et urbain algérien comme jamais été faits auparavant ;

- Confiscation de 500.000 ha aux insurgés autochtones ;

- Confiscation de biens des tribus rebellés (ressources financières pour la colonisation) ;

- Le décret de 30 septembre 1878 rectifie les termes d'agrandissement des centres stipulant que les Français d'Algérie ne recevront qu'un tiers des nouvelles concessions. La concession sera divisée en « lots de village » ne dépassant pas les 10 ha. En « lots de fermes » d'une superficie maximale de 100 ha quand il n'est pas possible d'ériger un centre urbain (faible alimentation en eau, insuffisance des terres pour un périmètre de colonisation, contrainte du relief) ;

- Le bilan de cette décennie : 261 périmètres (y compris agrandissements et lots de fermes) comptabilisant 409.099 ha pour 183 villages. Ils sont répartis sur les trois départements [72 périmètres pour Alger (Kabylie, Mitidja orientale, vallée Chélif) ; 75 périmètres pour Oran (Sidi Bel Abbes, Mascara) ; 117 pour Constantine (haute plaine de Sétif, plateaux environnant le rocher de Constantine)] ;

- Accroissement de la population européenne par 56 % et 50 % pour les Français.

### **2.5.2 Programme général de Chanzy<sup>180</sup> (1877-1888)**

#### Contexte

- Villages de la première décennie (1870-1880) inachevés vu l'interruption des mandats des gouverneurs. Ces mêmes

---

<sup>180</sup> Gouverneur général



villages sont parsemés dans toutes les régions disséminent la force des institutions coloniales.

#### Éléments du programme

- Reprise de l'idée de réseau de centres de colonisation initiée par Bugeaud et peaufinée par Randon ;
- Programme décennal de colonisation (1877-1888) pour la création de 261 centres ;
- Rationaliser les travaux des voies, conduites d'eau en faisant profiter plusieurs villages comme il en sera pour les prix proposés par les entreprises intervenantes dans la construction (processus industriel) ;
- Les villages seront répartis sur les trois départements comme suit : 58 à Alger, 100 à Constantine, 109 en Oranais ;
- Prévision d'une vingtaine de villages de part et d'autre de la voie ferrée reliant Alger à Constantine.

#### Bilan

- 22 millions de francs et 553.765 ha sont consacrés pour la réalisation du plan ;
- Le plan n'a pas pu être mis en œuvre en totalité vu le remplacement de Chanzy en 1879 ;
- Certains éléments du programme seront repris dans le mandat du gouverneur civil qui lui succède.

### **2.5.3 Projet des 50 millions (1881-1890)**

#### Contexte

- Le premier gouverneur civil succède au dernier gouverneur général militaire pour une durée très brève (1879-1881), il est remplacé par Tirman.

#### Éléments du programme

- Resserrer le territoire militaire (regroupant le territoire autochtone) afin de libérer des territoires pour la colonisation ;

- Projet dit « des 50 millions » en référence au budget alloué et dans l'esprit du projet des « villages agricoles » de 1848 ;
- Le but est de créer 300 villages, de 50 feux chacun et qui attireraient 15.000 familles ;
- Densifier le territoire jusque-là préservé par les bureaux arabes, donc le retour à la logique des premiers systèmes reposant sur la disponibilité des terres.

#### Bilan

- Le premier gouverneur prépare le foncier en bénéficiant de rattachement de territoires militaires à ceux du droit civil, ce qui double la surface de ces derniers. La plus grande superficie provient du département de Constantine.
- Pour des raisons de sécurité – réaction des autochtones – le projet est rejeté le 28 décembre 1883. La société de protection des Alsaciens-Lorrains présent à cet effet un contre-projet d'occupation des terres domaniales seulement. Ce nouveau projet se base sur l'allotissement des terres domaniales cultivables pour la création des centres ou pour les lots de fermes quand la surface ne permettant pas l'établissement d'un village. Le projet sera voté au Sénat en novembre 1889.
- 107 périmètres de colonisation et lots de fermes dans le Constantinois (ex. de la Soummam) pour la plupart ; vallée du Chélif dans l'Ouest algérois, frange littorale de Sidi Bel Abbès en Oranie.

### **2.5.4 Agrandissement des centres (1891-1900)**

#### Contexte

- Le Gouverneur général Jules Cambon prend ses fonctions en avril 1891 et prévoit un développement économique et une mise en fin de l'assistanat de l'État pratiqué en faveur de la colonisation.

#### Éléments du programme

- Le programme ne prévoit la création d'aucun centre.

- Affermir la colonisation existante pour envisager dans un second temps son extension ;
- Les centres viables existants bénéficient de travaux complémentaires pour améliorer leur productivité (travaux d'irrigation, alimentation en eau, amélioration des accès) ;
- Mise en place de programmes biennaux d'inspection et de développement des centres ;
- Amélioration des communications entre centres ;
- l'extension des périmètres prévoit aussi l'installation de la main d'œuvre déjà acclimatée ;
- Le gouverneur introduit pour la première fois une densification au lieu d'une extension horizontale des périmètres.

### Bilan

- Agrandissement de 107 villages ;
- Complément de colonisation dans la vallée de la Soummam, dans l'est et sur les hautes plaines de Sétif ;
- Dans un ordre secondaire aux préoccupations de Cambon, des centres destinés à l'exploitation des champs d'alfa sont créés sur les hauts plateaux ; trois villages sur la côte algéroise (Jean Bart, Surcouf et La Pérouse) pour recevoir sur suggestion du ministre de la Marine 4000 pêcheurs arrivés en 1891. Les trois villages furent un échec malgré et la concession gratuite des terres et la contribution de l'état pour la construction des maisons.

## **2.6 La fin de la colonisation officielle**

La colonisation officielle est close vers 1900. À cette date, les terres domaniales sont épuisées et toute nouvelle implantation devrait être faite sur des terres de faible valeur (steppes, montagnes) ou inaccessibles nécessitant d'importants travaux de viabilisation et d'hydraulique

rurale. L'Etat ne pouvait plus s'engager dans une colonisation coûteuse.

Une circulaire du gouverneur général en date du 30 novembre 1898<sup>181</sup>, informe sur les administrateurs des communes sur l'arrêt de la colonisation, y compris l'agrandissement des centres existants. Le village ultime est créé en 1928 à Oran<sup>182</sup>. Des actions marginales d'attribution de concession par la vente en faveur de la petite colonisation sont enregistrées entre 1900 et 1937.

Ainsi, le XXe siècle sera consacré au développement économique de la colonisation effectuée durant soixante-dix ans. L'on passe de la colonisation à l'aménagement du territoire.

L'apport de la technologie (modernisation) sera remarquable dans les domaines des travaux publics et de l'agriculture : agrandissement des ports, construction d'aéroports, moyens de production, barrages, hydraulique agricole. Il sera donné également une attention au Sahara, territoire jusque-là inexploité. L'immigration recherchée durant ce XXe siècle est celle à même d'encadrer les départements français sur les plans technique et administratif (enseignants, ingénieurs, géologues, financiers, agronomes...).

---

<sup>181</sup> ANOM 4M91 (Fort national) circulaire rappelée dans la dépêche n° 28 de l'Administrateur de la Commune mixte de Fort-National adressée au sous-Préfet de Tizi-Ouzou à la date du 5 janvier 1899. Objet : colonisation; Au sujet de la création de centres en Kabylie, cité par Bellahsene, op.cit., p. 395.

<sup>182</sup> Village Gaston Doumergue, cf, [Goinard Pierre. Algérie, l'œuvre française, Robert Laffont, 1984.](#)

## 2.7 *Bilan général de la colonisation officielle*

Pour faire une conclusion sur la colonisation officielle de l'Algérie nous pouvons dire que bien que la gestion des affaires de la colonie semble très centralisée, ministres, administrateurs, militaires tentent divers systèmes, parfois parallèlement. Elle oscille entre une politique que l'on pourrait appeler par les mots aujourd'hui volontariste (concession gratuite, frais d'installation de centres...) et une politique libérale (colonisation privée) ou semi-libérale (partenariat public-privé). Les systèmes passés en revue s'empruntent mutuellement l'un à l'autre, iront chercher des références dans les expériences de l'empire français dans le Nouveau Monde ainsi que de l'empire anglais ou même remonter jusqu'à la colonisation romaine. Le passage d'un régime politique à l'autre fut souvent pesant sur les orientations de la colonisation de peuplement. Le bras de fer civils/militaires ne s'épuisera pas même après le passage au régime civil (1870). Les décisions primaires, décrets, ordonnances sont modifiés au rythme de la concrétisation des projets de colonisation, en fonction du climat sécuritaire ou encore des rivalités entre les deux tenants de la colonisation. Les animosités touchent même aux corps techniques.

La colonisation aura été faite en étapes, interrompue et relancée, parfois improvisée, en tentatives isolées ou en action territoriale méthodique en fonction des systèmes et de la disponibilité des terres notamment à partir de l'ère de Bugeaud : « imposer [...] à la colonisation du pays, une marche progressive suivant un plan méthodique préalablement fixé »<sup>183</sup>. La colonisation a été peu de fois envisagée pour l'ensemble du Tell.

Cette marche de la colonisation bien qu'elle soit méthodique écarte l'idée d'une colonisation orchestrée pour l'ensemble de la colonie et réalisée d'un seul tenant, donc homogène, strictement planifiée en amont et maîtrisée en aval.

Un trait revêt presque la totalité des programmes, l'échec. Ce dernier, ne tient pas à la pertinence des idées formulées plus qu'il soit une question pratique de réussir la colonisation sur le terrain. L'isolement des centres, les problèmes d'accessibilité et de salubrité, l'inadéquation des populations recrutées avec le travail de terre, les problèmes de défense, la faible surface des périmètres et des lots attribués, l'absence de financements, les rudesses du climat, le régime des eaux ... tant de facteurs avancés par les historiens et les tenants de la colonisation eux-mêmes<sup>184</sup> qui mènent *in fine* à la difficulté de retenir les colons dans les centres. Les terres concédées changent toujours de main ou reviennent aux indigènes dépossédés. Le vœu premier d'après la conquête d'une population française se substituant à la population indigène ne se réalisera pas. Les campagnes se dépeupleront progressivement comme « Sur le plan de la maîtrise de l'espace, en tout cas, la colonisation de l'Algérie fut incontestablement un échec. La population immigrée fut toujours en majorité urbaine. Malgré

---

<sup>183</sup> G.G.A., *op. cit.*, *La colonisation en Algérie, 1830-1921*, p. 14. Cité par Bellahsene, *op.cit.*, p.148.

<sup>184</sup> Cf, HURE.M, *Les causes de la régression locale de la colonisation officielle en Algérie d'après une enquête effectuée en 1929*, in *Centenaire de l'Algérie, Comité de l'Afrique française, Congrès de la Colonisation rurale, Alger, 26-29 mai 1930 : 2e partie, Les problèmes économiques et sociaux posés par la colonisation*, Alger, ancienne Imprimerie Victor Heintz, 1931, p.147-162.

une politique systématique de peuplement rural par création de villages, la population urbaine (définie depuis 1926 par la liste des quarante-six communes les plus peuplées) se renforça de 60 % en 1871 à 71,4 % en 1926, et 80 % en 1954. La population rurale européenne progressa pourtant en nombres absolus jusqu'en 1906, puis plafonna jusqu'en 1926, avant de régresser. Dès cette date, de nombreux villages de colonisation étaient presque désertés par les colons et repeuplés par les indigènes. Les Européens se concentrèrent de plus en plus dans les villes, surtout dans les grandes villes côtières, particulièrement dans celles de la moitié ouest du pays. Ce regroupement leur permit longtemps de vivre entre eux et de se croire chez eux dans une province de France »<sup>185</sup>

Quant au chiffres du peuplement et d'établissement humains créés, à remarquer avec Ageron que le bilan n'est jamais établis sérieusement et « les statistiques les plus élémentaires furent constamment déformées par des soucis apologique » par l'administration coloniale. « Les récapitulations officielles ne concordent jamais avec les bilans annuels ou les chiffres fournis dans les rapports parlementaires ou ceux des délégations financières ». L'on parle de près de 700 villages, de 65 000 personnes immigrées et de 2 millions d'hectares comme superficies délivrées à la colonisation<sup>186</sup>.

## 2.8 *La colonisation privée*

Moins importante en emprise qu'en termes d'intérêt – voire de la tolérance – accordé par les gouvernements successifs du XIXe siècle. Dite aussi colonisation économique ou colonisation libre, elle n'est pas assistée par les institutions coloniales<sup>187</sup>, mais elle plutôt l'apanage des colons ayant acquis par leur propre moyen des terrains ou domaines agricoles auprès des anciens propriétaires ottomans ou auprès de l'administration militaire. L'on peut également voir dans cette définition, les colons ayant accédé à la concession gratuite dans le cadre des divers systèmes de la colonisation officielle suscités, ou pour lesquelles les conditions (clauses) de mise en valeur ont été supprimées.

La colonisation libre a attiré, à ses débuts, contrairement à la colonisation officielle, la bourgeoisie métropolitaine – accompagnée de cultivateurs français et une main d'œuvre européenne- qui a connu une réussite appréciable. Fait qui encouragera le pouvoir colonial à s'engager dans la colonisation officielle et freinera la colonisation individuelle qui échappait à son contrôle jusqu'en 1870. La réglementation interdisait l'achat des terres indigènes dans les territoires militaires. Il faut attendre la loi de Warnier (1873) (cf. infra) pour rendre possible les transactions entre européens et indigènes.

---

<sup>185</sup> PERVILLÉ, Guy. « Le rôle de la colonisation de peuplement dans la politique de la France en Algérie et dans l'organisation de la colonie », colloque Colonies, territoires, sociétés, l'enjeu français, organisé à Montpellier les 4, 5 et 6 novembre 1991. Publié in Alain Saussol et Joseph Zitomerski dans les actes du colloque, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 167-180.

<sup>186</sup> AGERON, Charles-Robert. *Histoire de l'Algérie contemporaine (2): De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954)*. PUF, 1979.p. 87. Les écrits ultérieurs sont également discordants sur ces chiffres. Voir pour le nombre de village CÔTE, Marc. *L'Algérie ou l'espace retourné*. Média-Plus, 1988; pour la surface des terres FRÉMEAUX, Jacques. *Les empires coloniaux: Une histoire-monde*. CNRS éditions, 2012. Plein d'autres sources peuvent être données en exemple.

<sup>187</sup> Le pouvoir colonial intervient seulement dans la protection des colons.

Elle caractérise les premières années d'après la conquête – notamment autour d'Alger- pour continuer à se développer parallèlement à la colonisation officielle<sup>188</sup>, notamment durant les moments du recul (échec) de celle-ci. Sans pouvoir différencier chronologiquement entre les deux modes colonisation, il convient de distinguer certaines périodes qui se greffent à la périodisation que nous avons donnée plus haut.

1860-1869, système Lamoricière dit aussi, « colonisation à l'entreprise » : aucun centre de colonisation ne fut créé en cette période de désengagement partiel du pouvoir (1860-1871) à l'égard de la colonisation de peuplement. De larges superficies (domaine de l'État) furent attribuées à des personnes privées et aux entreprises alliées du régime<sup>189</sup>.

Après 1871 : après le retard accumulé durant la décennie précédente, l'administration civile - riche d'un répertoire foncier acquis par le séquestre/confiscation - accélère la colonisation de peuplement et fait appel à la contribution de sociétés à l'exemple de la société des Alsaciens-Lorrains. Les sociétés ou des particuliers sont concessionnaires de vastes terres sur lesquelles elles s'engageront à ériger des centres et à les peupler de migrants et de main d'œuvre. Cette période fut également très active sur le plan de la colonisation officielle dans le but de compenser les pertes du côté du Rhin (conflit franco-allemand).

Après 1881 : les préoccupations étant tournées vers l'infrastructure, le pouvoir concède des terres pour la création de villages par le privé dans le cadre de ce que nous appelons aujourd'hui un montage économique publique-privé. A cette période, la colonisation officielle connaît un réel retentissement et ne pouvait être poursuivie par l'Etat : « la colonisation officielle coûtait cher et ne peuplait pas l'Algérie de paysans français »<sup>190</sup>. Ce ralentissement s'accompagne de nombreux achats par la colonisation privée et devient remarquable entre 1909 et 1914<sup>191</sup>.

La colonisation privée, contrairement à la colonisation officielle, réussit mieux à s'accrocher en campagne, parmi les facteurs aidants : les lois foncières en faveur de la colonisation libre fait que les propriétés érigées soient plus vastes, le crédit était plus facile à obtenir que dans le cadre de la colonisation officielle et enfin la domination politique des colons après 1870. « Le boom de la viticulture »<sup>192</sup> vient de surcroit couronner ce succès. Les histoires de réussites individuelles remarquables sont légion dans les livres d'or vantant l'œuvre de la colonisation à la vielle du centenaire<sup>193</sup>. Pour ce qui concerne particulièrement notre recherche, la colonisation privée fournit l'essentiel du cadre spatial pour l'artefact bâti constituant notre corpus de recherche (fermes, complexe agricole, caves coopératives).

---

<sup>188</sup> AGERON, Charles-Robert. *Histoire de l'Algérie contemporaine: 1830-1969, 5e édition*. Tafat éditions, 2016, p. 36-37.

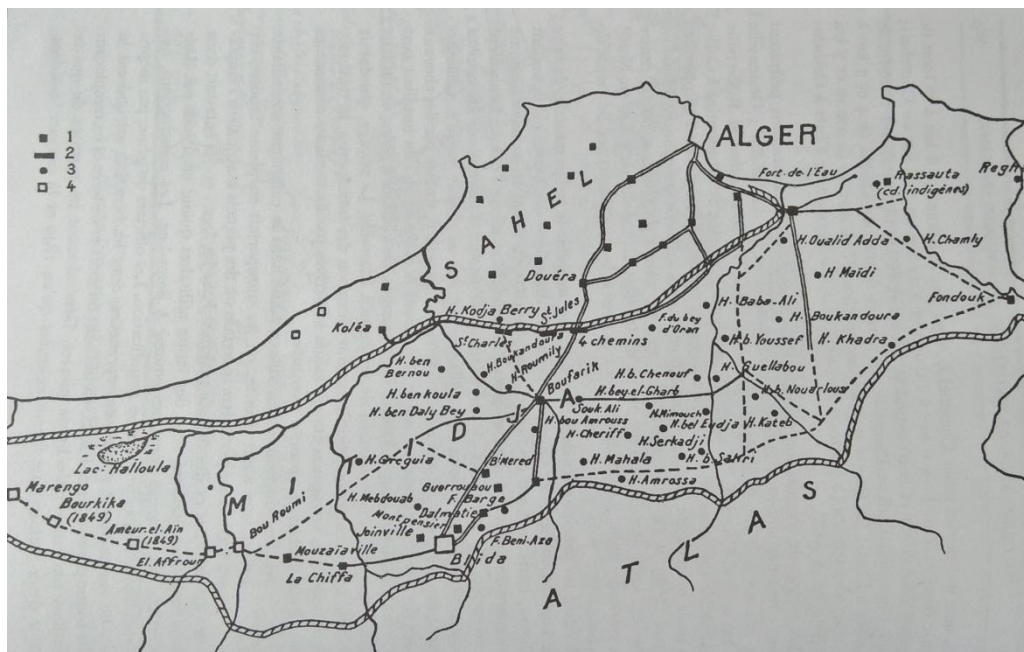
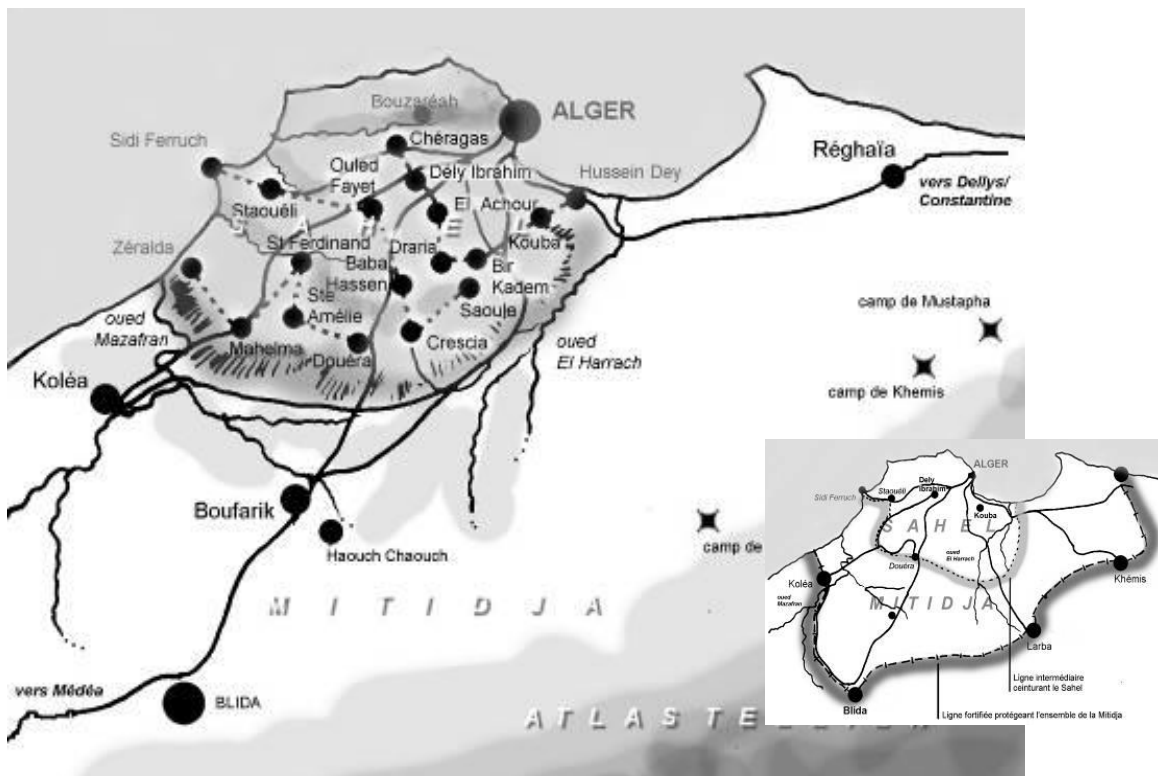
<sup>189</sup> Bellahsene, op.cit., p. 150.

<sup>190</sup> Ageron, 1964 ( 2), op. cit., p.84.

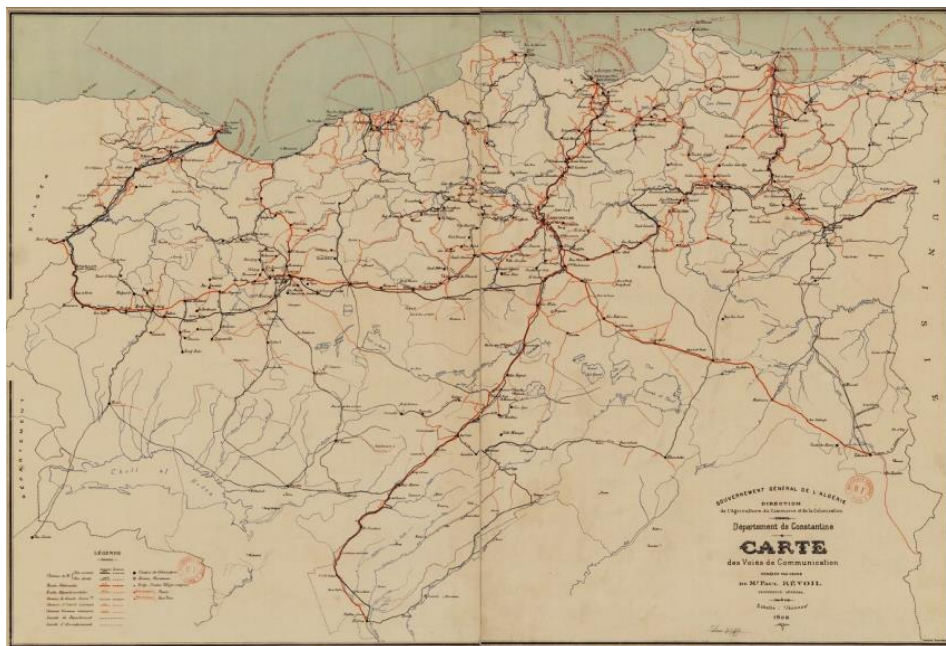
<sup>191</sup> Idem, p. 97

<sup>192</sup> Formule usitée par plusieurs auteurs

<sup>193</sup> Il a été édité trois livres pour chacun des trois départements à l'occasion du centenaire de la colonisation (1830-1930). Ces livres inventorient les principaux succès et réalisations de la colonisation officielle et privée relevant de plusieurs domaines : manufactures, travaux publics, agriculture, tourisme.



**Planche 5** : colonisation territoriale autour d’Alger (Sahel et Mitidja). En haut, plan de colonisation du Sahel sous Bugeaud (1841-1847) avec en miniature schéma de l’obstacle continu, source : Bellahsene, 2006.op.cit. En bas, colonisation de la Mitidja entre 1840-1849, légende : 1 : centre de colonisation, 2 : villages spontanément créés, 3 : fermes, 4 : colonies agricoles sous la IIe république. Source : Julien, 2005, op.cit., p.368.



**Planche 6** : colonisation dans le constantinois et l'oranais. En haut, centre de colonisation et voies de communication dans le constantinois (1902) source : gallica.fr/bibliothèque nationale de France ; en bas, colonies agricoles de 1848 dans l'oranais. Source : Julien, op.cit., p.366.

### 3 La constitution des réserves foncières de la colonisation et leur aliénation

À l'arrivée des Français, le foncier relevait de trois statuts : terres *arch* (collectives- propriété d'une tribu), terres *Melk* (privées), les terres *habous* (religieuses) et celles du gouvernement turc dans leur variété [*azel* (concessions), *makhzen* (militaire) *beylik* (biens étatiques)]<sup>194</sup>. L'appropriation des terres *Melk* – déjà minoritaires à l'arrivée des Français- était difficile en raison de l'attachement des propriétaires à leurs terres sans qu'elles ne réussissent totalement à échapper au séquestre ou aux multiples lois d'aliénation de la propriété indigène. Fallait-il se tourner vers les terres collectives qu'il faudrait individualiser pour les livrer au marché du foncier. Les terres *habous* et *beylik* passent aussitôt la conquête au domaine privé de l'État français<sup>195</sup>.

En sus de l'histoire propre à la colonisation - tâtonnement, indécision, diversité des systèmes expérimentés, succès et insuccès, résistance autochtone - la marche (développement) de la colonisation agricole fut tributaire d'un arsenal juridique qui s'est constitué progressivement et principalement tout au long du XIXe siècle. La colonisation fut la conséquence d'un arsenal foncier favorable, « elle [la colonisation] provoque un large processus de dé-légitimation des droits autochtones au profit d'une requalification permettant le transfert légal et massif des biens immobiliers »<sup>196</sup>. Le peuplement et l'agriculture ne seraient possibles sans un processus de constitution progressive de réserves foncières nécessaires pour répondre à la problématique récurrente d'acquisition des terres à destiner à la concrétisation des programmes officiels de colonisation ou pour répondre aux réclamations incessantes des colons. Par ailleurs, cette question du foncier ne se pose guère de la même manière que dans les anciennes colonies de l'Empire français ; l'on est pour le cas de l'Algérie face à un territoire peuplé (3 millions d'autochtones)<sup>197</sup> et doté d'une tradition d'organisation et de gestion du sol très différente de celle de la France.

L'appropriation des terres sous différentes formes (francisation, séquestre, expropriation, cantonnement) débouchera sur l'appropriation de près de 3 millions d'hectares des meilleures terres prélevées sur 7.5 millions d'hectares de surface agricole utile<sup>198</sup>. Prenant appui sur l'histoire de la colonisation officielle de peuplement que nous avons abordée plus haut, nous dirons avec Pervillé que le succès incontestable de la colonisation française en Algérie fut

---

<sup>194</sup> BENMATI-HAMANI, Ménouba. Lorsqu'une collection de cartes raconte l'histoire agraire de l'Est algérien. *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 1994, vol. 85, no 1, p. 35-38.

<sup>195</sup> Le domaine privé comporte les terrains libres incultes et de parcours, les forêts, les maquis, biens vacants ou issus de la déshérence ainsi que les immeubles exploités par l'Etat. Le domaine public par l'état désigne les routes, chemins et tout autre espace public.

<sup>196</sup> GUIGNARD, Didier. Le diptyque propriété et société en Algérie et ses retouches successives (XIXe-XXIe siècles). In : *Propriété et société en Algérie contemporaine. Quelles approches ?* [en ligne]. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 2017.

<sup>197</sup> Rouissi dans une section intitulée « combien étaient-ils en 1830 ? » donne ce chiffre de 3 millions, ROUISSI, Moncer. *Population et société au Maghreb*. OPU, 1983, p.46. Un papier plus récent prend appui sur le même chiffre Kateb Kamel, « Le bilan démographique de la conquête de l'Algérie (1830-1880) », dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*. Paris, La Découverte, « Poche / Essais », 2014, p. 82-88.

<sup>198</sup> Comme nous l'avons souligné auparavant ce chiffre ne fait pas l'unanimité des auteurs. Cf. note 28.



cette mainmise sur le foncier<sup>199</sup>. Dans ce qui va suivre, nous nous intéressons plus à la provenance et au processus de l'appropriation des terres par les institutions coloniales qu'aux chiffres. La diachronie du processus juridique pratiqué sur près d'un siècle est à même d'expliquer non seulement la provenance des terres délivrées à la colonisation officielle et privée, mais aussi indirectement la formation des territoires et des paysages agraires et ruraux (cf. chapitre 4). Nous scindons cette rétrospective selon les deux principaux principes d'acquisition du foncier ayant prévalu à savoir la francisation des terres - par les transactions, l'individualisation des terres collectives et l'application du droit français - et l'extension du domaine privé de l'État assuré principalement par la transmission directe et par le séquestre. Il s'agit là que d'une division de l'esprit à même de présenter clairement et différemment les processus car ces derniers aboutissent tous au final à une francisation puisque mêmes les terres séquestrées ou expropriées finiront par être délivrées à des colons ou versées dans le domaine privé de l'État, donc francisées. Enfin, un survol des textes encadrant les mesures de concession des terres est donné (cf. figure X).

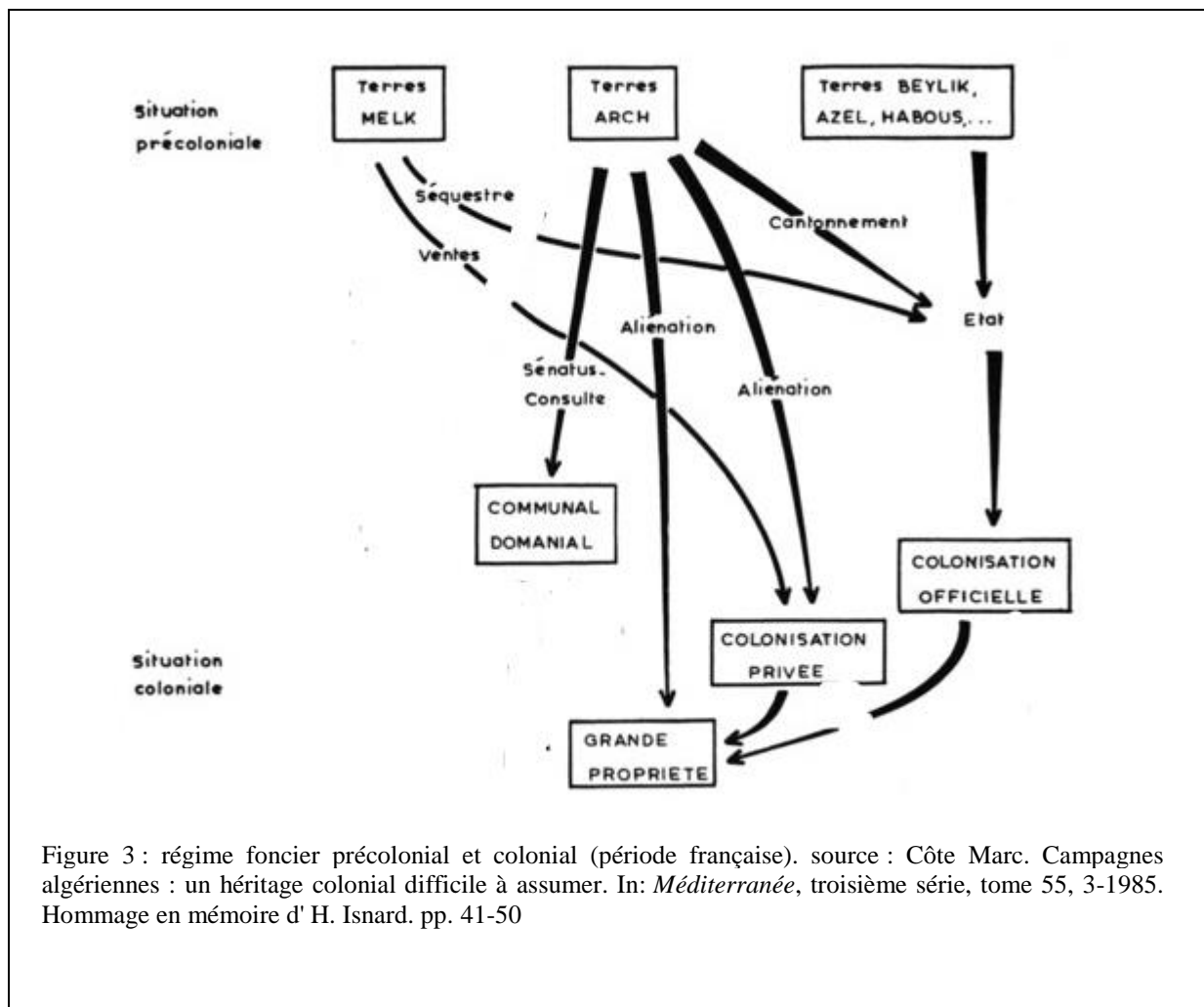


Figure 3 : régime foncier précolonial et colonial (période française). source : Côte Marc. Campagnes algériennes : un héritage colonial difficile à assumer. In: *Méditerranée*, troisième série, tome 55, 3-1985. Hommage en mémoire d' H. Isnard. pp. 41-50

<sup>199</sup> Pervillé, 1991, op.cit.

### 3.1 *La francisation de la propriété indigène (1844-1897)*

Il est désigné par francisation la soumission de la propriété indigène au droit commun français. Le droit oral régissant la propriété indigène et les archives tenues par l'administration ottomane – perdues - ne pouvaient être utiles pour l'organisation du marché du foncier. Les transactions entre Européens et indigènes devaient être régularisées ainsi qu'il s'agira de vérifier ou d'établir des actes de propriété pour mettre fin aux multiples réclamations qui ont émaillé les débuts de la colonisation (1830-1840)<sup>200</sup>. Le droit français ne reconnaissant la propriété collective s'attaque à celle-ci par une multitude de lois afin d'alimenter un marché foncier au profit de la colonisation privée.

Ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1844 : l'ordonnance vient ordonner un marché foncier et spéculatif anarchique tenu depuis la conquête (réclamation de tiers, vente d'un bien plusieurs fois). Elle consiste à régulariser par rétroaction toutes les transactions antérieures à cette date, celles européennes seront prioritaires. L'ordonnance institue des enquêtes pour les affaires en contentieux et frappe de nullité celles contestées. Elle édicte une vérification de titres de propriété et obtient par cette mesure 200.000 ha, dont 55.000 attribués aux Européens contre 32 000 aux indigènes, le reste versé dans le domaine privé de l'État et destiné à la création de villages de colonisation dans le sahel et la Mitidja<sup>201</sup>. La loi freine aussi les transactions pour éviter l'anarchie. L'application de loi fut très difficile notamment en matière d'enquête et de vérification de propriété, elle sera modifiée en 1846 en faveur des européens en leur octroyant en concession les parties de terres bâties, plantées et cultivées.

Loi du 16 juin 1851 (dite loi Didier) : elle instaure l'établissement de titre de propriété privé pour Européens et Indigènes et la liberté de transactions en territoire civil. Reconnaît l'inviolabilité de la propriété et exige à la tribu de faire établir un titre de propriété collective, à défaut de posséder que le droit de jouissance du sol.

Sénatus-Consulte de 1863 : la loi a pour principe de cadastrer particulièrement la propriété indigène non encore soumise aux lois françaises. Définit les termes selon lesquelles les transactions devaient être conclues entre Européens et indigènes sur les terres *Melk*. La loi prévoit la reconnaissance/délimitation des terres collectives des tribus après qu'elles soient identifiées, ce qui s'est fait avec la coopération des bureaux arabes, défavorables à l'idée de la colonisation massive, et qui voyaient dans le projet le moyen de priver la colonisation civile de vastes territoires. La transcription des titres de jouissance ou de propriété des terres conjointement par les officiers français et les notables des tribus dans l'absence de preuves antérieures attestant la jouissance ou la propriété des tribus. Par ailleurs, les territoires dont les tribus ont la jouissance permanente et traditionnelle se voient délivrer des titres définitifs de propriété. La loi crée le *Douar*, entité territoriale bornée dans laquelle les réserves de terres conservent un caractère de biens communaux. En dernier, constituer la propriété individuelle entre les membres du *Douar* quand cela est possible, ce qui est l'objectif principal de la loi.

---

<sup>200</sup> Bellahsene, 2006, op. cit., p. 260.

<sup>201</sup> Cf., A. Bernard Augustin, , Tome 2 (Algérie) de *L'Histoire des colonies françaises et l'expansion de la France dans le monde* /s. dir. Hannotau (G.). et Martineau (A.). Typographie Plon, Paris, 1930.

Un seul *Douar* fut cadastré entre 1863 et 1870. La loi Sénatus-Consulte ne favorise pas la création de centres ; le foncier destiné à la colonisation provient des réserves domaniales.

Loi du 26 juillet 1873 (dite Warnier) : la loi intervient dans le contexte du passage au régime civil. De ce fait les territoires militaires peu « colonisés » jusque-là, en plus des terres issues du séquestre de 1871, sont désormais livrés pour l'expansion coloniale. La loi vise l'accélération de la francisation du régime foncier de la colonie qui était ralenti par la protection des militaires comme dans le cas du Sénatus-Consulte. Cette accélération se fait principalement par la réorganisation de la propriété privée. Sur le volet de la colonisation officielle, la loi de 1873 a permis la récupération de terres laissées vacantes par l'armée (champs de manœuvre, terrains de fourrages, bivouacs), terres laissées en déshérence par les tribus ou les individus.

La lenteur de la loi Sénatus-Consulte quant à l'enregistrement des actes et à la délivrance de titres, incite le législateur à revoir la loi dans un texte émis le 26 avril 1887, qui étend l'opération de délimitation des terres privées, terres domaniales, terres de parcours appartenant à l'État. Cette opération sera baptisée par le décret du 22 septembre 1887 nouveau Sénatus-Consulte. Cette nouvelle loi impose le partage de la propriété collective indivise afin de la convertir en biens *Melks*.

*In fine*, L'objectif principal des textes promulgués entre 1873-1887 fut le démantèlement de la propriété collective afin de l'introduire sur le marché foncier accessible aux colons. La loi de Warnier est présentée dans la littérature historique comme l'un des plus grands moyens de spoliation dans le sens qu'elle fut le prétexte pour le prélèvement ou la distraction des biens collectifs/privés pour lesquelles l'Etat estime les titres présentés insuffisants. Même les biens cadastrés par Sénatus-consulte n'ont pas été épargnés. Par ce biais, l'état aura acquis sans conquête et en sus du séquestre, 401.000 ha. Il se créera dans cette période du passage au régime civile (1870-1880) 269 nouveaux centres<sup>202</sup>, 11 agrandissements de centres créés par les militaires en les dotant de périmètre de colonisation. La loi 1873-1887 provoque la méfiance et la résistance des tribus qui ont compris le but de l'administration coloniale civile (dépossession, spoliation, extension) et sera progressivement abolie à partir de 1890.

Loi de 1897 : l'abolition des lois 1873-1887 engage un retour à la loi de 1851 pendant que les opérations de Sénatus-Consulte se poursuivent. Ce nouveau texte proposé voulait apporter des solutions aux difficultés qui se posaient en matière de législation foncière algérienne. Elle propose : l'abrogation des enquêtes pour la constatation des propriétés privée et collective, l'effet absolu des titres déjà délivrés afin de limiter les excès observés dans l'application de la loi de 1873. De plus, la loi restaura le droit foncier coutumier par le principe de la purge : la terre changerait de régime en fonction des acquéreurs, francisation avec les Européens, droit musulman ou coutumier avec les autochtones contrairement à la loi Warnier qui rendait la

---

<sup>202</sup>Gouvernement Général de l'Algérie. La colonisation en Algérie, 1830-1921. *Alger: Imprimerie administrative Pfister, 1922, p.47.* On recense aussi un total de 474 créations, selon le calcul officiel des services du Gouvernement Général publié en 1921, mais en comptabilisant les nombreux hameaux et lots de fermes isolés très courants après 1900 ce total mènera à une superficie de terres délivrées à la culture européenne entre 1871 et 1900 à 697.000 hectares, *Bellahsene, 2006, op.cit., p.*

francisation systématique dans toute transaction. Cette loi mettant fin à l'acquisition massive des terres et instaurant la liberté de transaction entraîne une flambée spéculative des prix des biens. (cf. planche ).

### **3.2 La constitution et l'extension du domaine privé de l'État**

Outre les lois de Warnier et Sénatus-Consulte qui agrandissent le domaine de l'État, ce sont, en premier le transfert du domaine ottoman au domaine français puis le séquestre des tribus insurgées dans la Mitidja et la Kabylie ainsi que l'expropriation en second lieu qui livrent les grandes réserves foncières pour les projets de colonisation massive. En effet, la « matière première de la colonisation » est le foncier<sup>203</sup>. L'arrêté du général en chef des opérations militaires en date du 8 septembre 1830, attribue officiellement au Domaine privé de l'État français : biens immeubles laissés après le départ des Turcs à savoir édifices publics, propriétés domaniales de *Dar-es-Soltan*, des *Beyliks*, propriétés des anciens fonctionnaires turcs, terres des tribus *makhzen* ou *azels*<sup>204</sup>, biens vacants des privés trucs, biens *habous*. Plus tard, par l'arrêté du 3 octobre 1848, les biens des *Zaouïas* (confréries religieuses).

#### **3.2.1 L'expropriation**

Moyen rapide et aussi brutal que le séquestre pour constituer le Domaine et par conséquent livrer des terres à la colonisation. Il fut appliqué aussi bien par l'administration civile que militaire. Bien que l'État prétendait une assimilation de l'Algérie en terme de législation française, il s'en détache en ce qu'il s'agisse de l'expropriation. L'expropriation touche les populations autochtones en mal de preuves tangibles (droit oral) attestant la propriété des biens. Elle concerne dans un ordre beaucoup moins important les Européens dont les affaires foncières sont jugées douteuses ou dont les propriétés sont frappés de servitudes ou destinés au développement de la colonisation (travaux publics, irrigation).

IL convient de distinguer deux modes d'expropriation : expropriation pour cause d'utilité publique, pour cause d'utilité publique avec prise de possession d'urgence.

*Expropriation pour cause d'utilité publique.* L'expropriation relève de l'arbitraire au moment de la conquête, elle se justifie peu de temps après (arrêté du général en chef du 17 octobre 1833) par le caractère urgent des travaux à exécuter dans la colonie. L'arrêté du gouverneur général en date du 9 décembre 1841 complète l'arrêté de 1833 et insiste sur la simplification des modalités d'expropriation en vigueur en métropole (loi 3 mai 1841) pour s'emparer des biens sans se munir au préalable d'un arrêté d'expropriation<sup>205</sup>. Ce sera l'ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1844 qui limitera dans son article 25 les cas plus urgents d'expropriation : la fondation des villes, villages et centres de population, l'agrandissement des enceintes des centres de population, travaux relatifs à la défense et à l'assainissement du territoire. Les

<sup>203</sup> BENOIST, Charles. *Enquête algérienne*. Lecène, Oudin, 1892, p.29.

<sup>204</sup> Terres constituées par les *Beys*, réunies au domaine du *beylik*, soit par voie de confiscation sur les tribus insurgées, soit par prélèvement sur des terres *arch* en y maintenant les membres - expulsables - de la tribu alors astreints au travail de la terre moyennant un loyer dénommé *hokkor*, cf. E. Larcher, *op. cit., Traité élémentaire de législation algérienne*, p. 29.

<sup>205</sup> E. Larcher, *op. cit., Traité élémentaire de législation algérienne*, p. 428

autres cas restent régis par la loi métropolitaine du 3 mai 1841. La loi du 16 juin 1851 élargit les causes d'expropriation à : la fondation des villes, villages ou hameaux ou pour l'agrandissement de leur enceinte ou territoire, l'établissement des ouvrages de défense et des lieux de campement des troupes, pour l'établissement de fontaines, aqueducs, abreuvoirs ; l'ouverture des routes, chemins, canaux de dessèchement, de navigation ou d'irrigation et l'établissement des moulins à farine. Cette loi vient pallier aux problématiques rencontrées dans certains centres - érigés dans le cadre des systèmes Bugeaud ou Lamoricière dans l'Oranais et Bedeau dans le Constantinois- souffrant d'accès à l'eau et de desserte ou encore de sécurité.

*Expropriation pour cause d'utilité publique avec prise de possession d'urgence.* Elle concerne les terres touchées par les travaux à exécuter en urgence. Sans texte juridique valable, la prise de possession d'urgence sera usitée pour procéder à la création d'un centre le plus rapidement possible<sup>206</sup>. Ce mode d'expropriation est fréquent après l'insurrection de 1871 pour rattacher les terrains de propriétaires indigènes non soumis au séquestre et jouxtant ceux des tribus insurgés.

### **3.2.2 Le cantonnement**

Le cantonnement est la mesure par laquelle il a été procédé à regrouper les populations indigènes dans un territoire restreint. Ce moyen permet de dégager des terres juxtaposées (continues) à concéder aux colons au détriment des tribus pastorales/semi-nomade ou sédentaires leur permettant à peine de pratiquer une agriculture intensive. La politique du cantonnement concerne naturellement les terres *arch*. Le cantonnement fut appliqué par les instructions du Gouverneur général selon les principes de la loi de 1851 dont les principes sont les suivants :

a) Recensement et reconnaissance par l'établissement de nouveaux titres pour toutes les propriétés *Melk* ;

b) convertir en propriété *Melk* le statut de jouissance collective des tribus ;

c) prélèvement en contrepartie de l'individualisation des terres une superficie proportionnelle arable à déterminer au profit de l'État ;

d) versement au domaine de l'État l'excédent des terres ne répondant pas aux besoins de la tribu, sur la base du calcul des récoltes des années précédentes<sup>207</sup>.

Le cantonnement appliqué à cinq tribus pilotes (dans la province d'Alger, deux dans les provinces de Constantine et d'Oran) montre ses limites et rend compte de la nécessité de cadastrer la propriété indigène, ce qui initiera le Sénatus-Consulte. Le décret portant sur le cantonnement aurait été émis entre 1861 et 1862 n'aura pas de suite et reste de l'ordre de théorie<sup>208</sup>.

---

<sup>206</sup> Ibidem

<sup>207</sup> Ibidem

<sup>208</sup> Bellahsene, 2006, op.cit., p.290.

### 3.2.3 Le séquestre

« Le séquestre est en soi une forme d'expropriation circonstancielle, brutale, qui s'exprime de façon spectaculaire et massive à l'encontre d'un individu ou d'un groupe frappé de représailles politiques et administratives. »<sup>209</sup>. Le premier texte concernant le séquestre est l'ordonnance du 31 octobre 1845 qui stipule que les biens séquestrés sont régis par l'administration des domaines. D'après le même texte, ces biens ne peuvent être vendus.

Le séquestre est plus complexe qu'il paraît. Une mesure dite de « main levée » est possible après le passage d'un délai d'un an, toutefois elle bénéficie non pas au propriétaire d'origine, mais à celui qui n'est pas désigné par l'arrêté (du séquestre) ce qui est possible pour les terres collectives cultivées individuellement. Cette mesure concerne que les terres qui n'intéressent pas l'État et se transforme le plus souvent en confiscation. Par ailleurs, la procédure de « liquidation » accorde la possibilité de rachat par les propriétaires concernés par le séquestre moyennant l'abandon de la part d'un cinquième de leur propriété à l'État, une procédure somme toute de chantage. Le un cinquième (1/5) sera prélevé sur les meilleures terres qui conviennent le mieux à la colonisation. Les terres *Melk* touchées par le séquestre sont directement versées dans le marché du foncier qui drainera plus tard les propriétaires d'origine ou leurs héritiers intéressés par le rachat auprès des colons. Pour résumer, le séquestre est administré par le gouverneur général qui procède dans un premier temps à émettre un arrêté puis réunit dans un second temps les terres confisquées ou provenant des compensations en échange du droit de rachat par les possesseurs séquestrés. En peu de mots, le séquestre est une mesure juridique qui prépare la confiscation.

Deux épisodes sont notoirement connus pour les mesures du séquestre. *L'Insurrection de 1839 dans la Mitidja*. Une fois la révolte des Hadjoutes maîtrisée, le séquestre est appliqué sans base juridique. Il touche dans le Mitidja l'étendue du territoire qui recevra les premiers essais de colonisation sous Clauzel en plus du *Fahs* qui est d'au moins 168.000 ha. *L'insurrection de 1871*, elle est menée depuis les Bibans par le Cheikh Amokrane vers la grande Kabylie, les Babors et touche une partie du Constantinois et sud-est algérien. Elle se solde par l'échec et entraîne une répressive forte à l'encontre des populations indigènes et fera réunir au domaine pas moins de 475.000 ha<sup>210</sup>. Le séquestre de 1871 livre rapidement un territoire qui fera exploser la création et l'agrandissement de centres ainsi une expansion jamais observée de la colonisation en Kabylie. (cf. planche X).

### 3.3 La concession des terres<sup>211</sup>

L'ensemble des moyens utilisés pour enrichir le domaine privé de l'État vise naturellement la concession des terres (gratuitement ou par la vente) au profit de la colonisation officielle

---

<sup>209</sup> Idem, p. 283.

<sup>210</sup> Cf. E. Larcher, *op. cit.*, *Traité de législation coloniale en Algérie*.

<sup>211</sup> Cf. E. Larcher, *op.cit.* et *Gouvernement Général de l'Algérie. La colonisation en Algérie, 1830-1921. Alger: Imprimerie administrative Pfister, 1922* pour l'ensemble des textes

principalement et dans un ordre secondaire à la colonisation privée, en somme l'expansion spatiale. Selon les deux cas, la concession désigne un lot de terre, de surface et d'usage prédéterminés, octroyé gratuitement sans ou avec conditions ou bien vendus à prix fixe ou aux enchères. La concession fut décidée par le rapport de la commission d'enquête de 1833 (cf. supra, note X) – réglementée à partir de 1836- qui y voit le moyen de fixer les européens et les français ouvriers et agriculteurs. Elle sera donc en Algérie soit un lot urbain et un lot rural dans un centre de colonisation doté d'un périmètre agricole, soit un lot dans une grande concession allotie pour recevoir les fermes isolées ou des activités industrielles (artisanat, transformation de produits agricoles) ou encore une grande concession pour le profit de la colonisation capitaliste attribués à des personnes ou à des sociétés qui s'engageraient en faveur du peuplement par la création et le peuplement de villages.

Sans s'attarder sur les détails des multiples textes juridiques régissant la concession, nous contentons d'un énoncé bref.

Règlement du 27 septembre 1836 sur les attributions territoriales : conditions d'attribution des terres (obligations de construire une maison dans l'alignement prévu, défrichage et culture dans 3 ans, plantation de 50 arbres fruitier ou forestier « de haute tige » par hectare, assainissement des parties marécageuses des lots...). Concessions d'une superficie allant de 4 à 12 ha maximum, soit 3 lots de 4ha. Le texte intervient dans le contexte de la création des premiers villages de la Mitidja par Clauzel.

Arrêté du général Bugeaud du 18 avril 1841 : concession gratuite absolue avec obligation de résidence permanente, de construction de bâtiments, défrichage dans un délai de 9 ans et plantation d'un nombre déterminé d'arbre chaque année pour se prétendre à la propriété. A défaut le concessionnaire sera remplacé par un autre. La concession ne peut être louée ou hypothéquée. Les lots urbain et rural sont d'une contenance de 4 à 12ha maximum. Bugeaud obtient avant sa démission le pouvoir d'attribuer des concessions n'excédant pas 25ha, prérogative qui sera accordé à son successeur<sup>212</sup>.

Pour protéger la colonisation officielle contre les actes spéculatifs, d'autres ordonnances royales émises<sup>213</sup> de Paris introduisent la vente contrôlée des concessions (capital, caution de garantie de 3 francs/ha, ventes aux enchères publiques, vente de grés à grés après estimation, échange, redevance annuelle pour les acquéreurs de 100 ha et plus). Ces textes freinent considérablement l'immigration.

Décret du 26 avril 1851 : Randon se succédant à Bugeaud achève les centres anciens et souhaite redémarrer la colonisation en abrogeant la caution et supprimant toutes les obligations de résidence et de mise en culture. Le titre de propriété est obtenu dès l'installation, de même que vendre ou hypothéquer sont possible. Le texte élève la contenance des concessions à 50 ha.

---

<sup>212</sup> Le maréchal voit ses attributions de moins en moins limitées par le pouvoir à Paris craignant la montée de son en colonise.. Il démissionne en 1847.

<sup>213</sup> Ordonnance du 9 novembre 1845, Ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1847 et ordonnance du 5 juin 1847.

Décret du 25 juillet 1860 : la situation problématique de la concession gratuite qui se montre injuste vis-à-vis de la « concession avec obligation » encore en vigueur pousse le gouvernement à la vente de bien domaniaux allotés à cet effet et sans aucune garantie. Les concessions sont relativement grandes comparant aux anciens textes ; elles attirent les compagnies foncières. La concession gratuite n'est pas totalement abolie, elle concerne cette fois les anciens militaires ou les fonctionnaires de l'État et ne devra excéder 30 ha. La vente aux enchères introduite par le texte de 1851 est reconduite et concerne cette fois les lots urbains et ruraux encore disponibles dans les périmètres agricoles déjà créés. La vente gré à gré est réservée aux terres collectives qu'il faudra négocier à l'amiable avec les copropriétaires indigènes. En dernier, la vente à prix fixe des biens domaniaux non encore mis en valeur.

Décret du 31 décembre 1864 : abolition définitive de la concession gratuite.

Loi du 21 juin 1871 permet de réserver 100.000 ha pour l'installation des Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité française après la bataille de Sedan<sup>214</sup>. Les terres proviennent de la confiscation aux autochtones insurgés la même année. La loi du 15 septembre 1871 prévoit une superficie de 3 à 10 ha dans un centre choisi pour chaque famille alsacienne-lorraine immigrant vers l'Algérie. Les alsaciens-lorrains bénéficieront de facilités similaires à celle du début de la colonisation : maison dans un lot urbain, outils et semences pour l'entame de l'exploitation agricole dans le lot rural acquis. Le décret du 16 octobre 1871 généralise à tous les immigrants les règles appliquées aux concessions pour Alsaciens-Lorrains : redevance à l'Etat d'un montant en franc, résidence sur la concession de manière continue pendant 9 ans contre un titre provisoire de propriété. Par ces exigences qui s'avèrent lourdes pour le colon, ce dernier se transforme en ouvrier agricole locataire créancier de l'Etat<sup>215</sup>.

Décret du 15 juillet 1874 : permet à titre de récompense l'octroi aux familles européennes ou les indigènes naturalisés de recevoir des concessions de 20 à 50 ha pour services rendus à la France. Les célibataires auront droit à 10ha. Le décret autorise la grande concession aux particuliers à condition de construire des villages et les peupler par des familles françaises. Le décret conserve la condition de résidence du texte du 16 octobre 1871. De 1871 à 1877, il a été procédé à la création de 57 villages dans le constantinois, dont ceux de la Kabylie.

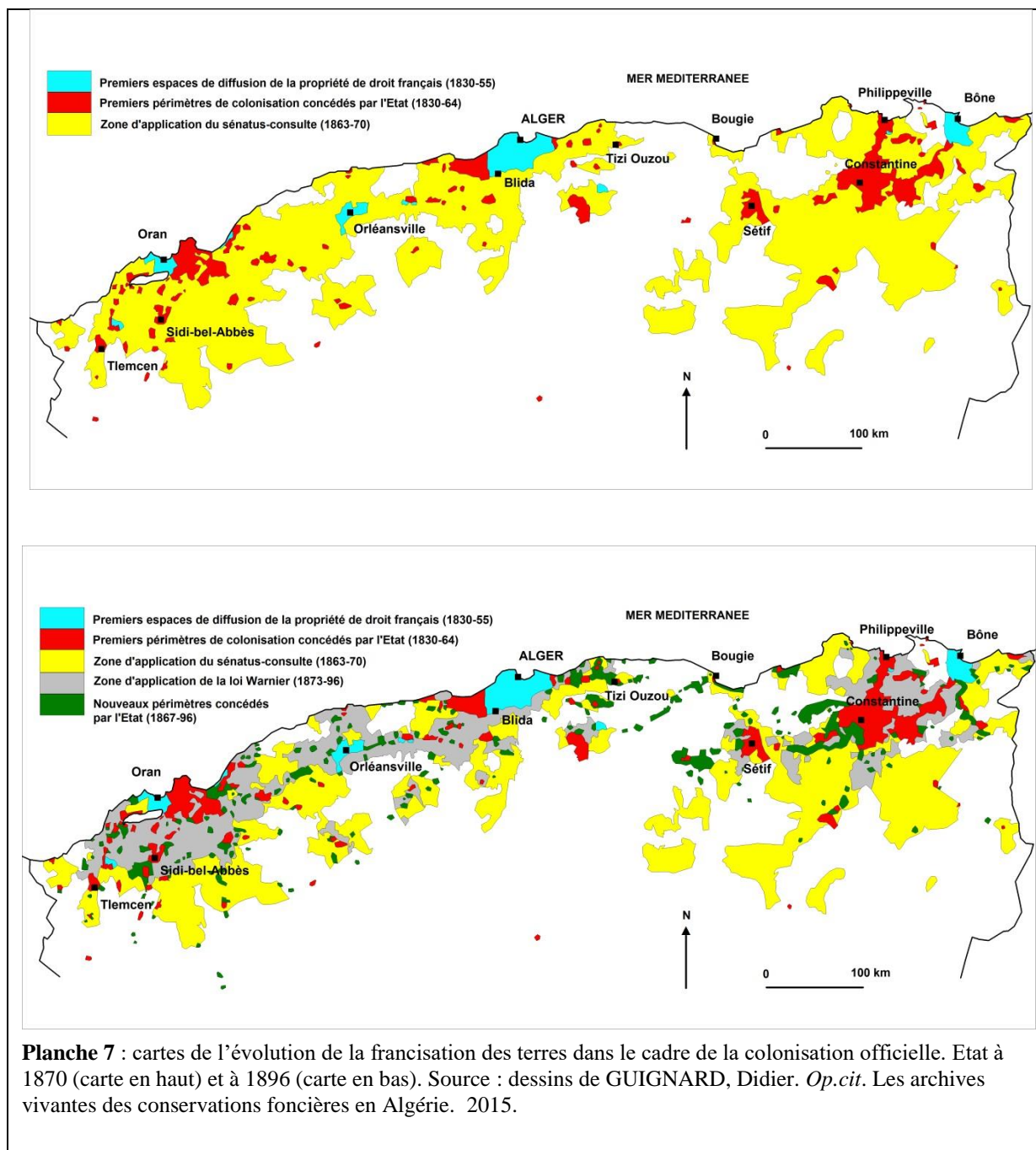
Décret du 30 septembre 1878. Autorise la vente et la concession gratuite à la fois, la vente (aux enchères, gré à gré) réservée aux lots de fermes, terres de pacages et aux lots industriels ; la concession gratuite touche les lots urbains et ruraux des centres de colonisation avec les conditions déjà connues (résidence de 5ans, mise en culture). Les concessions ne dépassent pas les 40ha dans les centres et les 100ha dans les lotissements de fermes. Les premières ne peuvent être vendues qu'après 10 ans, les secondes après 20 ans.

---

<sup>214</sup> La bataille a eu lieu le 1 septembre 1870, elle oppose l'armée française à l'armée prussienne (guerre franco-allemande) et se termine par la défaite du côté français. Par conséquent, un traité de paix est signé le 10 mai 1871 entre la France et l'armée allemande et fait perdre à la première l'Alsace, une partie des Vosges et de la Lorraine. Le traité prend en compte les populations résidant sur les territoires cédés qui auront désormais l'option d'opter pour la nationalité française ou de prendre la nationalité allemande dans un délai limité au 1 octobre 1872. Il faut le rappeler aussi, c'est cette défaite qui précipite la proclamation de la troisième République française (1870-1940) le 4 septembre 1870.

<sup>215</sup> Bellahsene, *op.cit.*, p.303.





#### 4 Institutions chargées de la colonisation

Le gouvernement général d'Algérie sera essentiellement le noyau central du pouvoir militaire – par extension politique- dans le pays. Il est de ce fait en charge de l'élaboration et de l'exécution de la politique de la colonisation. Suite aux tensions existant entre les militaires et les Administrateurs surtout avec les affaires ayant trait à l'implantation de nouveaux colons, le Gouverneur général militaire fut remplacé par un Gouverneur général civil en 1871. Ce qui fait que la gestion militaire cède sa place aux structures civiles.

#### **4.1 *Le Gouvernement Général d'Algérie***

La France, après quelques mois de la conquête de l'Algérie, a créé un service administratif appelé Comité d'Administration visant à gérer les affaires civiles, dites courantes, c'était en date de 16 octobre 1830. Le Comité a été évolué pour devenir une Administration centrale ce qui donnera naissance par la suite (en 1834) au Gouvernement Générale. Ce dernier s'occupait, entre autres, de la justice et des finances dans les territoires habités uniquement par des civils français, alors que les autres habitants y compris les autochtones ont été soumis au régime militaire. Les fonctions du gouverneur général en Algérie sont inspirées de celles appliquées en Nouvelle France<sup>216</sup>, c'est-à-dire : « Tout ce qui regarde la dignité du commandement et le militaire est pour le Gouverneur seul. C'est à lui à déterminer les fortifications et les ouvrages sur les projets et devis de l'ingénieur, après toutefois en avoir conféré avec le Commissaire ordonnateur, que les marchés, la dépense et les moyens de trouver les fonds nécessaires les regardent uniquement [...]. Ils doivent aussi donner conjointement les concessions des terres et favoriser l'un et l'autre tout ce qui pourra avoir rapport au commerce... »<sup>217</sup>. Donc, le gouverneur général d'Algérie tout comme celui de La Louisiane sont soumis aux mêmes lois dictées par les Ordonnances royales. À ce sujet, il est à signaler qu'il partageait ses responsabilités avec le Commandant général qui est aussi assisté par un Lieutenant général, un Major et quelques officiers. Ce Commandant général est le responsable des ingénieurs et des dessinateurs du génie et s'occupe aussi de la nomination des Commandants des postes militaires. Le gouverneur général est nommé de Paris par ordonnance royale ou décret présentiel selon les régimes qui se sont succédé durant le XIXe siècle. Il définit les programmes et les travaux de la colonisation (création de centres, bâtiments, route, alimentation en eau, fortifications).

#### **4.2 *Les services adjoints au Gouvernement Général***

Le Gouvernement général d'Algérie a été assisté par des services dirigés par un adjoint civil. Selon l'Ordonnance du 15 avril 1845, quatre directeurs (le Directeur de l'Intérieur et des Travaux publics, le Procureur général, le Directeur des Finances et du Commerce et le Directeur central des Affaires arabes.) avaient pour mission de gérer les différents services qui sont :

- 1er bureau de l'intendance liée à la colonisation ;
- 2e bureau concernant la Direction de l'administration du service de la colonisation ;
- 3e bureau chargé des Domaines, de l'état de la colonisation, de l'agriculture et du service de la topographie ;
- 4e bureau conservant les correspondances pour affaires diverses et contentieux de particuliers ;
- 5e bureau (créé en 1898) comprenant l'agriculture, les forêts, le commerce, les contributions et l'hydraulique agricole.

---

<sup>216</sup> La nouvelle France désigne l'ensemble des colonies de l'empire dans l'Amérique du nord (Canada, Louisiane et Acadié) ayant existé entre 1543 et 1763.

<sup>217</sup> A.N.O.M., DFC, carton n° 9, Louisiane 3 bis/3 (1716) cité par Bellahsene .op.cit., p. 181.

Par la suite, l'ordonnance du 1er septembre 1847 était décrétée pour détacher la Direction de l'Intérieur, la Direction des Travaux publics et la Direction des Finances et du Commerce du Gouvernement général pour créer dans chaque province une Direction des Affaires civiles<sup>218</sup>.

### 4.3 *Le service de la colonisation*

Le service de la colonisation a connu plusieurs remaniements avant qu'il soit reconnu comme une structure indépendante des autres directions. Ce service était initié par La Direction de l'Intérieur et la Direction des Affaires civiles du Gouvernement général afin de traiter les affaires liées au peuplement (préparation du terrain à l'exploitation et à l'aménagement). Puis, il était regroupé au sein de la Direction de l'Intérieur puis de la Direction générale des affaires civiles, avant de faire partie des prérogatives du 2e bureau de la Direction de l'Administration, du Ministère de l'Algérie et des Colonies sous le Second Empire (avec la suppression du Gouvernement général entre 1858 et 1860)<sup>219</sup>. Il passera successivement par différents bureaux à savoir : la 2e Division de la Direction des Affaires civiles et financières, 2e bureau du Secrétariat général (après la seconde suppression du Gouvernement général en 1870), la Direction des Affaires civiles et financières avant de rejoindre la Direction de l'Intérieur, 3e bureau du Gouvernement général, avec les Travaux publics, l'Hydraulique agricole, les Chemins de fer, les Mines et les Forages, et enfin le 5e bureau avec l'Agriculture, les Forêts, l'Hydraulique agricole ainsi que le Commerce et les Contributions. La création officielle d'une structure administrative dédiée à part entière à la colonisation a eu lieu au XXe siècle. Elle s'occupait de l'agriculture d'une manière très poussée (plans scientifique et technique) vu que la nature des terrains et leurs emplacements étaient différents de ceux de Tell. En effet, c'était une agriculture qui exploitait différentes régions d'Algérie y compris les zones semi-arides et qui demandait une main-d'œuvre spécialisée<sup>220</sup>.

Ce service de la Colonisation a installé une cellule appelée Inspection de la Colonisation spécialisée, au départ, dans des missions individuelle et temporaire<sup>221</sup>, puis dans la création des centres de peuplement où ses inspecteurs donnaient leurs avis sur les projets, répartissent les lots, distribuent des instruments et des semences aux concessionnaires. Ce service s'est éclipé en dix 1863 pour ressurgir dix après (1873) pour remplir la fonction peuplement/immigration puis l'inspection des travaux d'exécution des centres<sup>222</sup>. La fonction de l'inspecteur s'est renforcée par deux arrêtés du 28 mars et du 2 décembre 1893 : « il sera désormais directement consulté par le Gouverneur général sur toutes les questions se rattachant à la colonisation, surtout lorsqu'il s'agira de préoccupations aussi fondamentales que l'opportunité de projeter un nouveau centre, le choix de son emplacement, la constitution de son périmètre et son allotissement, les travaux d'installation, le mode d'aliénation des concessions, l'agrandissement et l'amélioration des anciens centres, l'extension des territoires destinés à la colonisation ainsi que les budgets afférents à l'ensemble des opérations en cours

---

<sup>218</sup> Bellahsene .op.cit. p.189

<sup>219</sup> Idem, P.192

<sup>220</sup> Idem, P .193

<sup>221</sup> M. de Peyerimhoff, *op. cit.*, *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1830 à 1871*, t. 1, p.101.

<sup>222</sup> Bellahsene .op.cit. p.195

ou en projet. »<sup>223</sup>. Le service de l'Inspection de la Colonisation disparaîtra en 1900 et fut remplacé en partie par certaines attributions de la Direction de l'Agriculture.

## 5 Le processus et les procédures de création des centres de colonisation<sup>224</sup>

Le processus de création d'un centre de colonisation a connu plusieurs modifications, ce qui signifie qu'il n'a pas été préconçu depuis le début de la colonisation (1832). En effet, il passe d'une simple régulation de l'immigration comme l'avait initiée Rovigo et le Maréchal Clausel pour devenir, une démarche normalisée à partir de 1841 sous le Gouverneur Général Bugeaud.

Le processus fut basé sur trois principes : l'organisation de l'immigration, son installation sur le territoire et l'activation de sa productivité (mise en valeur du territoire). Pour ce faire, une procédure officielle, a été imposée par l'Etat afin de tout contrôler. Cependant, cette celle-ci a connu des modifications imposées par des tendances politiques et idéologiques : l'introduction de l'analyse technique des sites d'implantation par Lamoricière et l'inauguration d'une discipline juridique et technique par les militaires.

Le processus général de création d'un centre ou d'un périmètre de colonisation passe, de la commande à la réalisation, par sept étapes. Si le processus fut à peu près le même, les procédures ont changé

La première étape. La formalisation de la demande par les commanditaires. L'administration algérienne avait la décision de créer les villages selon deux cadres : Le plan global de colonisation (décennal) et les programmes annuels ou encore les plans d'essai (sous le régime militaire). Cependant, les Conseils municipaux, les personnes physiques (les hauts fonctionnaires), quelques personnes privées et les congrégations religieuses peuvent être à l'initiative d'une demande de création de centre. Les personnes privées ou société d'intérêts commun /religieux adressent leurs demandes par deux voies (Service de la Colonisation ou les autorités locales). Les personnes (maires) adressent leurs demandes auprès des sous-préfectures. Les communes de plein exercice prennent l'initiative d'elles-mêmes.

La deuxième étape. Consiste à l'acquisition des terres par les commanditaires pour tracer le périmètre et garantir la création des lotissements urbains et ruraux. Les terres acquises proviennent des Domaines (beylicales, ottomanes, domaniales privées de l'Etat) et des confiscations sous toutes ses formes des terres des autochtones (expropriation, séquestre, achat et échange maladroits). Il faut souligner que le site choisi doit répondre à trois conditions principales à savoir : la disponibilité de l'eau potable, la salubrité et l'accessibilité. Sous le régime militaire, les autorités du Cercle, les officiers de bureaux arabes fournissent les renseignements et les Vérificateurs des domaines se chargent de la recherche des terres livrables et de les enregistrer au service des Domaines pour qu'elles soient exploitables. Sous le régime civil, les administrateurs sont chargés de répertorier, de recenser et souvent de prospector les terres. Pour l'implantation, la Commission des centres, aidée par les géomètres

---

<sup>223</sup> Ibidem

<sup>224</sup> Cette section est basée sur le travail de Bellahsene, op.cit., p 489-508

topographes, est chargée de fixer les limites de territoire, dresser le plan de périmètre de colonisation et de les accompagner d'un plan parcellaire déjà dressé pour les envoyer enfin chez les préfets. Ceux-ci les avisent et les font suivre au Gouverneur Général.

La troisième étape. C'est l'évaluation de la qualité des terres. Il s'agit de vérifier l'état et le taux envisageable de rendement des terres localisées. Ce sont les géomètres topographes qui s'occupent de cette tâche en prenant en considération un bon nombre de paramètres (qualité de terre, sa fertilité, sa viabilité par rapport au futur centre et culture adéquate à recommander). D'ailleurs, le résultat de cette évaluation explique le recours à des attributions (lots) non adjacentes comme compensation de lots de même valeur. Les administrateurs des communes mixtes s'occupent de l'acquisition des terres mis à part celles incluses dans le Domaine privé de l'Etat en procédant comme ceci: consigner l'état de foncier des administrés, mesurer l'étendue des terres des autochtones et établir un rapport sur leurs terres. Ces éléments constituent le rapport à parvenir auprès de préfet. Une fois le périmètre de colonisation est défini, les géomètres topographes sont chargés d'évaluer les terres, de traiter avec les Cadis pour l'achat ou l'échange, préparer les pièces de la vente en fonction des lois foncières, de procéder par la suite au bornage des lots par l'implantation des piquets délimitant. Cette dernière tâche sera confiée à partir de 1876 à l'agent lotisseur.

La quatrième étape. C'est l'avant-projet des corps techniques et l'évaluation des coûts. La tâche accordé au départ aux géomètres topographes, puis au Génie et par la suite au service des Ponts Chaussées. Ils avaient pour tâche d'élaborer un dossier contenant : Le dessin/plan, les rapports de nivellement et d'alignement, l'alimentation en eau potable, les voies de communication, les plantations d'arbres, les édifices publics et les rapports des couts approximatifs. Ce dernier vise à répartir les dépenses selon trois priorités (assiette d'implantation, travaux de deuxième urgence et travaux de troisième urgence).

Le Génie est tenu de constituer un dossier comprenant l'ensemble des éléments graphiques et rapports manuscrits (approuvé par la hiérarchie interne) qui seront complétés par celui de création de centre au niveau du Gouvernement Général qui donnera l'approbation. Quant à la procédure civile, elle est identique. Ce sont les ingénieurs qui constituent les dossiers des centres (rapports accompagnant les plans d'alignement ou "lotissement urbain", l'alimentation en eau, les voies d'accès avec plans et coupes de détails si nécessaire etc.) qui seront avisés par l'Ingénieur en chef pour être enfin transités par le préfet ou le Général commandant la division et transmis auprès de Gouvernement Général. Le service de la topographie est le premier à se transporter sur les lieux, à être informés vu qu'il est le service qui s'occupe de la rédaction des principaux rapports, de la délimitation des lots et la gestion des fonctionnaires locaux (les Commandants supérieurs des Cercles, les Chefs des Circonscriptions cantonales puis les Administrateurs).

La cinquième étape. La vérification des avant-projets par les commissions des centres. ces dernières avaient pour mission de vérifier l'intérêt d'une demande de création de nouveaux centres en analysant les terrains, en étudiant les documents réalisés par les services techniques et en dressant des rapports favorables ou défavorables. Cependant, il est à signaler que ces commissions pouvaient intervenir avant même le travail des corps techniques.

Elles sont créées par une décision de projection d'un centre et dissoutes par un arrêté du Gouverneur Général. Elles sont le droit de réclamer l'ensemble des informations techniques, chiffrées et politiques en relation avec le projet de création d'un centre. Cela constitue un dossier qui sera accompagné d'un rapport détaillé et d'un procès-verbal portant la décision finale (favorable, défavorable ou ajournement).

La sixième étape. L'approbation officielle du projet par l'Administration supérieure. Les étapes précédentes à savoir les rapports des corps techniques et des commissions des centres constituent un dossier à soumettre au Gouvernement Général ainsi qu'au niveau de chaque département concerné pour approbation. Après une lecture finale et globale de ce document, le Gouverneur Général signe l'approbation des projets pour création officielle des centres. Cela représente l'acte de naissance du centre ou du périmètre.

Le Gouverneur Général après avoir reçu tous les documents délivre aux autorités concernées une circulaire ou un rapport d'un avis favorable pour la création d'un centre. Puis, le service des affaires civiles s'occupe de rédiger les décrets impériaux et arrêtés finaux portant sur la création des centres. L'arrêté sera ensuite inscrit au journal officiel accompagné d'instructions aux autorités concernées.

La septième étape. Le délai d'installation et des travaux. En générale, ce sont des instructions ordonnées par le Gouverneur Général pour respecter la date du peuplement de centre. Pour l'exécution des travaux, elle est confiée respectivement –selon les périodes- au détachement de soldats du Génie, les soldats en fin de service puis aux militaires condamnés. Pendant le régime civil, l'exécution des travaux fait l'objet d'un appel d'offre.

Pendant le régime militaire, ce sont les soldats qui s'occupent de l'exécution des travaux. Après Bugeaud, l'exécution des travaux se fera comme pour les projets assignés aux Bâtiments civils, c'est à dire par adjudication (adjudication par concurrence illimitée, adjudication avec concurrence limitée, les marchés particuliers avec des entrepreneurs choisis par l'Administration, l'exécution des travaux avec règlement des prix). Le procédé adjudicataire se généralisera après 1870. Les Préfets et sous-préfets ayant la charge d'en choisir le mode et de mener les opérations.

Les ingénieurs du Génie et des Ponts et Chaussée sont chargés de : suivre le chantier et de contrôler le respect des cahiers des charges, des plans, des délais, des matériaux à utiliser et surtout des coûts.

## 6 Conclusion

La colonisation n'a pas été systématiquement la conséquence de la conquête, elle s'est décidée progressivement, en évoluant et reculant, en fonction des événements politiques métropolitains et locaux en ce qui concerne les décisions des gouvernements généraux d'Algérie. La gestion de la colonie, tantôt centralisée (Paris), tantôt locale (Gouvernement Général d'Algérie), n'a pas cessé de faire des controverses entre administrations civile et militaire. Les différents touchent même les corps techniques.

Nous aurons compris à l'issue de ce chapitre, que le triptyque « Méthode de colonisation / Réserves foncières / Arsenal juridique foncier (appropriation et aliénation) » constitue le système sur lequel repose le projet colonial de la France en Algérie sur le plan physique. La colonisation fut pensée comme un mouvement de peuplement. L'exploitation économique par les sociétés foncières et par la petite colonisation privée, la colonisation militaire, l'installation d'une population carcérale ou régionale ou tout autre programme officiel de peuplement sont destinés à l'établissement durable dans la colonie et à son exploitation, principalement par le biais de l'agriculture. Toutefois, cette colonisation officielle ne réussit pas à fixer les européens dans la campagne. Avec le recul, plusieurs facteurs semblent prédire l'échec de peuplement rural par la colonisation officielle : le frein d'une colonisation par la population européenne et le faible accroissement de la population française pause le problème du nombre d'immigrants à recruter pour le peuplement de l'Algérie ; l'immigrant français a été souvent peu préparé au travail de la terre ; la disponibilité de la main d'œuvre algérienne - contrainte à servir le colon car dépossédé de sa terre en surcroît d'un accroissement important de la population - et la mécanisation du travail de la terre (précocement qu'en France<sup>225</sup>) qui met en cause le besoin d'une importante population rurale coloniale. Il s'est avéré également qu'on a surestimé le potentiel de l'Algérie en terres agricoles. La campagne finira par être aux mains des capitalistes - et non de petits colons - sans pour autant constituer leur cadre de vie, les uns et les autres fuirent la campagne pour la ville où il faisait plus bon vivre.

Cet état de choses montre, en ce qui nous concerne particulièrement à savoir l'espace et le bâti, que la colonisation n'a pas été homogène, totale, ni toujours la concrétisation de l'œuvre de l'esprit des institutions et des personnalités, quand bien même dotés de moyens financiers et de liberté d'action. De même l'explication de l'action de l'homme sur l'espace ne doit pas se départir de ces faits. Cela rappelle la caducité des conclusions qui n'accordent pas de place à l'évolution et représentent les phénomènes spatiaux (aménagement, bâti) comme établis et définitifs. Les centres sont créés parfois sans périmètres agricoles pour en être dotés par la suite, d'autres sont agrandis à un moment de leur histoire ainsi que d'autres sont abandonnés, relancés, tournés de leur vocation d'origine. Pareillement pour les concessions accordées, qui passent d'une centaine de mètres carrés pour avoisiner parfois la centaine d'hectares, elles sont jumelées, échangées, vendus à plusieurs reprises et parfois elles retombent aux mains des premiers propriétaires (indigènes).

---

<sup>225</sup> Cote, *op.cit.*, 1993, p 154.

Au bout du compte, la colonisation rurale en Algérie était un projet territorial qui s'est construit dans le temps. Il passe d'un souci d'occuper le maximum d'espace à un dessein d'aménagement du territoire (barrages, ports, hydraulique agricole). Sur le plan de l'appropriation des terres, la colonisation fut un succès incontestable. L'occupation fut envisagée sur le plan physique par deux moyens :

1) Le centre de colonisation : tantôt isolés, tantôt faisant partie d'un réseau de centres. La résidence que construit ou dont bénéficie le colon (assimilé à un ouvrier agricole) se trouve dans le village (lot urbain), son activité agricole est pratiquée dans les lots ruraux du périmètre entourant le village ;

2) Le lotissement de fermes : concessions allotis en fermes isolées là où l'étendue des terres ne permet pas la création d'un centre avec son périmètre agricole. Procédure moins engageante pour l'Etat et plus à même de surveiller et de resserrer l'occupation de l'espace par l'élément français.



## Chapitre III : La formation des paysages agricoles de la colonisation française en Algérie

« et j'ai vu des champs d'oliviers, des champs de blé, des champs d'orangers jusqu'au bout de l'horizon, j'ai vu des champs de vigne qui grimpaient les collines, et des champs d'alfa dans le fond des vallées, j'ai vu des troupeaux de chèvre, des poules, des coqs, et des pigeons volant comme des princes dans un air purifié, j'ai vu des corbeaux, des renards, des mules et des ânes, des chevaux tout noirs et d'autres tout blancs, j'ai vu que le vent ici avait d'autres manières, que le soleil était plus franc, que le ciel se teintait d'or et d'argent, que la lumière avait la transparence du verre et j'ai vu, qu'Allah me pardonne, j'ai vu ce qu'il aurait mieux valu ne pas voir, j'ai vu la maison de Montaigne la maison des maîtres de Montaigne qui se dressait tel un palais dans la campagne, qui brillait de toutes ses fenêtres sous le soleil du matin, entourée de granges, de palmiers, d'eucalyptus et de pins immenses, plus hauts et plus verts que tous les pins de l'Algérie, alors j'ai compris que le Dieu des colons avait posé son doigt sur cette terre et qu'il en avait fait un paradis tout exprès réservé à Jules de Saint-André [village près de Mascara] »<sup>226</sup>

### Plan du chapitre :

1. Du choix des terres à occuper
2. De la mise en valeur des terres choisies
3. Des instruments spatiaux de la colonisation agricole
4. Typologie des paysages agricoles de la colonisation française

<sup>226</sup> Il s'agit là de la description d'un paysage rural faite par une indigène (personnage fictif) venant travailler comme domestique dans un domaine colonial, extrait du roman BELEZI, Mathieu. *C'était notre terre*. Albin Michel, 2008, PP.240-241. Cet auteur consacre une trilogie à la campagne algérienne sous la colonisation française dont une bonne partie est écrite dans un réalisme littéraire, Voir GRENOUILLET, Corinne. *Paysages coloniaux d'Algérie dans la trilogie algérienne de Mathieu Belezi*. In : *19e colloque réunissant des universitaires de Strasbourg et de Poznań en 2016*. Uniwersytet im Adama Mickiewicza w Poznaniu/Instytut Historii UAM, 2016. p. 167-174. D'autres romanciers algériens contemporains d'expressions française et arabe se consacrent par ailleurs à dépeindre de la ruralité du temps de la colonisation française, nous citons à titre d'illustration YASMINA, KHADRA. *Ce que le jour doit à la nuit*. Julliard, 2008 ; DAMDOUME, Ghania, الفيرمة , El-Modjadid, 2017.

## Introduction

À se demander si le territoire (l'espace) est le réceptacle et le déterminant des événements et des actions successifs de l'homme (son histoire) ou s'il en est le produit, nous dirons que les deux postulats sont plus ou moins valables. Les approches des disciplines historique et géographique, sans s'exclure, se placent d'un côté ou de l'autre ou elles oscillent entre les deux en fonction des objets d'études et des finalités de la recherche (cf. possibilisme du géographe De la Blache et histoire de l'environnement de l'historien Bloch)<sup>227</sup>. Quant à nous, nous choisissons volontiers une méthode hybride<sup>228</sup> en se consacrons à une lecture de territoires et de paysages, comme résultats achevés et irréversibles des actions de l'homme sur le sol<sup>229</sup>. Inversement, lire le territoire par le biais exclusif de l'histoire revient à définir des moments donnés et des évolutions — comme le fait un physicien pour étudier un mouvement — ; entreprise que ne nous pouvons privilégier dans le cas de la présente thèse. L'étendue chronologique de la présence française et l'immensité du pays algérien alourdissent la tâche et nous éloignent des objectifs de la présente recherche. Toutefois, le chapitre précédent, auquel nous ferons des renvois, fournit la matière historique nécessaire à comprendre les phénomènes spatiaux discutés ici.

L'appréhension de la résultante de l'histoire dans le territoire est nécessaire afin de placer le bâti dans son environnement (système territorial et paysager) : la focale du territoire positionne « [l'édifice] dans un ensemble de pratiques et d'actions débordant l'espace physique en le reliant au politique et à l'imaginaire du "local" »<sup>230</sup>. En d'autres termes, les artefacts bâtis trouvent sens dans un territoire, ils héritent son identité<sup>231</sup> : « Chaque élément du patrimoine rural ne peut se comprendre isolément. Il faut le restituer dans un ensemble plus large où les usages, les pratiques sociales, agraires, l'imaginaire lui donnent vie et renvoient à d'autres éléments patrimoniaux »<sup>232</sup>. L'architecture agricole en étant une partie de ce patrimoine rural, « pour être comprise, [elle] doit être placée dans son contexte économique, géographique, agricole, socioculturel et géologique »<sup>233</sup>.

---

<sup>227</sup> DE LA BLACHE, P. Vidal. Des caractères distinctifs de la géographie. In : *Annales de géographie*. Armand Colin, 1913. p. 289-299 ; BLOCH, Marc. *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. Belles Lettres, 1931.

<sup>228</sup> A partir des années 1970-1980, le paysage est appréhendé comme objet hybride traité conjointement par les sciences naturelles et les sciences sociales, entre la géographie et la science historique. Le troisième millénaire verra l'introduction de l'interdisciplinarité comme approche du paysage qui est considéré désormais comme « une entité structurelle, fonctionnelle et englobant qui se définit comme un système interactif entre deux ensembles constitués par un ou des socio-système(s) et un ou des écosystème(s) naturel(s) et/ou artificialisé(s), s'inscrivant dans un espace géographique et évoluant dans le temps », DELCOURTE, Marie. Le «paysage de l'historien»: entre sources et méthodes. Reconstituer les dynamiques du territoire forestier de l'Avesnois (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle). *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 2015, no 12. Pour un panorama élargi sur les écoles de pensées du paysage voir LUGINBÜHL, Yves. Pour un paysage du paysage. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2007, no 297-298, p. 23-37.

<sup>229</sup> Car la colonisation est un phénomène achevé et pratiquement impossible de reproduire de la même manière.

<sup>230</sup> Henry Torgue. Architecture et territoire : matière et esprit du lieu. Séminaire " Territoires en réseaux" - Institut d'Urbanisme de Grenoble, Mar 2010, Grenoble, France.

<sup>231</sup> Council of Europe, 2003, Guide européen d'observation du patrimoine rural-CEMAT, p32.

<sup>232</sup> Council of Europe, Guide européen d'observation du patrimoine rural-CEMAT, 2003, p36.

<sup>233</sup> GOEDSEELS, Vic, VANHAUTE, Luc, et HARDY, Anton. *Nos fermes se racontent*. P. Mardaga, 1983. Dans ce présent chapitre l'accent est mis sur les contextes géographique et agricole.

Ce chapitre est en effet un essai de mise en évidence des paysages agricoles de la colonisation française en Algérie. Si la colonisation fut, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, un échec en matière de peuplement des centres ruraux, elle n'est pas sans laisser de traces matérielles. De par son emprise foncière et sa brutalité, cette colonisation a transformé les territoires et les paysages à travers les établissements humains et offre du coup « *une rare et précieuse occasion de prendre sur le fait, la naissance des fermes, des hameaux, des villages, des bourgades, des cités, de scruter les éléments qui les suscitent, et ceux qui les secondent ou les contrarient* »<sup>234</sup>. Tout cela émane de pensées et d'actions en matière d'aménagement comme nous le démontrons ici pour l'appropriation et la construction des territoires et la formation de paysages.

Pour les besoins de la démarche scientifique, nous distinguons deux notions clés propres à notre entreprise. Un « territoire a posteriori » visible pour tout un chacun par les villes encore vivantes, par les nombreux villages dont certains sont des villes aujourd'hui et par les fermes majoritairement désuètes qui ponctuent la campagne algérienne de l'Ouest à l'Est<sup>235</sup>. Il y'a lieu de parler du résultat d'un « projet de paysage agricole » de la colonisation, visible néanmoins pour l'observateur averti, dont la finalité était la transposition du paysage européen familier pour le colon en terre étrangère, voire exotique, pour certains<sup>236</sup>. D'où notre expression de « projet de paysage », une notion qui insiste sur le caractère délibéré de la fabrique des paysages comme conceptions des territoires<sup>237</sup>. Ce projet de paysage, avant qu'il soit pour nous une construction intellectuelle, il est d'abord le fruit de l'observation des structures paysagères sur le terrain<sup>238</sup>. Cette pratique permet à l'observateur de se faire des hypothèses sur « un territoire où les activités humaines, en particulier celles du passé, sont particulièrement visibles »<sup>239</sup>.

Considéré comme une « culture matérielle »<sup>240</sup>, le paysage est le résultat de l'interaction de composantes géographiques naturelle et anthropique. Le paysage agricole de la colonisation française en Algérie est le produit de la diffusion de savoirs et de savoir-faire (convictions) liés à l'usage du sol, à la gestion du foncier, aux architectures bâtie et végétale par des acteurs (État colonial et société civile coloniale)<sup>241</sup> porteurs d'une certaine culture paysagère

---

<sup>234</sup> J. Duval, "Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie" in *Bulletin de la Société Géographique*, 5ème série, t. X, 2ème semestre, pp. 149-170. Cité par [Bellahsene p.1](#).

<sup>235</sup> Ainsi que par les ouvrages et voies de communication reliant ces établissements.

<sup>236</sup> Le géographe H. Isnard parle d'une francisation du paysage en comparant les villages des Sahel (Algérois) à ceux de la Provence et du Languedoc, [ISNARD, Hildebert. Agriculture européenne et agriculture indigène en Algérie \(étude comparée de leur structure régionale\). Les Cahiers d'Outre-Mer, 1959, vol. 12, no 46, p. 147-159.](#)

<sup>237</sup> [LUGINBÜHL, Yves. Pour un paysage du paysage. Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires, 2007, no 297-298, p. 23-37.](#)

<sup>238</sup> [MARLIN, Cyrille. Ce qu'observer veut dire. Place de l'observation des paysages dans une pratique professionnelle de paysagiste. Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, 2016, no 15.](#)

<sup>239</sup> [BONIN, Sophie. Au-delà de la représentation, le paysage. Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales, 2004, no 11.](#)

<sup>240</sup> [Augusto Perelli, Implantations humaines et paysages agraires, 1997, Alif, Tunis, p.25.](#)

<sup>241</sup> Par Etat colonial, nous désignons aussi les corps techniques directement impliqué dans l'aménagement de la campagne. La société civile comprend les colons, leurs corporations, les chercheurs, l'administration civile et ses fonctionnaires, sociétés savantes, qui tous participent à la construction du secteur agricole et à une vulgarisation

européenne. À partir de là, nous pouvons définir un système à même de permettre une compréhension du paysage agricole<sup>242</sup>. Ce système (ou grille) est basé sur les trois éléments (facteurs), pour chacun est associé des indicateurs :

- ✓ **Physique** : représenté par le territoire support de l'activité humaine, caractérisé par son relief, nature du sol et climat ;
- ✓ **Culturel** : que nous résumons dans la manière dont le patrimoine foncier est géré et les ressources naturelles sont exploitées, l'implantation des établissements humains (agrégés ou non), le mode de faire valoir, l'utilisation de la terre ainsi que l'agrément de l'espace<sup>243</sup> ;
- ✓ **Agricole** : cultures (espèces plantées) ; système agricole (extensif/intensif) ; outils, pratiques et techniques d'exploitation.

Comme le suggère cette grille ainsi que le plan du chapitre, nous avons procédé à une « aspectualisation »<sup>244</sup> afin d'arriver à une esquisse de la typologie des paysages agraires de la colonisation. Chemin faisant, nous avons fait recours à une approche multiscale (paysage lointain, paysage proche) ainsi qu'à un emboîtement d'échelles pour parler des diverses structures végétales présentes dans les espaces de l'exploitation agricole (domaine ou parcelle, environnement immédiat de la ferme).

La rédaction des lignes qui suivront s'est basée sur les résultats de la recherche scientifique (des périodes coloniale et postcoloniale) qui est en grande partie le fait des géographes<sup>245</sup>. L'analyse de la cartographie topographique recouvrant l'ensemble du pays nous a permis de confirmer les observations effectuées suite aux enquêtes de terrains que nous avons effectuées notamment dans les régions de l'Est algérien. Elle a permis également de constater la similitude de stratégies d'occupation et d'organisation de l'espace sur l'ensemble des territoires de la colonisation<sup>246</sup>. Le support iconographique documentant les paysages

---

agricole, BESSAOU, Omar. Notes introductives à une histoire des institutions agricoles et des élites coloniales au Maghreb. *Insaniyat/إنسانيات. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 1998, no 5, p. 171-186.

<sup>242</sup> Notre méthode présente à ce titre des traits communs – sans qu'elle en soit l'application - avec une approche formalisée appelée « la géoagronomie » qui étudie les problématiques d'aménagement par le biais de la géographie, l'agronomie et la modélisation spatiale, BENOÎT, Marc, DEFFONTAINES, Jean-Pierre, et LARDON, Sylvie. *Acteurs et territoires locaux: vers une géoagronomie de l'aménagement*. Editions Quae, 2006. Puisqu'il nous fallait se limiter au paysage agricole, nous n'avons pas abordé le paysage rural qui lui offre une vue plus large que le paysage agraire est hors de notre préoccupation. La lecture de celui-ci concerne tout l'écosystème rural : les forêts, les terres incultes, celle du parcours, le réseau hydrographique et l'aménagement des eaux, voies de communication).

<sup>243</sup> L'agrément a été et l'est toujours lié à la fonctionnalité

<sup>244</sup> Cette démarche, propre aux études littéraires, consiste à donner progressivement des aspects afin de se faire une idée sur l'image globale.

<sup>245</sup> Il y a lieu de noter l'absence de travaux consacrés exclusivement aux paysages agraires/ruraux de la colonisation française en Algérie. La littérature existante est consacrée au dualisme agraire (agricultures européenne/indigènes), aux conséquences du système colonial sur les structures agraires et la société rurale algérienne, aux lois foncières ou bien aux techniques agricoles introduites par la colonisation.

<sup>246</sup> Comme tout travail qui se consacre à l'étude des caractères communs, le nôtre manquera volontairement ou involontairement de citer les exceptions.

agricoles de cette époque n'est pas non plus d'une grande disponibilité<sup>247</sup>. Notre propos, excluant la partie sud du pays (steppes et Sahara), concerne la partie septentrionale du pays, le Tell, fortement convoitée par la colonisation agricole. Enfin, nous pourrions décrire le territoire (a posteriori) ni révéler les caractéristiques du « projet de paysage » sans comprendre — en dépit de l'instrument juridique traité précédemment — comment ont été choisies les terres à destiner à la colonisation, lesquelles sont exploitées et quels usages en ont été faits.

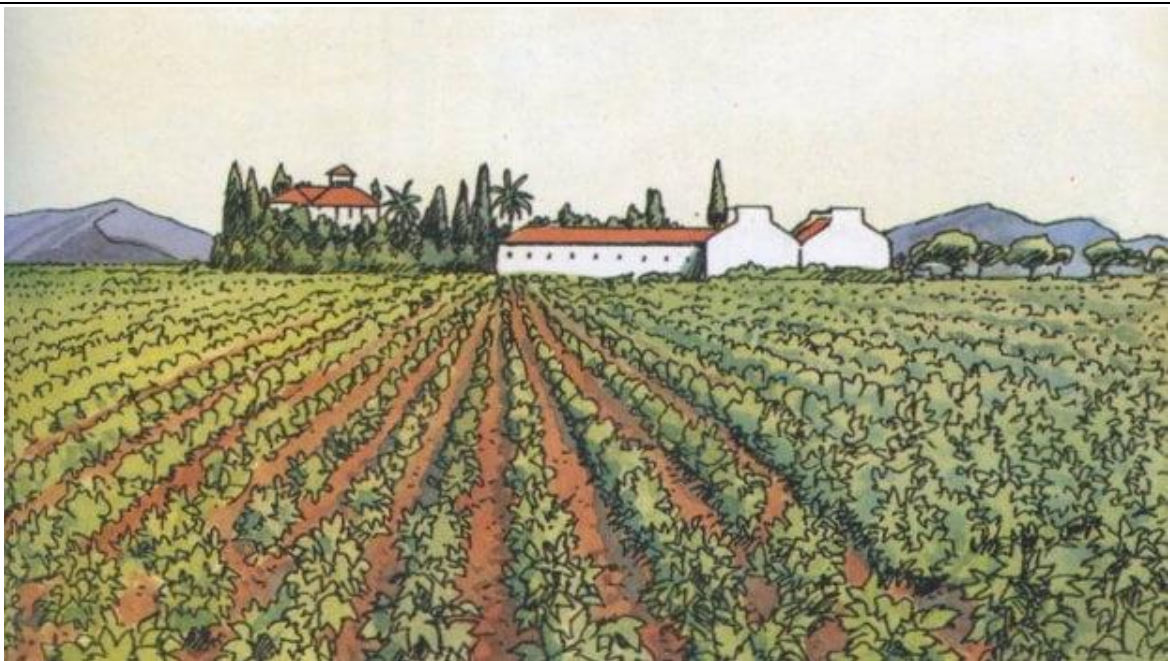


Figure 4 : ferme coloniale dans la Mitidja, bande dessinée de l'artiste Jaques Ferrandez. En plus de la littérature, la bande dessinée traduit par l'imaginaire ce qu'a été l'Algérie rurale des pieds noirs. L'artiste consacre une série retraçant l'histoire de l'Algérie française et même postindépendance avec la publication récente (2021) de *Suites algériennes*, Voir Jaques Ferrandez, *carnets d'Orient-L'intégrale*, Casterman, 1987-2021.

## 1 Du choix des régions à occuper : salubrité, fertilité et sécurité

La colonisation de l'Algérie a été progressive. Elle a passé des villes littorales au désert en occupant chronologiquement les plaines littorales, les hautes plaines, les vallées-couloirs, les montagnes et tout le Tell puis les hauts plateaux<sup>248</sup>.

---

<sup>247</sup> La plupart de nos emprunts proviennent des « livres d'or » des trois départements de l'Algérie coloniale (Oran, Alger, Constantine). Ces ouvrages — édités à l'occasion du centenaire de la colonisation (1930) — d'une valeur documentaire exceptionnelle offrent des reportages vantant les réalisations de la colonisation en ville et dans la campagne.

<sup>248</sup> BUSSON, Henri. *Le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie*. In : *Annales de géographie*. Armand Colin, 1898. p. 34-54.

Du point de vue climatique, le pays est divisé en deux grandes parties : le nord au climat méditerranéen (tempéré) ayant intéressé le plus la colonisation, le Sud aride ou semi-aride.

L'Algérie du Nord est la bande large de 350 km en moyenne, située entre la Méditerranée et le Sahara. Elle se subdivise à son tour en deux zones non homogènes et compartimentées par la présence de deux chaînes montagneuses — l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien — longeant le pays d'Est en Ouest.

- 1) Le Tell, il longe le littoral sur une largeur de 100 km dont le relief est constitué de plaines littorales (Mitidja, Annaba, Oranie) limités et encadrés par les collines du côté méridional, basses plaines étroites morcelées, vallées étroites (Sidi Bel Abbas, Mascara, Chélif et Soummam), plaines sublittorales, bassins intérieurs et hautes plaines, le tout intercalé ici et là par les reliefs de l'Atlas Tellien ;
- 2) La steppe, allant de la partie méridionale du Tell au piémont sud de l'Atlas saharien d'une largeur de 100 à 300 km. Entre les deux chaînes se trouvent les hautes plaines constantinoises et algéro-oranaises d'une altitude variable entre 400 m dans la dépression du Hodna et 1100m à la frontière algéro-marocaine ;

Le sud est « un ensemble désertique », vaste de 2 millions d'hectares et de 1800 km du Nord au Sud. Les territoires utiles à l'agriculture, de 1/5 de la surface totale, se trouvent répartis entre les vallées (Touat, Gourara, Oued Souf, M'zab, Oued Ghir) et les oasis (Biskra, Tolga, Touggourt, Djanet). Les ressources en eau sont différentes d'une région à l'autre. La pluviométrie varie en raison de la barrière que forme l'Atlas tellien notamment, l'amplitude des températures entre le jour et la nuit, ensablages, vents fréquents caractérisent le climat saharien<sup>249</sup>.

---

<sup>249</sup> BESSAOUD, Omar. L 'Algérie agricole: de la construction du territoire à l'impossible émergence de la paysannerie. *Insaniyat/إنسانيات. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 1999, no 7, p. 5-32.

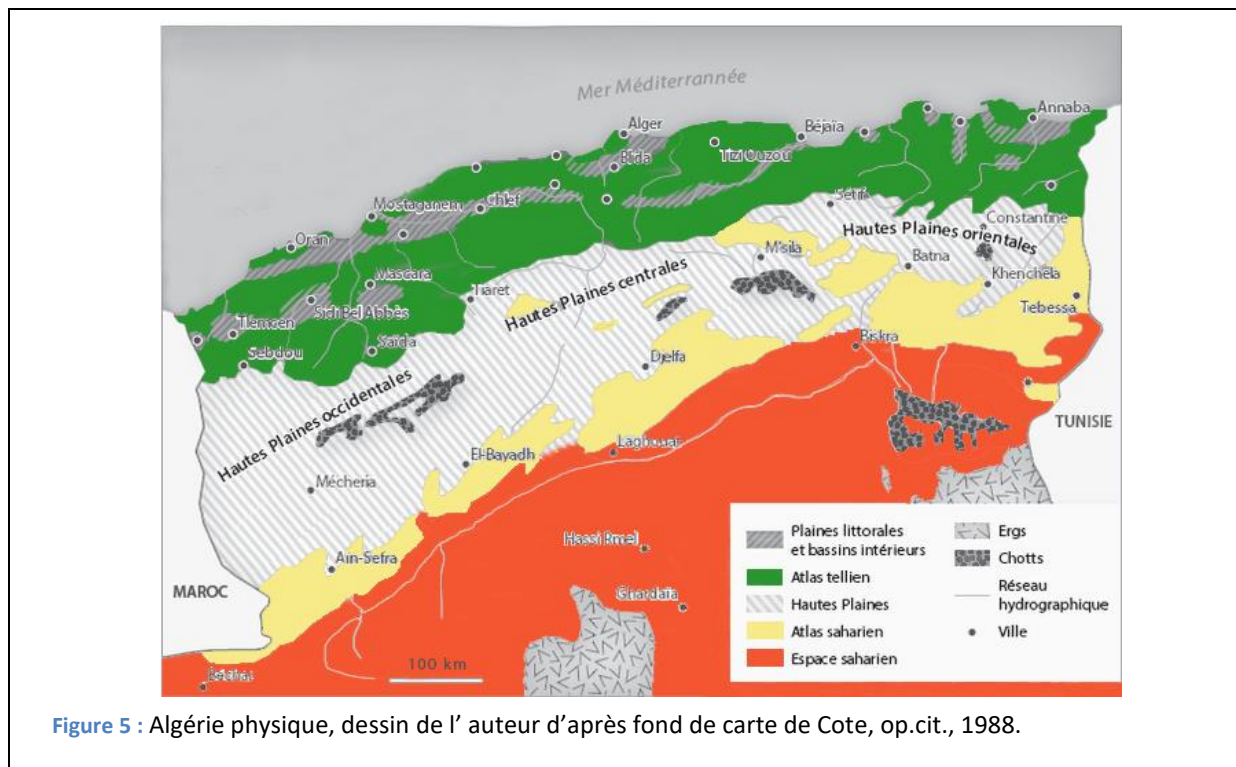


Figure 5 : Algérie physique, dessin de l'auteur d'après fond de carte de Cote, op.cit., 1988.

La littérature coloniale officielle ainsi que les multiples projets de colonisation proposés par le gouvernement ou encore les particuliers (militaires, capitalistes, médecins) s'accordent sur trois conditions principales à satisfaire dans le choix des contrées destinées à la colonisation : sécurité, fertilité et salubrité<sup>250</sup>.

La salubrité. elle a été associée à l'absence de marécages avec de miasmes délétères qui peuvent être portées par les vents – ce qui signifie pureté de l'air de manière générale — ainsi qu'à la pureté de l'eau. L'impureté de l'un ou de l'autre pouvait provoquer des fièvres et des épidémies (ex. paludisme) comme ce fut le cas dans de nombreuses régions du pays. Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'à partir des années 1860, les médecins étaient appelés à se prononcer sur les emplacements choisis pour les périmètres de colonisation. Toutefois, nous trouvons qu'en Algérie du XIXe siècle, siècle de l'hygiénisme en Europe, les conditions de salubrité ne furent pas autant discutées qu'en France<sup>251</sup>.

La fertilité. Elle passe par les propriétés du sol et sous-sol et la présence de l'eau afin de déterminer les cultures ou les successions culturelles adéquates. Nous pouvons dire qu'un premier savoir géologique sur tout le Tell algérien a existé à partir de 1841<sup>252</sup>. Les géomètres du service de la topographe sont chargés de l'évaluation de la qualité des terres, après quoi ils

<sup>250</sup> Voir pour exemples : Krémer, Jean-Pierre. *Projet de colonisation de l'Algérie*, Librairie agricole Dusacq, 1848 ; LANDMANN, J. M. *Les fermes du petit Atlas, ou colonisation agricole, religieuse, et militaire du nord de l'Afrique*. 1841, p.69-81 ; Alquié et Pantin, *projet de colonisation au moyen de 3,200 familles agricoles pauvres par le métayage temporaire*, Typographie Delavigne, 1854.

<sup>251</sup> ZDATNY, Steve. *The old regime of hygiene: Life in the nineteenth-century French countryside*. *Rural History*, 2019, vol. 30, no 1, p. 17-36.

<sup>252</sup> Publication des travaux en 1848, voir RENOUE, Émilien Jean, RAVERGIE, M., et DESHAYES, Gérard Paul. *Géologie de l'Algérie*. Imprimerie nationale, 1848.

établiront les limites des périmètres<sup>253</sup>. Les corps techniques et les administrations coloniales spécifient exceptionnellement à titre suggestif le type de cultures.

**La sécurité** : quand elle n'est pas assurée facilement par des populations alliées ou passives ou éloignées géographiquement, elle est à rechercher une fois les deux premières conditions satisfaites, car des moyens alternatifs pourraient être trouvés. L'établissement humain lui-même peut être fortifié par mur crénelé ou entouré de fossé. Ces installations peuvent être protégées dans un périmètre sécurisé tel que fut le cas de *l'obstacle continu* ponctué de blockhaus dans le Sahel et la Mitidja (cf. chapitre précédent). L'isolement ou le rapprochement entre les établissements (villages ou fermes) est également à prendre en considération. Il importe que les centres soient perçus l'un à partir de l'autre lors d'envois de signes et qu'ils soient reliés par des voies de communication praticables en toute saison. À défaut, la formation des colons aux exercices militaires était préconisée. À l'échelle de l'exploitation encore, il y'a lieu de lutter contre d'éventuels incendies provoqués par les indigènes dans les champs ou dans les moissons : par l'espacement des cultures, par des fossés ou de haies vives incombustibles (figuiers de Barbarie et d'aloès) sur le pourtour<sup>254</sup>.

## 2 De la mise en valeur des terres choisies : la plaine comme support du projet colonial

L'Algérie cultivable, en se rapportant à la division faite plus haut, comporte deux zones principales : le littoral où les conditions sont réunies — plaines alluvionnaires, abondance de l'eau, climat chaud — pour les multiples cultures, dont les primeurs et les fruits ; le reste du Tell avec ses hautes plaines, vallées, montagnes et hauts plateaux est caractérisé par des terres plus ou moins fertiles, mais manque d'eau et connaît un climat froid, semble être réservé à la céréaliculture et à l'élevage.

Bien que l'occupation du pays soit complète, puisqu'entreprise dans une optique de peuplement massif et de contrôle (domination), il a y'a eu lieu de souligner une mise en valeur différenciée entre les régions du pays en fonction de la nature du sol et des climats (conditions agro-climatiques) ainsi que des orientations gouvernementales en matière d'agronomie. La carte de l'exploitation agricole (terre cultivée) ne peut être une copie conforme de celle de l'emprise foncière de la colonisation (terre cultivable). Le travail du géographe H. Isnard cherche, en se basant sur les statistiques de 1951, « comment se distribuent géographiquement les exploitations européennes par rapport aux exploitations musulmanes. ». La réponse en est donnée par le biais du pourcentage revenant aux

---

<sup>253</sup> BELLAHSENE, Tarik. *La colonisation en Algérie: processus et procédures de création des centres de peuplement: institutions, intervenants et outils: les cas de Grande Kabylie, 1857-1899, de la plaine vers la montagne*. 2006. Thèse de doctorat en architecture. Paris 8, p.494. La qualité des terres dans les projets de colonisation sera prise en compte véritablement qu'après la seconde moitié du XIXe siècle. Avant, l'empressement d'appropriation des terres et d'érection de villages laissent peu de temps à cette considération ce qui entraîna parfois des échecs.

<sup>254</sup> Lors des incendies de l'été 2021 ayant touchés l'Algérie et particulièrement la Kabylie, le rôle des figuiers de barbarie dans la limitation de la propagation des feux fut observé par les populations rurales et relayé par les médias.



exploitations européennes sur l'ensemble des surfaces agricoles<sup>255</sup>. Nous nous sommes appuyés sur ces résultats pour distinguer les régions les mieux exploitées et les moins convoitées par la colonisation agricole.

Presque qu'au terme de la colonisation, ces espaces s'agglutinent en trois grandes régions de concentration Ouest-Centre-Est qui correspondent pratiquement au découpage administratif des trois départements. Ces agglomérations sont visibles sur la carte de la colonisation officielle par les « taches » radioconcentriques autour des chefs-lieux des trois départements et linéaires longeant leurs pénétrantes. Ici et là en Algérie, la colonisation a réussi là où il y'a de vastes terres juxtaposées ; le cas contraire, c'est-à-dire là où les exploitations apparaissent comme des taches isolées au milieu de terres indigènes font l'exception<sup>256</sup>.

À l'Ouest, la viticulture a presque gagné toute l'Oranie. Elle va vers le sud jusqu'à la frontière steppique. L'accumulation due à cette filière a permis entre autres l'acquisition massive des meilleures terres. Bénéficiant d'une main d'œuvre espagnole, le territoire autour d'Oran avec des pourcentages d'exploitation allant de 90 à 97 % de la surface cultivable fait de lui l'espace le plus mis en valeur du pays. L'exploitation européenne bat son plein (97 %) à Assi Ameur et Assi ben Okba. Les exploitations ont leur noyau localisé entre Oran et les Salines d'Arzew, ajoutant à cela les autres régions sur la façade maritime (entre l'embouchure du Chélif et celle de la Tafna), la bande comprenant le plateau de Mostaganem, la Plaine de Sig, Plateau de Gudhiel, Murdjadjo et les coteaux d'Ain-Temouchent. Ailleurs, le pourcentage d'exploitation est entre 60 % et 90 %, à l'exemple du bassin de la Mékerra et de celui de Mascara dont le sol sablonneux fournit les fameux vignobles (Mascara, Saint-Hippolyte, saint André, Ain Farès, El Bordj, Sonis, Maoussa)<sup>257</sup>. La colonisation suit les voies de communication et les vallées en allant jusqu'à la steppe (Saida, Ain el Hadjar). Les plaines de Mascara, de Sidi Bel Abbas et de Tlemcen au climat tempéré rend possible la vigne, mais aussi l'arbre fruitier. Un peu partout dans le département d'Oran, on pratique une agriculture, certes basée principalement sur la vigne, combinant les céréales, l'élevage, l'arboriculture fruitière et les plantes industrielles.

Au centre. Forte concentration sur le littoral, dans le Sahel et la Mitidja. La région est favorable par le climat et le sol alluvial<sup>258</sup> au vignoble et aux orangers, aux légumes et fruits de primeur ainsi qu'à la culture maraichère dans les petites concessions. Les régions mises en valeurs se présentent comme suit : îlots isolés le long des axes de communication : vallées du Chélif, de la capitale vers la Kabylie (plaine des Issers), vers le Sud (Médéa), vers l'est (Dahra), vers l'ouest (Cherchell) ainsi que le long de la Soummam ; poches parsemés dans de

---

<sup>255</sup> ISNARD, Hildebert. *Les exploitations agricoles européennes en Algérie. Méditerranée, 1961, vol. 2, no 1, p. 23-31.* Les résultats se basent sur les statistiques dressés à la fin de la présence française, de 1830 des variations ont naturellement existées compte tenu d'une meilleure connaissance des terres algérienne.

<sup>256</sup> La Calle dans l'extrémité de la plaine de Bône, Souk Ahras près de la frontière tunisienne ; Zeraia dans les monts de Constantine, El-Kseur et Oued Amizour dans la vallée de la Soummam ; Ain Boucif dans la steppe algéroise ; Letourneux ; Teniet el Haad et Zemmora dans l'Ouarsenis, H. Isnard, 1961, *op.cit.*..

<sup>257</sup> Certains de ces vignobles existent toujours avec des vins éponymes commercialisés.

<sup>258</sup> Formé d'alluvions (terres, sables, cailloux) provenant de la sédimentation

vastes territoires comme est le cas en Grande Kabylie, Monts du Titteri, Ouarsenis, Dahra et Hauts-Plaieux.

À L'Est. Les régions les mieux exploitées (plus de 50 % de la surface agricole) sont les plaines de Philippeville et Bône en plus du bassin de Guelma. Seules la plaine de Bône et la basse plaine de Safsaf, arrivent à égaler la région Ouest du pays. Ilots où l'exploitation européenne dépasse les 50 % : Souk-Ahras ; Guelma, Héliopolis, Kellermann dans le bassin de Guelma ; Oued Seguin et Châteaudun-du-Rhumel dans la plaine constantinoise ; Ampère, Tocqueville et Aïn-Tagrout dans la plaine de Medjana et les plateaux du Sersou.

Les régions ayant intéressé le moins l'exploitation coloniale se situent sur les steppes et les montagnes naturellement inadéquates pour l'agriculture intensive et surpeuplées d'indigènes. Le domaine semi-aride faiblement attractif — faute de pluviométrie favorable — n'a permis qu'une exploitation extensive (céréales, élevage). Les ilots concernés sont essentiellement situés comme suit :

- dans le Tell Oranais, les plaines sublittorales de l'Habra et Mina de nature marécageuse, salées et calcaires de surcroît ; la plaine sèche de Marnia à la frontière marocaine ;
- le centre des hautes plaines de Constantine fort d'une présence de *garaet* (bassins) salées avec un climat contraignant (basses températures jusqu'au milieu du printemps, gelées) ;
- Hormis l'exploitation du liège à l'Est du pays (Kabylie de Collo, Edough, chaîne de Numidie), les autres montagnes (Grande et petite Kabylie, chaînes de Bibans, Monts du Hodna, Atlas Mitidjien, chaînes du Titteri, Aurès et Nemenchas, monts de Souk-Ahras, Ouarsenis et Dahra) n'enregistrent qu'une faible exploitation européenne (10 % à 25 % pour cent maximum de la surface utile à l'agriculture).

En somme, ici et là, l'agriculture coloniale, délaisse la montagne habitée et cultivée par les indigènes pour la plaine où elle a trouvé des terres contigües possibles pour l'agriculture intensive. Cette plaine a été le support du projet et de l'économie coloniaux (habitat, infrastructures, l'agriculture) et par conséquent le support de sa marque, son paysage. Elle fut remodelée à la guise du colonisateur qui y a rasé toute tache pour faire le vide autour des villages et à l'intérieur des périmètres agricoles de colonisation en « nettoyant » l'espace de tout ce qui s'y trouvait : « [...] *les terres de culture tranchent par leur vide radical, les lignes droites du parcellaire s'étendant à perte d'horizon. Pas de fantaisie, pas de ces buissons de jujubiers qui parsèment les terres des fellahs – le colon avait l'obsession du "champ propre". Pas non plus d'habitat dispersé : les procédures d'expropriation avaient fait table rase sur un certain nombre de kilomètres à la ronde* »<sup>259</sup>.

---

<sup>259</sup> CÔTE, Marc. L'Algérie ou l'espace retourné. Média-Plus, 1988, p. 119

## 2.1 Les cultures : pratiques et techniques d'exploitation

La lecture du paysage agricole nécessite en plus de la connaissance des cultures mises sur pied durant la colonisation, la connaissance des techniques et pratiques d'exploitation qui sont génératrices d'« objets repérables »<sup>260</sup> dans le paysage.

Il n'est pas étonnant qu'au regard de la trajectoire de la politique de la colonisation agricole (cf. chapitre 1) que la direction vers la spécialisation agricole soit l'issue. Après les nombreux échecs à la suite de l'expérimentation de différentes cultures tropicales (hévée, café, canne à sucre, cacao, indigo) que l'on pensait possibles par l'acclimatation<sup>261</sup>, l'on opte finalement pour des cultures relativement intensives par rapport à celles existantes hors périmètres irrigués : d'abord les céréales jusqu'à la grande extension de la vigne avant l'introduction des agrumes à partir du XX<sup>e</sup> siècle<sup>262</sup>. Les territoires de la spécialisation se présentent comme suit : « vignoble en Oranie, monoculture céréalière dans le Sersou, cultures industrielles dans la plaine d'Annaba. ...], Forêts pour le bois, steppes pour l'élevage »<sup>263</sup>.

Bien que le système agraire colonial repose principalement sur la monoculture intensive (de profit), la combinaison des cultures existait dans un ordre secondaire (appoint). Celle-ci est la conséquence de techniques d'exploitation telle que l'assolement qui associe la céréaliculture et l'élevage ou d'une complémentarité vigne-fourrage nécessaire pour les animaux de la ferme, vigne-maraichage et/ou arboriculture fruitière pour l'autoconsommation ou encore la commercialisation. Laquelle complémentarité est devenue plus nécessaire après l'interdiction de nouvelles plantations de vigne.

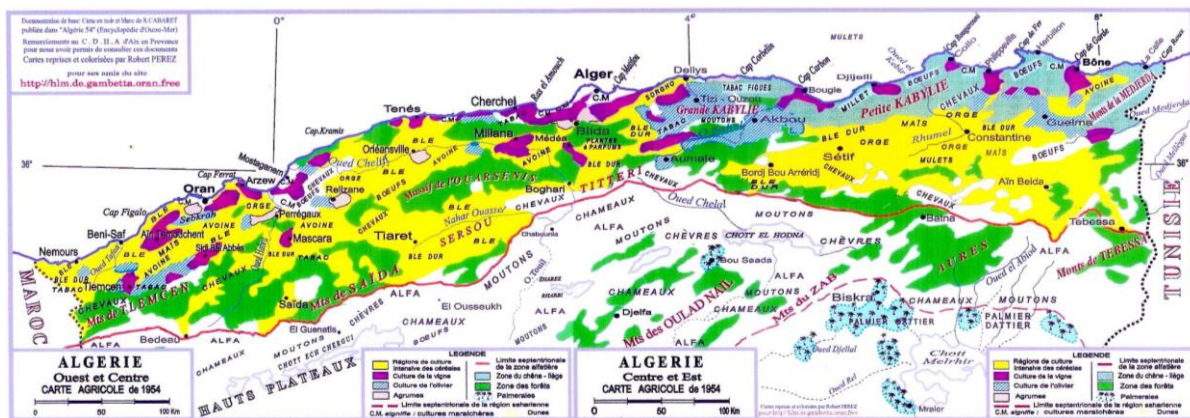


Figure 6 : carte de l'Algérie agricole en 1954, source : [http://hlm.de.gambetta.oran.free.fr/carte\\_agricole.htm](http://hlm.de.gambetta.oran.free.fr/carte_agricole.htm)

<sup>260</sup> Laurent, Rieutort, systèmes agraires, hypergéogé, <https://www.hypergeo.eu/spip.php?article518> consulté le 23/10/2019.

<sup>261</sup> La froideur, notamment nocturne, qui caractérise le climat algérien serait le principal ennemi de la culture tropicale. Le même sort concerne le coton, le tabac à cause de l'abondance du marché extérieur ou à défaut de résultats satisfaisants incapables de les hisser à des cultures industrielles. Voir chapitre 1 : « les essais des cultures tropicales » dans Isnard H., *La vigne en Algérie, étude géographique*, tome II, ophrys gap, 1951.

<sup>262</sup> Tout comme les cultures tropicales ou exotiques, le choix de ces cultures est soumis aux études du service botanique.

<sup>263</sup> Cote, Marc. *L'Algérie ou l'espace retourné*. Média-Plus, 1988, p.162.

La céréaliculture. La production timide les deux premières décennies de la conquête croitra à partir de 1851 par la réintroduction du blé tendre<sup>264</sup>. Elle touche à son pic entre 1880 et 1915 pour baisser à partir des années 1920. Les colons cultivaient dans des proportions pratiquement proches le blé tendre, le blé dur, l'orge et l'avoine<sup>265</sup>. La céréaliculture (labour) est accompagnée, comme il est pratique, d'élevage extensif source de fumier tout comme celui-ci est lié à la culture fourragère (sur les jachères)<sup>266</sup>.

L'assolement biennal céréale-jachère fut adopté une fois le sol appauvri suite à l'exploitation continue. À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, l'assolement se conjugue avec l'une des principales techniques ayant le plus caractérisé l'histoire de la céréaliculture coloniale en Algérie à savoir le *dry farming* (littéralement culture sèche) adopté sur les hauts plateaux et les steppes semi-arides et arides. Cette technique se définit comme l'ensemble des méthodes qui concourent à l'utilisation « *la plus complètement possible de l'eau des précipitations atmosphériques, de réduire au minimum les pertes d'eau par évaporation, et même, si la chose est possible, de faire profiter une récolte de l'eau tombée pendant deux années consécutives* »<sup>267</sup>. La technique se pratique durant l'année de jachère — dite jachère travaillée (elle peut être cultivée) — et consiste à : 1) labourer très profondément pour atteindre les couches humides et emmagasiner l'eau provenant des précipitations ; 2) herser la terre superficielle (mottes) pour former une couche superficielle meuble pulvérulente afin d'empêcher l'évaporation de l'eau emmagasinée. Il faut se garder que cette couche soit tassée ce qui fera remonter l'eau par capillarité. La terre doit être ameublie à chaque fois qu'elle vient à être tassée. L'eau emmagasinée pendant une année profite à l'ensemence l'année d'après<sup>268</sup>. La mécanisation (charrue, herse) a permis un labour plus profond dans le cadre du *dry farming* et par conséquent une extension des surfaces exploitées vers les terres les moins fertiles. Cette modernisation a tout de même conduit à un appauvrissement du sol ce qui s'est observé dans la baisse du rendement à partir de 1920<sup>269</sup>. L'abandon de l'assolement céréale-jachère pâturée, étant donné que cette dernière fournissant la matière organique en est également un facteur.

La culture fourragère. La division de la propriété et l'augmentation du nombre de population (besoin en lait et en viande) et d'animaux (nécessaires pour le travail et la fumure) ont poussé naturellement à s'intéresser au fourrage. La luzerne fut l'espèce privilégiée sur les hauts plateaux et cultivée sans irrigation indifféremment dans les grands domaines et les petites parcelles. Près du littoral, on cultivait pour le besoin des animaux de la ferme, l'avoine et

---

<sup>264</sup> Les algériens cultivaient principalement l'orge – résistante à la sécheresse – avant la colonisation française, vient après le blé dur utilisé dans la cuisine du pays (galette, couscous).

<sup>265</sup> [Livre d'or Constantine, p.32 ; livre d'or Oran, p.49.](#)

<sup>266</sup> Les colons étaient peu intéressés à l'élevage ovin, on élevait le bœuf et le porc sur les plaines marécageuses du Tell. En plus du bœuf, les chevaux et mulets furent élevés dans les hauts plateaux. Les services de la colonisation ont pratiqué la sélection et le croisement de races locales avec d'autres importées, [Livre d'or Constantine, p.34](#)

<sup>267</sup> BERNARD, Augustin. «LE DRY-FARMING» ET SES APPLICATIONS DANS L'AFRIQUE DU NORD. In : *Annales de Géographie*. Armand Colin, 1911. p. 411-430.

<sup>268</sup> *ibidem*

<sup>269</sup> BENCHERIF, Slimane. *L'élevage pastoral et la céréaliculture dans la steppe algérienne Évolution et possibilités de développement*. 2011. Thèse de doctorat en développement agricole, Agro Paritech, p.48.

l'orge<sup>270</sup>. Cette culture s'associe avec celle des céréales : « *en bandes espacées de un mètre, les bandes de Luzerne sont formées de deux lignes espacées de 10 centimètres. Tous les deux ans, une culture de blé est faite dans la bande libre de un mètre.* »<sup>271</sup>. L'on fera également recours à la culture du « Napier grass » réputé pour son rendement élevé. L'ensilage fut pratiqué afin de constituer des réserves fourragères<sup>272</sup>.

La viticulture. La vigne connaît son développement en Algérie à partir de 1880, période où le vignoble français continuait à être touché par le phylloxera depuis 1863 déjà. Le pays attire dans la ruée même les viticulteurs français mus par la volonté de se rétablir : « *on planta de la vigne partout, même dans les plus mauvaises terres et les endroits dépourvus de voies de communication ; de plus, les capitalistes les plus ignorants des travaux de la terre créèrent d'importants vignobles* »<sup>273</sup>. Il s'agit d'un nouveau souffle pour la colonisation de peuplement par la fixation des nouveaux et anciens colons dans la campagne et un frein à l'exode vers les villes<sup>274</sup>. La loi douanière votée en 1867 instituait le libre-échange entre la colonie et la métropole constitue également un des mobiles de ces viticulteurs<sup>275</sup>. Le crédit agricole (Banque d'Algérie) venait en appui avec beaucoup de facilités. Le terrain de la vigne a connu une extension sans répit à partir de ce moment afin d'éviter un marché extérieur couteux à la France.

Ainsi, les plantations de la vigne se développent rapidement de 1878 à 1905 avant d'être touchée dans les quatre coins de l'Algérie par le phylloxera à partir de 1885-86. La deuxième phase d'extension va de 1908 à 1935 durant laquelle la surface se trouve presque doublée (200 000ha en 1918, 400 000ha en 1935). À cause de la surproduction, les espaces plantés ne peuvent plus s'étendre librement avec les lois institués en 1931 et 1933. La première, celle du 4 juillet 1931, interdit de nouvelles plantations pour tous les viticulteurs ayant plus de 10 ha ; la seconde, loi de 1933, vient interdire toute plantation nouvelle. Cette nouvelle conjoncture conserve le monopole des cultivateurs déjà affirmés et pousse à consolider et améliorer la production. En 1938, la plupart des viticulteurs (77 %) sont de petits exploitants (10 ha) dont l'ensemble de terres représente seulement 14 % de la surface cultivée. Les grands propriétaires (plus de 50ha) — auquel la notion de « domaine » s'applique — sont minoritaires (6 %) et détiennent 55 % du vignoble français. Plus tard (1950), les sociétés de famille – fondées afin d'éviter les partages successoraux — détiendront 8 % de la surface du vignoble. La grande propriété bénéficiant de crédits bancaires met la viticulture à la pointe des

---

<sup>270</sup> ISNARD, Hildebert. Agriculture européenne et agriculture indigène en Algérie (étude comparée de leur structure régionale). *Les cahiers d'outre-mer*, 1959, vol. 12, no 46, p. 147-159.

<sup>271</sup> *Algérie agricole en 1906*, pp.127-133

<sup>272</sup> *Livre d'or Alger*, p.37. L'ensilage est une technique de conservation des fourrages par fermentation acide.

<sup>273</sup> *L'Algérie agricole en 1906*, p.135

<sup>274</sup> En se référant à H. Isnard, un exode dans le sens contraire s'observe, des colons citadins sont attirés par la viticulture, des céréaliculteurs se rapprochent des plaines littorales pour les mêmes raisons. Ce mouvement s'inverse à partir des années 1920, la viticulture ne réussit qu'à freiner l'exode rural. Par ailleurs, les ouvriers indigènes trouvent dans la viticulture des revenants supérieurs à ceux gagnés dans la céréaliculture, ils s'installèrent près des grandes exploitations ou effectuent des déplacements saisonniers (automne, printemps, été), ISNARD, Hildebert. *Vigne et colonisation en Algérie*. In : *Annales de géographie*. Armand Colin, 1949. p. 212-219

<sup>275</sup> Cette même loi provoque plus tard des méventes par la limitation de l'exportation qu'à la métropole seule.

techniques de l'époque : matériels et outillage (fouloir, égrappoir, pressoir) à même d'assurer une production industrielle portés par une main-d'œuvre qualifiée<sup>276</sup>.

Les terres sont nettoyées grâce à de vastes campagnes de défrichements. La technique du *dry farming*, employée d'abord dans la céréaliculture, est utilisée dans les plaines sèches et chaudes pour la vigne. Le vignoble des plaines de l'Est (Bône, Philippeville) était irrigué au début de l'été seulement, à l'Ouest on irriguait plusieurs fois par année dans les contrées recevant moins de pluie. Afin de maintenir la fertilité des sols, l'emploi des fumures et engrais était renouvelé chaque trois ans<sup>277</sup>.

Les cépages plantés sont nombreux pour être cités. À l'ouest et au centre du pays, les boutures sont plantées avec un espacement de 1,50 m ; les rangées sont distantes de 1.75 m, 2 m, à 2.50 m l'une à l'autre selon que la plantation soit en ligne ou en carré. La densité est comparable à celle du Midi de France. La disposition « chaintres » et « en quinconce » furent exceptionnelles en Algérie. On pratiquait principalement la petite taille et la grande longue après la crise du phylloxera. Dans d'autres lieux, les cèpes sont élevés en treillis. La plantation en cordon sur fil de fer se répand progressivement à partir de 1890 et les Lyonnais furent les premiers à la pratiquer sur le golfe de Bougie. Pour protéger la vigne des vents marins et continentaux<sup>278</sup>, on a utilisé sur le littoral des lignes de roseaux et des bordures de pierres sèches extraites des champs autour de la plantation, la semence du seigle et du blé (ex. Mostaganem) ou encore des roseaux secs (algérois) disposés tous les deux ou quatre rangs.

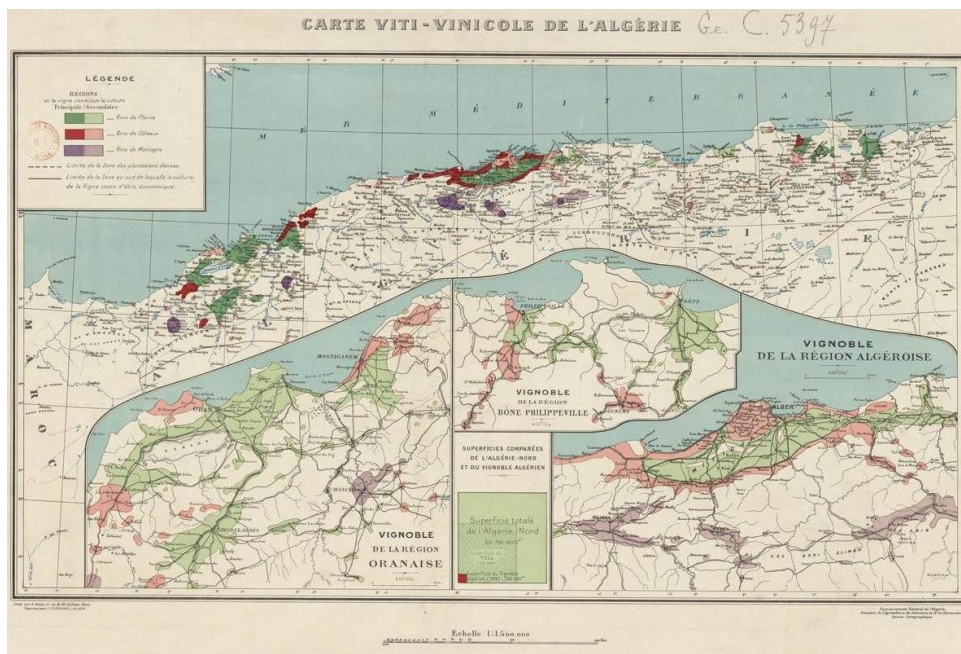


Figure 7 : carte viti-vinicole de l'Algérie, source : Bnf, GE C-5397

<sup>276</sup> ISNARD, Hildebert. Vigne et colonisation en Algérie. In : *Annales de géographie*. Armand Colin, 1949. p. 212-219 ; Pour le crédit agricole et les multiples fluctuations de la viticulture voir ISNARD, Hildebert. IV. Vigne et colonisation en Algérie (1880-1947). In : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. Cambridge University Press, 1947. p. 288-300.

<sup>277</sup> H. Isnard: *La vigne en Algérie, étude géographique*, tome premier, ophrys gap, 1951, PP. 161-179.

<sup>278</sup> Les vents marins soufflant de l'Est, du nord et de l'ouest, de plus qu'ils dessèchent le sol et permettent la diffusion des parasites, transportent des bruns salés et par conséquent brûlent les parties vertes de la vigne ; ils transportent le sable qui « déchaussent les ceps, cassant les serments, criblant les bougeons et les feuilles ». Les vents continentaux (entre le sud-ouest et sud-est) désignés par le « sirocco » qui par leurs chaleurs dessèchent le sol par l'évaporation de son humidité, ils frappent la vigne dans sa végétation et l'expose par conséquent aux gelées, provoque la coulure des fleurs.

L'arboriculture. À cause du temps long nécessaire pour avoir des fruits, le colon ne peut compter seulement sur l'arboriculture fruitière. L'extension des vergers dépendait des capitalistes, elle est remarquable à partir de la fin de la dernière décennie du XIXe siècle.

Il y'avait sur le littoral l'oranger, néfliers du Japon, les Goyaviers, Grenadiers, Anones, les Kakis ou Plaqueminiers, rarement le Pistachier. Dans les montagnes on trouvait aussi les fruitiers d'Europe : Cerisiers, Pêchers, Poiriers, le Châtaignier et le Noisetier, mais aussi la vigne. L'olivier et le figuier dépassaient tous ceux-là, ils sont plantés sur le Tell, les basses plaines et les montagnes d'une altitude allant jusqu'à 1000 m. La grande part des oliveries revient aux indigènes, les colons interviennent en aval par la création de moulins (à eau et à vent) et l'alimentation du marché d'exportation de l'huile qui démarre avec la loi de 1851<sup>279</sup>.

Les pamplemousses et la mandarine sont introduits par les colons qui les exportèrent avec d'autres agrumes. Les vergers d'agrumes iront jusqu'à remplacer la vigne dans la Mitidja. Les principaux autres foyers se trouvent à Missergine, Perrégaux et Relizane à l'Ouest, autour de Bône et Philippeville à l'Est<sup>280</sup>. Les plantations sont protégées du vent par des rideaux constitués par des cyprès, tamarins ou casuarinas<sup>281</sup>. En dépit des agrumes et hormis les arbres (d'intérêt secondaire) plantés entre les rangées de vignes, la littérature ne mentionne pas des expériences d'arboriculture intensive chez les colons. L'attention des services botaniques, des écoles d'agriculture, des pépinières du gouvernement se dirige vers l'introduction de variétés d'arbres ou de leur amélioration<sup>282</sup>.

La culture maraîchère. Il y'a lieu de distinguer dans cette catégorie, la culture légumière destinée à la consommation locale et les primeurs destinés à la commercialisation et à l'exportation vers la métropole. La culture des primeurs – haricot et tomate<sup>283</sup> ; artichauts, petits pois et pommes de terre<sup>284</sup> ; raisins primeurs<sup>285</sup> — a eu lieu dans le littoral près des ports. Elle a exigé la protection vis-à-vis des vents de la mer. Pour former des abris, les colons ont utilisé les roseaux et les pierres<sup>286</sup>. L'on a fait recours également aux abris vitrés afin d'obtenir des produits plus précoces : haricots verts, tomates, raisins frais<sup>287</sup>. Deux espèces des roseaux se généralisent : grands roseaux ou cannes de Provence pour les grands abris, roseau mauritanique (vivant ou mort) pour les petits et moyens abris. D'autres maraîchères complètent la protection par des lignes de Sorgho ou du Maïs. Le paysage qui résulte est un microbocage, il est formé « *petits carrés entourés de toutes parts. Chaque case montre très*

---

<sup>279</sup> Les oliveries revenant aux colons se font rares, des expériences de plantations irrigués et non irrigués sont rapportés pour l'ouest du pays (département d'Oran), [livre d'or d'Alger, p.36](#)

<sup>280</sup> [Livre d'or Alger, p.35](#)

<sup>281</sup> [ibidem](#)

<sup>282</sup> [Algérie agricole en 1906, PP.167-296.](#)

<sup>283</sup> à Mers-el-Kebir, Aïn-el-Turk, Bou-Sfer, El-Ançor, les Andalouses, Bérard, Cherchell, Casliglione, Fouka, Guyotville, Hussein-Dey, Maison-Carrée, Mustapha, Staouéli, St-Eugène, Zéralda, Bône, Philippeville et Stora

<sup>284</sup> La Sénia, Valmy, Misserghin, St-Denis-du-Sig, Dublineau, Ain-Taya, Birkadem, Chéragas, Coléa, Fort-de-l'Eau, Rouïba, Mahelma, Maison-Blanche, Draria, Saoula, Ouled-Fayetel Rivet.

<sup>285</sup> Viennent presque tous du centre : Casliglione, Chéragas, Bérard, Fouka, Guyotville, Zéralda et Staouéli.

<sup>286</sup> [Livre d'or Alger, p.35](#)

<sup>287</sup> [Livre d'or département d'Alger, p.36](#)

*bien l'efficacité de cette protection qui a aussi pour effet de concentrer la chaleur ; les coins et les bords mieux abrités portent des plantes plus puissantes et plus fertiles* »<sup>288</sup>.

L'irrigation nécessaire pour les cultures provient de l'eau élevée par des norias mahonnaises. La main d'œuvre embauchée, réputé pour son habileté, nécessaire même avec la mécanisation, était principalement mahonnaise<sup>289</sup>. Depuis l'interdiction de nouvelles plantations de vigne, l'on pratique un système de polyculture : le maraichage dans la vigne. En pleine terre irriguée, les colons du Sahel algérois obtenaient deux à trois récoltes en intercalaire dans les vignes<sup>290</sup>.

Le tabac. Le tabac à fumer fut une culture prospère et très rémunératrice pour les colons qui exportèrent la grande part de la production par le biais de l'administration coloniale. Elle est confinée notamment dans la région est du pays (Bône) et dans la Mitidja. Toute la production de la filière est reliée à l'organisation coopérative : « tabacoop »<sup>291</sup>. Les colons cultivaient les espèces recommandés par l'administration coloniale, celles du pas de Calais et de la Macédoine entre autres<sup>292</sup>.

### **3 Des instruments spatiaux de la colonisation agricole : les trois établissements humains**

Selon les diverses temporalités qu'a pris la formation définitive du maillage territorial à travers les régions du pays, l'on trouve au terme du processus de colonisation un réseau hiérarchisé d'établissements humains : à sa base la ferme isolée, à sa tête la ville constituant le pôle dominant et entre les deux se trouve le village<sup>293</sup>. Nous dirons que ces établissements sont des instruments de colonisation et de territorialisation.

Le pouvoir colonial a entamé ce processus par occuper d'abord les villes existantes, disperser ensuite les périmètres de colonisation (village et son finage) et enfin implanter aux intervalles des fermes isolées. Si la colonisation de l'Algérie fut également urbaine de par l'effectif des Européens vivant en ville, l'agriculture aura été le levier principal du peuplement et un moyen de production de richesses notamment après l'expansion de la viticulture. À titre illustratif, en 1935, l'agriculture occupait 89 % des exportations algériennes — (34 % vin, 37 % alcools, 6 % minéraux, 5 % produits fabriqués)<sup>294</sup>. Tandis que les villages – majoritairement de vocation agricole – et les fermes sont les lieux de production, les villes sont, entre autres, le lieu de transformation de produits agricoles<sup>295</sup>. L'espace agricole est aux portes des villes et ces dernières sont parfois placées pour offrir des vues sur la campagne. En plus de ses rôles de

---

<sup>288</sup> Livre d'or département d'Alger, p.36

<sup>289</sup> Algérie agricole en 1906, PP. 374-379

<sup>290</sup> ISNARD, Hildebert. Agriculture européenne et agriculture indigène en Algérie (étude comparée de leur structure régionale). *Les cahiers d'outre-mer*, 1959, vol. 12, no 46, p. 147-159.

<sup>291</sup> Livre d'or Alger, p.36

<sup>292</sup> Livre d'or Alger, p.52

<sup>293</sup> Au total, 631 périmètres agricoles, dont 475 sont dotés de villages « compactes » ainsi que 22. 000 fermes, M. Cote, Op.cit., 1988, p.164.

<sup>294</sup> FRÉMEAUX, Jacques. *Les empires coloniaux: Une histoire-monde*. CNRS éditions, 2012, p.154

<sup>295</sup> Les caves, les silos et les différentes fabriques qui s'y situent en témoignent



mise en valeur, de peuplement du pays et de contrôle du territoire, le réseau des établissements humains fonctionne comme un drain dont l'aval est la mer : les produits agricoles des fermes et villages arrivent aux ports des villes pour être exportés vers la métropole. Cette configuration se lit facilement sur la carte de la voie ferrée<sup>296</sup>. Il existe par ailleurs un marché interne reposant sur le réseau des *souks* (marchés) installés principalement dans les villes. Au tournant du XXe siècle, un nouveau rapport avec la campagne se dessine : les citadins (colons) faisaient cultiver la terre par les mains des ruraux Algériens.

Enfin, cette mainmise totale sur l'espace par les trois instruments d'occupation possibles nous rappelle un épisode postérieur de la pensée urbanistique portée par Le Corbusier (1887-1965) en l'occurrence celui d'un «urbanisme total» dont le fameux ouvrage, *Les trois établissements humains* fait la promotion<sup>297</sup>. Cette conception de l'urbanisme ne se limite pas à la ville, elle s'étend au village et à la ferme. Elle est tout aussi totalitaire que la colonisation sur le plan des idées : «*Cette volonté impérieuse, totalitaire au sens didactique du terme puisqu'il rend compte, ou tente de rendre compte, des éléments d'un phénomène, qui englobe ou tente d'englober la totalité des éléments d'un ensemble, est profondément ancrée dans la pensée corbuséenne*»<sup>298</sup>.

### **3.1 La ville : point de chute, lieu de transformation et d'exportation de produits agricoles**

Le pouvoir colonial, une fois installé à Alger passe à l'occupation des agglomérations existantes (médiinas) et leur aménagement pour le besoin des militaires et des premiers colons : la desserte avant l'hygiène, le renforcement des fortifications et la création de places d'armes et enfin l'adaptation aux habitudes européennes avant de se référer à la culture locale<sup>299</sup>. La cité européenne s'installe — par la destruction — à côté, autour ou sur le tissu urbain préexistant<sup>300</sup>. Ailleurs, des villes sont créées ex nihilo (ex. Sétif, Batna, Sidi Bel Abbès). Il y'a de surcroit, l'enjeu du contrôle militaire pour lequel le réseau des villes assure relais et lieux de garnison. L'idée d'un maillage sur l'ensemble du Tell naît avec Bugeaud et les premiers aménagements sont dessinés par les militaires (percées, plan d'alignement, extensions cernées par les fortifications), principalement pour des militaires<sup>301</sup>. L'attention au

---

<sup>296</sup> MARC, Cote. L'espace algérien: les prémisses d'un aménagement. *OPU Alger*, 1983, P.66.

<sup>297</sup> Le Corbusier, *Les trois établissements humains*, éditions Denoël, Paris, 1945. Le concept d'urbanisme total était formalisé entre 1925 et 1935.

<sup>298</sup> RAGOT, Gilles. La Ferme et le Village radieux de Le Corbusier. Nouvelle déclinaison du principe d'équilibre entre l'individuel et le collectif. *In Situ. Revue des patrimoines*, 2013, no 21.

<sup>299</sup> FRANÇOIS, BEGUIN, *et al.* Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord: 1830-1950. 1983 ; PICARD, Aleth. Architecture et urbanisme en Algérie. D'une rive à l'autre (1830-1962). *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1994, vol. 73, no 1, p. 121-136.

<sup>300</sup> Il en reste très peu des tissus précoloniaux des principales villes connues alors (Tlemcen, Oran, Annaba, Béjaïa, Jijel, Médéa...etc). Pour rappel, les premières villes littorales occupées sont dans l'ordre chronologique : Oran, 1831 ; Bône, 1832 ; Béjaïa, 1833 ; Philippeville, 1838.

<sup>301</sup> PICARD, Aleth. Lotissements et colonisation: Algérie, 1830-1970. *Villes en Parallèle*, 1989, vol. 14, no 1, p. 214-237.

sujet de l'hygiène (aération, salubrité) ou encore l'idée de nouvelles villes se font sentir à partir 1850<sup>302</sup>.

Ces lotissements militaires, grâce au développement de l'urbanisation (extension de quartiers civils, activités industrielles) voient leurs murailles sauter et l'aménagement pris en charge par de véritables plans d'urbanisme. Les fameux plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension institués en France par la loi Cornudet (1919-1924) sont décrétés pour l'Algérie en 1922 et Alger sera la première à se doter de son plan en 1931<sup>303</sup>. L'urbanisme de composition (prépondérance de la rue et de l'espace public, alignement, plantation) se manifeste dans des plans le plus souvent en damier. La ville coloniale outre sa mission d'instrument d'occupation garde ici ses fonctions primaires à savoir le lieu du pouvoir (administrations civile et militaire), d'échanges économique et social (stocks, marchés, banques, équipements...).

### ***3.2 Le village : la cité ouvrière voulue par l'État colonial***

L'on a vu la prédominance de la colonisation officielle, celle qui a apposé sa marque sur l'espace à travers « le binôme périmètre-village »<sup>304</sup>. Le périmètre n'est autre qu'un lotissement de terres bornées dont le centre est occupé par un village (lots urbains) entouré de son finage (lots ruraux). À travers le pays, la répartition de centres dans le territoire rural prend deux formes. (a) périmètre mitoyens dans les plaines là où la colonisation a pu avoir le maximum de terres juxtaposées, comme est le cas dans les plaines oranaises, la Mitidja, la plaine centrale d'Annaba, le nord des hautes plaines constantinoises. (b) périmètres essaimés — parfois isolés les uns des autres — du fait de la géographie du pays et du choix et de la disponibilité des bonnes terres : centres de plaines, cœurs de bassin, fonds de vallée (ex. Chélif, Soummam en Kabylie)<sup>305</sup>.

Dans les deux cas, l'on a essayé de mettre en connexion l'ensemble des villages en un réseau solidaire. Le maillage constitué de villages implantés à équidistance (maillage moins serré en allant vers le sud) prend plusieurs configurations : semés en chaîne le long des voies de communication, en quinconce ou en anneau autour des villes. Ces configurations se justifient par les possibilités agronomiques, la géographie locale ou encore par le souci de sécurité<sup>306</sup>. L'emplacement des villages répond aux critères de l'accessibilité, centralité, alimentation en eau, salubrité et sécurité (cf. supra) : « L'endroit proposé [pour le village] doit être abrité des vents dominants (N.W.), occuper une situation centrale par rapport au terroir, être à une altitude inférieure à celle des sources. Il doit aussi être desservi facilement par les voies de

---

<sup>302</sup> FRANÇOIS, BEGUIN, *et al.* Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord: 1830-1950. 1983.

<sup>303</sup> SAIDOUNI, Maouia. *Éléments d'introduction à l'urbanisme*. 2000. p202. L'urbanisme des villes érigés ou transformés durant la colonisation - qui est hors de notre propos - est largement documenté, nous renvoyons le lecteur aux références données à l'état des savoirs, chapitre I.

<sup>304</sup> Expression empruntée à M. Cote, 1993, p 119.

<sup>305</sup> Cote, 1993, p. 120.

<sup>306</sup> Pour exemple, les villages du Sahel furent disposés en quiconque pour protéger la ville d'Alger

communication, se trouver à proximité et au-dessus des lots de jardin irrigués pour faciliter la surveillance et la salubrité »<sup>307</sup>.

Les villages sont créés ex nihilo<sup>308</sup> et partagent tous le plan en damier, les équipements et dispositions urbanistiques : « villages aux rues orthogonales, aux maisons basses, à toits rouges ; église, kiosque à musique et monuments aux morts ; à l'écart, le cimetière européen, planté de cyprès. Le village est dominé par le dock-silo, symbole économique, et le clocher, symbole culturel. Autour, la campagne, vide et tirée au cordeau »<sup>309</sup>. En termes de références urbanistiques et architecturales, les villages de colonisation ne sont pas à rapprocher – même dans le cas des expériences de la colonisation régionale — de ceux des régions françaises, ils sont plutôt « austères ». Il faudrait les rapprocher plutôt de ceux des anciennes colonies françaises ou des établissements de la conquête romaine<sup>310</sup>. L'on comprend facilement qu'avant le boom de la viticulture<sup>311</sup>, le volontarisme de l'état colonial n'arrivait pas jusqu'à bâtir des villages d'un certain caractère, ni d'ailleurs la situation précaire des simples immigrants le permettait.

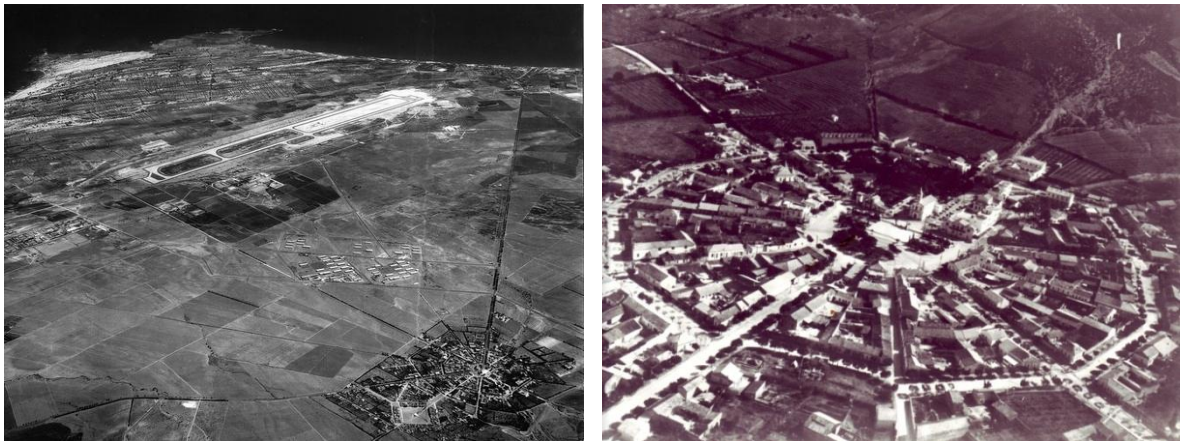


Figure 8 : vues aériennes sur la plaine et village de Bousfer (Oranie), source : collection Bernard Ballanger et anonyme. il s'agit d'une exception à la règle du village en damier

Du point de vue fonctionnel, l'architecte Tarik Bellahsene rapproche les villages de colonisation des villages ouvriers de la métropole par le fait que les entreprises de la révolution industrielle et les services de la colonisation partagent, dans un esprit paternaliste, un contrôle sur les populations afin de garantir les meilleurs rendements.

<sup>307</sup> PERRIN, René. Le Sersou. Etude de géographie humaine (Premier article). *Méditerranée*, 1960, vol. 1, no 2, p. 61-118.

<sup>308</sup> Certains sont construits sur l'emplacement d'anciens établissements romains et dont la construction bénéficie parfois du remploi des matériaux de construction en place.

<sup>309</sup> Marc cote, op.cit, 1988, P127. Les villages les plus développés se confondent avec les villes de par les plans de composition urbaine, les équipements et leurs dispositions.

<sup>310</sup> Bellahsene, op. cit., 2006; Cote, op.cit.1988

<sup>311</sup> Ce fut le cas des somptueux villages de l'Oranie. L'accumulation due à la viticulture finit par stimuler les expressions architecturales dans les villes.

*La colonisation, telle que théoriquement formulée par l'État, se voulait, sans que les mots ne soient ouvertement employés, monolithique, autoritaire et menée de main de maître comme une vaste et inédite entreprise. Il n'y a qu'un pas à franchir pour détecter le référent, le principe influençant cette vision singulière de la colonisation française : les grandes entreprises des débuts de la Révolution Industrielle. La population ouvrière organisée en groupes prédéfinis, [...] ne visait pour la majorité des industriels que la garantie de rentabilité. Pour cela, il fallait assurer la production et le contrôle absolu non seulement de l'outil de travail, mais aussi de la main qui produit. La question de sécurité de l'État dans le cadre des villages de colonisation, se révélera être une question sous-jacente toujours présente. Ne parlait-on pas, dans le vocabulaire administratif, de « l'ouvrier agricole », jusqu'à confondre le terme de colon avec celui d'ouvrier à accompagner dans ses démarches. Pour l'administration, le colon ne devait en aucun cas être identifié aux individualités prospères à l'anglo-saxonne, et ce, malgré les résistances constantes des partisans économistes<sup>312</sup>.*

Toujours dans le discours officiel, le village – tout comme la ville<sup>313</sup> — est un instrument de domination culturelle et de la cristallisation de la suprématie technique de la colonisation sur la société autochtone :

Jamais victoire remportée en Afrique n'y aura ajouté à notre puissance morale et matérielle autant que l'établissement d'un village européen. Le système de représailles et de terreur ne nous rendra jamais plus redoutables que le défrichement de quelques vastes étendues de terres, que le dessèchement d'un marais, l'ouverture d'une route, la construction d'un pont : c'est que le village, le défrichement, le dessèchement, la route et le pont sont des indices certains de notre ferme résolution de nous maintenir en Afrique et d'y fonder un État européen entièrement soumis à notre puissance<sup>314</sup>.

Cette vision des gouverneurs ne changera qu'à partir du centenaire de la colonisation. Du village, simple lieu d'hébergement du colon cultivateur qui part travailler au champ le matin et rentre le soir au village, l'on passe grâce à l'évolution dont bénéficia certains villages à l'idée de centre urbain qui permet au colon de vendre le fruit de son travail, de se ravitailler, d'instruire ses enfants ou de se soigner<sup>315</sup>.

---

<sup>312</sup> Bellahcene, p 145-146

<sup>313</sup> COQUERY-VIDROVITCH, Catherine. Villes coloniales et histoire des Africains. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1988, p. 49-73.

<sup>314</sup> M. P. Henrichs, *Guide du colon en Algérie*, Garnier, Paris et Philippe, Alger, 1843, p. 7.

<sup>315</sup> G.G.A., *op. cit.*, *La colonisation de l'Algérie, 1830-1921*, p. 13.

### 3.3 *La ferme : moyen d'affermissement de la colonisation faite par les villes et les villages*

À l'antipode du village, lieu de vie communautaire des colons agriculteurs et/ou artisans, se trouvent les fermes isolées qui sont autant de lieux de vie et de travail de famille. s et/ou d'ouvriers au service des colons propriétaires.

Le recours à l'occupation du territoire par les fermes est venu affermir la colonisation des terres utiles déjà amorcée par les villages<sup>316</sup>. Elles sont prévues sur de grandes concessions — issues le plus souvent de terres domaniales<sup>317</sup> — insuffisantes à l'érection d'un village avec son périmètre ou lorsque cette entreprise tarde<sup>318</sup> (colonisation officielle) comme elles peuvent être les signes de l'établissement des colons libres (colonisation privée).

Le périmètre cède la place à de grosses fermes isolées, aux bâtiments somptueux et un peu désuets aujourd'hui, précédés de leur allée de palmiers : ce sont là les témoins de « lots de ferme », sur des périmètres tardifs de petite taille, ou de la « colonisation privée », aux mains de grands colons ou de sociétés coloniales qui considéraient les terres comme un placement<sup>319</sup>.

La ferme si elle n'est pas érigée dans le périmètre du centre de colonisation sur des lots initialement prévus à cette installation, ultérieurement sur les grands lots ou des lots réunis ou encore dans des domaines acquis auprès des autochtones (rares spécimens à l'échelle nationale), elle fait partir d'un lotissement dit de fermes isolées<sup>320</sup>. L'État, les sociétés capitalistes privées de colonisation ou encore les « spéculateurs-lotisseurs » pouvaient être à l'origine de ces lots. Les lotisseurs procèdent à l'achat des terrains aux Européens et aux musulmans, les titrent et revendent en lots à des particuliers<sup>321</sup>.

La ferme dépend pour le besoin en équipements et services des villages, sinon directement des villes lorsque la relation peut être établie. Tout comme dans le cas des villages, il est rare de localiser des fermes loin des voies de communication. Sans hiérarchie entre elles, la distance qui les sépare dépend du cadre d'aménagement (lotissement ou non) et des tailles des propriétés. Abrisées des vents, elles tiennent lieu dans des dépressions ou sur des endroits surélevés — aérés et exposés au soleil — dans une sorte de « mise en scène » des corps bâtis, notamment ceux réservés à l'habitation, tel un temple occidental. Au-delà de cette considération symbolique, ces emplacements permettent de dominer le domaine par la vue et ainsi d'éviter d'éventuelles surprises d'assauts, se protéger des inondations et de l'humidité.

---

<sup>316</sup> Jaques Frémeaux, *les empires coloniaux : une histoire-monde*, CNRS éditions, 2012

<sup>317</sup> Bellahsene, p.293.

<sup>318</sup> La création d'un village de colonisation sous-entend la satisfaction des critères détaillés ci-dessus (accessibilité, eau,) ainsi que son équipement c'est pourquoi il est un investissement lourd pour les autorités coloniales.

<sup>319</sup> Cote, 1993, p119.

<sup>320</sup> Nous n'avons trouvé malheureusement une source donnant le nombre officiel des lotissements de fermes. Nous dirons, avec beaucoup de précaution, qu'il serait celui des périmètres non dotés de village de colonisation à savoir : 156 lotissements, Cf. note 68.

<sup>321</sup> Pour illustrer ce dernier cas de figure : dans le Sersou, des lots allant de 200 à 500 ha sont vendus par les frères Poulot, payable sur 10 ans et sans intérêt, PERRIN, René. *Le Sersou. Etude de géographie humaine (Premier article)*. *Méditerranée*, 1960, vol. 1, no 2, p. 61-118.

Le programme et les expressions architecturales des fermes – que nous aborderons dans le chapitre suivant — peuvent aller d’un simple bâtiment au complexe agricole, d’une construction banale à des édifices d’architecture savante.

#### 4 Le parcellaire agricole : reflet d’un usage individuel exclusif des terres

« *La terre est la matière première de la colonisation* »<sup>322</sup>. L’enjeu central des gouvernements successifs fut l’appropriation et la distribution du foncier en faveur de la fixation de colons (cf. chapitre II). Dès lors, la décollectivisation des terres fut la démarche principale des services en charge de la colonisation aidés par les corps techniques (service topographique). Les textes juridiques successifs sur le foncier mettent fin, en le discriminant, à l’usage collectif des territoires et ouvrent par conséquent le marché foncier aux colons.

« Le but d’une loi sur la propriété est de livrer au marché français la terre indigène »<sup>323</sup> ;

« La propriété individuelle une fois établie dans la tribu, les Européens s’y introduiront vite. Ils y trouveront les terres qui leur manquent et la main-d’œuvre qui leur fait défaut »<sup>324</sup>.

Les dessins des géographes montrant les états avant/après de territoires soumis à la décollectivisation des terres sont légion (cf. figure X). À l’opposé d’un usage libre de la propriété collective, la propriété individuelle représente le seul statut foncier des terres des colons tout comme en France dont le XIXe siècle constitue la phase finale du « déclin des paysages communautaires »<sup>325</sup>. La généralisation de la pratique, assez ancienne que le phénomène colonial, du lotissement fut la règle pour le partage des terres. Toutefois, la morphologie agraire qui en résulte est multiple.

*Parcellaire du périmètre de colonisation.* Les parcelles de cette catégorie sont désignées aussi par « lots ruraux » ou « lots agricoles » des périmètres de colonisation. Ce parcellaire est de forme géométrique d’une extrême régularité (abstraction cartésienne) qui a été recherché par les géomètres de la colonisation même dans les terrains accidentés. Les limites des parcelles agricoles sont le prolongement du tracé du village (lots urbains). La taille des concessions était variable : parcellaire de 0.5, 1, 3, 4, 6, 8, au maximum 10ha (loi du 30 sept. 1878) ; 12ha par l’association de trois lots de 4 ha chacun (ordonnance du 27 septembre 1836) ; 25 ha (li de 1845) ; 50ha (26 avril 1851) ; 3 à 10ha par personne (15 sept.1871) pour être limité définitivement avec le décret du 30 sept 1878 à 40ha<sup>326</sup>.

---

<sup>322</sup> BENOIST, Charles. *Enquête algérienne*. Lecène, Oudin, 1892, p. 11

<sup>323</sup> Propos du président de la Cour d’Alger en 1871, cité par SARI, Djilali. *La dépossession des fellahs 1830-1962*. ENAG éditions, 1975, p.49.

<sup>324</sup> VACHEROT, Arsène. *L’Algérie sous l’empire: Les indigènes et la colonisation. Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, 1869, vol. 83, no 1, p. 173-189.

<sup>325</sup> PITTE, Jean Robert. *Histoire du paysage français*. Éditions Tallandier, 2012, p.252

<sup>326</sup> Bellahsene, op.cit. pp.292-305



Figure 9 : parcellaire avant et après l'appropriation par la colonisation, en haut, parcellaire précolonial de la tribu des Beni Amrane (Jijel) ; en bas, lots du périmètre de colonisation Strasbourg (Act. emir abdel kader). Sources : Cote, 1996, p. 222-223

*Parcellaire des lotissements de fermes.* C'est le parcellaire résultant des « lots de ferme », seconde forme du périmètre de la colonisation officielle. Ce parcellaire prend des formes irrégulières et de tailles différentes qui semblent plutôt provenir d'une prise en compte des conditions géologiques et topographiques des terres à lotir<sup>327</sup>. Le décret du 30 septembre 1878 plafonne la taille de ces lots à 100 ha.

*Parcellaire de la colonisation privée.* La forme de celui-ci échappe à la catégorisation, elle dépend des conditions inhérentes aux transactions entre les deux communautés

<sup>327</sup> Idir Benaidja, Belkacem Labii., Les fermes agricoles européennes de la plaine littorale de Bejaia (ex bougie, Algérie) comme élément de connaissance et de compréhension de l'architecture rurale de l'époque coloniale française (XIXe -XXe siècles) in Daniela Pittaluga; Fabio Fratini. *Conservation et valorisation du patrimoine architectural et paysagé des sites côtiers méditerranéens*, Franco Angeli, 2019, pp.1509-1518,

européenne/indigène ou avec l'État ou encore des offres proposées par les spéculateurs-lotisseurs. La dénomination « colonisation libre » exprime le mieux ce caractère. En termes de consistance, la tendance est plutôt pour la grande concession ou le macro parcellaire : 30, 100 à 200 ha dans le cadre de la vente (à bureau ouvert/aux enchères/prix fixe/gré à gré) ou celui de la concession gratuite. Ces domaines furent aux mains des capitalistes et des compagnies financières.

Il convient de souligner, après la présentation de cette typologie de la morphologie agraire, que cet état du parcellaire est loin d'être figé. La mobilité des terres et la disparition progressive de la petite exploitation – en faveur de la grande — font que le dessin du parcellaire évolue en conséquence à des facteurs d'ordre démographique (exode des colons vers les villes), économique (vente des petites exploitations de la colonisation officielle aux indigènes suite aux crises économiques, spécialisation des production et consolidation de l'option capitaliste du travail de la terre), technique (mécanisation ou largement modernisation agricole)... etc. Cet état des choses fait qu'il y'a vers la fin de la colonisation de moins en moins de propriétaires et de plus en plus de propriétés plus grandes. La taille moyenne des exploitations coloniales passe de 4ha, à 100 ha : « *Au recensement de 1950-1951, les colons détenaient en Algérie du Nord 2 706 130 hectares répartis entre 21 674 exploitations. [..]. Il nous suffira de rappeler que la superficie moyenne de l'exploitation européenne atteignait alors 125 hectares : près de 87 % du sol appartenaient aux exploitations de plus de 100 hectares ; mais il existait aussi une multitude de petites exploitations inférieures à 10 hectares : 7 432 soit plus du tiers du nombre total des exploitations* »<sup>328</sup>.

## 5 Structures paysagères : l'arbre élément commun de composition pour desseins multiples

À voir de près les paysages agricoles de la colonisation, nous constatons que l'arbre — de différentes essences — fut utilisé non seulement pour constituer les murs brise-vents évoqués ci-dessus, mais se manifeste dans d'autres architectures végétales où la considération esthétique n'est pas en reste. En effet, « *à la différence des organismes inférieurs, les hommes recherchent aussi un plaisir esthétique dans la beauté des paysages naturels et humanisés* »<sup>329</sup>. Selon ce mobile, les institutions coloniales et les propriétaires terriens s'associent autour d'un « projet de paysage » dont la finalité serait de rapprocher les nouveaux paysages créés en Algérie de ceux des pays de provenance (Europe occidentale).

L'arbre fut – volontairement et/ou obligatoirement — l'élément commun des architectures végétales en campagne comme en ville :

« Il [l'arbre] est là le long des routes et des chemins, à leurs croisements, sur les places publiques, aux alentours des fermes des nouveaux colons. Les essences d'arbres sont

---

<sup>328</sup> ISNARD, Hildebert. Les structures de l'autogestion agricole en Algérie. *Méditerranée*, 1968, vol. 9, no 2, p. 139-163.

<sup>329</sup> A. Perreli. Implantations humaines et paysages agraires, op.cit., p.27



métropolitaines, tels le frêne, l'orme, le micocoulier, le peuplier blanc, le mûrier, le saule... et pour la plupart inconnues des Algériens. Les arbres publics sont plantés et entretenus par le Génie militaire, qui tient un registre spécifique à cet effet. Ainsi, au 31 décembre 1845 sur la route de Douera à Ouled Fayet, 135 ormes, 125 peupliers blancs et 130 Gleditsia (arbre épineux) veillent tels des soldats sur le territoire fraîchement conquis »<sup>330</sup>

« L'ombre aussi est un bienfait que ressentent surtout ceux qui, nés hors de ce pays, sont sensibles aux excès du climat africain. Peut-on imaginer un village de colonisation dont les rues et les boulevards ne seraient pas bordés de frênes ou de platanes ou même, moins heureusement, d'eucalyptus, de peupliers ou de mûriers ? Beaucoup ont réservé aussi, à côté du centre, un bosquet destiné, en dépit des moustiques, aux promenades du soir et aux fêtes anniversaires. Les vieilles fermes se signalent de loin par leurs hauts arbres. Les routes soignées courent comme des avenues. La ville elle-même aligne ses allées de Ficus, si complaisants à la taille. Les anciennes villas turques s'entourent encore de noirs cyprès plantés par les pachas »<sup>331</sup>.

Par obligation, les colons devront veiller à ce que les arbres soient complantés et préservés, c'est « l'arbre du gouverneur »<sup>332</sup>

« L'acquéreur de la propriété de colonisation ne pourra, « faire aucune coupe de bois sans autorisation expresse du gouvernement général. En outre, l'abatage, sans autorisation, des arbres réservés lors de la mise en possession, est formellement interdit »... « Pour avoir droit à la réduction de la durée de résidence et à la remise partielle du prix de vente, l'acquéreur devra justifier qu'il a planté deux arbres par hectare »<sup>333</sup>.

L'observation et la recherche sur les paysages ruraux de la colonisation nous ont permis d'identifier plusieurs structures paysagères répondant à des desseins différents. La relation entre ces structures se manifeste dans des liaisons et des hiérarchisations (emboîtement) : l'encadrement de l'espace habité (corps de ferme) – dotés parfois d'un jardin rural — par le végétal, lequel espace se trouve lui-même à l'intérieur d'une délimitation de la parcelle ou du domaine. Par ailleurs, des allées assurent la liaison entre la ferme et la voie de communication qui est également plantée d'arbres. Pour mettre en évidence ces structures paysagères, nous supposons que les colons Français (Italiens et Espagnols) sont porteurs d'une culture liée à l'esthétique végétale des parcs et des châteaux européens ainsi qu'à la référence aux **modèles d'exploitation agricole propres à leurs pays d'origine**.

---

<sup>330</sup> Laribi Ghanem, Hadjadj Sofiane, « Le Jardin d'essai du Hamma : histoire d'un jardin colonial », dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*. Paris, La Découverte, « Poche / Essais », 2014, p. 120-123.

<sup>331</sup> MP de Peyerimhoff, L'arbre et la colonisation, p.291-309, in Centenaire de l'Algérie, Comité de l'Afrique française, Congrès de la Colonisation rurale, Alger, 26-29 mai 1930 : 2e partie, Les problèmes économiques et sociaux posés par la colonisation ; Alger, ancienne Imprimerie Victor Heintz, 1931, P.307.

<sup>332</sup> Expression empruntée à HAERINGER, Philippe. L'arbre dans la ville. *Lecture sociale en quatre tableaux du couvert végétal dans la ville africaine*, 1980, p. 289-308.

<sup>333</sup> MP de Peyerimhoff, L'arbre et la colonisation, p.291-309, in Centenaire de l'Algérie, Comité de l'Afrique française, Congrès de la Colonisation rurale, Alger, 26-29 mai 1930 : 2e partie, Les problèmes économiques et sociaux posés par la colonisation ; Alger, ancienne Imprimerie Victor Heintz, 1931, P.307.

## 5.1 Délimitation de la parcelle agricole

La délimitation des parcelles suit l'ensemble des côtés ou en concerne seulement certains. Plusieurs desseins justifient l'emploi de la délimitation. Dans certains périmètres de colonisation, il est prescrit, voire obligatoire, de planter des arbres forestiers (nombre réglementé) pour assainir les terres marécageuses : « La plantation pourra être effectuée avec des arbres de toutes essences, en alignement ou en quinconces, distribués sur toute la propriété ou groupés en un ou plusieurs massifs ; à l'expiration de la quinzième année de résidence, les arbres plantés en exécution de cette obligation devront être à l'état vif et avoir au moins cinq ans d'âge »<sup>334</sup>. Ces plantations linéaires permettent la production du bois de chauffage et le fourrage pour les animaux ainsi que la constitution d'écrans brise-vent dans les périmètres irrigués. Cyprès, frêne, eucalyptus, tamarins ou casuarinas sont les essences les plus fréquentes pour ce type de délimitation<sup>335</sup>.

## 5.2 Délimitation de l'espace immédiat de la ferme.

Les fermes des colons sont à partir de la seconde moitié du XIXe siècle pour la plupart un ensemble de corps regroupant « les bâtiments d'exploitations, l'habitation du colon, et les hangars où dormaient les hommes [ouvriers] »<sup>336</sup>. Après la Première Guerre mondiale, les colons se font construire des villas à l'écart des fermes<sup>337</sup>. L'environnement immédiat des villas ou de ces corps de fermes — organisés en blocs solidaires ou dissociés — est entouré par des haies arborées ou de simples rangées d'arbres, parfois de configuration géométrique (régulière) complétant celles des bâtiments. Ce végétal structurant protège du vent et offre une source d'ombre. Il crée ainsi un microclimat pour les hommes et le bétail pour lequel il forme enclos dans les régions où l'on pratiquait l'élevage<sup>338</sup>. Au début du XXe siècle, la direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation formule la recommandation suivante en direction des colons : « *Les plantations d'arbres sont très utiles ; il est même avantageux de constituer des massifs d'arbres pour protéger des vents trop violents et de la chaleur solaire, mais ces plantations doivent se trouver à une petite distance de l'habitation* »<sup>339</sup>.

Il y'a par ailleurs lieu de rappeler que la délimitation de l'espace habité est un besoin de territorialisation propre aux sociétés humaines et animales<sup>340</sup>. Elle est le premier phénomène qui se manifeste dans l'acte de bâtir et d'habiter : « *l'homme qui la défriche [la terre] ne tarde pas à placer les bornes de sa conquête* »<sup>341</sup>. La délimitation donne sens à l'espace qui vient d'être délimité : « *l'espace (de l'habitat humain) est essentiellement ce qui a été*

---

<sup>334</sup> MP de Peyerimhoff, L'arbre et la colonisation, p.291-309, in Centenaire de l'Algérie, Comité de l'Afrique française, Congrès de la Colonisation rurale, Alger, 26-29 mai 1930 : 2e partie, Les problèmes économiques et sociaux posés par la colonisation ; Alger, ancienne Imprimerie Victor Heintz, 1931, P.307.

<sup>335</sup> Une délimitation par le minéral existe aussi par les amas de pierres.

<sup>336</sup> BAROLI, Marc. *Algérie terre d'espérances: Colons et immigrants (1838-1914)*. Editions L'Harmattan, 1992, p143.

<sup>337</sup> *ibidem*

<sup>338</sup> L'hypothèse d'un usage du végétal comme bornes de propriétés reste à vérifier.

<sup>339</sup> Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation, 1922, p.50

<sup>340</sup> HALL, E. T. *The Hidden Dimension (La dimension cachée)*. Trans. Amelita Petita. Paris: Seuil, 1971.

<sup>341</sup> VON MEISS, Pierre. *De la forme au lieu: une introduction à l'étude de l'architecture*. PPUR presses polytechniques, 1993, p.160.

“ménagé”, ce que l’on a fait rentrer dans sa limite »<sup>342</sup>. Donc la possibilité de s’approprier un lieu, de le contrôler, de s’y sentir en sécurité et relié au monde passe d’abord par la délimitation<sup>343</sup>, physique ou symbolique, opaque ou perméable, pour peu qu’elle soit faite d’indices stables. Curieusement, la notion de paysage elle-même renvoie à la notion de délimitation (encadré 1).

La clôture du domaine pouvait être obligatoire dans le cadre d’un contrat de cas d’un contrat de concession dans la plaine de Bougie : « il [concessionnaire] respectera les clôtures existantes, à moins d’autorisation spéciale donnée par l’autorité locale et devra clore, soit par des fossés, soit par des haies vives, toutes les parties de sa concession aboutissant sur les chemins »<sup>344</sup>.

Enfin, pour se sentir en sécurité et pour refouler les populations indigènes, les acteurs de la colonisation proposent au début de la colonisation (1840) de délimiter de vases territoires français « afin de déterminer un chez soi tranquille »<sup>345</sup>.

#### **Encadre 1. Paysage et délimitation**

« Le terme de paysage, construit sur pays, semble d’abord ne pouvoir renvoyer qu’à l’espace rural, à la campagne, au point que l’on pourrait se demander si l’idée même de “paysage urbain”, expression pourtant utilisée aujourd’hui, n’est pas absurde. Pourtant il n’y a pas de paysage “en soi”, qui existerait en dehors de l’œil et du travail humains, puisque le terme même de “pays”, issu du latin pagus, qui signifie village ou canton, désigne par lui-même un espace délimité et organisé par l’homme, comme le dit le verbe pango, auquel se rattache pagus, et qui a le sens de planter ou d’enfoncer des piquets, et par là de fixer les limites d’une portion de terre bien définie. »<sup>346</sup>.

### **5.3 Le jardin ou parc privés**

Ils sont nombreux les corps de fermes et notamment les résidences (châteaux/villas) disposant de jardins ou de parc privés. Le jardin fut potager, d’agrément ou les deux à la fois. Le français est « fasciné par le jardin » et se sent plus à l’aise à l’extérieur nous le dit l’anthropologue Edward T. Hall<sup>347</sup>.

Les abords des bâtiments résidentiels sont par ailleurs agrémentés dans l’esprit du « jardin méditerranéen ». Ce jardin d’agrément, sec ou nécessitant peu d’arrosage et d’entretien, est

<sup>342</sup> HEIDEGGER, Martin. *Bâtir habiter penser. Essais et conférences*, 1958, p. 170-193.

<sup>343</sup> LARCENEUX, Fabrice. *J’habite donc je suis. Etudes foncières*, 2011, p. 23-26.

<sup>344</sup> Colonisation du golfe de Bougie, p.78

<sup>345</sup> Les projets n’ont pas été réalisés pour des causes économique et matérielle, toutefois l’idée d’une colonisation extensive finit par rendre inutile la mise en place de limites territoriales, BLAIS, Hélène. *Fortifier Alger? Le territoire de la colonie en débat vers 1840. M@ ppemonde (En ligne)*, 2008, no 91.

<sup>346</sup> DASTUR, Françoise. *Phénoménologie du paysage. Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l’aménagement de l’espace*, 2011, no 5.

<sup>347</sup> HALL, E. T. *The Hidden Dimension (La dimension cachée). Trans. Amelita Petita. Paris: Seuil, 1971.*

constitué de plantes résistantes à l'ensoleillement, aux vents et la sécheresse caractérisant le climat méditerranéen en été. Les espèces le composant sont nombreuses : cyprès et palmier, olivier, aloès, carpobrotus, bougainvillée, laurier rose, jasmin, bignone ou glycine et vigne en pergolas.

Il n'est pas impossible que ce soin accordé à l'aspect paysager des espaces immédiats aux bâtiments fasse référence au concept de la « ferme ornée »<sup>348</sup> développé par l'architecte-paysagiste Stephen Switzer (1682 — 1745) au XVIIIe siècle pour être ensuite répandu en France et dans toute l'Europe durant le XIXe siècle. Le concept traduit une recherche à la fois de l'utile et de l'agréable dans une vision holistique associant le bâtiment et ses abords, le jardin, et le domaine.

#### 5.4 *Les allées menant aux corps de fermes*

Hormis les constructions modestes – du début de la colonisation – non reprises ultérieurement — les allées encadrant les chemins menant à la demeure du colon ou à l'habitation principale ou vers l'ensemble des corps de la ferme, qui se trouvent ainsi mises en scènes, sont presque systématiques dans toute l'Algérie du Nord. Elles sont formées, dans un jeu de perspectives, par les palmiers (*phœnix canariensis*), cyprès, variétés de pin à l'image des paysages de la Riviera italienne ou de la Côte d'Azur française sont. L'avenue ou grande allée qui annonce l'ensemble bâti est une des caractéristiques des châteaux européens de plaisance.

De surcroît, à leur fonction esthétique, ces allées hiérarchisent le passage à l'espace habité soit du champ agricole soit de la voie de communication. Les corps de ferme se trouvent ainsi reliés à l'architecture végétale du domaine et/ou à celle de la route. La composition de ces allées se fait en relation avec celle des bâtiments (lignes droites, perspectives vers l'axe de symétrie du bâtiment). Les allées, plantées de palmiers notamment, constituent, en contraste avec le paysage indigène, de véritables éléments d'appel indiquant l'emplacement d'une ferme – ou d'un lieu habité – pour la personne étrangère aux lieux<sup>349</sup>.

#### 5.5 *Les plantations de routes*

L'armature des établissements coloniaux n'aurait pu se former sans l'existence des voies de communication. Des routes carrossables sont d'abord tracées au départ des principaux ports, puis d'Est en Ouest. L'édification des villages coloniaux avançait parallèlement au tracé de voies de communication qui les traversent (village-routiers ou village-relais), de même que les fermes ne s'éloignent pas de ces voies. Leurs plantations font partie intégrante des travaux

---

<sup>348</sup> SWITZER, Stephen. *Ichnographia Rustica; Or, The Nobleman, Gentleman, and Gardener's Recreation: Containing Directions for the General Distribution of a Country Seat Into Rural and Extensive Gardens, Parks, Paddocks, &c., and a General System of Agriculture; Illus. from the Author's Drawings*. D. Browne, 1718. Voir aussi PLAW, John. *Ferme Ornée: Or, Rural Improvements: a Series of Domestic and Ornamental Designs, Suited to Parks, Plantations, Rides, Walks, Rivers, Farms, &c.... Calculated for Landscape and Picturesque Effects*. J. Taylor, 1823.

<sup>349</sup> Le palmier (*Phoenix canariensis*) parfois dans le sud (*Phoenix dactylifera*) est l'arbre caractéristique des établissements humains de la colonisation française en Algérie. On le retrouve dans les jardins des maisons de colons, dans les espaces attenants aux équipements et aux bâtiments civils en ville.

d'aménagement des routes et ont pour vocation l'affirmation de l'espace public de voirie contrôlé par l'État. Il s'ajoute à cela, la protection vis-à-vis de la chaleur, l'atténuation des contrastes entre les espaces urbains et ruraux et la rupture avec la monotonie des voies. Les plantations de route se trouvent un peu partout dans la zone littorale et dans les hauts plateaux.

« Il n'est pas possible en Algérie surtout de donner un aperçu sur la route sans y comprendre les plantations. Dans ce pays où le jardin voisine à la steppe, où le tapis de vigne est séparé de la nappe d'alfa par le massif forestier, l'encadrement de la route par des plantations se révélait bien vite d'une impérieuse nécessité pour permettre au routier d'aller vers son but, à l'abri de la chaleur solaire et aussi pour qu'une fois, sorti de la région où la mise en valeur est, par suite des conditions géologiques et climatologiques, plus intense, il s'aperçoive moins du changement »<sup>350</sup>.

Platane, eucalyptus, frêne, olivier, orme, érable et plus rarement les palmiers, sont destinés aux plantations en bordure des voies en fonction de la nature du sol et du climat des régions du pays<sup>351</sup>.

## 6 Esquisse d'une typologie de paysages agricoles de la colonisation

De l'ensemble des éléments étudiés ci-haut et de leur structuration en systèmes agraires nous esquissons trois grands types de paysages agricoles à l'échelle du pays. Ces paysages présentant de fortes similarités avec ceux de l'Europe occidentale<sup>352</sup>.

*Champs ouverts ou découverts (openfield)* : concerne principalement les zones de monoculture mécanisée non irriguée sur de grandes surfaces, macro parcellaire souvent carré, où la matérialisation des limites entre parcelles sont insignifiantes à l'échelle du paysage large. Seuls les canaux d'assèchement, les chemins droits d'exploitation et de desserte interrompent l'homogénéité. En plus des céréales (avec pâture) qui sont associées communément à l'*openfield*, nous ajoutons dans cette catégorie les vignes cultivées sur de grands champs et caractérisées par leur régularité ainsi que la culture industrielle du Tabac. Ces champs se situent sur les plaines, les hauts plateaux et les coteaux autour d'un habitat groupé en village ou fermes-villages.

*Champs semi-cloisonnés et champs fermés (semi-bocage et bocage)*. Zones de l'agriculture irriguée dans les plaines, de l'habitat isolé, de la petite et moyenne exploitation, des parcellaires à la fois géométrique et irrégulier et d'un réseau de chemins de desserte dense. Ce paysage caractérise les territoires de la colonisation ou de la petite colonisation officielle. Les colons pratiquaient le maraichage dans des enclos fermés d'où résulte un bocage ou micro

---

<sup>350</sup> [Chantiers nord-africains n°7, 1934](#)

<sup>351</sup> [Chantiers nord-africains n°7, 1934](#)

<sup>352</sup> [MEEUS, J. H. A., WIJERMANS, M. P., et VROOM, M. J. Agricultural landscapes in Europe and their transformation. \*Landscape and urban planning\*, 1990, vol. 18, no 3-4, p. 289-352.](#)

bocage (mailles) à l'image des *huertas* méditerranéennes. Autre paysage à intégrer dans cette famille, celui de l'arboriculture protégée également par les rideaux coupe-vent (cyprès, casuarinas) de certains ou de la totalité des côtés des parcelles.

## 7 Conclusion

Le « projet du paysage » agricole de la colonisation française en Algérie est caractérisé par la régularité, la rationalité, la clarté, la lisibilité des structures végétales et par l'économie dans choix des essences. Il cherche une cohérence entre ces structures et les établissements humains (la ferme et le village) pour faire des morceaux de France ou d'Europe en Algérie où se sentir « chez soi ». Nous dirons au final qu'il s'agissait d'un projet de paysage accompagnant un projet de territoire en perpétuelle construction.

La construction de ce paysage agricole se basait principalement sur l'arbre. En plus de ses rôles conventionnels, il jouait un rôle d'orientation pour l'Européen qui connaît mal le terrain et un moyen pour le colon-proprétaire pour apposer sa marque sur le territoire approprié. Cet arbre reste de nos jours un moyen de repérage des anciennes fermes coloniales.

Comme pour l'urbanisme et l'architecture des premières décennies de la colonisation, la typologie des paysages de la colonisation agricole est différente et indifférente des paysages du pays. Faut-il y voir une forme de suprématie (domination) ?

Dans les lieux où les anciens bâtiments agricoles ont disparu, les plantations d'alignement de routes, de délimitation de propriétés sont souvent encore présentes, y compris dans les terrains gagnés par l'urbanisation. Ce sont là des témoins vivants de l'activité agricole et de la formation des paysages agricoles et ruraux ainsi que de l'histoire des lieux habités des deux siècles passés. Ces héritages paysagés passés avec toutes les évolutions postindépendance qu'a connues le milieu rural en Algérie forment un palimpseste à prendre en considération dans les projets d'aménagement à venir. Ils rappellent des leçons élémentaires du choix d'un lieu à habiter, à peupler et de sa mise en valeur.

## Chapitre IV : L'Architecture rurale de la période coloniale en Algérie

« L'art de loger les hommes, les animaux et les récoltes avec simplicité, solidité et économie est le premier problème à résoudre dans la science des campagnes. »

Nicolas François de Neufchâteau (1760-1828)  
Agronome et politique français

### Plan du chapitre IV

1. A propos des conditions des colons
2. Évolution de l'architecture des bâtiments de la ferme
3. L'architecture domestique : signe d'embourgeoisement agricole
4. La cave viticole : vers la fixation de deux modèles
5. Les constructeurs : autoconstruction et architecture savante
6. La théorie de l'architecture rurale en Algérie

## Introduction

La territorialisation puis la mise en valeur de la campagne algérienne par le colonisateur français a émaillé le pays d'une architecture rurale isolée plurielle. L'on pourrait, en fonction des programmes, faire un inventaire riche et divers de constructions et d'ouvrages appartenant à cette catégorie : ceux de l'activité militaire, de l'exploitation minière et forestière, de la mise en valeur agricole particulière (ferme, domaine) ou mutuelle (agrumes, docks à céréales cotonnières, tabacoop, primeurs), de l'industrie de transformation (produit et sous-produit des cultures), du transport ferroviaire (bâtiments voyageur-halte), de l'enseignement colonial, de l'hydraulique, du tourisme et de la villégiature ou même du bague... etc<sup>353</sup>.

Rappelons-nous que notre entreprise se limite à l'architecture rurale isolée de la colonisation agricole – c'est-à-dire érigée hors des centres compacts de colonisation- et plus particulièrement aux deux programmes<sup>354</sup> des fermes ou domaines (bâti agricole, utilitaire et domestique) et des caves coopératives viticoles.

L'objectif de ce chapitre n'est pas de faire un inventaire exhaustif des formes architecturales, mais plutôt de comprendre et dater l'évolution de celles-ci aux regards des phénomènes historiques (société coloniale) et architecturaux (techniques et esthétiques), d'en esquisser une typologie et enfin amorcer une recherche sur leur dimension intellectuelle (théorie). Cette dimension est abordée par le prisme du transfert et de la circulation des idées et des hommes<sup>355</sup>.

Vu l'absence de travaux sur les programmes d'architecture suscités<sup>356</sup> et avant de se livrer à l'étude d'un territoire illustratif (chapitre V), nous trouvons tout à fait intéressant et nécessaire de dresser un panorama national de cette production foisonnante. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur un corpus riche de reportages à la fois photographiques et écrits sur les fermes et domaines des colons français<sup>357</sup>. Élaborés pour l'ensemble entre les années 1920-1925, ces informations sont beaucoup plus implorantes que les enquêtes de terrain que nous aurions pu faire de nos jours vu l'état de dégradation du bâti et les remaniements successifs ayant touché les propriétés depuis<sup>358</sup>. De surcroît, le moment particulier où furent élaborés ces reportages représente, comme nous l'avons expliqué auparavant, l'état final de la mise en valeur de la campagne algérienne par la colonisation et pendant lequel la majorité du bâti (agricole, industriel et domestique) se trouvait déjà en place. En effet, nous ne pouvons

---

<sup>353</sup> Voir l'exemple du pénitencier agricole de Berrouaghia (Médéa), [ANOM, « Pénitencier agricole de Berrouaghia. Plans d'ensemble des bâtiments. », Échelle : 1/25 000, Imprimée sur papier. 71 × 55 cm, cote : 1 PL 2159.](#)

<sup>354</sup> Nous préférons l'emploi de « programme » à la place du vocable, d'usage commun chez les architectes, « typologie » qui porte confusion entre la démarche de classifications des artefacts bâti en « types » et les édifices appartenant à une même catégorie fonctionnelle, Voir [MONNIER, Gérard. Histoire de l'architecture. Que sais-je, 2021.](#)

<sup>355</sup> La dimension matérielle sera étudiée plus en détail à l'échelle du territoire illustratif (chapitre V) comme nous l'avons montré.

<sup>356</sup> Cf. état des savoirs, chapitre I

<sup>357</sup> La majorité des propriétaires de domaines sont de souche française.

<sup>358</sup> Par cela, nous ne réduisons pas l'intérêt des archives ou non plus concluons à l'inutilité des travaux de terrain



omettre de souligner la richesse de ces *livres d'or* consacrés à chacun des départements de l'Algérie pour mettre en avant l'ensemble de l'œuvre coloniale à l'occasion du centenaire (1830-1930) pour rendre hommage à tous les protagonistes et acteurs de la colonisation<sup>359</sup>. Pas moins de 200 reportages sont présentés à travers les trois livres : 183 domaines et 7 caves coopératives<sup>360</sup>. Si les écrits ne sont pas d'une grande valeur didactique (exagérations et glorifications, redites, ton subjectif), nous avons pu apprécier pour ce qui nous concerne particulièrement des informations exploitables : surfaces des fermes et domaines, années de créations pour certains, système de cultures. Néanmoins, la partie photographique est d'une valeur inestimable qu'il est difficile, voire impossible, de trouver, recueillis en un seul document, un fonds iconographique de la même richesse, assez complet pour connaître l'état des bâtiments agricoles que l'architecture viticole et résidentielle. Nous avons enrichi tout de même ce corpus par les cartes postales anciennes qu'il a été possible de trouver sur le web<sup>361</sup>. Mentionnons enfin une importante collection de vues aériennes de domaines agricoles de l'Algérois, commandées par les propriétaires au reporter-photographe Luc Dessault, sans doute pour les besoins de la publicité (cf. Annexes)<sup>362</sup>. Cette dernière collection dont les vues prises principalement entre 1937 et 1940 est particulièrement intéressante pour connaître la disposition des corps fermes et domaines et compléter les vues terrestres des deux premières sources<sup>363</sup>. Enfin, la presse spécialisée dans le domaine du BTP fut tout aussi intéressante, que les fonds précédents, pour documenter la construction des caves coopératives. Par l'ensemble de ces ressources, nous dirons, sans risque d'erreur, que l'architecture rurale, dans la catégorie qui nous intéresse ici, est largement représentée à travers ses régions, son unité et sa diversité (fermes, architecture domestique, caves coopératives).

---

<sup>359</sup> [Duroux, Jacques](#) (avec la collab. de) ; [Fiori, M.](#), , livre d'or du département d'Alger, Afrique du nord illustrée, 1926 ; [Cuttoli, Paul Thomson, Gaston](#) ; [Morinaud, Emile](#) (patronage de), livre d'or du département de Constantine, Afrique du nord illustrée, 1921 ; [Sn], La formidable épopée des Oraniens, le livre d'or de l'Oranie, Edition de l'Afrique du nord illustrée réédité par les éditions les champs des cadets, 1990

<sup>360</sup> Département d'Alger : 75 domaines, 4 caves coopératives ; département d'Oran : 98 domaines, 3 caves coopératives ; département de Constantine : 8 domaines.

<sup>361</sup> Voir les sites consacrés à la vente de cartes postales anciennes [délcampe.net](#), [picclick.fr](#), ou à la généalogie: [geneanet.org](#).

<sup>362</sup> Site répertoriant le fond photographique : <http://www.algeriephotopro.com/index.htm>

<sup>363</sup> Nous regrettons l'anonymat de nombreux clichés qui ne permettent pas d'identifier et de localiser les domaines.

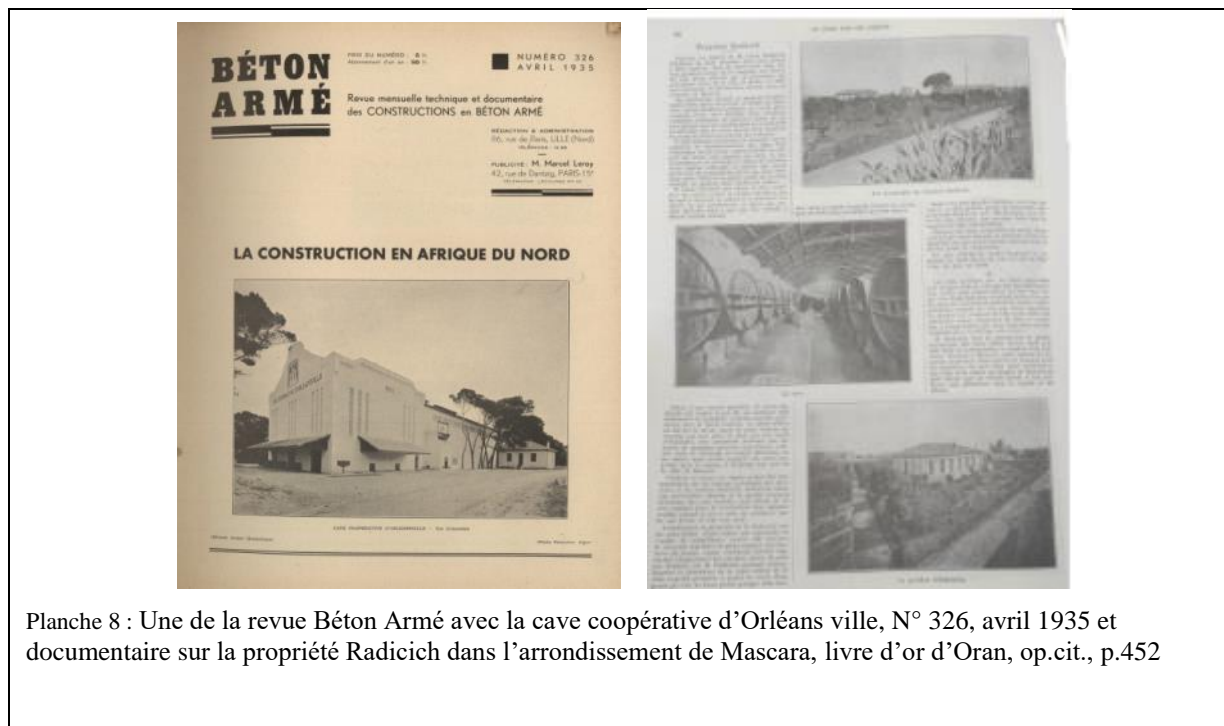


Planche 8 : Une de la revue Béton Armé avec la cave coopérative d'Orléans ville, N° 326, avril 1935 et documentaire sur la propriété Radicich dans l'arrondissement de Mascara, livre d'or d'Oran, op.cit., p.452

## 1 A propos des conditions des colons en rapport au bâti

Afin de retracer l'évolution de l'architecture rurale dans la colonie française (Algérie), il y'a lieu d'en différencier les propriétaires. Notons aussi que l'échec de la fixation des colons dans les villages ne concerne pas les fermes ou les colons y sont de plus en plus nombreux après 1871<sup>364</sup>. La critique adressée à l'égard de la colonisation officielle et le pronostic en faveur de la réussite d'une colonisation privée (capitaliste) devient réalité à partir du début du XX siècle (cf. chapitre II).

Revenons-nous aux conditions socioéconomiques des colons et disons d'ores et déjà que le confort du colon est proportionnel à la taille de sa propriété. Il est des « petits colons » de la première heure, de la colonisation officielle ou privée, aux ressources financières maigres, ou bien endettés, bénéficiant de petites concessions (moins 20 ha) et dont tous les récits font état d'un peuple qui peine à survivre. Les récits de « petits colons » ou d'ouvriers, fermiers, finissants grands propriétaires terriens, bien qu'ils existent, restent minoritaires<sup>365</sup>. Si la construction est le dernier des soucis de ceux-ci, il y'a d'autres parts, les gros colons avec les sociétés capitalistes pour lesquels les installations nécessaires à l'exploitation sont synonymes du bon fonctionnement de leur entreprise. Ces derniers, souvent du milieu des affaires, expérimentés ou formés au travail de la terre<sup>366</sup>, bénéficiant de grandes concessions,

<sup>364</sup> [Marc Baroli, p141, Isnard, 1954, p.88](#)

<sup>365</sup> Les petits colons bien qu'ils ne trouvent pas place dans les livres d'or, on nous les présente comme garçons de ferme ou le plus souvent locataires de fermes (fermiers) pour devenir grâce à leurs économies propriétaires.

<sup>366</sup> A l'exemple de viticulteur établis déjà en France ou d'ingénieurs agronomes de formation. Les gros colons finissent pour la plupart maire de leur circonscription ou du moins membre de conseils municipaux pour dire leur poids dans la société coloniale.

acquièrent directement ou progressivement de grandes propriétés (de 100 à 2000 ha), s'aventurent dans l'agriculture en risquant d'emblée - avant de s'enrichir potentiellement- une part de leur richesse<sup>367</sup>. Une troisième figure, entre les premiers et les seconds, est celle du « moyen colon »<sup>368</sup>, possédant entre 20 et 100 ha, qui en comptant sur la disponibilité qui pourrait lui offrir la terre, s'adonnent à la construction progressive des bâtiments de sa ferme<sup>369</sup>.

Il y a également lieu de rappeler la place de la viticulture dans l'amélioration des conditions des uns et des autres. Cette filière, bénéficiant de l'encadrement de l'administration coloniale et de la disponibilité de la main-d'œuvre qui lui est nécessaire, a permis d'attirer plus de colons avec capitaux qu'endettés et connaîtra la suffisance qui permet aux petits et moyens colons d'améliorer les conditions des colons et par conséquent leur construction devient de plus en plus durable et confortable.

## 2 **Évolution de l'architecture des bâtiments de la ferme : du provisoire au durable**

Aux côtés des conditions socioéconomiques dont nous avons dressé un bref aperçu, le contexte sécuritaire a marqué la construction dans la campagne. L'avant/après pacification de l'Algérie conditionne la disposition et l'aspect des fermes et domaines et esquisse à quelques décennies près la limite entre bâti provisoire et bâti pérenne et entre architecture fermée et architecture ouverte sur son environnement.

**De 1830 à 1900.** Le colon, avant de songer à la construction, devait s'occuper en plus des travaux du démarrage de son exploitation (trouver l'eau, défricher le champ), du travail de la terre, et du paiement de la dette le cas échéant<sup>370</sup>. Avant que cela soit fait, la construction est d'abord provisoire sinon rudimentaire. Les immigrants fraîchement débarqués « s'installèrent d'abord dans d'anciens bordjs désaffectés, ou établirent des maisons en planches, parfois des chalets démontables commandés dans la métropole »<sup>371</sup>. Le noyau de la première installation du colon évolue lorsque les moyens le permettaient, « quand l'exploitation commençait à

---

<sup>367</sup> Pour un récit assez complet sur la vie quotidienne et les conditions socioéconomique nous recommandons l'ouvrage [Marc Baroli, Algérie terre d'espérances: Colons et immigrants \(1838-1914\). Editions Le Harmattan, 1992.](#)

<sup>368</sup> De classe moyenne, comme nous avons pu le découvrir à travers les reportages écrits tels : un ancien instituteur ou un géomètre principal, militaires...etc.

<sup>369</sup> La classification, petit, moyen et grand colon ne reprend aucune classification donnée. Nous avons opté à ces fourchettes sur la base des seuils au-delà desquels nous avons pu constater à travers les reportages analysés un changement dans le système des cultures et de la construction (machinisme et outillage agricole, taille et qualité des bâtiments agricole et résidentiel).

<sup>370</sup> Voir pour de recrutement, les profils des immigrants et les conditions de leur accueil [SESSIONS Jennifer, JACQUET Christophe, « Les colons avant la III<sup>e</sup> République : peupler et mettre en valeur l'Algérie », dans : Abderrahmane Bouchène éd., Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962. Paris, La Découverte, « Poche / Essais », 2014, p. 64-69](#)

<sup>371</sup> Baroli, p.148

rendre et que tout se passait bien, le colon construisant, ajoutant une pièce ou une remise chaque année, plus vite quand il était marié et que sa femme réussissait à lui faire préférer une installation convenable à l'achat de nouvelles terres »<sup>372</sup>. Cependant, les abandons furent légion et ce qui a été laissé en place, « souvent une simple pièce avec un hangar attenant » faisant office d'abri polyvalent, sera repris par d'autres propriétaires<sup>373</sup>. Enfin, quand le colon décide de construire, il se suffisait du peu : « *Des maisons commodes leur suffisaient sans qu'ils songent à sacrifier à l'esthétique et ils ne se souciaient guère que le paysage fut beau* »<sup>374</sup>.

Suite à l'échec, dû entre autres à l'isolement et à l'insécurité, que connaissent les expériences des fermes isolées des toutes premières années de la conquête, les fermes de la première heure de la colonisation doivent obéir à une logique défensive pour former des fermes-fortins renfermées sur elles-mêmes, protégées par des murs épais munis de meurtrières, des tourelles de surveillance aux murs crénelés se différenciant ainsi des fermes françaises<sup>375</sup>.

**La deuxième période, de 1900 à 1960.** Cette période que l'on inscrira autrement entre la pacification effective du pays à la fin de la présence française en Algérie<sup>376</sup>. Les habitants des fermes (propriétaire et ouvriers permanents) augmentent progressivement et le souci de l'image et de la qualité du bâti- spécifiquement vinaire et domestique- commencent à se faire sentir au tournant du XXe siècle notamment là où la colonisation a pris racine depuis un bon moment. Les fermes et domaines regroupent dès lors : les bâtiments d'exploitation spécialisés (étable, grange, remise, ateliers), l'habitation du colon et le logement des ouvriers<sup>377</sup>. Les procédés défensifs ont disparu et les colons à la tête des moyenne et grande cultures - pour qui les affaires agricoles marchaient bien - commencent à construire leurs résidences (villa/château) à l'écart des fermes et règnent à l'image de « maitres »<sup>378</sup>.

D'est en ouest, du littoral à l'intérieur du pays et indépendamment de la spécialité culturelle<sup>379</sup>, la disposition des bâtiments des domaines tend pour la majorité absolue vers l'organisation des corps autour d'une cour centrale dont la grandeur trahit la taille de la propriété. Par ailleurs, cette disposition - pratiquée depuis le néolithique et existante chez les indigènes et est synonyme de puissance économique<sup>380</sup> - répond à plusieurs motifs, d'abord celui de la sécurité et défense, la protection du cheptel et de la récolte vis-à-vis des éléments atmosphériques

---

<sup>372</sup> Baroli, op.cit., p.142-143

<sup>373</sup> Baroli, op.cit., p.142-143

<sup>374</sup> Baroli, op.cit., p.148

<sup>375</sup> P.Berhault, 1938, « La maison du colon algérien et les bâtiments de la ferme », *Algeria*, éditions Afrique du nord illustrée p,

<sup>376</sup> Cette période est loin d'être « un long fleuve tranquille », les guerres ont eu leur impact sur le développement de l'agriculture. L'installation de militaires français dans les fermes durant la guerre algérienne de libération est encore présente dans les mémoires collectives négatives notamment pour avoir été des lieux de torture. Dans ce sens, la ferme Ameziane est la mieux connue : Jean-Luc Einaudi, *La ferme Améziane: enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1991.

<sup>377</sup> Baroli, op.cit., p.147.

<sup>378</sup> Ceux qui habitent dans les villages et villes font d'elles des résidences secondaires, Baroli, p.147.

<sup>379</sup> Dès le début du XX siècle la quasi-totalité des propriétés des colons sont polyculture avec plus ou moins une culture principale (céréale, vigne, agrume, maraichage)

<sup>380</sup> Pour le néolithique voir GOEDSEELS, Vic, VANHAUTE, Luc, et HARDY, Anton. *Nos fermes se racontent*. P. Mardaga, 1983. p.15. chez les indigènes, la ferme à cour fut l'apanage des privilégiés

(vent, pluie, soleil), la gestion rationnelle des déplacements entre les locaux (gain du temps), abriter et regrouper le cheptel et le protéger ainsi que la récolte (l'abreuvoir, pédiluve, espace de pâture intérieure s'y trouvent), faciliter la surveillance des bâtiments et du patrimoine<sup>381</sup>.

Il est aussi d'autres dispositions. La ferme-bloc (bâti ponctuel) représente la ferme à bâti unique faisant office de maison d'un colon ou d'un ouvrier installé avec peu de moyens (cheptel, matériel). La ferme à étage (dite aussi à salle haute), ou le plus souvent le RDC est réservé au stockage et/ou à la production ou encore comme étable tandis que l'habitation est reléguée à l'étage. La ferme-longère (bâti linéaire ou aligné) est fréquemment le résultat du rajout progressif de locaux d'exploitation (grange, étable, cave) selon l'axe de la faitière de la résidence pour former *in fine* un bâtiment linéaire orienté fort probablement pour profiter du soleil. Ces deux dispositions sont fréquentes sur la frange littorale de l'Algérie, zone du vignoble et du maraichage.

La ferme/domaine à cour centrale est aussi l'aboutissement de rajouts successifs de bâtiments en fonction des besoins ou de l'agrandissement de la propriété ou du changement du système de cultures dont les différents états de transition répondent à deux principales dispositions : ferme en simple ou double équerre. Les bâtiments sont jointifs ou avec intervalles entre eux laissant place à une cour ouverte ou délimitée par des murs, murets ou autre structure végétale (haies, rangées d'arbres). La disposition à simple équerre permet de garder toujours un œil sur les animaux, la récolte et le matériel se trouvant éventuellement dans l'aile perpendiculaire au logis. La disposition en U (double équerre), suppose une organisation par ailes regroupant des fonctions distinctes : habitation, logement des animaux, locaux utilitaires. Enfin la disposition en ordre lâche (bâti dispersé), la moins présente, suppose une évolution de la ferme par ajouts successifs de corps distincts (villa, cave, hangar) du premier noyau de la ferme ou un changement de système de culture.

Hormis les chais des moyennes et grandes propriétés, les hangars métalliques de la fabrication en série et l'architecture domestique tous de la deuxième période d'évolution du bâti rural – que nous traitons dans les sections suivantes-, le reste du bâti agricole (locaux animaux, remise et stockage, transformation) est exécuté avec la plus grande austérité (murs en moellon sans ouvertures, charpente de bois, couverture en tuile canal ou plate) avec toutefois le respect des considérations nécessaires à la spécialisation des locaux (étable, écurie, bergerie) à partir de la seconde période.

---

<sup>381</sup> La répartition des bâtiments entre les ailes du quadrilatère ne peut être donnée faute de ressources sûres.



Figure 10 : type de dispositions des bâtiments de la ferme et leurs variations. De haut en bas : bâti unique (bloc ou linéaire), bâti à simple et double équerre, à cour centrale, à ordre lâche. Source : auteur, 2019, synthèse d'après cartes géographiques du début du début du XX siècle de l'ensemble du Tell.



Photos Luc Dessault



Photos Luc Dessault



Photos Luc Dessault



Photos Luc Dessault



Photos Luc Dessault



Photos Luc Dessault



Photos Luc Dessault



Photos Luc Dessault

jourdan mazafran :D  
Boufaruk ;domaine Duroux lopez ;

domaine trappe ; Dommaine cherris ; Fjourdan amer el ain ; Ferme Rpland ;

Sarrobot

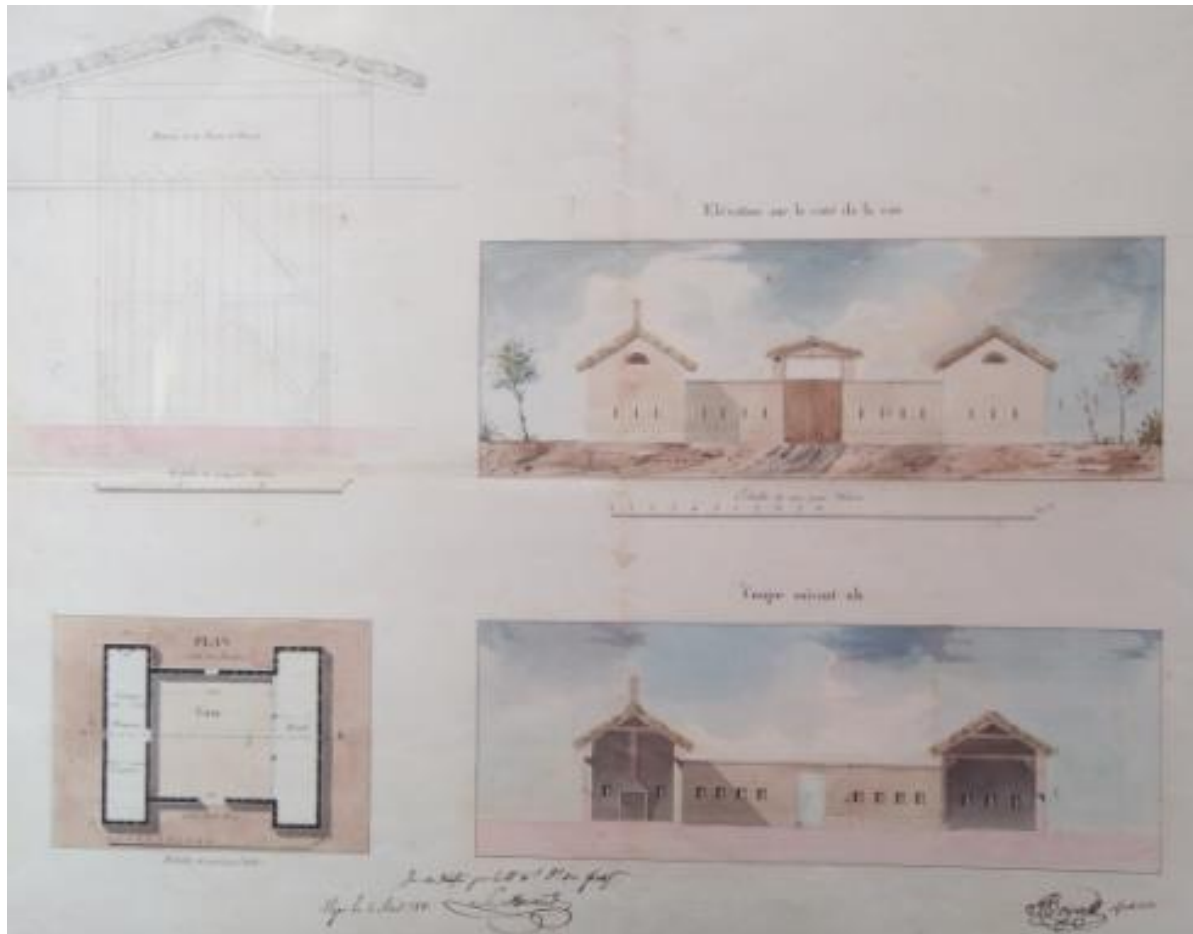


Planche 9 : Haut : ferme fortifiée de Relizane, P.Berhault, op.cit., 1938, p. 17. Bas : Plan, coupe et élévation et détail de la porte d'entrée d'une habitation (ferme) de colons à Alger. Échelle : 1/100. *Dessin à la plume aquarellé sur papier. 62,5 × 46,3 cm. Source : ANOM : 1PL/2053.* L'on peut observer facilement dans le plan, l'élévation ou la coupe les meurtrières pratiquées sur l'ensemble des murs extérieurs de la ferme.

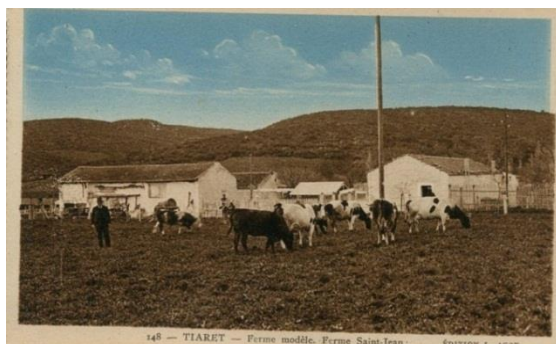
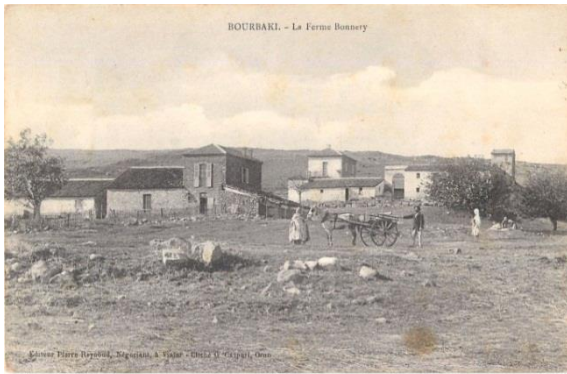
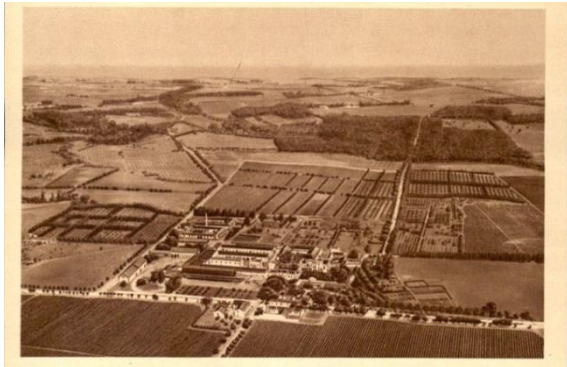
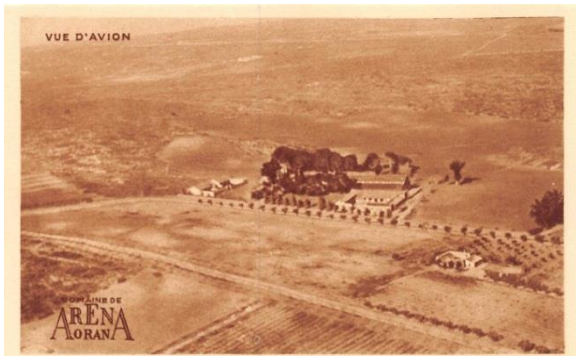


Planche 10 : dispositions des bâtiments de fermes/domaines de diverses tailles. Une série de vues aériennes peut être consultée en annexes. Source : cartes postales anciennes.



### 3 L'architecture domestique des fermes et domaines : signe d'embourgeoisement agricole

#### 3.1 Les programmes

Le début de la deuxième période que nous avons proposée ci-haut pour dater l'évolution du bâti des fermes correspond à la naissance d'un véritable mouvement de l'architecture domestique dans la campagne après que le XIXe siècle eut été le domaine de la construction ou de la non-architecture<sup>382</sup>.

Pour tenter une catégorisation de la diversité de constructions destinées spécifiquement à l'habitation et à la résidence, nous procédons dans un premier lieu à une classification sommaire basée principalement sur le caractère programmeur ; c'est-à-dire le regroupement d'objets répondant au même énoncé de commande. De là, nous dirons que les colons auraient construit ou fait construire trois programmes hiérarchiques : la maison, la villa et le château auxquels les réponses ont été apportées par divers « types »<sup>383</sup> (cf. définition au chapitre I). Avant de dégager les types architecturaux de chacun des trois programmes, explicitons d'abord ce qui aura été chacun de ceux-ci.

La maison, principal lieu de demeure (contrairement au séjour qui peut être passager) et d'habitation contigu aux autres corps de ferme, en RDC ou à étage, avec peu de communication avec l'extérieur et d'apparence simple reflet d'un agencement basique issu tout de même d'un travail de composition. La maison ouvrière, construite par les gros propriétaires pour loger l'ouvrier et sa famille, formée le plus souvent de deux pièces étroites et dont l'aspect extérieur est poussé à l'extrême simplicité, voire banale. La villa est une forme de résidence de colons riches ou enrichis (moyens et grands colons), souvent détachée des corps de la ferme, plus agréable et garantissant un meilleur confort que celui de la maison. La villa, souvent à étage, est dotée d'un jardin et fait office de résidence secondaire pour les colons propriétaires dont la résidence principale se situe au centre de colonisation (village) ou en ville. Le château, assorti, rapproché ou éloigné des autres bâtiments de l'exploitation, se distingue par l'opulence et la monumentalité ainsi que le soin apporté à son environnement immédiat traduisant la richesse de certains gros propriétaires privilégiés ou de sociétés agricoles. L'image élitiste du château aux côtés d'autres bâtiments vinaires (cuvrie, cave) sert comme support de communication au service de la commercialisation du vin comme le

---

<sup>382</sup> Bien que la fin de la colonisation officielle coïncide avec le centenaire de la conquête, le mouvement de construction de l'architecture domestique particulièrement n'aura, lui, pas de fin jusqu'au départ des colons.

<sup>383</sup> Nous donnons ici une synthèse de définitions conventionnelles données par les dictionnaires généraux et spécialisés. Maison : étymologiquement lieu où l'on s'arrête, reste, demeure (idée de sédentarisation). Elle désigne toute construction destinée à l'habitation d'un seul ménage (maison individuelle) de taille moyenne (en rapport à l'échelle humaine). Villa : de nos jours la villa désigne la maison individuelle ou celle du lotissement, des classes moyenne et supérieure, confortable, plus ou moins agréable, doté ou entouré d'un jardin après qu'elle eut été depuis le XIXe siècle une résidence secondaire, connoté de luxe et liée à la villégiature. Château : à partir du XIXe siècle, grande demeure de notable, entourée d'un grand jardin ou d'un parc. Le sens a évolué du sens originel de demeure féodale et fortifiée au moyen âge pour désigner une habitation royale ou seigneuriale consacrée au confort et à l'agrément - au détriment de la fonction protective- durant la Renaissance.

montrent les étiquettes de bouteilles de vin et les entêtes des documents commerciaux. Les viticulteurs souhaitent donner à voir la modernité de leurs installations, le niveau de développement et la grandeur de leurs propriétés.

Villa, maison, pavillon sont attribués par les rédacteurs de documentaires et les auteurs de cartes postales indifféremment des spécificités de chacun des programmes. De ce fait, il y'a lieu d'explicitier – en dépit des définitions déjà données et avant de s'adonner à une description détaillée- les critères de différenciation des trois programmes. Ce qui distinguerait la villa du colon ou la maison d'habitation est d'abord l'aspect décoratif extérieur, le choix des matériaux et des techniques constructives, le degré de confort et la communication avec l'espace extérieur. La distinction du château est plus aisée, car, en plus des attributs de la villa, celui-ci tranche par sa grandeur.

Enfin, si nous avons attribué la villa au moyen colon et le château à l'élite rurale, il y'a toujours des exceptions. En effet, la littérature analysée nous présente des colons à la tête de fermes de moyenne et grande cultures non tentés par la villa ou la grande demeure confortable et soignée.



**Planche 11** : étiquette de bouteilles de vin et entêtes de documents commerciaux de divers domaines des trois départements de l'Algérie. Source : compilation auteur d'après documents à consulter sur delcampe.net.

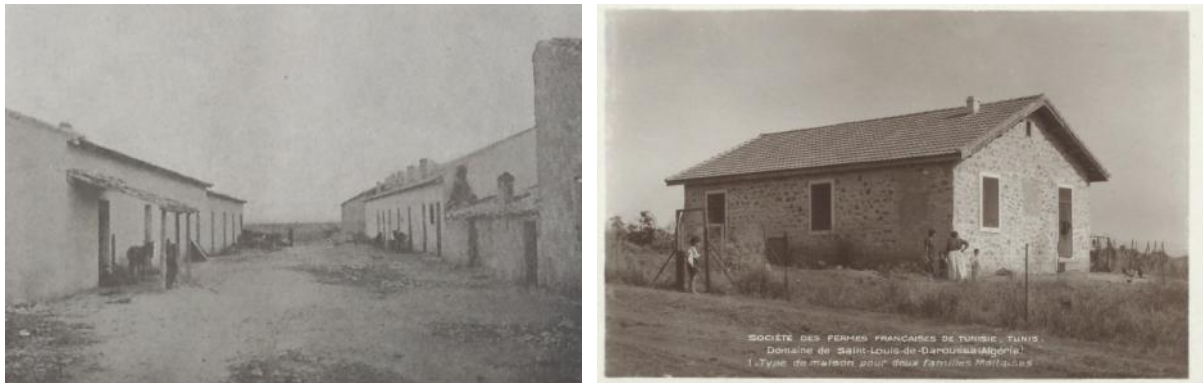
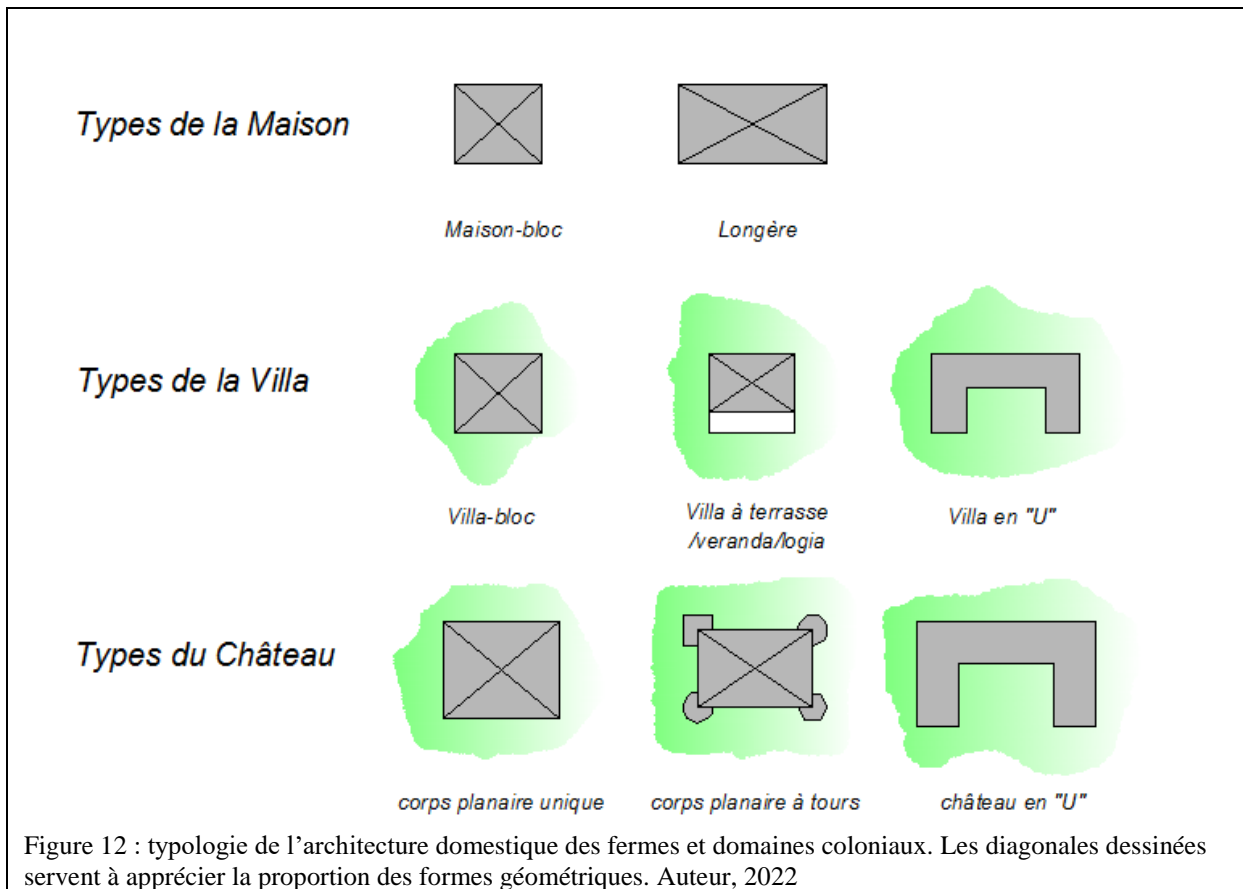


Figure 11 : logements d'ouvriers. À droit : Alger p.585 et maison-type pour deux familles d'ouvriers,

### 3.2 Les types des trois programmes et leurs variations

Dans un deuxième niveau de classification, nous distinguons les types architecturaux des trois programmes suscités en privilégiant le caractère morphologique. Il en ressort, d'après une fine analyse du corpus les types représentés dans la figure ci-après.



Donnons à présent la description et les caractéristiques de chacun des types avec leurs variations le cas échéant.

Les deux types architecturaux pour le programme « Maison » se distinguent par leur taille (bloc/longère) et partagent néanmoins plusieurs caractéristiques. Les maisons sont souvent en lien avec les autres corps de la ferme ; bâties en rez-de-chaussée, parfois à étage, de deux à quatre pièces communiquant l'une avec l'autre ou desservies par un couloir central. Cette disposition est lisible à travers le gouttereau : une porte centrale et de fenêtres (avec encadrement parfois) de part et d'autre. Les procédés constructifs se résument à des murs en moellons (enduits ou non) dénudés de tout signe décoratif, la charpente en bois (sans/avec plafond) et le toit en tuiles canal, l'avant-toit souvent en « génoise »<sup>384</sup>. Bien que ces maisons soient austères, les inspirations sont multiples. Les maisons du pays d'origine furent les premières à être transposées par les colons de la première heure. Épris d'un certain atavisme culturel et n'ayant pas encore abouti à un système de culture stable, « *Chaque famille apporte avec elle [...] ses bâtiments ruraux* »<sup>385</sup> : maison mahonnaise<sup>386</sup>, mas provençal<sup>387</sup> ou encore maison gasconne<sup>388</sup> furent pris comme modèles. La deuxième source d'inspiration, plutôt locale, est à retrouver dans la maison du village de colonisation dessinée – parfois réalisée – par le Génie militaire.

---

<sup>384</sup> Petit encorbellement en tuile canal de un à quatre rangées, en fonction du rang social. Comme son nom l'indique la technique aura été inventée à Gênes (Italie) au XVII<sup>e</sup> siècle et a gagné par la suite le sud de la France où elle demeure d'usage.

<sup>385</sup> P.Berhault, 1938, « La maison du colon algérien et les bâtiments de la ferme », *Algeria, éditions Afrique du nord illustrée* p.

<sup>386</sup> Mahonnaise pour désigner son origine de Mahon et largement de l'île de Minorque (Iles de Baléares rattachés à l'Espagne à partir de 1802). La communauté immigrée en Algérie est surtout connue pour le maraichage. La maison Mahonnaise ou minorquine est connue pour sa petitesse, ses surfaces blanches régulièrement laquée de chaux de l'extérieur comme de l'intérieur, la taille réduite des ouvertures, le toit à tuiles canal non plafonnée ; Nicole DOMENECH-LENZINI, *l'immigration mahonnaise en Algérie, Mémoire vive*, n°52, 2012.

<sup>387</sup> La maison gasconne du sud-ouest de la France est un bloc parallélépipédique sans étage, de maçonnerie de moellons apparents, toit à deux pans de faible pente couvert de tuiles canal. [https://www.pierreseche.com/gascogne-aquitaine\\_fr.htm](https://www.pierreseche.com/gascogne-aquitaine_fr.htm)

<sup>388</sup> Maison paysanne (habitation et locaux agricoles) se caractérisant par une organisation typique de nef centrale et bas côtés de part et d'autre en « vaste bloc rectangulaire en profondeur, sans étage, en pan de bois et torchis, sous un toit à deux versants faiblement inclinés et couverts en tuiles-canal, avec une façade en pignon », Christian Lassure, *L'architecture vernaculaire rurale de la Gascogne et de l'Aquitaine au XIX<sup>e</sup> siècle*, pierre sèche, 2006, [http://www.pierreseche.com/gascogne-aquitaine\\_fr.htm](http://www.pierreseche.com/gascogne-aquitaine_fr.htm)

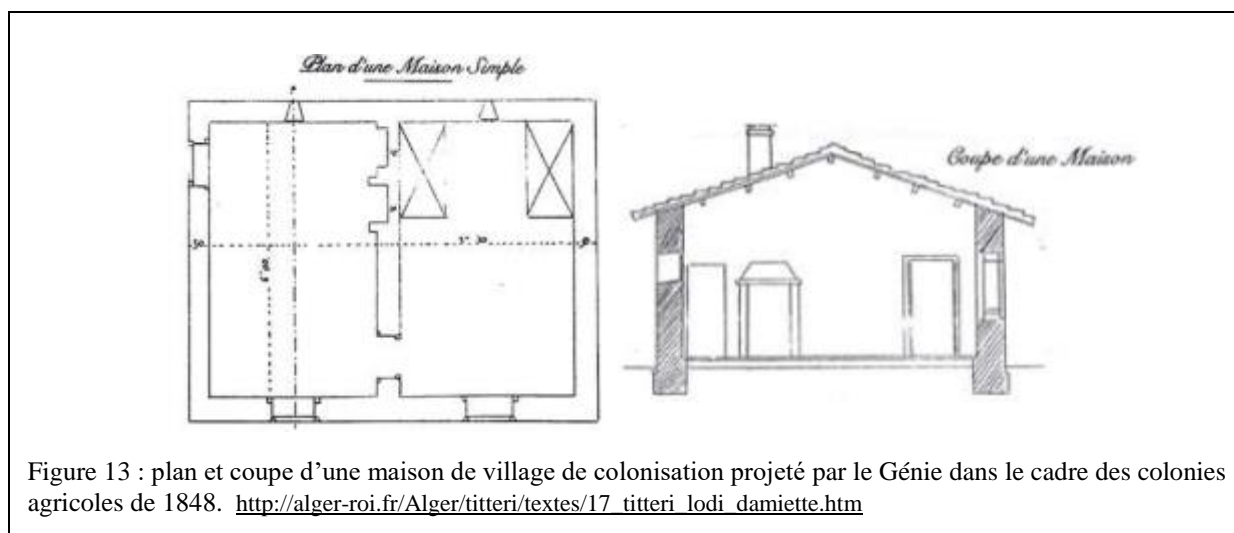


Figure 13 : plan et coupe d'une maison de village de colonisation projeté par le Génie dans le cadre des colonies agricoles de 1848. [http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/17\\_titteri\\_lodi\\_damiette.htm](http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/17_titteri_lodi_damiette.htm)

Quant à la villa, nous en avons décelé trois types. Les types de la villa-bloc et la villa à terrasses sont les plus répandus que le type de la villa en « U ». La taille, le nombre de chambres que l'on peut parfois deviner au nombre de cheminées dénotent le confort de ses résidences. De l'un ou de l'autre de ces types le registre décoratif est riche en vocabulaire : joints horizontaux pour les murs imitant la pierre de taille ; pilastres ou chaîne d'angle aux extrémités du gouttereau ; baies appareillées ou encadrements en arc-boutant pour les fenêtres (tendance Louis XV), bandeau d'étage, céramique, ferronnerie pour balcon, avant-toit supportant le débord par des jambes de force ou orné de lambrequin (frise festonnée en bois ou en métal) ou encore avant-toit fait de génoise ou de briques pleines étagées rangées, toit en tuiles mécaniques plates (marseillaises très répandues<sup>389</sup>) coiffé de crête et poinçon de faitage. Les bâtisses sont en outre surélevées du sol par des caves pour éviter l'humidité. Les villas sont souvent à deux niveaux communicants avec l'environnement : véranda au RDC ou étage doté de balcon ou loggia ou encore se prolongeant par une terrasse orientée pour profiter du soleil et des brises, signes de l'adaptation au climat algérien<sup>390</sup>.

La forme de la villa en « U », la villa-bloc ou à terrasse ou même la maison-bloc empruntent des châteaux européens du moyen âge et de la période modère, pour le premier type la disposition et pour les deux autres types l'escalier extérieur à double volée symétrique menant à l'étage. Cette pratique rompt avec le type de fermes françaises de modeste taille dite « à salle haute » dont l'étage est accessible par un escalier d'une simple volée, fréquent notamment dans le Languedoc et le Lyonnais. Si la filiation avec l'héritage classique et la culture constructive française et européenne est largement démontrée ici, l'attribution stylistique reste difficile, même en faveur d'une architecture éclectique.

*Le château.* Le château « colonial » traduit la tentation au luxe et à l'ostentation même si le véritable placement des colons se trouvait dans la machinerie et le logement vinaires. Plus

<sup>389</sup> Dite aussi « à côte », apparue à partir du milieu du XIX siècle. Le premier brevet de tuile mécanique fut déposé par les frères Gilardoni en 1841.

<sup>390</sup> Inutile de rappeler peut être la prise en compte de la réalité géographique dans le choix de l'emplacement des fermes, cf. chapitre précédent.

rare que les programmes précédents et connus vu leur nombre réduit, les châteaux trouvent place dans les grands domaines. Ce programme aura été commandé par de grands propriétaires pour qui la logique suivante s'applique: à la grande propriété, une grande culture rémunératrice (vigne), de gros moyens (mécanisation et outillages perfectionnés), débouchant sur une disponibilité financière rendant possible la construction de grands bâtiments fonctionnels et résidentiels. Les types que nous avons pu documentés varient entre le château à corps planaire unique (variation avec avant-corps) à l'image des châteaux Le Moyne et Landon; le corps planaire flanqué de tours carré, hexagonale ou circulaire (respectivement châteaux Hamisa, Saint Léon, El hansser) et enfin le château en « U » (Château Draria) (cf. [planche 7](#)). Les références des constructeurs des châteaux sont hétéroclites. Une certaine « architecture de la nostalgie »<sup>391</sup> en clin d'œil aux châteaux normands et de la Loire. Bien qu'ils soient de plaisance, le château d'El hansser prend des éléments du vocabulaire des châteaux forts : tour à meurtrières dont le toit rappelle l'Hourd<sup>392</sup>. Ailleurs, une sorte de minaret remplace la tour dans une architecture de l'imaginaire arabomusulman (domaine Hamisa à Arzew). L'ensemble des châteaux sont dotés de parterres fleuris accompagnés parfois de pièces d'eau<sup>393</sup>.



Planche 12 : exemplaires des types de la maison. Source : cartes postales anciennes.

<sup>391</sup> Expression de Jean-Jacques Deluz, 2010, *Le tout et le fragment*, Barzakh. Chapitre 24, architecture coloniale ou architecture en territoire colonisé, p.188 -199.

<sup>392</sup> Galerie surplombant la tour couverte d'un toit conique permettant la lancée de flèche

<sup>393</sup> A l'absence d'informations, il nous est impossible de donner des détails sur les matériaux et les techniques constructives.



Planche 13 : exemplaires des types de la villa. Source : livres d'or



Planche 14 : exemples de châteaux, de haut en bas : source : cartes postales et livre d'or d'Alger.



#### 4 La cave coopérative de vinification: la fixation de deux modèles

Si les gros colons (propriétaires de domaines) disposent de leurs propres caves, les petits et moyens ne pouvaient se les permettre. La coopération permet d'éviter à ces derniers des installations coûteuses, d'améliorer la qualité du vin par des procédés vinification développés qu'offrent les caves et enfin faciliter la vente en unifiant la production de toute une région. En effet, petit et gros colons pouvaient espérer produire des vins de qualités comparables, car rien ne différencie une cave particulière d'un grand domaine d'une cave coopérative de même taille : « Grâce à elles [caves coopératives], les petits propriétaires viticulteurs peuvent voir traiter leurs récoltes avec autant de soins que s'ils possédaient une de ces caves modèles, à la machinerie puissante et compliquée, qui semblerait devoir demeurer l'apanage des gros seigneurs de la terre »<sup>394</sup>.

Ainsi les petits et moyens colons prennent conscience des avantages de la coopération avec le tournant du XXe siècle, une fois les problèmes de vinification furent résolus en Algérie et les méthodes de vinification devenues stables et maîtrisées<sup>395</sup>. « L'union fait la force et le bon vin » cette sentence inscrite sur la cave coopérative Hammam Bouhdjer résume le mobile de cette mutualité<sup>396</sup>. Ainsi, la première cave coopérative date de 1905<sup>397</sup>, inaugurant un mouvement de construction industrielle d'abord dans l'Algérois puis dans l'Oranie après la fin de la Première Guerre mondiale<sup>398</sup> (cf. Annexes).

Le processus de mise en place des caves coopératives tient en grande partie aux institutions de l'État. La construction en est décidée par le conseil municipal et l'amortissement « s'effectue à l'aide du gouvernement général de 6/10 % du montant à 20 % d'intérêt remboursable en dix années ; d'une subvention gracieuse de 1/10 % accordée par le gouvernement général ; les 3/10 % seuls sont à fournir par les intéressés [adhérents]<sup>399</sup>. ». Enfin, le terrain recevant le projet de la cave pouvait être acquis ou offert par l'un des adhérents. Sa localisation s'approche le plus possible des chemins de desserte du vignoble, de la voie de communication ou du chemin de fer le cas échéant. Les caves coopératives regroupent de 20 à 60 adhérents

---

<sup>394</sup> Livre d'or Alger, op.cit., p. 438

<sup>395</sup> Notamment maîtrise de la température de fermentation, H. Isnard, 1954, *La vigne en Algérie, étude géographique*, Tomes 2, éditions Ophrys-Gap, p.200.

<sup>396</sup> Des caves coopératives françaises portent dans leurs cartouches des inscriptions tout à fait similaires

<sup>397</sup> tout comme son homologue française située dans le Roussillon à Maussane (Hérault) datant de la même année, Jacques GUÉRIN, 2017, *les caves coopératives dans les villages du var- des constructions repérables dans le tissu villageois, pierre d'angle, le magazine de l'ANABAF*, en ligne :

[https://anabf.org/pierredangle/dossiers/xixe/les-caves-cooperatives-dans-les-villages-du-var-des-constructions-reperables-dans-le-tissu-villageois?5197A743-D9DF-014A-8D72-067B4F96F1CE\\_kis\\_cup\\_C6FA3ED5\\_6D17\\_47D1\\_B6E2\\_F4B02CC905E0](https://anabf.org/pierredangle/dossiers/xixe/les-caves-cooperatives-dans-les-villages-du-var-des-constructions-reperables-dans-le-tissu-villageois?5197A743-D9DF-014A-8D72-067B4F96F1CE_kis_cup_C6FA3ED5_6D17_47D1_B6E2_F4B02CC905E0)

<sup>398</sup> Baroli, p132, Livre d'or Oran, p.67. le création des caves coopératives, en Algérie comme en France, trouvent un encadrement juridique en 1906 avec la loi fixant les conditions d'agrément et de fonctionnement des caves coopératives, livre d'or Oran, p.67.

<sup>399</sup> Les Chantiers nord-africains... ["puis" Chantiers... ; Chantiers. Architecture, décoration, urbanisme, travaux publics]. 1932/01-1932/06. P.317

ayant une moyenne d'une 30ha chacun. La capacité des caves va d'une dizaine à une centaine de milliers d'hectolitres<sup>400</sup>.

Sans se livrer à l'explication du processus de fabrication du vin, nécessitant la prise en compte de plusieurs détails impliquant d'importantes digressions, spécifions-nous les espaces (locaux) principaux nécessaires à la fabrication du vin avec leurs exigences ainsi les opérations qui s'y déroulent<sup>401</sup>.

La cuverie - appelée aussi cuvier, vendangeoir ou pressoir – est l'espace de fermentation du moût de raisin. La fermentation (cuvaïson) est l'aboutissement d'opérations précédentes commençant dès réception du raisin dans le conquêt ; vient après le l'éraflage (séparer le squelette de la grappe) puis foulage (éclatement des baies pour obtenir le mout). Une fois la fermentation terminée, après plusieurs jours, on procède au pressurage du marc (élément solide) et à l'égouttage du mout (jus). Toutes ces opérations s'effectuaient mécaniquement dans tous les domaines et caves coopératives. La fermentation s'accompagne d'un dégagement de chaleur à contrôler ; de ce fait le refroidissement devient nécessaire au risque d'arrêter l'action des levures. De ce fait, le local de la fermentation doit être aéré à la fois pour participer au refroidissement naturel des cuves et pour activer la fermentation par l'oxygène de l'air.

La cave de logement (ou d'élevage) - appelé aussi chais, cellier, caveau lorsqu'il est souterrain- sert comme son nom l'indique au logement et au vieillissement du vin avant sa mise en bouteille. Espace pour lequel il faut minimiser l'apport solaire, donc l'écart de température, étant donné que ce phénomène conduit à un vieillissement prématuré et à une dégradation du goût du vin. La contenance des caves est le plus souvent supérieure à celle de la cuverie en raison du temps long (plusieurs mois) nécessaire à l'élevage du vin. Cela permettra aussi de recevoir les vins de différents cycles de fermentation.

L'association ou la séparation de ces deux espaces antinomiques - l'un produisant de la chaleur, l'autre devant en être à l'abri (frais), l'un doit être fermé et l'autre aéré a dicté durant les XIXe et XXe siècles trois dispositions pour les caves particulière et coopérative: (1) Cuverie et cave superposées dans un seul bâtiment unitaire, la première étant toujours au-dessus de la seconde ; (2) Cuverie et cave disposées dans un même bâtiment d'un seul niveau-caractéristique des caves de taille modeste - prenant le plus souvent une configuration (plan) en fer à cheval : fermentation au centre et logement autour; (3) Cuverie avec machinerie dans un bâtiment et la cave (amphores) dans un autre adjacent formant deux bâtiments jumeaux, accolés ou peu espacés reliés par la tuyauterie transportant le mout. Il faut souligner que c'est grâce à la mécanisation-motorisation du processus de vinification qu'il est devenu possible d'opter à des dispositions en un seul niveau (dispositions 1 et 3) et ce à partir de 1890 en Algérie. Jadis, l'invention du modèle médocain de « cuverie à étage » (disposition 1) durant la

---

<sup>400</sup> D'après analyse de corpus constitué par les reportages écrits et les dossiers graphiques des revues spécialisées.

<sup>401</sup> Nous écartons volontairement le détails du processus distinguant la production de vin rouge et blanc ou rosé ou encore l'éventuel mélange des vins

seconde moitié du XIXe siècle fut largement adopté et plébiscité en France et en Algérie du fait qu'il a mis fin au portage des vendanges à bras d'homme<sup>402</sup>.

D'une disposition à étage ou en bâtiments jumelés, l'ensemble de ces imposantes bâtisses aux allures d'usines édifiées en Algérie- de plan rectangulaire et de façade principale sur pignon – sont tout à fait similaires au point où nous pouvons parler d'une fixation de modèle architectural. Seul le nombre de fils d'amphores différencie la taille des caves. Ce module décide de la largeur du bâtiment et le nombre de rangées des amphores peut être deviné de l'extérieur par leur espacement formant des couloirs de circulation et longeant tout le bâtiment et émanant des portes visibles sur le pignon principal. Cette configuration rationnelle assurant un fonctionnement efficace permet une extension facile de la cave par adjonction de nouvelles rangées contiguës au premier noyau ou par un allongement dans le sens de la longueur si le nombre d'adhérents se trouve augmenté.

La structure portante des caves est réalisée en béton armé ou en structure métallique, qui chacune des deux atteignent des portées à chaque fois supérieure à 10 m dans le sens de la largeur. Les murs sont exécutés le plus souvent en remplissage de ciment sinon en maçonnerie de pierre de 30 cm minimum. Les toits reposent sur des charpentes métalliques ou formées par des coques paraboliques en béton témoignant d'une maîtrise plastique de ce nouveau matériau. Les longs pans sont ajourés par des claustras hauts en béton laissant pénétrer la lumière et permettant l'aération notamment de la cuverie de fermentation se trouvant à l'étage.

Ces bâtiments industriels, mais aussi commerciaux, devaient séduire. Les expressions architecturales dans lesquels s'expriment les architectes des caves reflètent fidèlement l'évolution de l'architecture de la période coloniale en Algérie. La lecture stylistique pourrait être largement faite sur le pignon, seule surface supportant le travail de composition et d'expression des auteurs. Nous trouvons, la non-architecture (pignon et pan long sans décoration), la tendance éclectique et classique (pignon à gradins, oculus, petites baies jumelles, chaînages d'angle harpés, rampants assisés en sifflet, fronton formé par retour de corniche et couronnement en minuscule campanile), styles Art déco<sup>403</sup> et moderne s'exprimant dans la pureté et la plasticité du béton (larges auvents suspendus, claustras monumentaux ou étroits répétés et inscrits dans des arcs, couronnement de pignon en grands arcs, baies à meneaux en béton) ; même néo-mauresque de l'imaginaire arabomusulman traditionnellement consacré aux bâtiments urbains de prestige (arcs outrepassés, arcatures rythmées, carreaux de céramique ou mosaïques en façade, auvents typiques de la Casbah d'Alger). De plus de ses signes, le pignon reçoit bas-relief, mosaïques ou céramiques célébrant la vigne (feuilles et grappes) ou encore des cartouches portant la raison sociale et la date d'édification de la cave.

---

<sup>402</sup> BESCHI, Alain. L'invention d'un modèle: l'architecture des «chais» en Gironde au XIXe siècle. *In Situ. Revue des patrimoines*, 2013, no 21.

<sup>403</sup> Voir au sujet des caves réalisés dans un style art déco, la toute récente publication Nabila Métair, *Art déco à Oran*, éditions Bel Horizon, 2022.

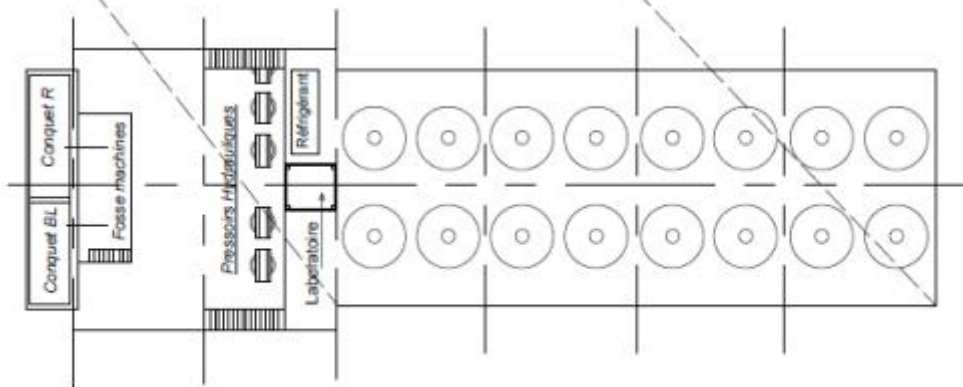
Les caves algériennes considérées comme exemplaires en matières de procédés de vinification mécanisés et d'organisation des cuviers et chais figurent dans le « premier véritable traité exclusivement dédié à l'architecture et aux équipements viticoles »<sup>404</sup> : *Les celliers, construction et matériel vinicole, avec la description des principaux celliers du Midi, du Bordelais et de l'Algerie* publié en 1896<sup>405</sup>. Plus tard, les mêmes mérites leur valent citation dans la revue spécialisée *Techniques et Architecture* dans un numéro consacré aux industries agricoles dans lequel on recommande des dispositions architecturales tout à fait similaires à celles des caves algériennes : « cuves de formes régulières, alignées en files parallèles, laissant entre elles des couloirs de manœuvre, halle des machines en façade commandant ces couloirs. Cette disposition à couloir, qui facilite beaucoup les agrandissements successifs qui sont réalisés alors par simple juxtaposition de bâtiment élémentaires identiques, est de beaucoup maintenant la plus répandue »<sup>406</sup>.

---

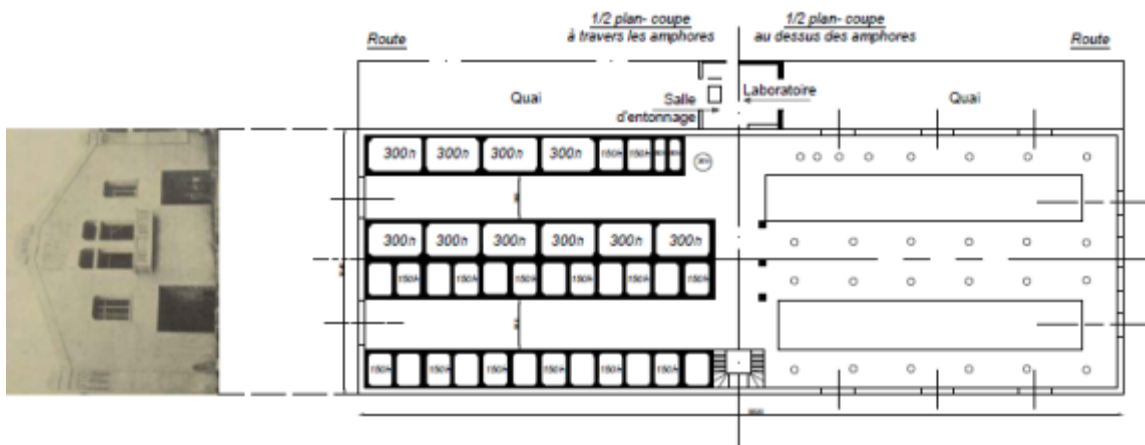
<sup>404</sup> BESCHI, Alain. L'invention d'un modèle: l'architecture des «chais» en Gironde au XIXe siècle. *In Situ. Revue des patrimoines*, 2013, no 21

<sup>405</sup> FERROUILLAT, Paul. *Les celliers, construction et matériel vinicole*. Camille Coulet, libraire editeur, 1896.

<sup>406</sup> H Bertrand-Arnoux, les bâtiments vinaires, *Techniques et Architecture*, N°5-6 mai-juin 1943, p.156-159.



**Cuverie de 4800 hl**



**Cave de 15 000 hl**

Planche 15 : plans de la cuverie et de la cave de logement, cave coopérative de Mascara, Théodore Geghre, architecte, 1932. Dessin et collage de l'auteur d'après [Chantiers nord-africains, 1932/07-1932/12, p.886-887](#).

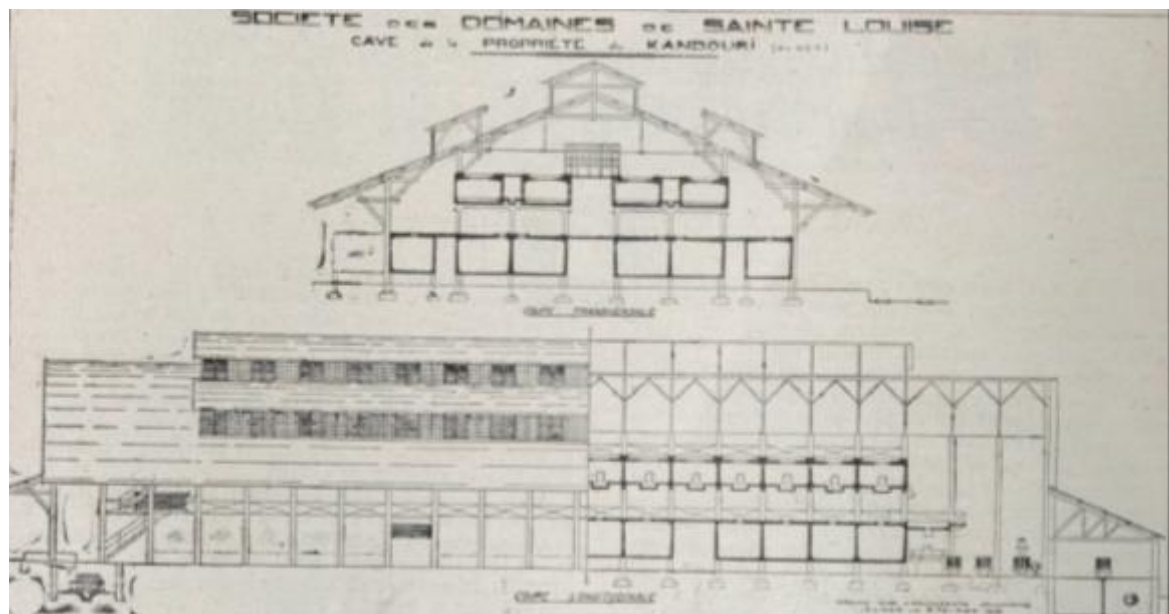
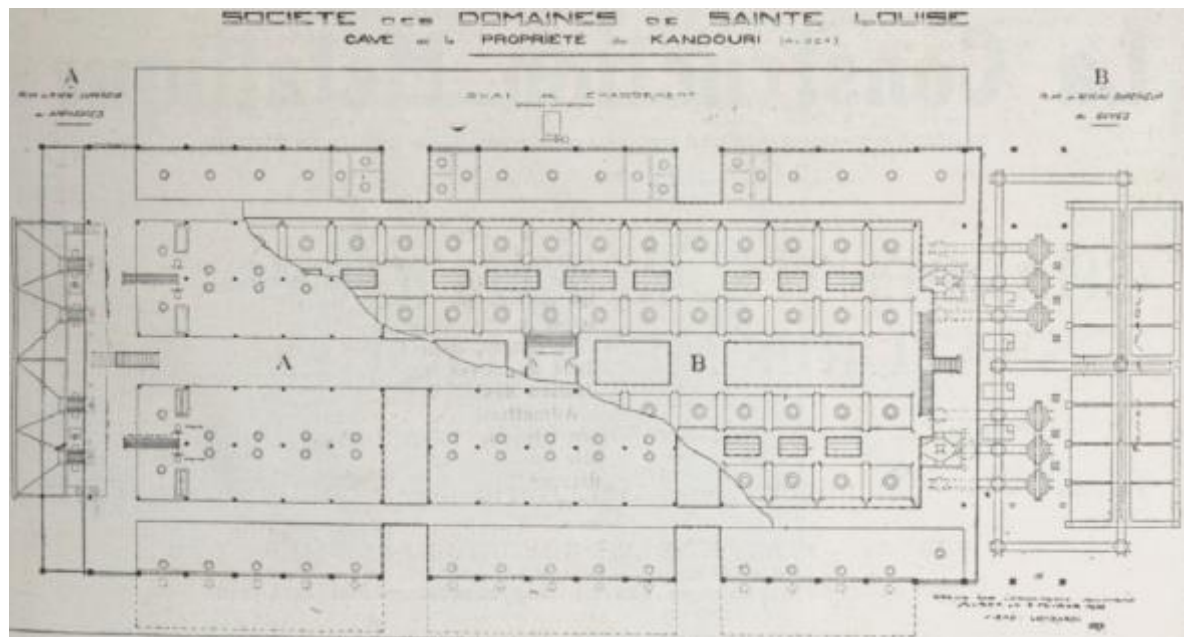


Planche 16 : plan et coupes de la Cave du Kandouri (société des domaines sainte-Louise), Lombardi, Architecte, compagnie du béton industriel d'Oran pour le béton armé. Source : [Les Chantiers nord-africains... \["puis" Chantiers... ; Chantiers. Architecture, décoration, urbanisme, travaux publics\]. 1929/01-1929/06.P.78-79.](#)



Planche 17 : de gauche à droite, de haut en bas : caves de coopératives de Thiers ville ; de la passet Oran ; oued klalluc ; Gouraya ; 2 Montenotte ; de Lavigerie ; de saint – leu ; d’Orléans ville. Voir d’autres planches en Annexes. Sources : [cartes postales anciennes](#).

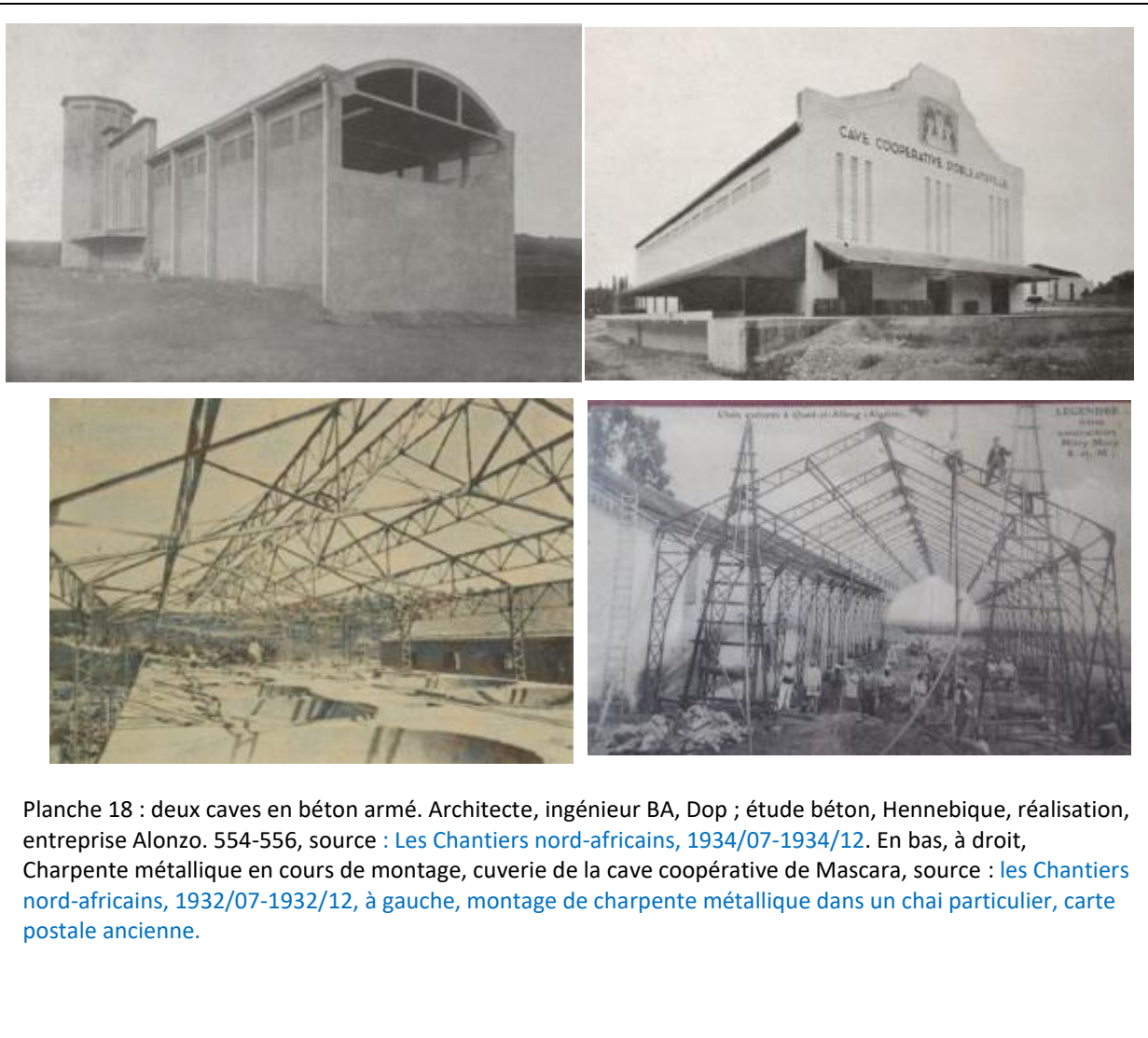


Planche 18 : deux caves en béton armé. Architecte, ingénieur BA, Dop ; étude béton, Hennebique, réalisation, entreprise Alonzo. 554-556, source : [Les Chantiers nord-africains, 1934/07-1934/12](#). En bas, à droit, Charpente métallique en cours de montage, cuverie de la cave coopérative de Mascara, source : [les Chantiers nord-africains, 1932/07-1932/12](#), à gauche, montage de charpente métallique dans un chai particulier, carte postale ancienne.

## 5 Les constructeurs : autoconstruction et architecture savante

Il y'a lieu de nuancer les postulats considérant l'architecture rurale comme terrain de l'anonymat. Il y'a certes, les programmes de la non-architecture tels que les bâtiments agricoles et les maisons très modestes que d'aucuns attribueraient à l'autoconstruction ou à une mise en œuvre nécessitant peu de qualification. Certaines maisons et fermes du temps de la conquête sont conçues et réalisées par le génie militaire. Toutefois, l'analyse de notre corpus, les archives et le terrain s'avèrent inopérants quant à l'identification des concepteurs de ces villas. Pour les châteaux, un seul architecte a été identifié à travers le corpus constitué sans doute parce que les rédacteurs des reportages étaient intéressés par la mise en avant du progrès technique et les sacrifices des colons que par des informations qui intéresseraient peu le large public. Tout de même le caractère architectural de toutes les grandes demeures écarte l'hypothèse d'une autoconstruction. Les caves coopératives, autre programme d'architecture industrielle, richement documenté permet une étude complète du projet architectural à son exploitation. En effet, les auteurs de ces caves assurent de véritables missions de maîtrise d'œuvre en collaborant avec des entreprises de béton armé, de charpente métallique et de



couverture, de menuiserie, d'installations mécaniques et électriques pour le machinisme vinaire. Ce programme occupe une place importante dans le travail des architectes au point de constituer avec les silos à grains l'un des quatre sections de *l'exposition moderne d'architecture et d'urbanisme* tenue à Oran en 1937 et organisée par le syndicat des architectes du département d'Oran en collaboration avec des architectes venus de la métropole<sup>407</sup>. Les architectes auteurs des caves furent de formation diverse : architecte-ingénieur, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur de béton armé<sup>408</sup> tandis que la commande opaque et non contrôlée des programmes résidentiels aurait probablement attiré en plus de ceux-ci des architectes autodidactes ou ceux de l'administration coloniale<sup>409</sup>.

Aux côtés des concepteurs, les entreprises spécialisées monopolisent le marché de la construction résidentielle et industrielle<sup>410</sup>. La maison Hennebique et les frères Perret universellement connues pour leurs systèmes constructifs en béton armé sont présents à travers de nombreuses entreprises concessionnaires<sup>411</sup>. D'autres entreprises françaises avec des succursales en Algérie à l'exemple de Borsari et compagnie, ingénieur-constructeurs assurant tous travaux de ciment armé, amphores, silos..etc. Le marché de la construction métallique (charpente) est lui aussi tenu par les maisons intervenant régulièrement à l'image des ateliers Durafor.

À la marge de tout ce mouvement de construction à la campagne, des figures de proue du mouvement moderne en architecture ont eu une part de la commande rurale. C'est le cas de Le Corbusier (1887-1965) qui profite de la commande d'une résidence rurale formulée par le Domaine Peyrissac à Cherchell (1942, projet non réalisé) au nord centre l'Algérie pour aller jusqu'à une reproduction formelle fidèle à l'esquisse de la ferme radieuse. Jean Bossu (1912-1983) à la marge de son chantier de reconstruction d'oréansville (1956) construit une ferme de style moderne dans laquelle il reproduit lui aussi l'esprit de la ferme Quesnel qu'il dessine à l'occasion de la reconstruction du village Bosquel<sup>412</sup> durant les années 1940. On doit également à George-Henri Pingusson (1894-1978) les logements et l'aménagement de la ferme Cabaud à Biskra (1960). En dépit du lien direct de Le Corbusier avec l'aménagement rural formalisé notamment dans l'ouvrage *Les trois établissements humains*, Jean Bossu en plus de son expérience du village Bosquel fut très actif dans le chantier de l'enquête sur

---

<sup>407</sup> Les trois autre sections sont : les édifices privé et public, l'aménagement des espaces publics et les ouvrages d'art, voir [exposition d'architecture et d'urbanisme Oran, Les Chantiers nord-africains... \["puis" Chantiers... ; Chantiers. Architecture, décoration, urbanisme, travaux publics\], dixième année, 1937-01](#)

<sup>408</sup> Certains noms sont les auteurs de plusieurs projets de caves d'un réseau coopératif (région). Nous nous abstenons de donner des noms et d'occulter d'autres. Les noms de ces architectes peuvent être consultés à travers les annuaires des architectes (France. Afrique du Nord. Colonies) et les revues spécialisés édités dans l'Afrique du nord et les colonies, cf., chapitre I.

<sup>409</sup> Comme en témoigne la recherche faite sur les architectes d'Alger, [Chebahi M et Piaton Claudine, « Les architectes d'Alger, 1830-1940 », in B. Aïche, J. Hueber, T. Lochard, C. Piaton \(dir.\), Alger, architectures 1830-1940, Arles, Honoré Clair, 2016, pp. 30-49.](#)

<sup>410</sup> L'établissement Louis Grasset spécialisé dans le béton armé fondation, entreprise Bertin (BA et entreprise générale), l'établissement Meyer spécialisée en charpente-menuiserie et battage de pieux, établissement Robert pour la métallurgie, charpente métallique et ferronnerie, [livres d'or des trois départements, op.cit.](#)

<sup>411</sup> [PIATON, Claudine, GODOLI, Ezio, et PEYCERÉ, David. Construire au-delà de la Méditerranée l'apport des archives d'entreprises européennes \(1860-1970\). Arles : Honoré Clair, 2012. Dans chaque département se trouvaient des entreprises de spécialités différentes.](#)

<sup>412</sup> Département de la Somme, région Hauts-de-France, France

l'architecture rurale en France<sup>413</sup>, Pingusson fut également auteur de plusieurs fermes en Lorraine<sup>414</sup>.

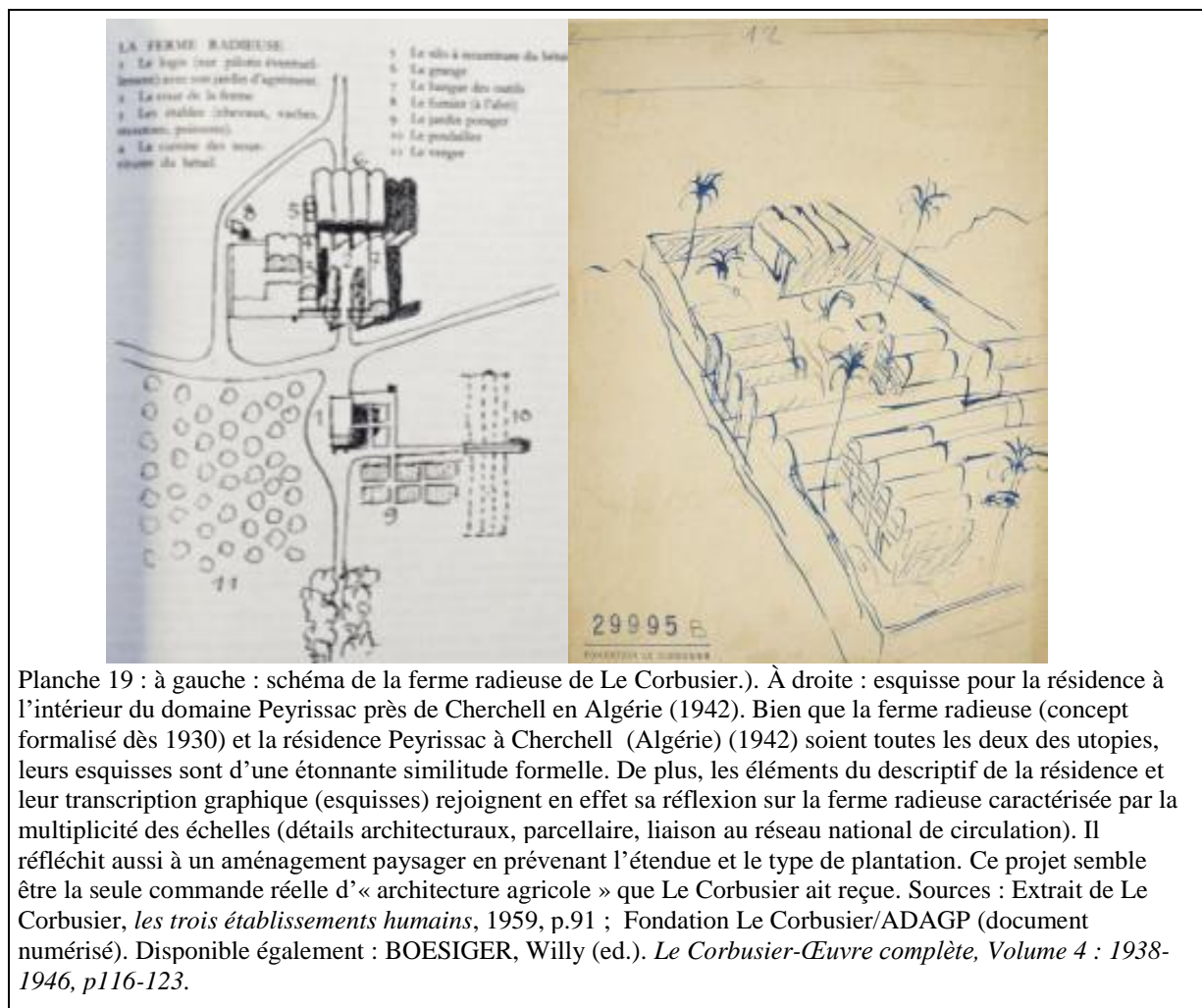


Planche 19 : à gauche : schéma de la ferme radieuse de Le Corbusier. À droite : esquisse pour la résidence à l'intérieur du domaine Peyrissac près de Cherchell en Algérie (1942). Bien que la ferme radieuse (concept formalisé dès 1930) et la résidence Peyrissac à Cherchell (Algérie) (1942) soient toutes les deux des utopies, leurs esquisses sont d'une étonnante similitude formelle. De plus, les éléments du descriptif de la résidence et leur transcription graphique (esquisses) rejoignent en effet sa réflexion sur la ferme radieuse caractérisée par la multiplicité des échelles (détails architecturaux, parcellaire, liaison au réseau national de circulation). Il réfléchit aussi à un aménagement paysager en prévenant l'étendue et le type de plantation. Ce projet semble être la seule commande réelle d'« architecture agricole » que Le Corbusier ait reçue. Sources : Extrait de Le Corbusier, *les trois établissements humains*, 1959, p.91 ; Fondation Le Corbusier/ADAGP (document numérisé). Disponible également : BOESIGER, Willy (ed.). *Le Corbusier-Œuvre complète, Volume 4 : 1938-1946*, p116-123.

### ***Encadré 2 : le génie militaire en Algérie***

Le Génie militaire a pour fonction d'intervenir dans l'art des fortifications, la construction d'ouvrages d'art militaires, l'entretien des bâtiments appartenant aux armées et l'aménagement des terrains. En France, à partir de la Révolution de 1789, le génie militaire s'est évolué en créant des officiers, des hommes de troupe et un service qui gérait la gestion et l'entretien du domaine immobilier de l'armée. La France disposait de directions et d'établissements du génie répartis sur l'ensemble du territoire national et dans les départements et territoires d'outre-mer, regroupant des ingénieurs en bâtiment et travaux publics, des architectes, des urbanistes, des techniciens et conducteurs de travaux.

Le génie militaire en Algérie était chargé d'effectuer un ensemble de missions : fortifier les villes, s'occuper des travaux des territoires mixtes et militaires, réaliser le réseau routier (afin

<sup>413</sup> Voir notamment sa méthodologie proposée pour l'étude des techniques locales de construction à l'échelle d'une région, [architecture d'aujourd'hui](#), N°22, mars 1949, p.49

<sup>414</sup> [Architecture d'aujourd'hui](#), N°22, mars 1949, p.93

de faciliter la circulation des militaires), alimenter les localités en eau, créer des villes et des villages et parfois construire des maisons... etc. Ces ingénieurs du génie militaire étaient formés généralement au sein de l'école de Metz où ils suivent une formation scientifique et pluridisciplinaire. Par conséquent, ils apprennent l'architecture militaire et civile, la stéréotomie, le dessin, les coupes, la charpenterie, la poussée des terres, la résistance des matériaux, l'hydraulique et la géométrie appliquée. Ils apprennent aussi une parfaite gestion de l'emploi des matériaux et de la main d'œuvre. Les mêmes ingénieurs sont soumis aux ordres d'un général commandant supérieur du Génie placé à Alger. Puis, en 1846, les services de la colonisation avaient mis en service trois commandants gérant les trois directions qui sont : Blida, Constantine et Oran. L'ensemble du service est sous les ordres du ministre de la Guerre à Paris. Le comité du Génie installé à Paris avait pour mission de contrôler les projets, de donner des ordres et des conseils aux directions départementales et aux chefferies, et de conserver tous les documents techniques : plans, maquettes, machines. Le chef du Génie de chaque place a sous ses ordres des subalternes, sergents de leur grade qui dessinent les plans et rédigent les devis. Le service comprend enfin des troupes pour la réalisation des travaux. Les méthodes tout aussi militaires sont rationnelles et permettent la transmission facile, d'un projet en cours d'élaboration d'un ingénieur à un autre sans que le projet ne se trouve perturbé. Les dessins sont normalisés selon les règles arrêtées par le comité du Génie. D'après, Khedidja BOUFENARA , *Le rôle du Génie militaire dans la production des villes coloniales. Annaba et Constantine*, Thèse de doctorat ès sciences, Urbanisme, 2010, p.175 suiv.

## 6 Une théorie d'architecture rurale en Algérie

La construction rurale de la période coloniale confrontée au manque de ressources graphiques et écrites – accompagnant l'acte de bâtir ou postérieures à celui-ci — rend le questionnement des manuels de constructions pertinent.

L'apparition de cette littérature en France coïncide avec la conquête de l'Algérie et le début d'un large mouvement de construction liée à la colonisation agricole. La France, grande nation agricole et l'un des premiers pays de l'imprimerie, diffuse à partir de la fin du XVIIIe siècle une théorie de l'architecture rurale<sup>415</sup>. Les manuels dont il est question véhiculaient des idées destinées à un public de propriétaires dont les intentions sont soit d'entreprendre des travaux de construction dans les exploitations qu'ils administrent soit de les suivre en les confiant à des constructeurs (entreprises, artisans). Cette « théorie de l'architecture pour tous »<sup>416</sup> a pour objet de « concevoir et construire les édifices relatifs à l'agriculture, qu'ils

---

<sup>415</sup> Cette théorie fut diffusée principalement par le livre. Les historiens de l'architecture rurale notent l'absence d'une corporation ou école ayant été à l'origine ou à la maturation d'une théorie de l'architecture rurale. Voir GARRIC, Jean-Philippe, HERNU, Juliette, D'ORGEIX, Emilie, *et al.* *L'art de bâtir aux champs. Bibliographie. In Situ. Revue des patrimoines*, 2013, no 21.

<sup>416</sup> GARRIC, J. P. « La théorie de l'architecture pour tous », In Philippe Grandcoing (dir.) *Fermes idéales en Limousin*, Limoges, Editions Culture et Patrimoine en Limousin, 2010, p. 15-30.

répondent en premier lieu à des fonctions d'exploitation ou à des ambitions esthétiques »<sup>417</sup>. À titre d'exemple dans *Architecture rurale et pratique, à l'usage des propriétaires et des ouvriers de la campagne* on ira jusqu'à expliquer, dans un long développement, la marche pour dessiner un plan<sup>418</sup>.

Cette littérature fut le véhicule d'une transmission vers l'Algérie d'une littérature agricole - concédant une part subsidiaire à la construction rurale - à travers la vulgarisation, les publications des associations d'agriculteurs français, la presse agricole ouverte à une élite d'agronomes de formation métropolitaine circulant entre les trois pays du Maghreb<sup>419</sup>, les manuels spécialement destinés aux colonies ou encore à travers l'enseignement agricole, le tout ayant démarré avec le début de la colonisation (années 1840). Cette transmission aura été faite de deux manières.

(1) à travers les manuels/traités édités spécifiquement pour les colonies, dont l'Algérie. Nous trouvons dans cette catégorie les manuels destinés au colon agriculteur dont la construction agricole et domestique est traitée dans quelques pages ou prenant un chapitre entier. Citons entre autres le *Manuel pratique de l'agriculteur algérien, grande culture, économie rurale [...] matériel et constructions agricoles*<sup>420</sup>. Les mêmes auteurs de cet ouvrage, défenseurs de l'idée d'une « agrologie nord-africaine » publient trente ans plus tard un ouvrage plus complet comportant deux chapitres sur la construction rurale et l'hygiène de la ferme : *Traité pratique d'agriculture pour Le Nord de l'Afrique*<sup>421</sup>. Par ailleurs, des contributions auront été proposées à des revues telles *Revue agricole d'Afrique du Nord*, *Revue agricole et viticole de l'Afrique du nord* ou aux bulletins scientifiques comme *Bulletins de l'administration agricole (ministère de l'agriculture)* ou encore à la presse générale à l'exemple de « Constructions rurales effectuées par les colons eux-mêmes » publié dans *La croix de l'Algérie et de la Tunisie*. Cette littérature n'est pas sans lien à celle éditée en France<sup>422</sup> (cf. ci-après). Cette filiation se fait par la référence aux manuels/traités français ou par le biais de personnalités à double expérience à l'image d'un certain Max Ringelmann (1861-1931), membre de l'Académie d'agriculture de France, auteur à la fois du traité *De la construction des bâtiments ruraux : principes généraux de la construction*<sup>423</sup> et par la suite de *Génie rural appliqué aux colonies*,<sup>424</sup> dont l'Algérie ou d'autres plus attentives à ce qui se publie en métropole.

(2) à travers les manuels/traités édités en France. Nous trouvons dans cette catégorie les ouvrages auxquels les manuels publiés pour les colonies font référence ainsi qu'un riche corpus d'ouvrages dont nous ne pouvons établir un lien direct à travers la citation, mais dont

---

<sup>417</sup> GARRIC, J. P. Vers une agriculture. *Architecture des constructions agricoles (1789-1950)*. Bruxelles: Mardaga, 2014, p11.

<sup>418</sup> SAIN-FÉLIX, A. J. M. *Architecture rurale, théorique et pratique, à l'usage des propriétaires et des ouvriers de la campagne..* JM Douladoure, 1820.

<sup>419</sup> BESSAOUD, Omar. Notes introductives à une histoire des institutions agricoles et des élites coloniales au Maghreb. *Insaniyat/إنسانيات. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 1998, no 5, p. 171-186.

<sup>420</sup> Lecq et Rivière, 1900, Editeur, Challamenl, Paris

<sup>421</sup> CH, RIVIÈRE et LECQ, H. *Traité pratique d'agriculture pour le nord de l'Afrique, Algérie-Tunisie-Maroc-Tripolitaine*. 1928.

<sup>422</sup> Ringelmann invite dans son « *génie rural..* » à l'observation des caractères locaux tels que l'adaptation au climat et l'usage des ressources locales.

<sup>423</sup> Paris, librairie Hachette, 1892

<sup>424</sup> Paris, Augustin Challamel, 1908

les techniques constructives de l'architecture rurale édifée en Algérie en sont l'application<sup>425</sup>. Il s'agit pour ces derniers de recueils « grammaticaux » de l'architecture à même d'offrir une documentation de la culture constructive de la société coloniale en Algérie. Ces manuels prescriptifs illustrés sont de véritables encyclopédies de la construction et du génie civil. L'on trouve des détails sur les matériaux et leur mise en œuvre ; un savoir-faire sur chaque élément de la construction (escalier, couvertures, combles, fondation...) ; la disposition de la ferme comme entité globale (complexe agricole), les règles d'aménagement des locaux (localisation, emplacement, orientation, chauffage, ventilation) distingués entre : logement pour l'homme prenant des sections modestes, logement pour les animaux plus abondants vu diversité des locaux (étable, écurie, bergerie, porcherie) et parfois logement pour les produits ; les travaux de génie civil (stabilisation et drainage des terres, route). Citons quelques exemples : la première publication française *Traité des constructions rurales et de leur disposition*<sup>426</sup> qui date de 1802 et fut une traduction anglaise d'un document du bureau d'agriculture de Londres ; *Traité d'architecture rurale*<sup>427</sup> publié en 1810, premier véritable ouvrage français d'architecture rurale. Viennent ensuite plusieurs travaux comme Encyclopédie générale de l'architecte-ingénieur. Architecture rurale. Traité de constructions rurales<sup>428</sup> premier du genre à être rédigé par un architecte (Ernest Bosc), *Constructions agricoles et architecture rurale* (1889)<sup>429</sup> ; *la ferme moderne : traités des constructions rurales* publié en 1920<sup>430</sup>. En dépit de la pléiade du savoir-faire prescrit et d'autres sujets traitant du cout des constructions ou de la jurisprudence, les manuels français peuvent être unifiés par certaines thématiques partagées à savoir : une pensée architecturale rationnelle ; constructions fonctionnelles et utilitaires, techniques constructives innovantes et visée hygiéniste (cf. encadre X). Par ailleurs, d'autres manuels de la même période plutôt documentaires ou les dessins de bâtiments existants ou imaginés servent comme modèles à de nouvelles constructions ne trouvent pas écho dans la colonie<sup>431</sup>.

### **Encadré 3 : thématiques des manuels et traités français d'architecture rurale**

*Pensée architecturale rationnelle.* L'on note dans la plupart des manuels explorés la proscription d'un « luxe inutile », un penchant vers un dépouillement architectural expliqué par les raisons économiques des fermiers, les expressions géométriques sont simplifiées, les volumes réguliers. Ce n'est pas étonnant que l'ensemble de ces ouvrages contienne les estimations budgétaires des types de constructions proposés. *Constructions (avant tout) fonctionnelles et utilitaires.* Chaque manuel consacre une partie à la disposition des bâtiments

<sup>425</sup> Les enquêtes de terrain sur l'architecture rurale de la colonisation française en Algérie nous laissent supposer que cette production matérielle demande des connaissances architecturales et techniques et qui auraient été érigées sans doute avec art et méthode.

<sup>426</sup> [Le comte de Lasteyrie](#)

<sup>427</sup> [Perthuis, 1810, Imprimerie Crapelet-Paris](#). L'auteur fut un ancien officier du génie et membre de la société d'agriculture de la Seine

<sup>428</sup> [Bosc, Ernest \(1837-1913\), 1875](#)

<sup>429</sup> [Buchard \(1850-19..?\), publié en 1889, librairie J-B Baillière-Paris](#)

<sup>430</sup> [Librairie Larousse-Paris](#)

<sup>431</sup> [Idir Benaïdja, 2019, architecture rurale de la colonisation française en Algérie \(1830-1960\) : circulation d'hommes et d'idées, colloque final du programme de recherche CAMU, MMSH, Aix-en-Provence, les 18 & 19 novembre 2019.](#)

qui obéit à une logique générale de fonctionnement de la ferme la plus commode en fonction de la taille du domaine, du cheptel, des orientations préférentielles des bâtiments, etc. Les connaissances relatives à la construction de chaque bâtiment spécialisé sont également données (écurie, étable, bergerie, porcherie, poulailler, colombier, bâtiments vinaires, granges, greniers). *Techniques constructives*. Tout en considérant que le problème majeur de l'architecture rurale soit jusqu'au XVIIIe siècle celui de techniques constructives permettant d'ériger de vastes constructions, les manuels des deux siècles d'après apportent un savoir abondant sur les matériaux (pierre, brique, chaux, sables, mortiers, plâtre, béton...) et sur le perfectionnement des techniques anciennes comme le pisé. *Visée hygiéniste*. Les améliorations à faire au niveau des bâtiments agricoles tirent leurs fondements d'une dénonciation de l'existant, elles font écho à l'hygiénisme naissant du XIXe siècle. La salubrité devrait être de mise à travers une bonne orientation des bâtiments pour tirer profit du soleil tout comme la séparation des locaux destinés aux hommes et ceux destinés aux bêtes. Il est également possible de lire derrière ce discours d'apparence technique sur la construction agricole une certaine volonté de réformer la société rurale. *Références culturelles (latentes)*. Sans que ces références soient affichées, il est fait référence dans les traités/manuels à ce qu'est appelée au XVIIIe et XIXe siècles en Europe « la ferme ornée ». C'est-à-dire la recherche d'un aspect paysager associant terre productive, jardin d'ornement et bâtiments de la ferme, le plus souvent dans une composition géométrique. De plus, le goût pour le néo-classicisme ou au modèle italien de bâtiment néo-toscan et néo-palladien est palpable chez les auteurs.

Source : [Idir Benaidja, 2019, architecture rurale de la colonisation française en Algérie, loc.cit.](#)

qui poste dans l'angle formé par les ailettes de la tuile qui est placée au-dessous, de sorte que celle-ci une fois accrochée ne peut glisser.

Un autre système de tuile à emboîtement est celui qui est représenté par notre figure 141. Il existe deux modèles de tuiles de ce genre, le grand modèle dont quatorze suffisent pour recouvrir un mètre carré et qui pèse 55 kilogrammes. Le petit modèle, qui en nécessite vingt-deux et qui pèse de 35 à 40 kilogrammes par mètre carré.

Voilà ce que nous avons à dire sur les couvertures en tuile; il existe une infinité de systèmes plus ou moins brevetés, car cette grande industrie a tenté bien des améliorations, mais nous ne pouvons nous appesantir plus longtemps sur cette question; nous allons passer immédiatement aux autres genres de couverture, aux couvertures en pierre.

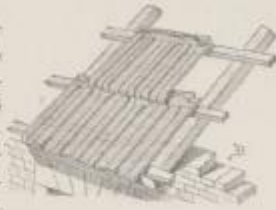


Fig. 141. - Couverture en tuiles à emboîtement.

minées forcément dans une pièce, l'une d'elles par sa position, par sa construction, peut avoir un plus fort tirage que sa voisine, elle attire dès lors un plus grand courant d'air, elle peut même amener dans la pièce un vide partiel suffisant pour déterminer un courant descendant par l'autre cheminée, ce qui occasionne de la fumée, si les cheminées sont dans deux pièces contiguës communiquant par une porte; on évite le désagrément que nous venons de signaler en fermant cette porte, dans le cas précédent pour éviter la fumée il faut fermer par une trappe l'une des cheminées, ou si l'on veut allumer des feux dans les deux à la fois, il faut établir à chacune d'elles de fortes ventouses.



Fig. 231. - Manière possible d'une cheminée par rapport au vent.

Si le sommet d'une cheminée est dominé par un édifice, une éminence, une colline ou même une montagne, suivant le vent qui règne cette cheminée

qui sert d'ossature à la dalle de ciment armé.

**Système Hennebique (N<sup>o</sup> 216 à 218).** — L'armature comprend des barres rectilignes, telles que *ab*, et des barres pliées, telles que *cdef*, la partie horizontale *de* se trouvant au même niveau que *ab*; les barres droites alternent avec les barres pliées. Pour relier la partie supérieure de la dalle avec le réseau métallique, les barres droites

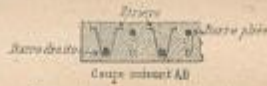


Fig. 218 à 219. - Système Hennebique.



Fig. 218. - Coupe d'un plancher système Kietz.

sont entourées par un étrier dont les bouts sont noyés dans le ciment. Ces étriers sont en plus grand nombre près des bords de la dalle qu'au milieu. Les barres sont en fer rond, les étriers en fer plat. Les types de répartition n'existent pas; cependant on arme parfois la dalle dans le sens transversal par un réseau de barres droites.

permettait de contrôler à et A en faisant  $P = 240$  kilogrammes,  $e = 4$  mètres,  $f = 8$  mètres; on obtient :  $A \times 1^{\text{re}}, 42, 0 = 40,50$ .  
Si le calcul conduisait à des ouvertures impossibles à réaliser, on trouverait

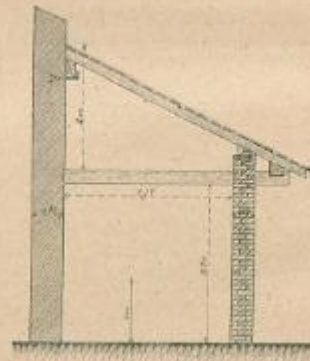


Fig. 141. - Appuis.

par la difficulté en armant les poutres, on recourt au les soutenant par des

Planche 20 : extraits des manuels. En haut, encyclopédie générale de l'architecte-ingénieur, op.cit., 1875. En bas, la ferme moderne, op.cit., 1920.

## 7 Conclusion

L'histoire de l'architecture rurale de la colonisation agricole de l'Algérie est celle d'un passage du provisoire et du rudimentaire au durable, de productions anonymes à des œuvres signées. Cette évolution aura pris un siècle. Elle fut d'abord le résultat du Génie militaire et de colons-constructeurs pour être ensuite un champ d'intervention des architectes. Si les premiers ont eu une vision tout à fait utilitaire et pragmatique de la construction (maçonnerie solide, charpente bien exécutée, construction surélevée du sol humide...), les seconds, plus sensibles à la dimension esthétique du bâti, se sont exprimés dans des styles architecturaux définis (néoclassique, néo-mauresque, Art déco, style moderne) en faisant siens les matériaux en vogue et collaborant avec une multitude d'entreprises spécialisées.

La dispositions des fermes et domaines obéissent à des considérations rationnelles et tendent pour la majorité vers le bâti autour d'une cour. La construction des maisons n'est pas standard, mais uniforme de par une économie des techniques constructives. Sans obéir à des styles particuliers, elle est truffée d'emprunts au vocabulaire de l'architecture européenne et particulièrement française. La villa comme catégorie résidentielle dont les expressions architecturales formées, elle aussi, d'emprunts et de références à l'architecture européenne ne s'inscrit dans une tendance architecturale rend l'attribution stylistique impossible. Le château, fait rare et apanage de l'élite rurale fut construit pour servir l'image des plus importants domaines, est un fait certain d'architectes au service de la grande culture (vigne particulièrement).

Par ailleurs, qu'il s'agisse, de la maison ou de villa - mêmes construites dans une architecture austère- adoptent un signe particulier qui mérite une lecture sémiotique. L'escalier à double volée symétrique menant à l'étage, traditionnellement consacrée aux châteaux (escalier d'honneur), serait le symbole de la demeure du colon. Sans être un élément de l'architecture vernaculaire des pays de départ, il peut être le signe d'une construction évolutive, probablement le résultat de l'imaginaire architecture méconnue par les colons nés en Algérie le colon qui en fait certainement un symbole de pouvoir et de réussite sociale. Sa propagation dans toute la colonie serait le fait d'une imitation sociale. Encore faut-il voir dans les caves coopérative du néo-mauresque une connotation coloniale ou un gout collectif pour l'exotisme ?

Ni éclectique, ni tout à fait transposé dans le pays d'accueil, mériterait elle le qualificatif de vernaculaire ? Des nuances s'imposent. Une part de cette architecture bien qu'elle doit au territoire, son assise, ses matériaux, sa dépense, et partiellement sa main d'œuvre importe les techniques, le registre décoratif et est le fait de constructeurs allochtones. Une autre part, en profitant des mêmes ressources locales, est de caractère plus algérien de par son adaptation au climat et au sol, mais est le fait de français et d'européens d'Algérie, d'expression d'un imaginaire d'ici et d'ailleurs (néo-mauresque). L'interprétation des types architecturaux des pays de départ se limite aux balbutiements de colons nouvellement débarqués en terrain d'accueil. Pas de transposition de modèles, ni ceux du pays d'origine ni ceux imagés des manuels d'architecture rurale. Inversement, les caves sont à l'origine d'une théorie de l'architecture viticole. En somme, cette architecture, du point de vue des phénomènes architecturaux, sociaux et de l'histoire des techniques et de l'art tient du sol algérien plus qu'elle en tient d'ailleurs. Elle est le fruit d'une société certes « coloniale », mais locale ayant eu sa propre trajectoire. Bien que nous lui reconnaissant son caractère savant, le qualificatif vernaculaire en plus ne serait un oxymore.

Les considérations esquissées ci-haut quant à la mise en évidence de la morphologie des corps de fermes n'auront un vrai sens que si étudiées dans une aire géographique déterminée avec une connaissance fine du système agraire et de l'histoire de l'implantation humaine, dimensions que nous considérerons dans le chapitre suivant.



## Chapitre V : L'architecture rurale des plaines littorales de Béjaia

« Cette région présente ce caractère particulier et à peu près unique en Algérie de la colonisation entreprise exclusivement par l'initiative privée, au milieu des populations indigènes. Elle ne comprend aucun village de colonisation, mais seulement de grandes fermes entourées de vignes étendues »  
H. Pensa, 1894.

### Plan du chapitre V

1. Connaissance du cadre naturel
2. La mise en place et l'évolution de la colonisation
3. Etude collective et pré-inventaire de l'architecture rurale de la plaine
4. Le territoire et le paysage mise en valeur
5. L'intérêt et la patrimonialisation de l'architecture rurale

## Introduction

Dans ce chapitre il s'agira d'étudier l'architecture rurale dans un territoire délimitée. Les phénomènes discutés ici sont l'illustration de la colonisation agricole, étudiée jusque-là dans les chapitres précédents, dans ses dimensions historique, géographique et architecturale, comme phénomène national. Sans changer d'angle d'approche, le territoire des plaines littorales de Béjaïa illustre ainsi la colonisation agricole de l'Algérie et la nuance par ses particularités. Car comme nous l'avons montré précédemment avec d'autres chercheurs l'étude de la colonisation et ses établissements humains ne peut se prêter aux conclusions monolithiques.

Le terrain retenu pour notre investigation s'est fixé avec le temps qu'a pris la préparation de cette thèse. De l'idée d'étudier l'architecture rurale dans tout le département, nous nous sommes résigné à l'étude d'une « parcelle territoriale » restreinte et exiguë mais toutefois intéressante de par le caractère hybride de la colonisation qui y a pris place (colonisations officielle et libre)<sup>432</sup>. De plus, cette colonisation, intervient tardivement, dans un moment de maturité des politiques de colonisation – donc de territorialisation- âgée en ce moment de plus 40 ans. Par ailleurs, l'originalité de notre entreprise, nous a conduits à s'intéresser aux artefacts isolés (corps de fermes et domaines) pour lesquels le territoire des plaines littorales de Béjaïa en est un spécimen. Ici la colonisation s'est opérée par fermes isolées et sans l'érection de centre de colonisation (village). Les archives et ressources que nous avons pu constituer durant la période du parcours doctoral ont été également décisives. L'heureuse découverte d'une étude universitaire en géographie – avec une large part au travail de terrain- élaborée durant la colonisation même (1955) a conforté notre choix et consolidé notre positionnement méthodologique car nous avons tenu à ne dissocier l'architecture du territoire (f. chapitre I)<sup>433</sup>. L'intérêt de cette démarche est discuté dans le chapitre initial de la présente thèse, quant à la légitimité des architectes à l'étude des territoires les exemples sont nombreux<sup>434</sup>.

De plus, nous avons estimé nécessaire, avec le temps qui nous sépare du phénomène colonial, d'aborder l'évolution des structures foncières et des architectures ainsi que les représentations actuelles qu'ont en fait la population de la wilaya de Béjaïa, aussi eu égard de la naissance d'un intérêt patrimonial amorcé par l'inscription d'une cave particulière dans l'inventaire supplémentaire de la wilaya de Béjaïa.

C'est ainsi que ce chapitre se présentera en trois sections. La mise en place de la colonisation (géographie et histoire), le pré inventaire de l'architecture rurale (connaissance et compréhension) et enfin l'intérêt et la patrimonialisation de cette architecture.

---

<sup>432</sup> Le facteur temps fut aussi décisif car il n'était pas possible d'étudier toutes les architectures du département

<sup>433</sup> Il n'a pas été possible de trouver pareille matière pour une étude complète, du territoire à la brique.

<sup>434</sup> Ceux ayant inspiré notre travail sont ceux de Jean Bossu et Tarik Bellahsene, op.cit.

## 1 Connaissance du cadre naturel des plaines littorales de Bougie

*Géographie physique et hydrologie.* Le cadre géographique du terrain d'investigation se présente comme un couloir littoral de près de 40 kilomètres de longueur et d'une centaine de mètres à 3 kilomètres de profondeur, le tout resserré entre la mer Méditerranée et les premières pentes de la chaîne montagneuse des Babors dans la partie occidentale de la petite Kabylie<sup>435</sup>.

Cette façade maritime fait partie d'une entité plus vaste qui est le golf de Béjaïa dont l'avancement de la mer en hémicycle (dénommé cote de Saphir) s'inscrit entre la ville éponyme (cap Carbon) et la ville de Cavallo (cap Cavallo auj. El-Aouana) distantes de quelques 20 mille marins au centre de la cote septentrionale de l'Algérie et face au port Toulon sur l'autre rive de la Méditerranée<sup>436</sup>. La première ville, Béjaïa, est à 230 km à l'est d'Alger (capitale de l'Algérie) et à 209 km de Constantine (chef-lieu du département).

La bande qui nous intéresse particulièrement est formée de deux plaines, que nous désignons désormais par les plaines littorales de Béjaïa (Bougie), celle d'Acherchour (jusqu'à la BK 24) et d'Aschrite (dite aussi forêt d'Aschrite, de la BK 24 à BK 35), séparées par le cap Aokas. L'on peut inscrire également cette région entre le Lac Tamelaht - asséché et occupé aujourd'hui en grande partie par l'aérodrome de Béjaïa - et l'Oued Agrioun<sup>437</sup>. Cette étendue de la wilaya de Béjaïa comprend aujourd'hui trois localités : Tichy, Aokas et souk-el-tenine.

Les plaines sont traversées par plusieurs oueds. Les plus grands sont l'oued Soummam et Oued Agrioun ayant leurs zones d'alimentation très éloignées du littoral et par conséquent des crues rares et peu dangereuses. Il existe de plus un réseau d'oueds montagneux qui ont leurs bassins dans les proches montagnes de fortes pentes : d'est en ouest : Oued Temelaht, Oued Akeddou, Oued Marsa qui donne son nom à la commune mixte, Oued Affalou, Oued Djemaa, Oued Zitoun, Oued Tabellout, Oued Sidi Réhan, Acif N'tiberhine. Le régime de ces oueds modifie la topographie de la plaine, qui, en traversant des versants imperméables ou érodés de l'arrière-pays causent, par les crues et les accumulations, l'érosion de parcelles cultivées, des inondations et des alluvionnements non négligeables<sup>438</sup>. Certains n'atteignent la mer et finissent en marais et lagunes (Oued Akeddou, Oued Tabellout, Oued Sidi Réhan).

***Découpage administratif et démographie.*** Les deux plaines sont livrées progressivement à la colonisation et auront à recevoir respectivement deux lotissements de fermes officiels : les fermes de l'Oued Marsa (1872) en premier et un peu plus tard les fermes de Oued Agrioun et Sidi Rehane (1883). Ces deux plaines constituent les trois quart de la façade maritime de la commune mixte d'Oued Marsa qui au moment de sa création officielle (arrêté du 25 août 1880, à effet au 1er octobre) comprenait que le territoire des fermes d'Oued Marsa (arrêté de délimitation du 13 avril 1872 et allotissement en 20 fermes) et des tribus et douars

---

<sup>435</sup> Certains massifs de la commune d'Oued Marsa : Beni-Smaïl (1700 m), Kéfrida et de Sidi-Djaber (1260 m).

<sup>436</sup> 1 mille marin = 1.852 kilomètre

<sup>437</sup> Il s'agissait pratiquement d'une lagune, toutefois c'est l'appellation usuelle qui est donné ici

<sup>438</sup> [Christiane Bolard, La colonisation européenne du golfe de Bougie, Diplôme d'étude supérieur en géographie, Université Aix-Marseille 1, 1955, P.14-17](#)

d'indigènes<sup>439</sup>. Plus tard, lors de la suppression des communes mixtes (réforme communale 1957) les fermes des deux plaines seront réparties entre quatre nouvelles communes<sup>440</sup>. La commune Cap Aokas - créée par arrêté du 7 janvier 1957 avec siège à Aokas - se formera du seul douar de la tribu des Beni M'Hamed et une partie des fermes d'Oued Agrioun et Sidi Réhan, l'autre partie des mêmes fermes étant rattachée à la commune de Souk-el-tenine. Par un autre arrêté du même jour, la commune de Djoua englobera une partie des fermes d'Oued Marsa ainsi que le douar éponyme et l'autre partie est rattachée à la nouvelle commune de Tichy.

Le suivi de la démographie des occupants des fermes des deux plaines est lacunaire faute de sources documentaires. L'on estime, la population européenne (1886) à 101 français (d'origine ou naturalisés) et à 57 étrangers (européens)<sup>441</sup>. Peu de temps après, au moment de la mise en possession de la totalité des lots (1892), elle augmente de 88 âmes (189 hab) pour la population française et reste inchangé pour le nombre d'étrangers<sup>442</sup>. Elle sera estimée à 250 habitants au tournant du XXe siècle<sup>443</sup>.

#### ***Encadré 4 : la commune mixte***

La commune mixte est issue du découpage des territoires militaires selon le décret du 1<sup>er</sup> janvier 1869 propre à l'Algérie et ne vient pas donc de l'assimilation administrative à la métropole. Elle est dite mixte parce qu'elle rassemble sur la même autorité Européens et autochtones en une « agrégation de territoires, centres de colonisation, *Douars*, formant en vertu d'un arrêté du Gouverneur Général une circonscription administrative dotée de la personnalité civile et financière »<sup>444</sup>. Les Européens sont ceux qui se concentrent dans les centres agricoles, les lots de fermes ou les centres urbains créés par les militaires. Les communes mixtes militaires sont intégrées dans le territoire civil par le décret du 24 décembre 1870 et deviennent des communes mixtes civiles. La commune mixte disparaît définitivement en 1947 pour de nouvelles municipalités soit indigènes, soit européennes. Les limites de la commune mixte suivent le relief naturel.

*Voir en annexes le découpage administratif durant la présence française en Algérie.*

<sup>439</sup> Les tribus et douars sont nombreux, nous citons ceux de la façade maritime : d'oued en est : Beni Mimoun, Beni Amrous, Beni Melloul, Beni m'hamed, beni Hassein et beni segoual, [Céline Julliard sous la direction de Pierre Gombret, fonds de la commune mixte d'oued Marsa, ANOM, Aix-en-provence, 2015.](#)

<sup>440</sup> Le décret de suppression date du 28 juin 1956 mais les communes mixtes subsistent jusqu'en 1957, [Isabelle CHIAVASSA, Les communes mixtes d'Algérie. Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 2018, no 137, p. 169-171.](#)

<sup>441</sup> Gouvernement général d'Algérie, statistiques générales de l'Algérie : années 1885, 1886 et 1887, imprimerie Bouyer, Alger, 1889.

<sup>442</sup> Gouvernement général de l'Algérie, tableau général des communes de l'Algérie, imprimerie pierre fontaine, 1892.

<sup>443</sup> Dictionnaire des communes de l'Algérie, imprimeur-éditeur Pierre fontana, 1903.

<sup>444</sup> C. Collot, *op. cit.*, *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale*, p. 104 .

**Le climat, Le sol et l'agrologie.** La région est une zone tempérée de température faible et régulière comparable au Midi en France et s'inscrit globalement dans le domaine méditerranéen. Il existe pratiquement deux saisons : un hiver doux et pluvieux et un été chaud et sec rassemblant ainsi les attributs des climats chauds et tempérés. Les gelées sont rares et la grêle est absente. La température la moins élevée est enregistrée en février (7°/6°) et la plus chaude en juillet (30°/9°). La contribution de la mer à garder des températures élevés en hiver est à signaler et c'est ainsi que les périodes végétatives dans les plaines devancent celles de l'arrière-pays coupé de la mer par l'écran montagneux<sup>445</sup>. Ce facteur favorise la culture des primeurs. Les vents soufflent du nord et de l'ouest en hiver et de l'Est et du Sud durant la saison chaude. Ceux de l'Est apportent une brise favorable aux cultures. Les pluies tombent à partir de septembre et cessent carrément en mai ou juin et parfois seulement de novembre à Avril mais bien arrosée comparant aux autres régions d'Algérie (une moyenne de 1036 mm)<sup>446</sup>.

Les terres sont siliceuses, calcaires ou argileuses selon des proportions différentes entre les deux plaines et même à travers la même plaine. La plaine d'Acherchour est faite d'alluvions argileux-siliceuse homogènes (par ordre décroissant, limon, argile, calcaire).le sol est léger et a tendance à s'échauffer rapidement. Dans la plaine d'Aschrit, le sol est silico-argileux avec des proportions de calcaire à l'extrémité Est (près d'Oued Agrioun), avec en général, la prédominance suivante : sable fin siliceux, limon, argile, calcaire<sup>447</sup>. Quant à la géologie du périmètre de colonisation, les deux plaines sont exclusivement formées par des alluvions. Leur stratigraphie est faite de calcaire principalement, de grès, de schistes, de flysch et de marnes<sup>448</sup>.

**L'économie et l'infrastructure.** Le pays est fortement enclavé et la proximité du port de Bougie ne profite pas à la région tant que durant plusieurs décennies les vins et les autres produits de la terre transitent par Alger. L'isolement géographique est synonyme d'isolement économique : « les conditions locales de l'économie du golfe de Bougie procède de la situation géographique du lieu. En effet, la ville et son périmètre sont éloignés d'Alger, qu'on ne peut atteindre que par un long détour. L'accès aux hauts plateaux est difficile par la petite Kabylie et ne se fait que par la vallée de la Soummam. La route qui réunit Bougie à Sétif n'a été entreprise qu'après 1865. Le chemin de fer d'Alger à Bougie est postérieur à 1875. Dans ces conditions, la région économique que constitue le golfe a été privée d'accès vers l'intérieur pendant très longtemps. Il n'existait pas de débouché possible vers l'extérieur. La ville elle-même ne pouvait pas constituer un marché régional capable d'absorber une production agricole ou maritime autre qu'embryonnaire. [...] »<sup>449</sup>. Nous ne omettons toutefois de signaler l'existence d'un réseau de marchés locaux dans lequel s'insèrent deux *souks*

---

<sup>445</sup> Christiane Bolard, *La colonisation européenne du golfe de Bougie*, Diplôme d'étude supérieur en géographie, Université Aix-Marseille 1, 1955, P.27

<sup>446</sup> Comice agricole de l'arrondissement de Bougie, Bougie, monographie, productions, commerce et industrie, climatologie, minéralogie, imprimerie Bizou, 1900.

<sup>447</sup> Christiane Bolard, *La colonisation européenne du golfe de Bougie*, Diplôme d'étude supérieur en géographie, Université Aix-Marseille 1, 1955, P.17-19

<sup>448</sup> Ibidem, P.4-5

<sup>449</sup> Ibidem, P.63. la route longeant le golfe n'avait que 8km de longueur en 1874, Bougie monographie

d'Oued-Marsa : Aokas et Souk el tenine<sup>450</sup> qui sont particulièrement les lieux d'échange des indigènes.

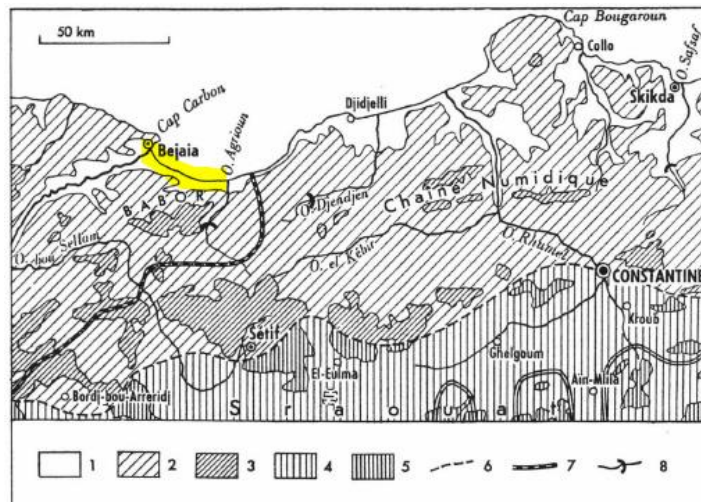
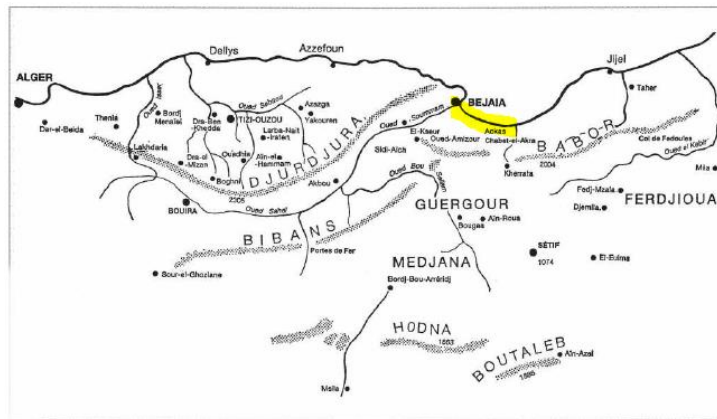
Une fois la colonisation mise en place, la principale vocation de la plaine sera la viticulture qui aura été le salut de la colonisation de peuplement de toute l'Algérie « C'est sans doute la crise phylloxérique de 1875, qui a eu d'énormes incidences en Algérie. [...]. Ce n'est qu'à la suite de la destruction des vignes françaises que le vignoble algérien fut constitué, et qu'on crut voir dans la vigne la culture coloniale par excellence. Les plaines du golfe de Bougie n'échappent pas à la conséquence de l'invasion phylloxérique en France. Ici comme partout dans les régions littorales de l'Algérie, on planta de la vigne et d'autant plus facilement qu'il y avait des précédents »<sup>451</sup>. Le démarrage de la viticulture tient également à l'apport extérieur de capitaux, ce sont les lyonnais qui l'implantent dans les plaines du golfe de Bougie et qui la pratiquent selon la tradition bourguignonne<sup>452</sup>. Là, l'agriculture n'a pas connu les vicissitudes de l'expérimentation comme cela a été le cas durant les débuts de la colonisation à travers le pays.

---

<sup>450</sup> C'est le marché souk el tenine ( marché du lundi) qui donne son nom à la commune créée en 1957. Pour le réseau des marchés dans le wilaya de Béjaia, voir Jaques fontaines, les souks de la wilaya de Béjaia, cahiers géographiques de l'ouest, N° 7-8, 1981-1982, p.51-92

<sup>451</sup> [La colonisation européenne du golfe de Bougie](#), op.cit., P.64

<sup>452</sup> Ibidem, P.100. certains vins de la région sont vendus en France sous les étiquettes de crus de Bourgogne,



La région des Babors et de la Petite Kabylie. 1. Plaines et vallées au-dessous de 200 m – 2. Montagnes et collines de l'Atlas tellien – 3. Au-dessus de 1 000 m – 4. Montagnes et collines de structure plissée simple – 5. Au-dessus de 1 000 m – 6. Limite sud de l'Atlas tellien – 7. Limite orientale des parlers berbères – 8. Barrages et centrales électriques (d'après J. Despois et R. Raynal).

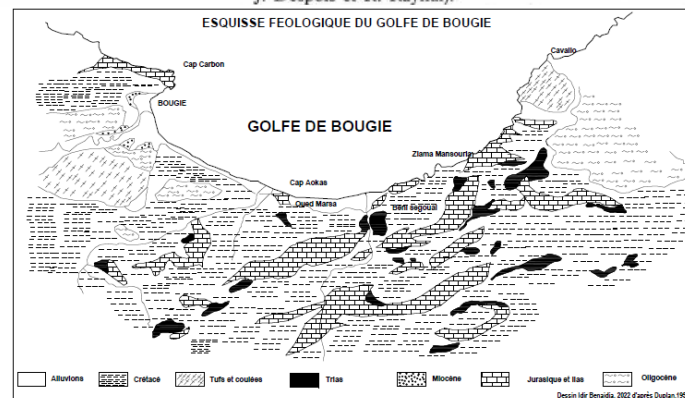


Planche 21 : carte de la Kabylie et Relief de la région des Babors et de la petite kabylie

Sources : E.B. et M. Dahmani, « Kabylie : Géographie », in Salem Chaker (dir.), 26 | *Judaïsme – Kabylie*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », no 26), 2004 [En ligne] ; G. Camps, « Babors », in Gabriel Camps (dir.), 9 | *Baal – Ben Yasla*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », no 9), 1991 [En ligne]. L. Duplan, la région de Bougie, XIXème congrès géologique international, Alger, 1952

Le système de culture dans les plaines littorales se résume comme suit : petite propriété maraichère, culture moyenne de la vigne et polyculture pour les domaines de plusieurs

centaines d'hectares<sup>453</sup>. La vigne (10 à 100 ha) se complète par la céréaliculture, les arbres fruitiers (olivier, caroubier, figuier), le maraichage, agrumes et fourrage (toutes entre 1 à 5 ha)<sup>454</sup> au point de parler de poly-activité au lieu de polyculture proprement dit. Celle-ci devient de plus en plus une évidence à partir des années 1880 dans toutes les régions du pays suite aux multiples crises ayant touché la filière et la prise de conscience sur le danger que représente un système monoculture. C'est ainsi que l'agrumiculture prend du terrain dans la plaine à partir de l'année 1937 suite à la surproduction et à la mévente du vin<sup>455</sup>. Durant le début des années 1950 on prédit remplacement de la vigne par l'agrumiculture et l'élevage<sup>456</sup>.

Plus de 60 % des fermes sont exploitées directement par leurs propriétaires. La location et la gérance sont les deux autres modes de faire valoir du reste des propriétés des plaines. Bien que le nombre de viticulteurs et l'ampleur de leur production rend pertinent la construction d'une cave coopérative de vinification, celle-ci ne verra pas le jour. Une mutualité tardive (années 1940) a concerné plutôt le matériel, l'approvisionnement ou les fruits et légumes<sup>457</sup>. Pareil pour le crédit agricole qui arrive en 1942 au secours des colons affaiblis notamment par les crises post seconde guerre mondiale<sup>458</sup>. La main d'œuvre indigène quotidienne et saisonnière est de bon marché et a de tout existée – sauf au moment de la guerre 39-45 - par le simple fait que l'indigène a été contraint à intégrer le marché colonial du travail après que son équilibre socioéconomique et son rapport au sol soient rompus.

Les mêmes liaisons assurant l'expédition des produits agricoles auraient ramené les matériaux de construction, car hormis les moellons (schiste le plus souvent), le bois, le plâtre (extraits et fabriqué à Souk-el-tenine) et le gravier naturel que l'on récupérait sur les lits d'oueds, les autres matériaux (tuiles mécaniques, le carrelage et carreaux de céramique, marbre, briques pleines de terre cuite) furent ramenés dans un périmètre proche. Nous pensons particulièrement à la carrière de granite ouverte à Cavallo au tournant du XXe siècle ; à l'usine à chaux et ciments située à Sidi-Yahia dans la ville de Bougie fondée en 1891 par les lyonnais frères jumeaux Ferrouillat qui sont également grands propriétaires et exploitants de plusieurs centaines d'hectares à la plaine d'Aschrit (cf. infra) ; à une tuilerie dans la plaine de Bougie, à une briqueterie près de La réunion sur la vallée de la Soummam. Une monographie de Bougie mentionne par ailleurs l'existence « d'importants ateliers de forge, mécanique, serrurerie, charronnage, scieries, des fabriques de céramique ». Nous manquons de sources fiables sur ce fleuron industriel<sup>459</sup>. De plus, la richesse des propriétaires des plaines littorales aurait probablement supprimé les contraintes de distances.

---

<sup>453</sup> Christiane Bolard, *La colonisation européenne du golfe de Bougie*, P.108

<sup>454</sup> Ibidem, P.118-120

<sup>455</sup> Ibidem, P.103

<sup>456</sup> Ibidem, P.150

<sup>457</sup> Toutes les trois coopératives actives ou créées dans la région dépendant du crédit mutuel : la coopérative intercommunale des travaux agricoles (COTRAG) se chargent des labours, défoncement et battage ; coopérative agricole d'approvisionnement et de vente pour l'approvisionnement de produits divers et Agrumes, fruits et légumes de la Soummam pour faciliter les exportations des agrumes, Ibidem, P.142-145.

<sup>458</sup> Crédit agricole mutuel. Les plaines de Béjaia dépendent de la caisse régionale de Sétif. offraient des prêts, selon diverses échéances et selon diverses modalités, pour travaux agricoles et aménagement de domaines ( y compris la construction de bâtiments).

<sup>459</sup> Comice agricole de l'arrondissement de Bougie, Bougie Monographie, imprimerie Bizou, 1900



## 2 Les plaines avant la colonisation française

Durant les périodes espagnole (*Bugia* : 1510- 1555) et turque (1555-1830) la mise en valeur de la terre ne dépassait que de peu l'enceinte de la ville de Béjaia (respectivement et) et n'arrivait jusqu'à l'oued Soummam vers l'est que durant l'ère Hammadide (al-Naciriya : 1090-1152), période la plus faste de la ville dans plusieurs domaines dont l'agriculture.

Hormis la filiation avec le passé latin – un des justificatifs fallacieux de la colonisation- les colonisations romaine et française, de par leur empreinte dans l'espace, se chevauchent dans plusieurs points du pays. La colonie romaine *Saldæ* fut créée vers 27 avant J.C dans l'emplacement de l'actuelle Béjaia. Plus à l'est, des traces isolées de présence romaine (exploitations agricoles) ainsi que des établissements humains sont localisées dans le Golfe. Au moins deux établissements sont documentés à travers le golfe : *Choba* (Ziama), *Muslubium* (Sidi Rehane)<sup>460</sup>. Ces derniers sont reliés par une route tout au long de la mer dont la trajectoire est plus ou moins proche de la RN 9 des français dont les travaux commencent l'an 1849 pour l'extension de la colonisation.

Si l'on ne se fie pas aux témoignages sur les difficultés d'installation des colons, qui peuvent être exagérés, les levés des futures lotissements de fermes dressés par le service topographique<sup>461</sup> et les rapports du Génie militaire peuvent nous renseigner sur l'occupation et l'exploitation des plaines<sup>462</sup>.

Les autochtones comme dans les autres régions de Kabylie occupaient la montagne, dans laquelle ils ont trouvé refuge depuis fort longtemps. Ils exploitaient la plaine à la céréaliculture et pour le parcours, timidement pour la culture vivrière dans des parcelles isolées complétant ainsi son système agricole de montagne basée sur l'élevage et l'arboriculture<sup>463</sup>. Par ailleurs, le reste des espaces des plaines littorales n'est pas un désert. Les cartes témoignent d'une exploitation avérée de l'eau à travers un nombre importants de moulins kabyles. Un établissement humain non négligeable au nom de village Acherchour est

---

<sup>460</sup> Sidi Rehane fut également port à la même époque. SALAMA, Pierre. Les voies romaines de Sétif à Igilgili. Un exemple de politique routière approfondie. *Antiquités africaines*, 1980, vol. 16, no 1, p. 101-134 ; Choba est l'établissement le plus important des trois établissements, voir J. P. LAPORTE, 1994, ZIAMA, antique CHOBA MUNICIPIUM, Bulletin d'archéologie algérienne, actes du colloque international sur l'histoire de Sétif, Sétif, 8,9,10 décembre 1990, Gselle Stéphan, 1911, Atlas archéologique de l'Algérie, Alger :Alphonse Jourdan.

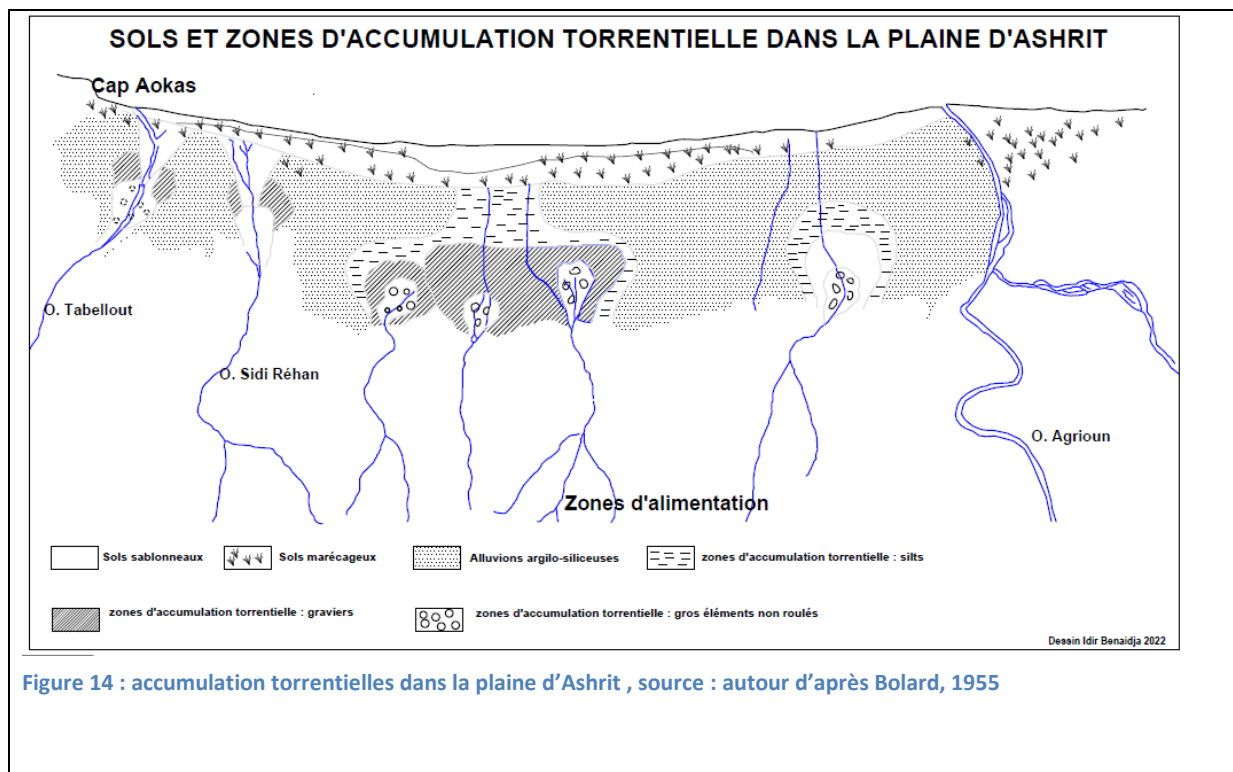
<sup>461</sup> Service topographie, de la topographie ou encore des opérations topographiques

<sup>462</sup> Levés en 1871, 1883 et 1894, Les travaux historiques démontrent qu'une certaine exagération voir falsification sur la réalité des contrées à l'arrivée des français. C'est pour l'espace de plus connu le mythe de la Mitidja (cf. chapitre 2). Les travaux de la géographe Christine Bolard effectués durant les années 1950 sur la plaine se sont basés sur les rapports du Génie, les témoignages des colons installés dans la plaine mais aussi sur le terrain et la cartographie. L'éradication de la forêt d'Aschrit n'est achevée qu'après l'indépendance comme nous le confirment les habitants ayant toujours en mémoire l'aspect de la plaine durant les années 1970.

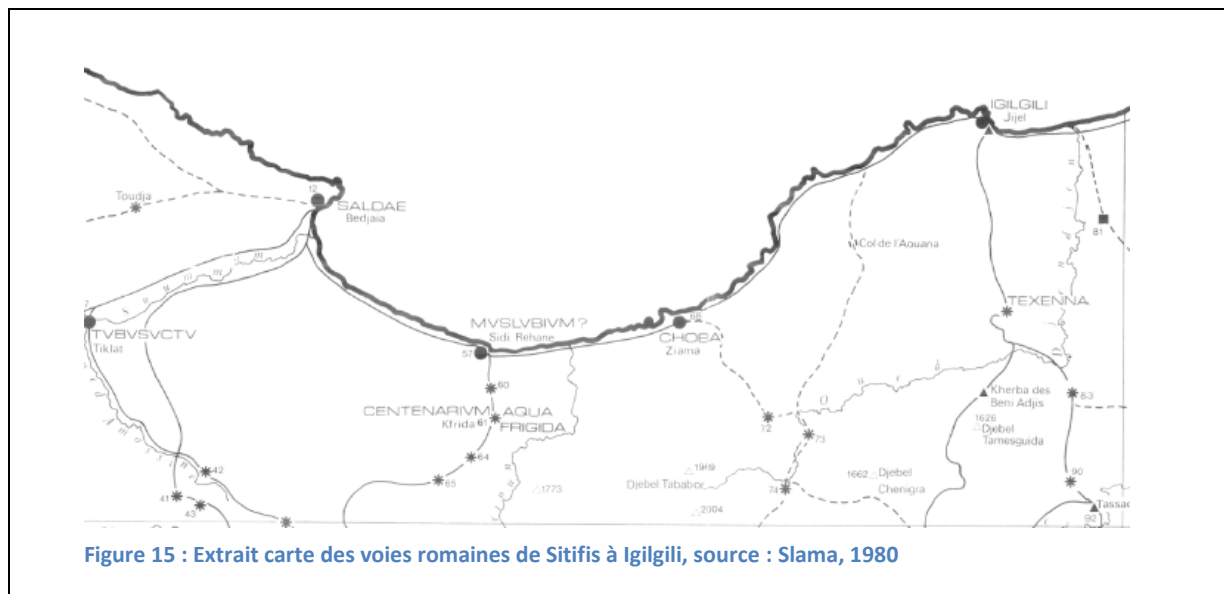
<sup>463</sup> Selon l'équilibre connu montagne-plaine. L'occupation de la plaine par les colons entraîne cependant, la surpopulation à la montagne et par conséquent dégradation des maquis et forêt, la suppression du parcours.

à remarquer sur la plaine éponyme. Des cimetières dans la même plaine et un mausolée, Sidi Rehan, trouve place, à quelques encablures du cap Aokas.

Ailleurs, la végétation sauvage et dense et couvre deux tiers de la surface de la plaine (foret d'Aschrit et l'eau stagnante ramenée par les oueds font de plusieurs endroits des lieux malsains. L'écran montagneux des Babors, l'étroitesse du couloir littoral et le sol imperméable font des plaines d'Oued Marsa non seulement un lieu humide mais parsemé d'étangs à l'embouchure des oueds et dans les marécages. Le lac de Tamhalt et l'oued Djebira (Akeddou) sont les plus envahis par la vase. D'autres régions sont semi-noyées par le déversement de l'Oued Agrioune<sup>464</sup> (cf. carte). Exacerbé par la montée des eaux par infiltration des eaux de pluie dans les nappes phréatiques, les eaux stagnantes ne disparaissent qu'en mois de mai. Le couvert végétal est constitué comme suit : groupement de buissons d'oliviers sauvages, lentisques, ronces et genets dans la foret ; ajoncs et roseaux en bordure de mer et dans les marécage ; graminées et *diss* dans les sols sablonneux du couloir littoral.



<sup>464</sup> Plus tard, le défrichage partiel de la foret d'Aschrit est effectué entre 1914-1918, les canaux d'assèchement sont effectués à bras d'hommes (indigènes) et entretenus à chaque fois que nécessaire.



### 3 Le programme, la mise en place et le développement de la colonisation

La ville de Bougie fut occupée en 1833 et sa plaine sera exploitée à partir de 1854 avant que la colonisation avance conjointement et progressivement vers le golfe et suivant la vallée de la Soummam à partir de 1872, une fois l'insurrection de 1871 réprimée<sup>465</sup>.

Le foncier livré à la colonisation des plaines littorales provient de plusieurs sources. Toutefois, le séquestre demeure l'élément phare de l'histoire foncière de tout le golfe de Bougie. Les tribus des plaines littorales de Béjaïa avaient été contraintes de céder deux milles hectares englobant des terres de cultures et de parcours répartis comme suit : Beni-Mimoun (605ha), Beni-Amrous (306ha), Beni-M'hamed (550ha), Beni Hassein (695ha) pour qui la moitié concerne le bois d'Aschrit ainsi que des marécages<sup>466</sup>. Une faible surface de forêts y est incluse. L'essentiel du domaine forestier fut directement versé au domaine privé de l'état et le reste fut complété par le séquestre apposé suite aux feux de forêts volontaires<sup>467</sup>. L'achat direct aux indigènes est un phénomène rare qui s'est manifesté avant le séquestre. Pour les plaines littorales, seules 22ha étaient achetées à des kabyles qui avaient vendu plutôt les terres qu'ils ne pouvaient mettre en valeur<sup>468</sup>.

Le séquestre saisit entièrement les plaines (Acherchour, Andrieuch, Aschrit) et enregistre des avancées vers l'arrière-pays sur certains lits d'Oueds de faible altitude. Le contour méridional du périmètre correspond ainsi aux premières courbes de niveau des bourrelets montagneux.

<sup>465</sup> Un premier dégagement du golfe de Bougie a lieu en 1851 suite à la campagne du général Saint-Arnaud qui ouvre la voie de Sétif à Jijel. Voir à ce sujet J. Barbier, Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie - résumé historique des guerres d'Afrique, Librairie Hachette et Compagnie, Paris, 1855.

<sup>466</sup> Chistiane Bolard, op.cit, 1955, P.52-53 ; 56

<sup>467</sup> Ibidem, P.47-50, comme cela a été le cas en 1881 pour le douar Beni M'hamed, sans doute parce que la colonisation était aussi intéressée par l'exploitation forestière. Le cas de l'exploitant De Chabannes en est l'expression (cf.infra)

<sup>468</sup> Ibidem, P.51.

Suite à la constitution de ce capital foncier les plaines littorales furent entièrement livrées aux colons, de l’embouchure de la Soummam à celle d’Oued Agrioun, entre 1872 et 1899. Le programme de colonisation qui en est à l’origine prend naissance d’une conjoncture favorable à la colonisation de peuplement : le séquestre de 1872 suite à l’insurrection de l’année précédente et l’existence d’une population alsacienne-lorraine prête à immigrer<sup>469</sup>. Le programme établi par le gouvernement prend forme définitive en 1874 et consacre trente lots de fermes à occuper par des alsaciens et d’autres métropolitains : 20 sur la plaine d’Acherchour et 10 sur la plaine d’Aschrit<sup>470</sup>. L’exécution du programme se fera par périodes distinctes et selon différentes formes d’aliénation.

Cette colonisation fut à la base officielle (régime de la concession) et destinée à l’élément français immigrant appelé à venir mettre en œuvre les plains. Cependant, elle finira par être aussi privée par la vente et l’apport des capitaux. Ce sont, les capitalistes et viticulteurs Lyonnais qui viendront se greffer aux programmes de colonisation officiels et métamorphoseront la structure foncière de la plaine en faveur de la grande propriété. Cet épisode n’explique pas toutes les mutations de la structure foncière de la plaine, phénomène dont le suivi s’avère difficile.

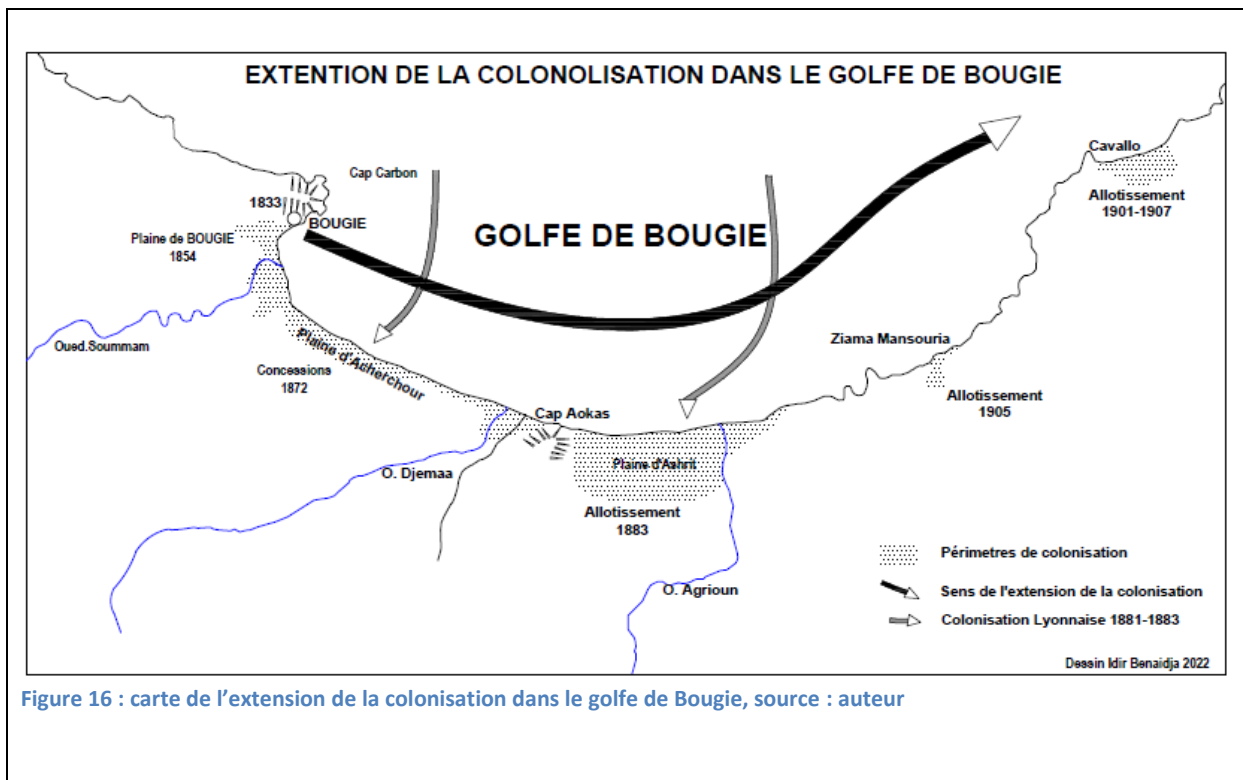


Figure 16 : carte de l’extension de la colonisation dans le golfe de Bougie, source : auteur

<sup>469</sup> Ceux ayant d’opter pour la nationalité française suite à la défaite de Sedan (1870) trouvaient ainsi un nouveau territoire de remplacement.

<sup>470</sup> Cette idée d’une colonisation par les fermes isolées au lieu de centre(s) se consolide de plus en plus. L’intention de créer deux autres centres, en plus de Béjaïa et de l’agglomération embryonnaire de Oued-Marsa (auj. Aokas), sur la plaine d’Aschrit fut abandonnée en 1875, Christiane Bolard, op.cit., 1955, P.67.

### **3.1 La colonisation de la plaine Acherchour par la concession (1872)**

Colonisation officielle dans la mesure qu'il revenait à l'Etat (service de la colonisation) de délimiter le périmètre et d'attribuer les terres. Celles-ci proviennent de la délimitation des tribus et du séquestre et furent attribuées entre 1874 et 1879.

La plaine d'Acherchour est d'une superficie de 1646ha 40 ares, dont 1179ha 65 ares nettes destinées à la colonisation par 20 fermes ne dépassant pas les 100ha, à peupler exclusivement par des alsaciens-lorrains tel que stipule le programme de colonisation<sup>471</sup>. Le Gouvernement Général souhaita installer dans cette plaine des métropolitains afin d'épargner au golfe la spéculation locale à même de contrecarrer le peuplement. Cependant, les militaires avaient installé déjà, avant la remise du territoire au service de la colonisation (avant 1872), des colons algériens en arguant l'insalubrité de la plaine. Les correspondances entre le gouverneur général et le préfet de Constantine datant de 1874 rendent compte de cet incident :

« D'après le programme de 1874, les vingt fermes de l'Oued Marsa devaient être attribués, dix à des familles alsaciennes-lorraines et dix à des immigrants de la métropole. Mais, contrairement à mes instructions, l'autorité militaire a fait installer onze colons algériens. Ce n'est pas sans raison que j'avais écarté les colons algériens de ce territoire. Ces terres, quelle que soit leur nature, n'empruntent pas moins à la proximité de Bougie, à leur situation entre la mer et la route de Sétif, une valeur vénale considérable et c'est pour cela qu'il m'avait paru utile de les soustraire aux tentations de la spéculation locale, pour y installer des immigrants. S'il faut aujourd'hui ne donner ces lots qu'à des colons du pays, je n'y souscrirai qu'à la conditions qu'on diminuera sur un autre point, et dans les mêmes proportions, les concessions qui devaient leur être attribuées »<sup>472</sup>.

« J'avais compris vos instructions, monsieur le Gouverneur Général ; toutefois, la situation était engagée par l'autorité militaire. Des colons algériens avaient été installés. J'insistai vivement pour obtenir le plan de lotissement de l'Oued Marsa, auquel on travaillait avant la remise du territoire par l'autorité militaire. Il en résulte que, non seulement des mises en possession avaient été faites par l'autorité militaire pour des colons algériens, mais encore que certains de ceux-ci ont construit. Les colons qui se trouvent dans cette situation sont les suivants : Guillaumy, Parès, Defrain, Mourgues, Schopfert, Lovicchi, Grandgury, Landau, Moulin et Mages-ces colons ont, sur la foi des promesses qu'ils tenaient de l'autorité militaire construit et fait des plantations, qui m'ont paru de nature à les mettre en possession de leurs concessions. J'ai cru devoir sanctionner la situation existante et j'autorise la mise en possession des colons algériens dont les noms suivent : Mages (lot n°3) ; Guillaumy (lot n°4) ; Parès (lot n°7) ; Defrain (lot n°8) ; Mourgues (lot n°9) ; Schoepfert (lot n°10) ; Lovicchi (lot n°14) ; Grandgury (lot n°16) ; Moulin (lot n°20). En dehors de ces installations, commandés par la situation des intéressés, j'ai donné l'ordre de placer les sieurs : Michel [lot n°1], Pigache [lot n°2], Demange [lot n°11], Augé et Gibert [lots n°5 et 6], immigrants de la

<sup>471</sup> après déduction des surfaces des indigènes non séquestrées et nécessaires aux services publics ( 446ha 75ares), Christiane Bolard, op, cit., 1955, p.85.

<sup>472</sup> Pensa, H. (1894). *L'Algérie : Organisation politique et administrative-Justice-Sécurité-Instruction publique-Travaux publics... Voyage de la délégation de la commission sénatoriale d'études des questions algériennes présidée par Jules Ferry. J. Rothschild.p.388-389.*

métropole chacun sur un lot de L'Oued Marsa, ces mises en possession étaient conformes au programme de 1874 »<sup>473</sup>.

L'on comprend ainsi qu'un autre plan de lotissement sera élaboré en 1874 en tenant compte des colons régularisés (installés par les militaires). Celui-ci contient 64 parcelles, dont celles non attribués sont désormais destinées exclusivement à des métropolitains. A 1879, toutes les parcelles de la plaine d'Acherchour se trouvent attribuées (cf. tableau).

La lecture du parcellaire définitif du lotissement et du sommier des domaines de la plaine fournit quelques conclusions. Les parcelles sont taillées perpendiculairement à la mer en bandes allant majoritairement jusqu'aux premières pentes de montagnes. Les superficies et les formes sont variables en fonction de la nature du terrain. Les lots attribués aux colons ne sont pas toujours formés par des parcelles adjacentes (5 cas). La taille moyenne des concessions correspond à des propriétés de moyenne culture (cf. chapitre IV).

Les concessionnaires comme dans tous les autres programmes de colonisation antérieurs ou contemporains devaient se soumettre à certaines obligations édictées dans l'arrêté de concession (construction, résidence permanente, exploiter personnellement la concession, exploitation en rapport avec l'étendue). Ceux qui ont réalisé les aménagements nécessaires, dont un tiers de leur valeur est tournée vers la réalisation de bâtiments d'exploitation ou d'habitation, pouvaient se faire attribuer un titre de propriété après 3 ans<sup>474</sup>.

N°	Nom du propriétaire	N° parcelle/lot	Nature parcelle	contenance	Année de mise en possession	Origine du propriétaire/cols
1	Michel Joseph	1 / 5 / 27	terre, terre, terre et prairie	86 ha 50 , 9ha 80, 32ha97	1874 , 1874, ?	Immigrant
2	Pigache Alfred	2 / 7 / 8 / 29 / 34 / 35	terre (2-7-8-29) terre et broussailles (34-35)	34 ha 54 ares 50 , 92ares 80, 19 ha 18 a 40, 8ha, 12ha	1874 , 1874, 1874, 1876, ?, ?	Immigrant, agrandissement pour 34 et 35
3	Mages Calixte	3/6 / 28 / 38	terre, terre (lot à bâtir), bois marécageux, terre et broussailles	51 ha 89 ares 80 , 1 ha 44, 4 ha 26 ares 80, 9 ha 10a	1874 , 1874, 1876, ?	Français d'Algérie, agrandissement (36)
4	Guillaumy	4	terre	50 ha	1872	Français d'Algérie
5	Landau (Vve)	9	terre	55 ha 94 a 30	1876	Français d'Algérie
6	Gibert	10	terre	49 ha 76a	1874	Immigrant
7	Deffain Victor	11 / 13	terre, terre et oliveraie	18 ha 88a , 19 ha 76a	1873	Français d'Algérie
8	Parés (Cdt)	12	terre	53 ha 83 a 90	1872	Immigrant
9	Mourgues	14	terre	58 ha 72 a	1874	Français d'Algérie
10	Schoepfert	15 / 16 / 17	terre, terre, broussailles	15 ha 44a , 53 ha 90 a 80, 12 ha 40 a	1873	Français d'Algérie
11	Larzillere	18	broussailles	89 ha 47 a	1875	Français d'Algérie
12	Lovicchi	19	terre	45 ha 54a	1872	Français d'Algérie
13	Joly	20	terre	49 ha 82a	1875	Immigrant
14	Auge	21	terre	51 ha 37 a	1874	Immigrant
15	Grandgury	22	terre	76 ha 16a	1873	Français d'Algérie
16	Jouffroy	23	terre	66 ha	1876	Immigrant
17	Muraour	24	terre	50 ha 70a	1876	Immigrant
18	Vigliano	25	terre	38 ha 56 a	1876	Français d'Algérie
19	Moulin	26	terre	43 ha 76 a	1873	Français d'Algérie
20	Mohamed ou Mahdi	30, 32	Prairie et oliveraie, terre et oliveraie	32 ha 08 a , 5 ha 50a	?, ?	compensation
21	Mohamed ou Aïssa	31	Oliveraie	02 ha 24 a	?	compensation
22	Ali ou Saïd	33	terre	35 ha 37 a	?	compensation

Tableau 3 : nomenclature des colons concessionnaires sur la plaine d'Acherchour, source : autour et Bolard 1955

<sup>473</sup> Christiane Bolad, op.cit., 1955, P.86. Les six derniers colons installés étaient estimés riches à l'époque. Pigache vient de Normandie et se propose en demande une concession pour faire l'élevage, Ibidem, p.59

<sup>474</sup> Ibidem, P.78

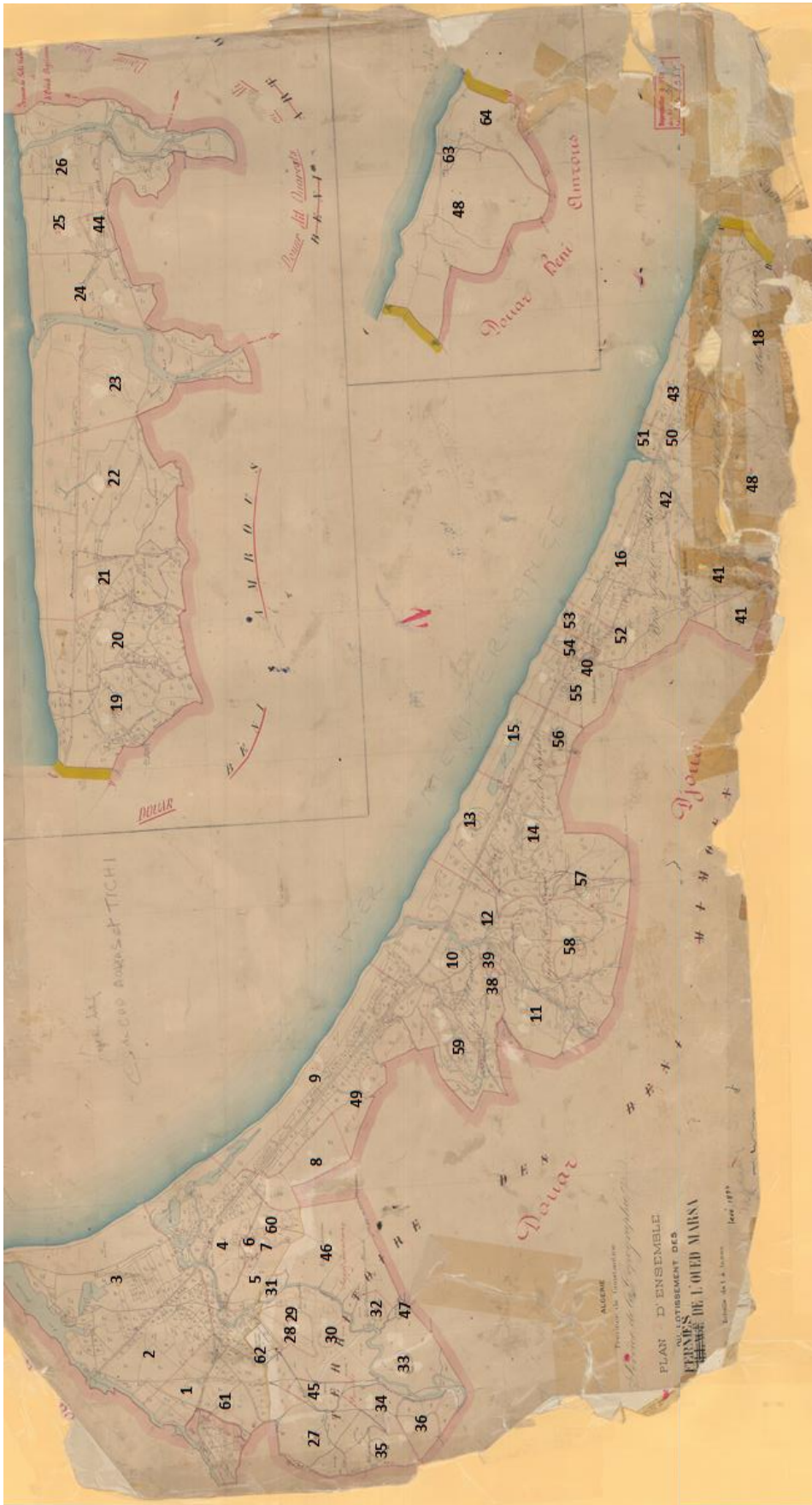


Planche 22 : lotissement des fermes d'Oued Marsa, source : conservation foncière de Béjaia

### 3.2 L'allotissement-vente pour la plaine d'Aschrit (1883).

Cette procédure, tout aussi officielle que celle ayant concerné la plaine d'Acherchour, consiste à la mise à argent comptant des parcelles provenant du séquestre à des particuliers ; elle date de 1883 et concerne notamment la plaine d'Aschrit. Celle-ci ne sera vendue complètement qu'en 1899<sup>475</sup>. Cette plaine allant de cap Aokas à Oued Agrioun qui devait être allotie en 10 lots de ferme tel que préconise le programme de 1874 (supra) finira par contenir 12 lots constitués par 20 parcelles numérotées<sup>476</sup>. La taille des lots de la plaine d'Aschrit correspond à la grande et moyenne culture. Les fermes sont constituées le plus souvent par des parcelles contiguës. Les mêmes colons agrandissent par achats successifs leurs propriétés pour devenir *in fine* des domaines de plusieurs centaines d'hectares : Ferroullat 600 ha72 ares, Jullien 292 ha 9ares, Kraft 242 ha 7ares, Tisch (cf. tableau)<sup>477</sup>. L'aliénation par vente s'est opérée, dans le cas de cette plaine, par trois formes : vente à prix fixe, vente aux enchères publiques (la plus fréquente) et vente de gré à gré sur estimation préalable<sup>478</sup> (cf. chapitre II). Il existe même dans le cas de l'attribution par vente, des conditions, moins rigoureuse que celles de la concession gratuite : transposer un domicile dans les 6 mois suivant l'achat, exploiter personnellement pendant 10 ans ou se substituer à sa place une famille se conformant aux mêmes obligations<sup>479</sup>.

Tableau 4 :  
nomenclature des  
colons acquéreur à  
la plaine d'Aschrit,  
source : autour et  
Bolard, 1955

N°	Nom du propriétaire	N° parcelle/lot	Nature parcelle	contenance	Année de mise en possession	Procédure vente / origine
1	Chatillon Prosper	1	Broussailles	14 ha 92 a 80	1883	Mise en possession
2	Ferroullat Prosper	2	Bois et Broussailles	91 ha 20 a	1883	Par PV d'adjudication
	Ferroullat Auguste	6 / 9	bois, broussailles et rocs	83 ha 80 a, 49 ha 65 a	1883, 1889	N° 9 vendu aux enchères
	Ferroullat Société	7, 7, 7	Bois et Oliveraie, forêt d'Aschrit	85 ha 20 a, 38 ha 35 a, 71 ha 49	1889, 1899, 1899	N° 7 reprise suivant PV de 1889 sur Pradlier (acquéreur déchu)
	Ferroullat Frères	18, 18, 18	forêt d'Aschrit	96 ha 08 a	1897	/
	Ferroullat	20	forêt d'Aschrit	30 ha 50 a	1897	vendu aux enchères
3	Jullien (propriétaire rentier à Lyon)	5	labouret oliveraie	85 ha 54 a	1889	N° 5 reprise suivant PV de 1889 sur Pradlier (acquéreur déchu)
		8	Broussailles	81 ha 78	1883	
		18	terre de parcours	05 ha 2 a	1890	
		18	forêt d'Aschrit	05 ha 6 a	1897	N° 18 Acte d'échange de parcelle prélevée sur le lot 18 des frères Ferroullat
		19 bis		43 ha 45	1897	
4	Kraft Louis Kraft Henri Kraft Henri et Louis	3	terre, dunes, broussailles	81 ha 40 a	1883	/
4		terre, dunes, broussailles	86 ha 58 a	1883	/	
10		terre, pâture, broussailles	74 ha 72 a	1883	/	
5	Durand	9	terre, pâture, broussailles	38 ha 78 a	1883	/
6	Barek (dame)	11	Broussailles et sable	05 ha 03 a	1887	vendu gré à gré
7	Beaulieu	12	terres laborables-dunes	08 ha 30 a	1893	vendu gré à gré - Sidi Re hane
8	Chatillon	13	Broussailles	79 ares	1887	vendu gré à gré
9	Laricher	14	Broussailles et sable	10 ha	1889	vendu aux enchères
10	Clement pierre	6/ 18/ 19/ 20	Bois, terres laborables	31 ha 20 ares	1891	Parcelles prélevées sur les lots correspondants
11	Tisch	18	forêt d'Aschrit	16 ha 53	1899	vendu aux enchères
	Tisch Jean	18		52 ha 50	1897	vendu aux enchères
12	Manouel	?	?	10 ha	1883	/

<sup>475</sup> La colonisation européenne du golfe de Bougie, op.cit., P. 90-91

<sup>476</sup> Ibidem, P. 89.

<sup>477</sup> Ibidem, P.90

<sup>478</sup> Voir en chapitre 2, le principe de chacune des formule de vente.

<sup>479</sup> La colonisation européenne du golfe de Bougie, op.cit., P.80.





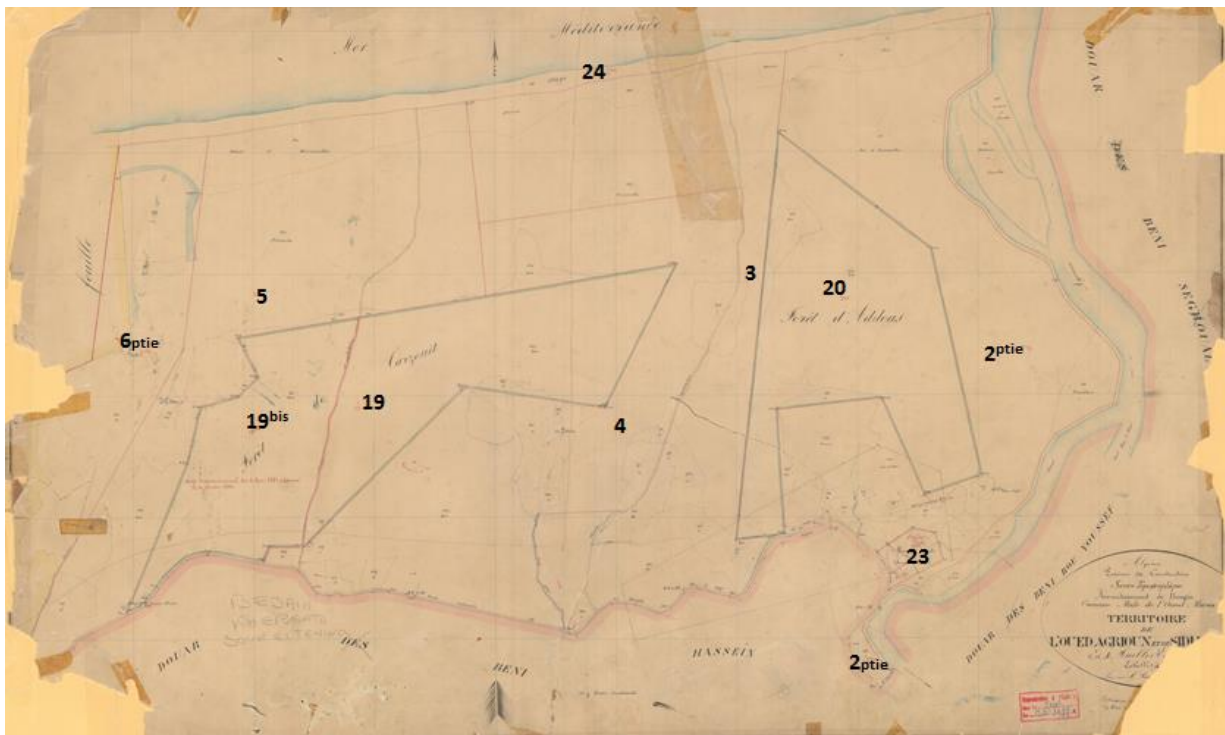
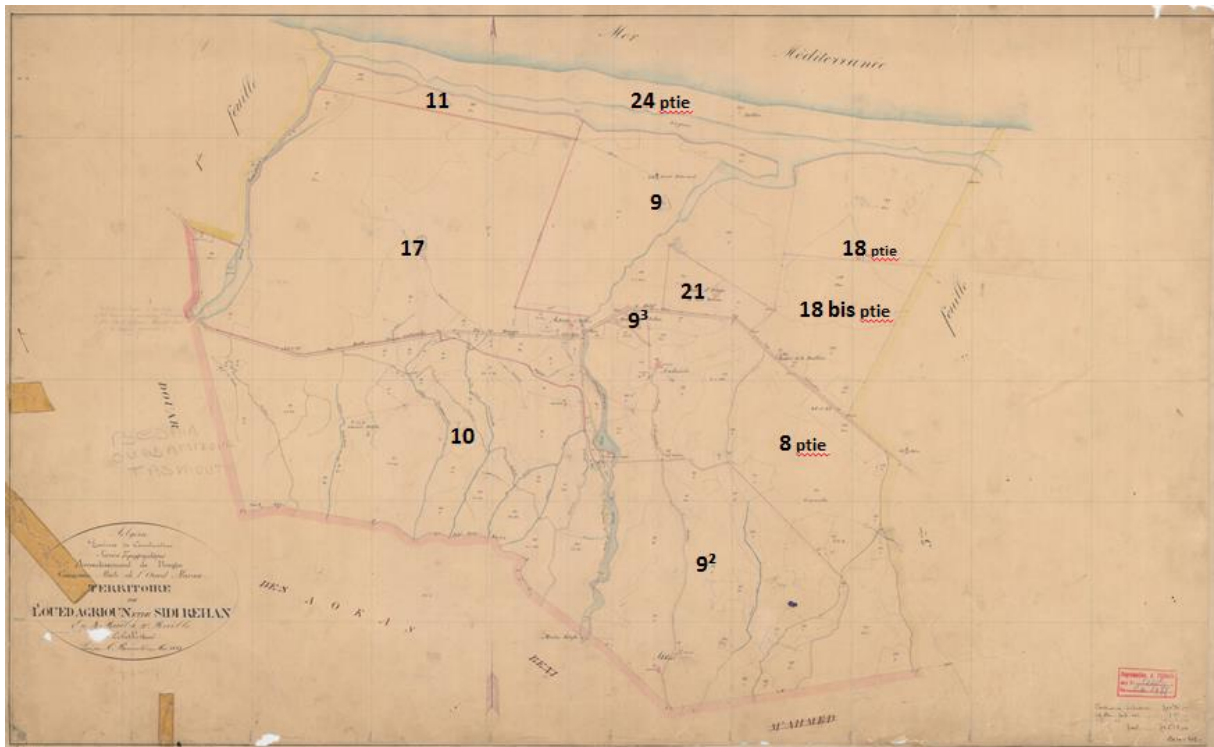


Planche 24 : lotissement de Sidi Rehan et Oued agrioun, feuilles 3 et 4, source : conservation foncière de Béjaia

### 3.3 *La colonisation conjointe des lyonnais (1881-1883).*

Ceux-ci donnent un souffle nouveau à la colonisation encadrée par l'Etat et se distingueront pour le placement et les exploits dans la viticulture<sup>480</sup> comme le note la commission sénatoriale présidée par Jule Ferry lors d'une visite à la région : « Cette région présente ce caractère particulier et à peu près unique en Algérie de la colonisation entreprise exclusivement par l'initiative privée, au milieu des populations indigènes. Elle ne comprend aucun village de colonisation, mais seulement de grandes fermes entourées de vignes étendues.[...] Ces exploitations agricoles sont de création récente. Elles ont été entreprises sans concours de l'Etat depuis 1880 par des Lyonnais. [...] les principales propriétés viticoles devant lesquelles on passe sont celles de MM. Pinguely, de Chané, du Sablon, Ville, Rebatel, de Chavannes, Guernichot, Deslinières, Poizat, Larcher, Ferrouillat, Jullien. Sauf M. de Chavannes, qui est suisse, et M. Larcher, tous ces propriétaires sont Lyonnais»<sup>481</sup>.

En effet, cette forme de colonisation est totalement libre, elle apparait vers 1880 et s'opère par achat de biens immobiliers à des colons déjà installés - avant ou après le programme de 1874 - ou encore à l'Etat. Elle prend lieu là où le peuplement a échoué et poursuit son extension sur la plaine d'Aschrit qui venait de s'ouvrir à la colonisation (1883).

Le seule mobile des lyonnais fut les affaires, contrairement à ce qu'a toujours voulu les gouvernements civils successifs de l'Algérie. L'entreprise d'un certain Du Sablon appelle une ruée vers le golfe de bougie : « Les colons lyonnais sont des capitalistes, qui trouvent un placement intéressant dans la culture de la vigne en Algérie. En 1881, le comte de Sablon, conseiller général et propriétaire foncier du Rhône, achète une propriété sur la cote de Bougie pour y créer un vignoble. Il entraîne des collègues du conseil général, qui s'installent à leur tour sur des terres confisquées aux tribus kabyles rebelles....Entre Bougie et l'Oued Agrioun, toutes les terres disponibles sont absorbées par ses domaines viticoles qui se succèdent : Pinguely, Bataille, Du Sablon, Ville frères, Beaulieu, Sonnery-Martin, De Poizat et chapon, Ferrouillat et Julien »<sup>482</sup>.

Tandis que Du Sablon déclenche la colonisation de la plaine d'Acherchour, Ferrouillat ayant le plus grand domaine (600 ha) de la région inaugure la plaine d'Asherchour. Tous ces lyonnais disposaient de capitaux importants<sup>483</sup>.

---

<sup>480</sup> Ageron, Isnard. La colonisation lyonnaise était connue, en plus de la plaine de Bougie, dans la plaine de Bône (auj. Annaba), toutefois ceux de Bône immigraient par convoi dans le cadre des colonies agricoles de 1848 (colonisation officielle). BUDIN, Jacques. *Colonisation, acculturation et résistances: La région de Bône (Annaba, Algérie) de 1832 à 1914*. 2017, Thèse de doctorat, Aix-Marseille. P.612

<sup>481</sup> [Pensa, H. \(1894\). L'Algérie : Organisation politique et administrative-Justice-Sécurité-Instruction publique-Travaux publics... Voyage de la délégation de la commission sénatoriale d'études des questions algériennes présidée par Jules Ferry. J. Rothschild.p.388-389.](#)

<sup>482</sup> Citation inconnu, P.60, Il y'a aussi, d'autres noms, qui s'installent dans le golfe, jusqu'à Cavallo (auj. El-Aouana) : De Chanay, Rabatel, De Chavannes, Granuchot, Deslinières, Larcher.

<sup>483</sup> La colonisation européenne du golfe de Bougie, op.cit., P.61

### ***3.4 L'Evolution de la colonisation dans la plaine littorale de Béjaia***

Les nomenclatures données jusque-là sont nécessaires pour apprécier, dans le temps, l'évolution de la structure foncière de la plaine, car même avec le croisement de plusieurs sources et archives (domaines, presse, sources imprimées) il demeure difficile de retracer le cours qu'avait pris, lot par lot, la colonisation agricole dans la plaine littorale durant la présence française.

la structure parcellaire, qui se trouvait dans son état ultime d'occupation vers 1899, mutera considérablement pour trouve un premier état de stabilité vers les années 1930 autour de la moyenne propriété (de 60 à 200ha); seuls Grellet-Dumazeau (héritiers Ferrouillat) se distinguent avec leur 800 ha<sup>484</sup>. Les premières modifications apportées au parcellaire tient à deux facteurs principaux. L'un connu à savoir l'achat des lyonnais aux colons déjà installés et le second consiste en la création de sociétés d'exploitation agricole dont celles dues à la succession familiale. La société civile de Sidi Réhan est le fait des héritiers de l'ancien propriétaire Jullien. La société viticole d'Il-Maten – société par action- détient deux autres domaines dans la vallée de la Soummam en plus du domaine Djebira sur la plaine d'Acherchour<sup>485</sup>.

La décade 1945-1955 marque un second moment fort de l'évolution de l'établissement colonial dans les plaines littorales de Bougie. En effet, la crise de la viticulture durant la guerre de 39-45 a poussé au changement progressif du système de culture qui accorde désormais une place importante à l'élevage et aux agrumes<sup>486</sup>. L'effort d'améliorer le rendement des domaines n'est pas abandonné comme le montre l'ampleur des crédits accordés entre 1945 et 1952<sup>487</sup>. La même crise conduit d'autres à la facilité : la vente partielle en direction des indigènes vers le début des années 1950 qui concerne notamment les parcelles des premières pentes de montagne, mais jamais les bâtiments<sup>488</sup>. Ce fut le cas de Matassaglio, Grullet-Dumazeau, Becker qui vend entre 1951 et 1953 60ha sur 70ha de sa propriété, de la société Sidi Rehane qui vend 4 ha. Entre européens, la vente reste exceptionnelle. Tamzali achète en 1949 à Bouvier-Favreau un domaine de 120 ha<sup>489</sup>. L'on fait recours plutôt à la location entre propriétaires mitoyens pour atténuer les charges d'exploitation mais aussi afin d'éviter que les indigènes s'infiltrèrent entre les européens : Aubertier a loué la propriété de Tisch, Tamzali celle de Delmas avec promesse de vente, Lickel celle de Tauchaleaume. Comme promis, la propriété de Delmas finira dans les mains de Tamzali.

---

<sup>484</sup> La grande propriété Ferouillat qui avoisinait les mille hectares sera morcelée entre les six héritiers. La colonisation européenne du golfe de Bougie, op.cit., P.111.

<sup>485</sup> La société d'Il-Maten est formée par des commerçants et industriels de Bougie (Béjaia).

<sup>486</sup> Les facettes de cette crise sont, le recul de la main d'œuvre recrutée jadis dans la filière, la rupture des approvisionnements, la mévente, et l'impossibilité de remplacer le vieil matériel vinicole. Le débarquement des alliés en 1942 et son occupation des fermes a également entravé les travaux des colons.

<sup>487</sup> La colonisation européenne du golfe de Bougie, op.cit.,P.141

<sup>488</sup> Ibidem, P.155

<sup>489</sup> Ibidem

En croisant archives, cartes et enquête de terrain, nous sommes parvenus à la localisation des 21 fermes des plaines répertoriées entre 1950 et 1955. Il s'agit donc à la nomenclature la plus récente du temps de la présence française. Le tableau X donne les noms des propriétaires sur le long de la RN 09, de l'embouchure de la Soummam à celle d'Oued Agrioun, sur trente kilomètres.

Toutefois, la nomenclature ne correspond à ce que retient la mémoire collective de façon unanime. Ce déphasage ne revient pas à des erreurs qu'aurait commises le chercheur comme celles concernant l'ordre de localisation de plusieurs propriétés ou aux imprécisions des personnes enquêtées, mais à d'autres facteurs<sup>490</sup>. Le mode de faire valoir basé sur la gérance aurait substitué les noms de gérants (régisseurs) à ceux des propriétaires de domaines, car en plus du mode de faire valoir direct, le plus répandu (60 %), l'on trouve le système de gérance, apanage des métropolitains (résidant en France). L'exemple de la famille Gavila qui occulte le nom de famille du premier concessionnaire (Deslinières) ou du propriétaire métropolitain (Lickel). Bien que le nom de Gavila ait été donné par plusieurs personnes enquêtées, le témoignage de Roland Petre sur le passé de cette ferme est éloquent : « Certains de ces domaines furent aussi donnés en fermage. Là aussi c'est le nom du gérant qui prédominait. J'en parle en connaissance de cause car dans ma famille j'ai un oncle qui avait une propriété agricole (vignes) entre Bougie et Oued-Amizour. Nous avions aussi, l'été, l'habitude de venir passer le dimanche sur la plage, à l'embouchure, rive gauche, de l'oued Djemaa. A mon époque la gérance de cette propriété était tenue par la famille Gavila. Historiquement cette propriété était au nom de la famille DESLINIÈRES (1880) voisine donc des POIZAT »<sup>491</sup>. Une hypothèse peut être avancée quant au cas de Tourneux qui est associé au domaine Julien qui deviendra société Sidi Réhan. Le nom de Poizat refait surface avec les travaux académiques et le chantier de réhabilitation du château qui était longtemps désigné par Le château de la comtesse<sup>492</sup>. Il y'a aussi les transactions tardives : c'est le cas de la propriété Becker qui passa aux Ferrouillat mais gardera toujours son appellation d'origine dans la mémoire collective actuelle. Le cas de Tamzali qui se distingue par son origine et sa richesse ne se confond pas avec le nom de Delmas à laquelle il achète un domaine durant les années 1950.

Par le biais de ces mécanismes - et probablement d'autres que nous ignorons, l'on passe d'un nombre de propriétaires proches de celui voulu initialement par le programme gouvernemental (34) à 21 fermes sur les deux plaines occupant au total 2632 ha<sup>493</sup>. Les crises et la pression sur le foncier ont fait qu'il demeure que les riches propriétaires sur les plaines

---

<sup>490</sup> Bien qu'elles ne peuvent être prises comme valables, les dates de certaines transactions entre colons sont encore à la mémoire des vieux de la région de la plaine littorale.

<sup>491</sup> Roland Petre, message e-mail à l'auteur, le 15 février 2022

<sup>492</sup> D'autres hypothèses sont données par Roland Petre : « Là aussi il y aurait une histoire qui pourrait être à l'origine du nom de « château de la comtesse ». Mme Delmas était effectivement comtesse et habitait une villa à Bougie en contre bas de l'immeuble Martel de la place de Gueydon. Une autre hypothèse, à Tichy il y avait une imposante bâtisse qui appartenait une comtesse, la comtesse de Loustal mariée à un officier et que certains, quand ils parlaient de cette bâtisse, la désignaient sous le nom de « château de la comtesse ». Vous voyez qu'il est difficile de conclure convenablement cette histoire », *ibidem*.

<sup>493</sup> Christiane Bolard, *op.cit*, P.110

littorales. Ce cas de figure concerne notamment les Lyonnais dont les noms figurent dans les nomenclatures successives.

Tableau 5 : nomenclature des propriétaires, source : autour et Bolard, 1955

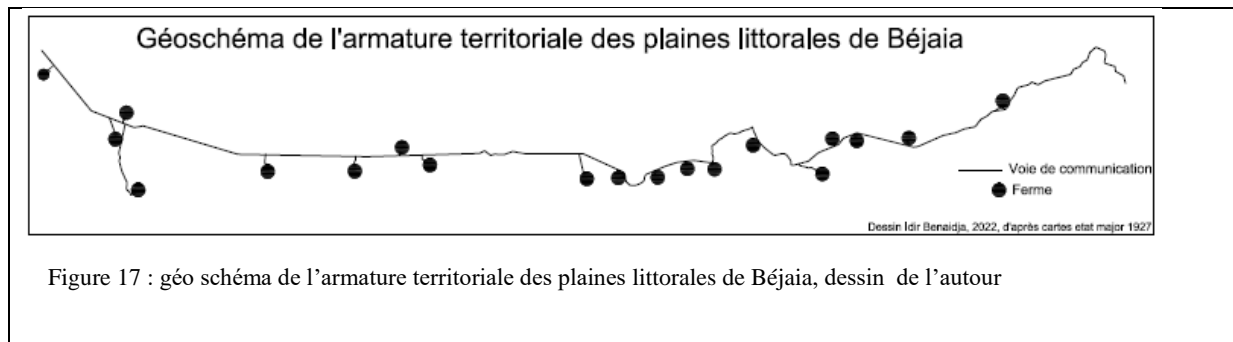
N°	Nom et lieu de résidence du propriétaire	Contenance
1	Abadie, propriétaire agriculteur à Bougie	148 ha
2	Hovelaque, propriétaire agriculteur à Bougie	221 ha
3	Société d'Il-Maten (Domaine D'El Djebira)	195 ha
4	Mohamed Ou Mhadi, avocat	74 ha
5	Auret, propriétaire agriculteur à Bougie	96 ha
6	Nicolas, propriétaire agriculteur à Bougie	33 ha
7	Larnaude, médecin	65 ha
8	Tamzali, Industriel à Bougie et Alger	145 ha
9	De Chabannes, concessionnaire forestier	/
10	Matassaglio, propriétaire à Oued Marsa	96 ha
11	Touchaleaume, propriétaire à Oued Marsa	60 ha
12	Vaccaro, propriétaire à Oued Marsa	56 ha
13	Lickel, métropolitain	92 ha
14	Poizat, métropolitain	47 ha
15	Caillat-Dasté, propriétaire à Bougie	44 ha
16	Olivero, entrepreneur de travaux publics à Bougie	4 ha
17	Becker, propriétaire à Oued Marsa	70 ha
18	Société Civile du domaine de Sidi-Réhane	120 ha
19	Aubertier, propriétaire à Oued Marsa	200 ha
20	Tish (Héritiers)	60 ha
21	Grellet-Dumazeau (Héritiers FERROUILLAT), métropolitain	806 ha
Total		2632 ha

#### 4 Territoire et Paysage de la plaine mise en valeur

Les signes de la mise en valeur des plaines littorales sont encore visibles. Une route nationale reliant Bougie à Sétif dont le tracé évite la proximité de la mer pour enjamber les oueds dans les points les plus étroits comme le dicte les choix rationnels. Des plantations de rues, interrompu ici et là, faites de palmiers, de frênes et de platanes. L'allée la plus longue et ininterrompue est faite de cette dernière espèce sur une longueur d'un kilomètre longeant le domaine des Ferrouillat. De hauts palmiers isolés ou alignés dans l'emplacement de chaque lieu habité. Des bâtiments plus ou moins conservés ou même leurs ruines sont reconnaissables par tout œil averti. Deux petits villages routiers, Aokas et Souk el tenine, non érigés par l'initiative directe de l'Etat à l'image des centres de colonisation mais formés progressivement pour répondre aux instigations des habitants des fermes dont les besoins grandissaient progressivement (école, église, soins). Il en demeure, hormis les équipements toujours en service, que quelques modestes locaux à rez-de-chaussée en bordures de la voie principale. L'effort de l'Etat, dans cette région exploitée par l'entreprise individuelle, fut

tardif et a concerné la régulation des oueds et la protection des sols des montagnes afin de protéger la plaine d'Aschrit de l'érosion, inondations et accumulations diverses<sup>494</sup>.

L'armature du territoire d'Oued Marsa est ainsi formée d'une voie de communication (RN 9), véritable colonne vertébrale, et de noyaux de complexes agricoles qui viennent se greffer à gauche et à droite de celle-là. Le patelin d'Aokas s'est formé là où il y'a rapprochement entre les fermes, tout près du Cap Aokas. S'étendant du N°7 au 30. Les fermes se trouvant dans la commune mixte de l'Oued-Marsa obéissent à une hiérarchie « ville-fermes » avec Bougie avant le développement du patelin d'Aokas<sup>495</sup>. L'opposition des colons d'Oued marsa leur rattachement au canton judiciaire de Kerrata montre bien cette relation « quant aux colons jusqu'à souk el tenin, ils protestent énergiquement contre un rattachement qui les obligerait, pour le litige le plus insignifiant, à aller devant le juge de paix de Kerrata, c'est-à-dire dans un centre où leurs affaires ne les appellent jamais, alors qu'il sont en relations quotidiennes avec Bougie où ils ont d'ailleurs leurs notaires, avoués, avocats, qui leur est facile de consulter sans dérangement »<sup>496</sup>.



<sup>494</sup> Christiane Bolard, op.cit., P.18

<sup>495</sup> Idir benaidja, loc.cit. 2019

<sup>496</sup> Jean Colas, autour d'une enquête, le progrès de Sétif, 28 septembre 1910.

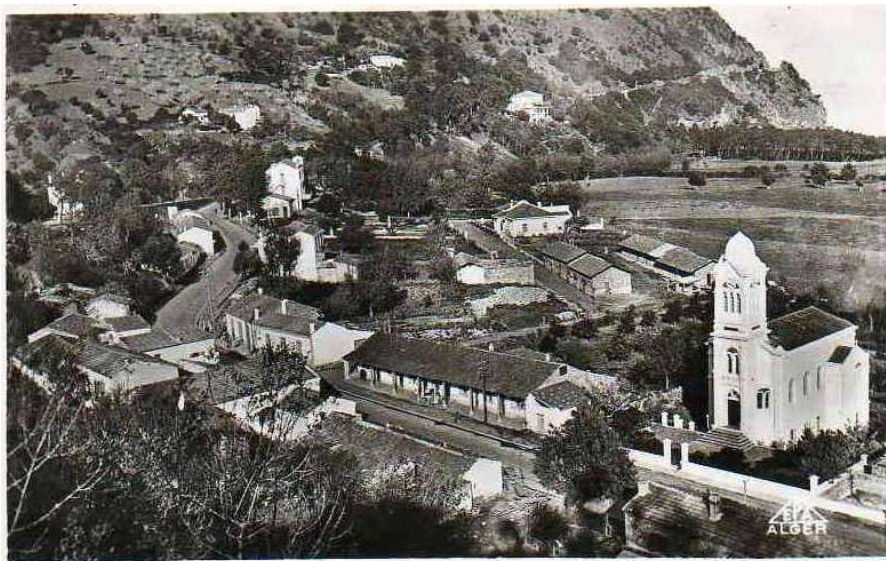
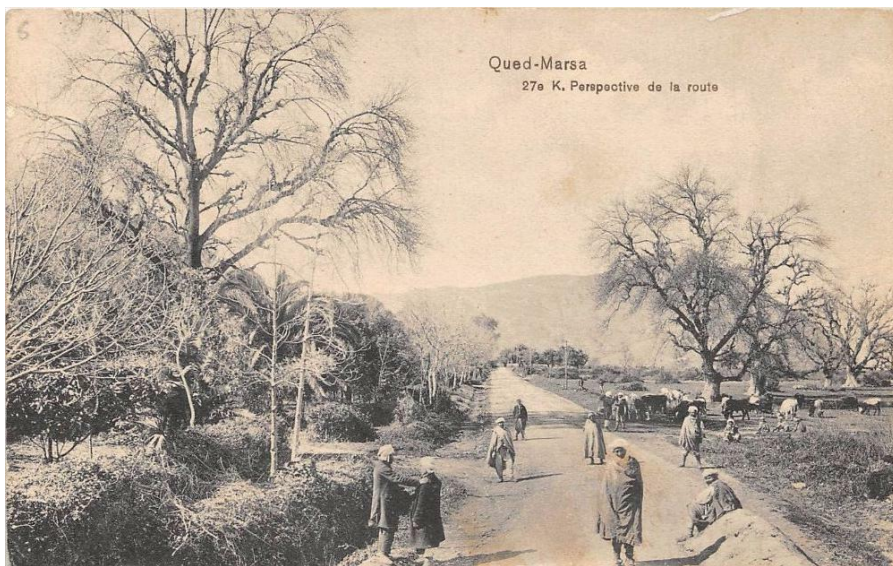


Planche 25 : plantations de rues et vue sur le patelin d'Aokas, source : cartes postales anciennes



## 5 Étude collective et pré inventaire et de l'architecture rurale

Le pré inventaire géographique des fermes des deux plaines littorales de Béjaia se veut exhaustif en intégrant même les bâtiments disparus. Le travail de terrain et la recherche documentaire ont débouché sur la réalisation de fiches de pré inventaire pour chaque ferme (voir Annexes)<sup>497</sup>. Le repérage est fait sur carte de l'état-major d'une période plus proche de nous (1980). Les conclusions qui peuvent être tirées de l'étude collective et du préinventaire constituent le contenu de cette section.

**Emplacement des fermes.** L'emplacement de chacune des fermes obéit à des principes simples mais rationnels : éviter les zones inondables en profitant du relief naturel (éminence) comme dans le cas de Djebira, Nicolas, Vaccaro ou Becker; se rapprocher le plus possible de la voie quand le premier principe n'est pas compromis ; ne gaspiller par la desserte ou l'emplacement choisi l'espace réservé à la culture, quitte à se retrouver à la lisière même du périmètre de colonisation (Matassaglio, Lickel, Olivero).

**Formes et orientations des corps bâtis.** L'ensemble des formes d'organisation du bâti de la ferme de la période coloniale française trouvent expression dans les propriétés de la commune d'Oued Marsa (cf. chapitre précédent). Là les fermes se sont constituées par ajouts successifs de corps de bâtiments et l'état ultime de leur développement donne plusieurs formes : une organisation en ordre lâche (Lickel, Poizat, Caillat), en corps alignés (Aubertier), en équerre simple (Sidi Rehan), autour d'une cour centrale fermée (Djebira, Hovelaque) ou ouverte (Nicolas, Grellet-Dumazeau). La dissociation de l'habitation ou de la résidence du reste des bâtiments est la règle dans toutes les propriétés à l'image des villas construites à l'écart des bâtiments de la fermes à partir du XXe siècle à travers le pays. Celle-là elle peut être même éloignée comme dans le cas de Caillat ou la maison est distante de quelques centaines de mètres de la ferme. L'ensemble des fermes sont disposés dans un axe Ouest- Est avec des orientations allant du sud-ouest au sud-est.

**Bâtiments agricoles et cave de vinification.** Les bâtiments agricoles sont soit regroupés soit dispersés mais tous spécialisés : étable pour le cheptel du domaine (lait et viande pour les besoins des domaines, fumure de ferme), écurie pour les animaux de traction qui demeruent nécessaire meme avec l'introduction de la mécanisation, hangar polyvalent souvent ouvert pour matériel agricole et matériel de traction (tracteur, charrus-déchausseuses, sacrificateur) et transport (camionnette, remorques, pastière), magasin pour outillage agricole vu l'exigence de la viticulture en la matière, bureaux de gestion et logements des gérants et des ouvriers sédentaires (chef de chantier, caviste, tailleur, garçon d'étable)<sup>498</sup>. La ferme de Djebira disposait en plus des bâtiments des autres fermes un atelier de forge et d'une buanderie.

Toutes les fermes sont dotées de leurs propres caves « plus au moins bien organisés, plus ou moins bien dotés d'installations modernes »<sup>499</sup>. Bien que la viticulture domine, les

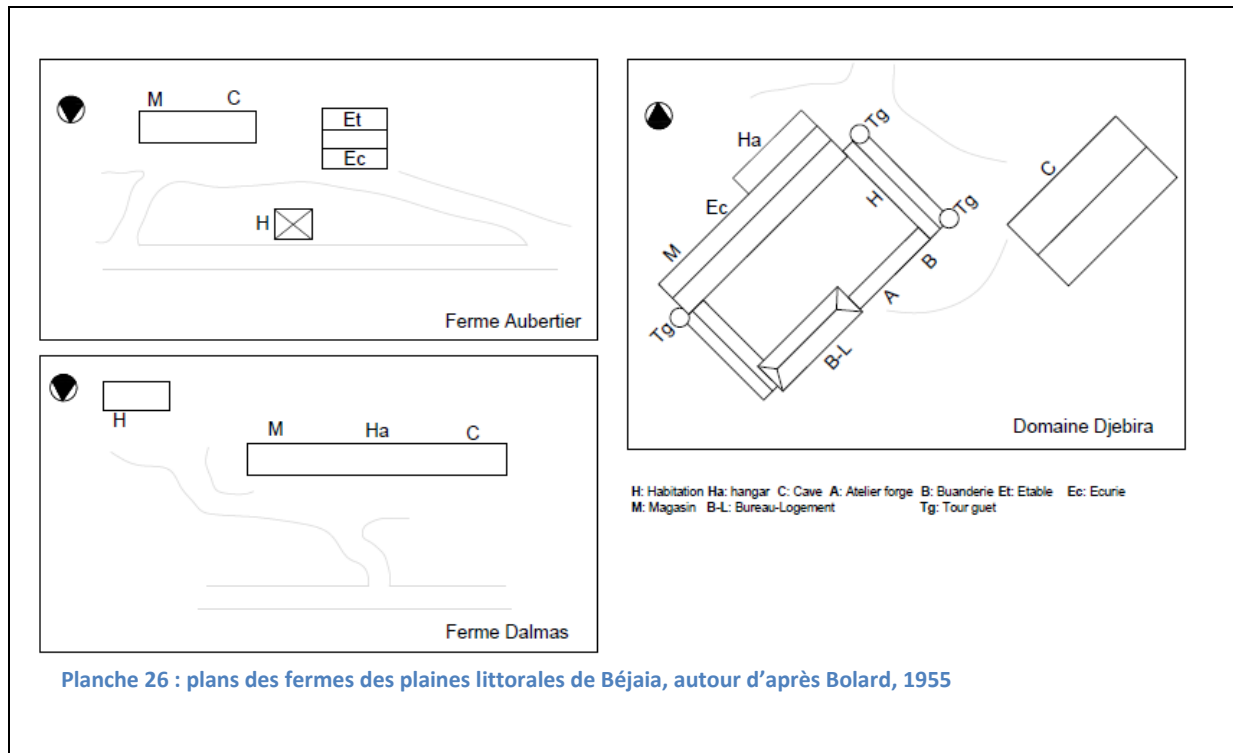
---

<sup>497</sup> Par souci de lisibilité et de continuité d'idées, les fiches sont reléguées aux annexes

<sup>498</sup> le personnel permanent du domaine Djebira est constitué de : un gérant assisté de deux commis (pointage, surveillance des travaux), un forgeron, deux garçons d'étable, un chauffeur, un garçon de cave, six conducteurs de tracteurs, trois chefs de chantiers, Christiane Bolard, op.cit., p.138-139

<sup>499</sup> Ibidem, P.127

propriétaires du golfe de Bougie n'avaient pas songé à la réalisation de cave coopérative de vinification, la production du vin reste confinée dans les caves particulières de chaque domaine. Celles-ci se détachent du reste des bâtiments et sont orientées vers le nord pour minimiser l'apport solaire. Les caves ont des amphores parallélépipédiques ou cylindriques faites en béton armé dont l'intérieur est revêtu de carreaux de faïence et cumulant une capacité allant de 100 à 500 hl<sup>500</sup>. Les caves de la première génération sont adossées à la montagne pour à la fois faciliter le déversement des vendanges et rafraîchir les cuves de fermentation (Caillat, aubertier). Des caves plus modernes, dotées de la machinerie nécessaire se libèrent de ce dispositifs (Abadie, Poizat, Djebira, Grellet-Dumazeau).



**Styles et expressions architecturales.** Ce qui s'offre encore aujourd'hui à l'observation se résume le plus souvent aux maisons d'habitation qui sont les seules à recevoir une décoration. L'habitation principale ou la résidence (dites de maître) se distingue par son architecture et est construite parfois dans des styles identifiables : néoclassique pour Nicolas et Sidi Rehane, style renaissance française pour Poizat<sup>501</sup>. Le reste des maisons ou mêmes des bâtiments agricoles d'architecture plus modeste sont sans doute le fruit d'un travail de composition. Les riches propriétaires lyonnais n'ont pas transposé ici l'architecture de leur pays. Les influences demeurent toutefois européennes comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent. L'habitation de Djebira, l'une des premières maisons de la région, est dotée d'un système défensif à base de tours de guet. Il est intéressant de remarquer les baies de cette tour cylindrique coiffées d'un arc outrepassé brisé, témoignant ainsi d'un goût pour l'exotique avant l'instauration du style néo mauresque. La même remarque peut être donnée quant à

<sup>500</sup> Ibidem, P.128. Tous les spécimens encore existants sont dus à l'entreprise de Béton Atlas

<sup>501</sup> Les mêmes domaines avaient leurs jardins d'agrément, aujourd'hui disparus

l'usage des auvents de fenêtre avec tuile verte dans l'habitation d'Hovelaque. L'emploi de carreaux de céramique à motifs floraux démontre également l'attention à une esthétique locale (Algérienne).

**Matériaux et techniques constructives.** Les murs sont exécutés en maçonnerie mixte pour les bâtiments d'exploitation (moellon, pierre brute, débris divers) et en brique pleine de diverses tailles pour les maisons d'habitation. L'usage du béton armé se limite aux amphores préfabriquées des caves. Toutes les exploitations de la plaine en avaient le même spécimen. Les planchers sont réalisés en solives métalliques, l'ourdissage est exécuté en voutains de briques pleines ou de terre cuite. Le même type de plancher est recouvert d'un faux plafond quand il s'agit de pièces d'habitation. ce dernier est réalisé en roseaux liés par un enduit de plâtre. Toutes les maisons d'habitations des plaines littorales sont surélevées pour échapper à l'humidité du sol, sinon elles sont reléguées à l'étage.

**Des constructeurs toujours anonymes.** Sans doute, plusieurs bâtiments, voire fermes entières, sont réalisées suivant des plans prédéterminés. L'hypothèse pourrait être émise pour ce second cas de figures notamment aux domaines le cas de Djebira et Hovelaque ainsi qu'au château Poizat et à la maison Dalmas. Néanmoins, les recherches que nous avons menées en Algérie et en France demeure sans conclusions quant à l'identité des constructeurs des fermes d'Oued Marsa.

**Localisation, l'état de conservation et l'usage actuel.** Les fermes repérées se répartissent entre les communes de Béjaïa comme suit : Tala Hamza (4), Boukhelifa(5), Tichy(4), Aokas(8) et Souk-el-tenine (1). Il en demeure très peu en bon état de conservation.

Sauf celles de Djebira, Hovelaque et Sidi Rehane conservent, dans des états différents, l'ensemble des corps de bâtiments. Les habitations sont plus ou moins conservées en fonction de leur usage ou abandon (cf. infra). Les caves sont délaissés et menacent ruine pour celles encore debout. Les bâtiments agricoles, magasins et hangar en état moyen et mauvais de conservation ont perdu considérablement leur authenticité par les ajouts, la destruction partielle et les transformations successives. Les fermes Larnaude, Tauchalaume, d'Olivero, Becker et Tisch ont totalement disparues et nous avons aujourd'hui que des ruines difficilement identifiables pour les anciennes propriétés de Vacarro et Caillat.

La plus part des fermes des plaines littorales continuent à servir comme bâtiments d'exploitation agricole et sont réparties entre les diverses EAC et EAI de la région après avoir été successivement aux mains d'exploitants dont le statut et la forme de groupement ont changé selon les réformes agraires (cf. encadre 1). D'autres bâtiments sont récupérés avec leurs terres qui furent « rattachés à des organismes et établissements publics pour la réalisation des missions qui leur sont confiées »<sup>502</sup>. L'exemple du château Poizat réhabilité par la direction de la jeunesse et des sports ; la maison de Chabannes qui est associée à la structure hôtelière des Hammadites gérée par l'entreprise touristiques de l'Est<sup>503</sup>. Les caves ont disparue mis à part celle de Djebira - la plus importante de la région au moment de son

---

<sup>502</sup> Art.4, Loi no 87-19 du 8 décembre 1987, Journal officiel, 1987-12-09, p. 1253-1257

<sup>503</sup> Entreprise publiques à caractère économique

fonctionnement - car elle fut transférée à Office national de commercialisation des produits vitivinicoles (ONCV).

Considérant le statut juridique des bâtiments ruraux des deux siècles précédents de la plaine littorale et les clauses d'exploitation de ses terres agricoles, il est très clair qu'un laisser-aller concerne la gestion de ce domaine privé de l'Etat. Nous seulement l'incorporation d'activités non agricoles et les transformations n'ont pas été sanctionnées mais également la démolition et la reconstruction de nouveaux bâtiments en place d'anciens n'ont dépassé le stade des mises en demeure<sup>504</sup>. La concession du bâti - au même titre que les terres - à un groupe de plusieurs attributaires (10 à 30) amplifie les conflits d'usage et conduit à un désintéressement partagé faute d'appropriation individuelle. En effet, plusieurs locaux sont inoccupés ou tombent en ruine faute de consensus entre exploitants. Cet état de ruine s'observe depuis au moins une trentaine d'années : « au milieu des terres, souvent précédées par une majestueuse allée d'arbres, se dressent les anciennes « maison de maitres » style fin 19eme siècle, et de gros bâtiments d'exploitation couvertes de tuiles rouges. Mais le tout, dans un état déplorable, sans entretien, prêt à tomber en ruines parfois. Certaines de ces constructions ont été cloisonnées, dotées de rajouts, divisées entre 4 ou 5 familles. Ces grands bâtiments sont ceinturés par de petites constructions basses, mi- gourbis, mi- bidonvilles, habitat des travailleurs de l'exploitation. L'ensemble s'est vu rajouter des hangars récents à couverture de tôle, pour le stockage des produits ou du matériel. Tout dénote une médiocrité des collectivités humaines qui ont en charge ce potentiel agricole »<sup>505</sup>. Les exploitations attribuées individuellement sont plus ou moins conservées, mais n'échappent pas tout de même à la transformation, démolition, surélévation.

---

<sup>504</sup> Enquête auprès de la subdivision des services agricoles de Béjaia.

<sup>505</sup> Cote, 1996, p.184-186

#### **Encadre 4 : réformes agraires algériennes**

##### ***Les décrets et lois de 1963 : reprise des biens vacants et autogestion***

Plusieurs décrets consacrent la reprise par l'État des terres des anciens colons et leur gestion collective. Les Décrets du 18 mars 1963 (décret 63-88, décret 63-89, décret 63-90) sont un ensemble de textes qui créent un *Office National de la Réforme Agraire*, et qui décident que les propriétés déclarées vacantes sont placées sous tutelle administrative. L'office gère ainsi les « fermes abandonnées par leurs propriétaires » qui sont sous sa tutelle mais dont il n'a pas la propriété, soit 22037 fermes sur 2.2 millions d'hectares. Le Décret 63-95 du 22 Mars consacre le principe de L'autogestion des exploitations vacantes qui signifie que les domaines sont gérés par « assemblée générale des travailleurs, sur le conseil des travailleurs (élus) et par le comité de gestion de 3 à 11 membres, également élu, qui choisit son président. Ainsi le patrimoine repris est organisé en 1994 domaines autogérés, souvent de plus de 500ha et 388 *Coopératives agricoles des anciens moudjahidines (CAAM)*. Enfin, d'autres textes de l'automne 1963 déclarent comme biens d'Etat (nationalisation) certains biens vacants ayant déjà fait l'objet de séquestre ou de spoliation par le pouvoir colonial ou dont les propriétaires civils ne jouissent de la nationalité algérienne. C'est ainsi que les exploitations autogérées du décret du 22 mars 1963 sont devenues propriété de l'Etat algérien, mais contrainte aux accords d'Evian sur le droit civique de trois ans aux français ainsi que le droit à l'indemnité.

##### **La réforme (révolution) agraire de 1971.**

Prend naissance avec le décret l'ordonnance 71-73 du 8 novembre 1971 portant révolution agraire. Par le biais de ce texte et dans le but de mettre en valeur les terres nationalisées, l'Etat crée le fond national de la révolution agraire (FNRA) doté de terre domniales et habous au total de 1 446 390 ha. On a distribué la première année (1971) 617 867 ha aboutissant à la création de 3434 exploitations de formes diverses.

- CAPRA : Coopérative agricole de production de la révolution agraire
- CAEC : Coopérative agricole d'exploitation en commun
- GMV : Groupement de mise en valeur
- GEP : Groupement d'entraide paysanne
- GAI : Groupement agricole d'indivisaires.

En juin 1973, l'état réussit à récupérer partiellement les propriétés des absentéistes (la terre appartient à ceux qui la travaillent) estimées à 479904 ha et limite les grandes propriétés foncières. la réforme de 1971 se clôt par la redistribution de 1.1 million d'hectares et la création de 201 villages agricoles socialistes sur 1000 prévus.

##### **La réforme de 1981 : la restructuration et la création des DAS**

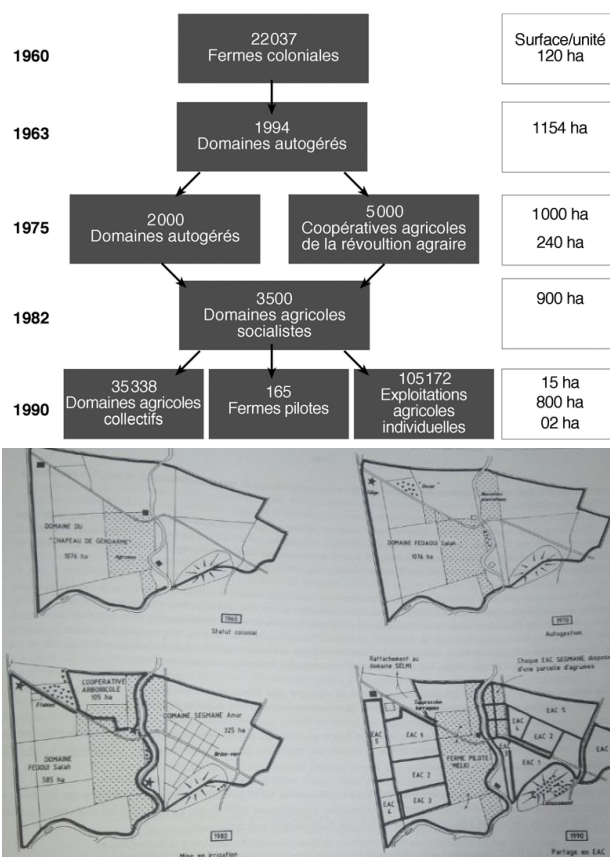
Cette réforme cherchait principalement à remembrer les exploitations afin de les rendre homogènes et plus maîtrisables et assurer autonomie de gestion des exploitations agricoles autogérées et des coopératives des anciens moudjahidines. Les 1994 créés par les textes de 1963 sont transformés en 3200 domaines agricoles socialistes (DAS) de tailles diverses et de vocations définies.

- Type 1 : Exploitations à dominance maraîchère : entre 50 et 100 hectares.
- Type 2 : Exploitations à dominance polyvalente ou élevage : entre 150 et 250 hectares.

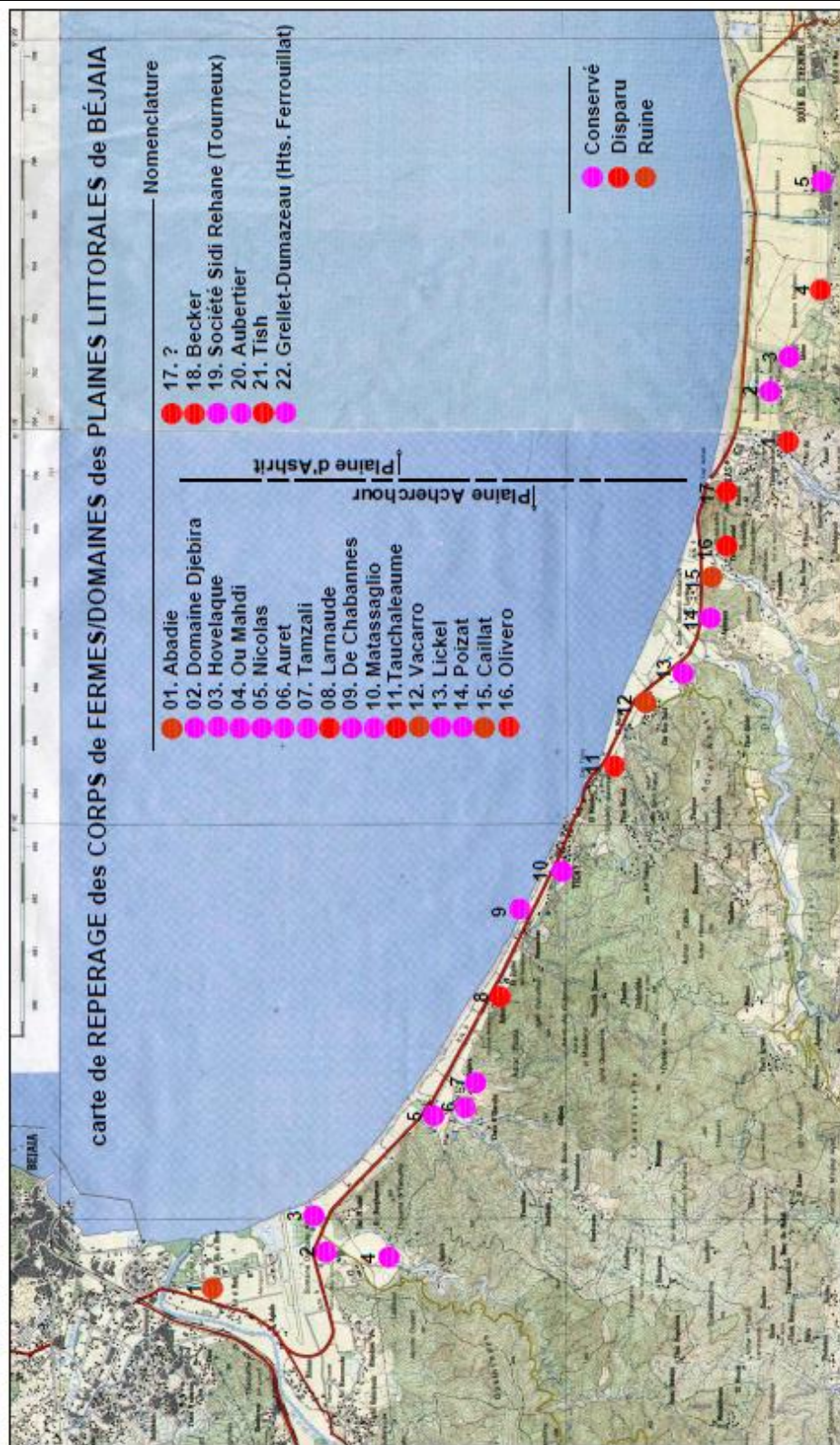
- Type 3 : Exploitations à dominance arboricole ou viticole : entre 150 et 100 hectares.
- Type 4 : Exploitations à dominance céréalière : entre 800 et 1 500 hectares.

### La réforme de 1987 : réorganisation du secteur agricole

Les buts étaient de redimensionner les exploitations afin d'éliminer les entraves à la production et faciliter la gestion ainsi que de redéfinir les droits et obligations des collectifs de producteurs. Cela concerne à la fois les anciennes DAS, les coopératives des anciens combattants et celles de la Révolution Agraire. Cela débouche sur l'institution des entreprises agricoles collectives (EAC) de 4 à 11 membres et les *entreprises agricoles individuelles* (EAI) lorsque la surface ne permet pas la création d'une EAC encore en vigueur jusqu'aujourd'hui.



Source : BACI, L. Les réformes agraires en Algérie. *Options méditerranéennes*, 1999, vol. 36, p. 285-294 ; G. Chouquer, fiche sur les réformes agraires en algérie de 1963 à 1987, 2012. TATAR, Hafiza. Transformations foncières et évolution des paysages agraires en Algérie. *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens/Journal of Mediterranean geography*, 2013, no 120, p. 37-46. Cote, 1996, p.129.



Idir Benaïdja sur carte d'état major (années 1980)

Planche 27 : repréage des fermes des plaines littorales de Béjaïa, source : auteur sur carte d'Etat major

## 6 Conclusion

En somme cette colonisation aura pris, avec un décalage de près de 30 ans en rapport aux autres régions du Tell, 30 ans pour l'installation complète et 20 autres années pour l'affermissement et la stabilisation (occupation totale et stade final de mise en valeur). L'intérêt de la colonisation à cette région, malgré son étroitesse, démontre la poursuite des objectifs de peuplement par les fermes isolées. Ce moyen de territorialisation très peu connu est dévoilé dans ce chapitre par le biais de la lecture des actions du volontarisme de l'administration coloniale et du développement continu opéré par l'initiative privée. L'occupation de la plaine et de tout le golfe devient à partir de 1880, un chevauchement de l'ensemble des modes de colonisation.

La construction et l'architecture des fermes construites dans les plaines littorales de Béjaïa ne furent pas à l'image des régions des immigrants. Elle fut à la fois importations de techniques et de registre décoratif avec une adaptation au local (climat, topographie, techniques et esthétique).

Les populations de la région du golfe de Bougie vouent des valeurs certaines à cette architecture. Toutefois, les actions pour sa patrimonialisation peignent à être engagées pour plusieurs raisons (organisation, compétence technique, méconnaissance de procédures...etc). L'héritage bâti de la région étudiée demeure dans un processus de dégradation accéléré engagé depuis fort longtemps. D'ici quelques décennies, ces fermes relèveront du domaine de l'archéologie.



## **Chapitre VI : La patrimonialisation de l'architecture rurale : illustrations par les cas de Kherrata et des plaines littorales de Béjaia**

### **Plan du chapitre VI**

1. La réalité de la patrimonialisation de l'héritage bâti colonial
2. Le rapport institutionnel à l'architecture coloniale
3. Le rapport ordinaire
4. Conclusion

## Introduction

De peur qu'elle soit instrumentalisée ou idéologisée, la reconnaissance patrimoniale exige la connaissance et la compréhension historique. Par ailleurs, elle doit tenir compte du croisement de facteurs multiples : « la construction patrimoniale appliquée à un territoire (pays, région, ville, quartier), pour le conserver, le sauvegarder, est une opération complexe qui implique le croisement de différents ordres de réalités. Les uns se rapportent aux modes de gestion juridique, réglementaire et administrative, et les autres aux référents identitaires, temporels, esthétiques attachés aux objets patrimoniaux que la société charge de signifier »<sup>506</sup>.

Il s'agit pour nous dans ce chapitre, dans la continuité de la connaissance-compréhension du bâti, d'élucider la réalité à la fois juridique, institutionnelle et aussi sociale de la patrimonialisation de l'héritage bâti de la colonisation française en Algérie. L'illustration par les cas de Kherrata et des plaines littorales de Béjaia pour le rapport ordinaire (celui des populations souhaite dépasser le discours « globalisant » sur l'héritage colonial)<sup>507</sup>.

D'emblée, nous faisons l'hypothèse d'une ambiguïté pour le rapport institutionnel (pouvoir politique et institution publique chargée du patrimoine) et d'une acceptation pour le rapport ordinaire (habitants et populations au sens large) comme conséquence d'une « nostalgie urbaine ». Cette dernière est pour le géographe Gervais-Lambony<sup>508</sup> une « référence au souvenir d'un lieu, ayant été transformé suite à des destructions et/ou constructions entraînant un effacement des traces du passé, ou ayant connu des périodes de succès puis de dépression. Ce souvenir ne doit pas être confondu avec une nostalgie au passé (au temps) »<sup>509</sup>.

Enfin, si le vocable « architecture coloniale » semble admissible comme nous l'avons montré dans le premier chapitre, nous préférons « héritage bâti de la colonisation » au « patrimoine colonial » pour distinguer est n'est pas et ce qui est patrimoine. En effet, « l'héritage bâti est tout artefact spatial légué par le passé proche ou lointain [...]; Le patrimoine est tout bien culturel ou naturel soumis à, ou nécessitant, un régime de protection ; dans ce sens il n'y a pas de patrimoine *a priori*, il ne le devient qu'une fois décrété comme tel. La patrimonialisation peut être définie comme le processus socioculturel, institutionnel, juridique aboutissant à la reconnaissance, par un groupe social, du caractère ou du statut patrimonial à un objet, à une pratique. Dans le sillage de ces définitions, l'héritage bâti de la colonisation n'est considéré comme « patrimoine » que quand il « traverse » un processus de patrimonialisation dans toutes ses étapes, allant de la prise de conscience patrimoniale à la valorisation»<sup>510</sup>.

---

<sup>506</sup> ARRIF Abdelmajid, 1994, « Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale. Le cas du Maroc », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, vol. 73, n° 1, p. 152-166

<sup>507</sup> SIDI BOUMEDINE Rachid, 2009, « Le patrimoine architectural colonial en Algérie, évolution des représentations et des pratiques », in El kadi Gallia et Attia Sahar (dir.), *Patrimoines partagés de la Méditerranée (Shared mediterranean heritage)*, Alexandrie, Bibliotheca Alexandrina, 2009, p. 91-110

<sup>508</sup> GUINARD Pauline et GERVAIS-LAMBONY Philippe, 2016, « Nostalgie et géographie », *Carnets de Géographes*, no 9. <https://journals.openedition.org/cdg/618>

<sup>509</sup> Idir Benaidja, « Le rapport ordinaire à l'héritage bâti de l'époque de la colonisation française en Algérie : L'exemple de l'hôtel de ville de Kherrata (Bejaia) », *L'Année du Maghreb*, 19 | 2018, 81-98

<sup>510</sup> Ibidem

## 1 La réalité de la patrimonialisation de l'héritage bâti colonial à travers quelques exemples

La conservation et la valorisation du bâti colonial a été et demeure dans certains contextes problématique puisque associée à une réhabilitation du « colonialisme » et perçue comme un asservissement aux pays ex-colonisateurs. Comme le note l'historienne d'architecture Rossmalen, le débat entre chercheurs et politiques sur l'importance de ce cadre bâti se tourne plutôt vers le contexte politique que vers ses valeurs, ce qui a retardé l'esquisse de solutions<sup>511</sup>.

En revanche, d'autres sociétés anciennement colonisées développent aujourd'hui un nouveau rapport avec cette architecture, la réapproprient et la considèrent comme la composante de leurs identités hybrides. Depuis les années 1990, l'intérêt des chercheurs, des architectes, des intellectuels ainsi que des politiques dans certains pays l'Afrique de l'Ouest et de l'Asie du Sud-Est ont contribué, et contribuent toujours, à l'inflexion des idées dominantes. Les facteurs en sont multiples : « l'arrivée de jeunes générations au pouvoir, la distance marquée avec le passé colonial, le développement du tourisme international, la volonté de diversification des économies et d'enrichissement de la panoplie des architectures des pays, sont autant de facteurs faisant basculer les visions institutionnelles »<sup>512</sup>.

De par le monde, le cadre bâti colonial possède un caractère utilitaire avéré du fait qu'il constitue le lieu de vie, le siège des institutions, infrastructures et lieux d'activités économiques...etc étant donné que le fait colonial moderne- notamment celui caractérisé par le peuplement- est à l'origine de nombreux aménagements et établissements humains créés ex-nihilo. Ce parc fait partie de la mémoire collective et déclenche souvent un sentiment nostalgique suite aux destructions<sup>513</sup>. De plus, une appropriation plutôt intellectuelle s'identifie dans les constructions contemporaines qui y puisent leurs modèles.

Dans de nombreux pays, le caractère mémoriel est associé à la mémoire « négative » et a constitué un mobile important pour la patrimonialisation<sup>514</sup>. la reconnaissance des valeurs architecturales et esthétique ne sont pas en reste dans les pays de l'Afrique du nord à l'instar de la Tunisie, l'Égypte et le Maroc<sup>515</sup>.

---

<sup>511</sup> ROOSMALEN Pauline Van, 2006, « Le positionnement de l'héritage colonial bâti », in PABOIS M et TOULIER B (dir.), *Architecture coloniale et patrimoine : Expériences européennes*, Paris, INP/Somogy éditions d'Art, 2006, p. 156-159

<sup>512</sup> Idir Benaidja. Pour la distance marquée avec le fait coloniale, différents cas de figures peuvent être donnés à l'appui, l'exemple du Vietnam ayant connu une occupation française puis une guerre avec les états unis d'Amérique ce qui a contribué à inscrire le fait colonial dans un passé révolu.

<sup>513</sup> SINOUE Alain, 2005, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Autrepart*, n° 33, p. 13-31

<sup>514</sup> Ibidem

<sup>515</sup> VOLAIT Mercedes, 2005, « Patrimoines partagés : un regard décentré et élargi sur l'architecture et la ville des XIXe et XXe siècles en Méditerranée », in PABOIS M. et TOULIER B. (dir.), *Architecture coloniale et patrimoine : L'expérience française*, Paris, INP/Somogy éditions d'Art, p.115-124

## 2 Le rapport institutionnel et l'architecture coloniale protégée en Algérie

L'héritage bâti de la colonisation ne fait ni l'objet d'une attention particulière ni celui d'un abandon total, tout comme le reste du bâti ancien autochtone dont le patrimoine protégé.

La difficulté de reconnaître le bâti de la période coloniale comme patrimoine provient notamment de son inadéquation avec la conception de l'identité nationale réaffirmée au temps de la décolonisation en opposition à celle du colonisateur et de sa culture. Cette identité est par ailleurs rigide (s'est durcit progressivement), définitive, peu sensible à l'évolution de l'histoire et dont la préoccupation est de faire barrage aux révisionnismes, « explique pourquoi il était difficile pour les nouveaux dirigeants, sinon impossible, de leur [les constructions coloniales] donner un statut au plan de la patrimonialité »<sup>516</sup>.

D'après le sociologue Sidi Boumedine, le rapport officiel au bâti et aux aménagements de la période coloniale souffre au moins de deux ambivalences dans le discours et dans la pratique: Les constructions et les infrastructures de la colonisation sont nommés dans les discours du pouvoir politique se rapportant au pillage des ressources par le colonialisme, mais elles ne sont jamais déclarés comme « capital d'utilités » et porteuses de valeurs ou encore ayant servi (servent encore) comme les sièges des institutions publiques et lieux de pouvoir. Les constructions précoloniales produites par la civilisation et la culture nationales sont glorifiés dans les discours et laissés en friche dans la pratique tandis que le bâti colonial – notamment des tissus centraux- bénéficie d'entretien régulier par les organismes étatiques<sup>517</sup>.

De plus, les architectures et formes urbaines de la période coloniale, connaissent des traitements différenciés en fonction de leur usage, symbolique et localisation. Les tissus centraux, siège des institutions et lieux de l'attraction sont réhabilités et entretenus par l'Etat ; les tissus résidentiels collectifs plus ou moins dense du péricentre sont livrés à la dégradation due à de multiples facteurs (usure, catastrophes naturelles, suroccupation) ; les tissus pavillonnaire du droit privé font l'objet de transformation accélérée (promotion immobilière, démolition/reconstruction) et pour lesquels le manque à gagner suite à la conservation de ce bâti est incalculable. L'état du bâti rural colonial - et même précolonial – du fait du peu de considération donnée par ses « usagers » comme nous l'avons montré précédemment, est abandonné par les pouvoirs publics probablement pour le fait qu'il est considéré comme l'expression manifeste de l'exploitation coloniale et le signe de l'oppression de l'algérien<sup>518</sup>. Si aucun changement visible n'est opéré ni dans la définition de l'identité nationale, ni dans les discours ou encore dans la pratique, il est important de remarquer que la liste du patrimoine national s'est enrichie progressivement, depuis près d'une décennie, de nombreux bâtiments coloniaux dont il convient de discuter, avec le peu de sources qui s'offrent à nous, la démarche de patrimonialisation.

---

<sup>516</sup> SIDI BOUMEDINE Rachid, 2009, « Le patrimoine architectural colonial en Algérie, évolution des représentations et des pratiques », in El kadi Gallia et Attia Sahar (dir.), *Patrimoines partagés de la Méditerranée (Shared mediterranean héritage)*, Alexandrie, Bibliotheca Alexandrina, 2009, p. 91-110

<sup>517</sup> ibidem

<sup>518</sup> Ibidem

## 2.1 *L'architecture protégée*

Le domaine du patrimoine est encadré en Algérie par la loi 98-04<sup>519</sup>, unique texte traitant les procédures et modalités de protection des biens culturels<sup>520</sup>. Cette loi est en phase avec la philosophie internationale des instances chargées du patrimoine (Unesco/Icomos) en ce qui concerne la préservation des centres historiques, des cultures et productions immatérielles, après qu'elle a été basée sur le monument historique (isolé) et les vestiges archéologiques dans le texte précédent qui demeure en vigueur<sup>521</sup>. Autre nouveauté, la classification pourrait être engagée par « toute personne ayant intérêt » après qu'elle a été l'apanage de l'Etat. La protection s'opère par trois régimes : l'inscription sur l'inventaire supplémentaire, le classement et la création en « secteurs sauvegardés » (art.8) qu'il est utile de commenter avant de s'attarder sur l'architecture coloniale protégée.

*Le classement:* « Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui **témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique**. Sont concernés, notamment les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés **ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale** » (art.17). La place donnée à la valeur historique apparaît clairement dans les expressions soulignées.

*L'inscription sur l'inventaire supplémentaire.* Réservé aux biens qui ne justifient pas un classement immédiat « pour une raison quelconque »<sup>522</sup> ou présentant qu'un intérêt local ou régional : « Les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appelant une préservation, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire. Les biens culturels immobiliers inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire qui ne font pas l'objet d'un classement définitif dans un délai de dix (10) ans sont radiés de la liste dudit inventaire » (art.10). Ce régime de protection présente une grande ambiguïté quant à sa définition et sa mise en pratique et fait particulièrement l'objet de larges interprétations. Sa lecture ouvre la voie à plusieurs interrogations. La (les) raison (s) quelconque(s) susceptible d'empêcher le classement immédiat d'un bien n'est pas expliquée dans les deux textes. Comment un bien d'intérêt local pourrait-il être classé par la suite, autrement devenir d'intérêt national ? À quoi sert la reconnaissance d'un intérêt local si la loi ne prévoit aucun financement pour cette catégorie de biens ? À quoi sert l'inventaire supplémentaire si le bien n'est pas classé dans les dix ans suivant son inscription ou quelle est

---

<sup>519</sup> Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relatif à la protection du patrimoine culturel

<sup>520</sup> Aucun texte d'application ne définit par exemple les critères de protection (classification, mise sur l'inventaire)

<sup>521</sup> Ordonnance N°67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels

<sup>522</sup> Article 49 de l'ordonnance N°67-281 du 20 décembre 1967

son utilité même durant les dix années ? En bref, c'est tout le mécanisme qui est à remettre en question. De plus, l'intervention sur les biens inscrits sur l'inventaire supplémentaire est soumise à l'autorisation du ministre de la culture qui, dans la réalité, ne reçoit pas d'accord (art.13 et 14)<sup>523</sup>. Ce refus ne déclenche pas par ailleurs une procédure de classement tel qu'il est stipulé dans l'article 15. En France, pays duquel a été calqué la notion de l'inventaire supplémentaire<sup>524</sup>, il n'existe pas de réserve de délai ou de faveur (travaux, financement) différenciant un bien inscrit sur l'inventaire supplémentaire de celui classé, mais la notion insiste plutôt sur l'intérêt régional ou national ayant justifié la protection.

Le secteurs sauvegardé: « Sont érigés en secteurs sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksours, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui, par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur. » (art.41) . Nombre de tissus coloniaux du pays présentent une unité architecturale et esthétique à même de justifier leur protection. Ceux-ci sont toutefois omis – volontairement ou involontairement- sur la liste des exemples cités ci-dessus.

Sans être nommé dans les discours ou les textes par un quelconque qualificatif - tels legs, butin, héritage ou autres - le bâti colonial est présent sur la liste nationale des biens culturels. En effet, la loi de par la définition donnée au patrimoine (*biens légués par les différentes civilisations*) et à sa datation (*de la préhistoire à nos jours*) n'exclue pas a priori le bâti colonial. Suite à l'examen de la liste des biens protégés limitée à la catégorie de l'architecture coloniale nous pouvons faire les remarques qui suivent<sup>525</sup> :

- Les monuments historiques de la période contemporaine représentent 6.8 % du total des biens protégés toutes périodes confondues. La majorité (plus de 97 %) de ces biens sont des bâtiments d'origine coloniale ;
- Aucun tissu ancien d'origine ou de dominance coloniale n'est érigé en secteur sauvegardé ;
- Les premiers bâtiments ayant accédé au label du patrimoine sont ceux classés sur la base du critère historique, qui sont les plus éligibles d'après la définition donnée au monument historique. Ces constructions ont particulièrement « un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale ». Ici les « grands événement » sont ceux de la guerre de libération (1954-62). A l'exception de la résidence Rocher noir à Boumerdes ayant servi de siège pour le premier gouvernement algérien provisoire, se rangent particulièrement dans cette famille, les lieux de la mémoire négative tels les prisons et « centres de torture » dont les

---

<sup>523</sup> Nabila Chérif, 2021, inventaire, conservation et mise en valeur du patrimoine architectural algérien: des textes de lois à la pratique du terrain in Actes du colloque *les politiques patrimoniales dans les pays du Maghreb*, Hammamet 12-13-14 Octobre 2018

<sup>524</sup> Loi française du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Ce statut a été d'abord consacré aux biens privés qui avec l'inscription sur la liste supplémentaire pouvaient faire partie des monuments historiques et devenir éligibles au financement de l'Etat

<sup>525</sup> Ministère algérien de la culture et des arts, liste générale des biens culturels protégés, arrêtée en date du 17/9/2019, <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/liste-des-biens-culturels#h685sk0nmx4zf1pko6da1mauqcl1lfzhj2>

dossiers sont souvent initiés par le ministère et/ou les directions des Moujahidine (combattants de la guerre de libération).

- Nombreux bâtiments civils d'expression néo mauresque ont accédé au statut de la patrimonialité tels la Grande poste, le siège de la wilaya d'Alger, hotel de ville de Skikda, les galeries algériennes, , Dar-El-Kadi ou encore la centrale électrique de Boghni (bâtiment industriel). Ce style semble le plus « admis » par les institutions publiques car considéré comme proche ou porteur de signes identitaires<sup>526</sup>.
- le patrimoine industriel classé représente la première catégorie non négligeable pour laquelle le critère historique ne constitue l'intérêt justifiant le classement mais plutôt les valeurs économique et immobilière<sup>527</sup>. Les classements de la centrale électrique de Laghouat, la jumentrie de Tiaret, la centrale hydro-électrique de Boghni ont été initié respectivement par le ministère de l'énergie, le ministère de l'agriculture, le ministère de l'énergie et Sonelgaz pour être sauvés du péril<sup>528</sup>.
- Depuis près d'une décennie, l'architecture coloniale est classée, non seulement pour sa participation aux grands évènements de l'histoire nationale, son intérêt économique, mais aussi pour sa richesse architecturale et esthétique. Les bâtiments de programmes différents et d'expressions diverses (néoclassique, moderne...) font leur entrée dans la liste du patrimoine national : musées, théâtre, église, galeries commerciales, gare, université...etc.
- L'ambiguïté dans les discours demeure présente dans les arrêtés de classement<sup>529</sup>. « La colonisation » citée dans les textes de classement des lieux de la mémoire négative tandis qu'elle est occultée de bâtiments classés uniquement pour leur valeur architecturale. A titre d'exemple, l'arrêté de classement du théâtre de Skikda ne mentionne pas l'origine des constructeurs : « Le théâtre régional de Skikda constitue un chef-d'œuvre architectural, construit entre 1914 et 1918 dans le style architectural italien, imprégné de décor baroque, qui se caractérise par un usage opulent des éléments décoratifs, des jeux d'ombre, de lumière, et de la brillance des couleurs »<sup>530</sup>. La même remarque pourrait être faite pour un ouvrage défensif où la citation de la colonisation française prendrait plus de sens pour une contextualisation historique « Le Fort de Koléa, monument historique, constitue un exemple de l'architecture défensive en Algérie, et un témoin de la diffusion des modèles architecturaux dans les territoires nouvellement conquis dès le milieu du 19 ème siècle »<sup>531</sup>. En revanche, le texte de la Villa Sésini qui pour avoir été lieu de torture mentionne le colonialisme français: « Villa Sèsini est un monument historique, construit dans le style architectural nèo-mauresque, à la fin du 19 ème siècle, était un centre de torture pendant la période (1954-1962) où le colonisateur français appliquait les plus terribles crimes et supplices contre le peuple algérien »<sup>532</sup>..

---

<sup>526</sup> Il est par ailleurs encourager dans les concours et prix nationaux d'architecture

<sup>527</sup> AICHE, Boussad, CHERBI, Farida, et OUBOUZAR, Leila. Patrimoine architectural et urbain des XIX ème et XX ème siècles en Algérie.«Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés». *Revue CAMPUS*, 2006, no 4, p. 34-45.

<sup>528</sup> Ibidem

<sup>529</sup> Contrairement à ce qui est stipulé dans la loi 98-04, la communication des intérêts justifiant le classement reste absente des arrêtés jusqu'à l'année 2016

<sup>530</sup> JORADP, 55année, n°34 du 8 juin 2016

<sup>531</sup> ibidem

<sup>532</sup> ibidem

- Les biens inscrits sur l'inventaire supplémentaire c'est-à-dire d'intérêt régional obéissent aux mêmes remarques sur la diversité des critères ayant justifié leur classement et sur la richesse programmatique et stylistique. Cette liste est par ailleurs la plus étoffée en comparaison à celle des biens classés. Cela s'explique par la procédure d'inscription sur l'inventaire supplémentaire qui est moins laborieuse. Le devenir des biens de cette liste demeure incertain comme nous l'avons démontré dans le commentaire de ce régime de protection;

In fine, l'inscription des artefacts bâtis de la colonisation pour leurs valeurs architecturales constitue une avancée majeure dans la politique patrimoniale algérienne en générale et la préservation de l'architecture en particulier. Cette dernière mérite d'être nommée pour les besoins de l'écriture d'une histoire objective, de la communication et vulgarisation et pour une meilleure compréhension des conditions de production.

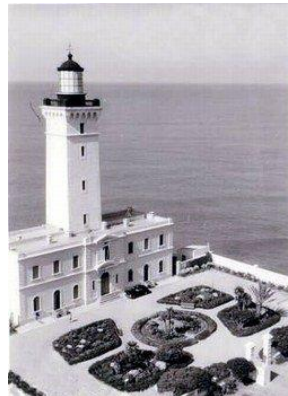
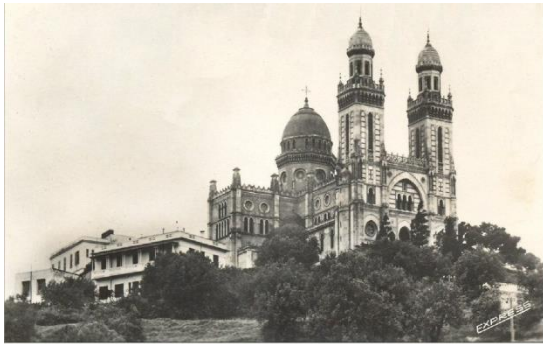


Planche 28 : patrimoine classé d'origine coloniale : église Saint Augustin à Annaba, théâtre de Constantine, Musée Saharien d'Ouargla, phare de Cap Caxine à Alger.





Planche 29 : patrimoine architectural néomauresque,

Tableau 6 : architecture de la période de la colonisation protégée au titre des biens culturels (Auteur, 2022 d'après MCA, 2019)

wilaya	Bien classé	Année de classement	Bien inscrit sur l'inventaire supplémentaire	Année d'inscription
Chlef (02)			Dar El Baroud (Ténès)	2016
			Minaret ras Ténès	2016
			Dar El Kadi à Labiod Medjadja	2019
			Muraille de la ville de Ténès	2019
Laghouat (03)	Centrale électrique diesel de Laghouat	1999	Bordj Tizagrarine ex Bouscaren	2011
Béjaia (06)			Camp de la marine	2014
			Centre de torture tourneux à Aokas	2015
			Pont chaabet el akhra 08/05/1945 à Kherrata	2014
			Théâtre régional de Bejaia	2014
Béchar (08)			Centrale Electricque de Bechar	2008
			Station de production et d'exploitation du Charbon de Kenadsa	2008
Bouira (10)			Bordj F'nar à Mezdour	2013
			Caserne et place d'arme à Sour El Ghozlane	2013
			Muraille et portes de la ville de Sour El Ghozlane	2007
Tiaret (14)	Haras national Chaouchaoua	1999	Ancienne mosquée de Tiaret	2016

	à Tiaret			
Tizi-Ouzou (15)	Bordj Sebaou ou Bordj Tizi Ouzou	2007	Ancienne mairie de Tizi Ouzou ( Ex-Hotel de la ville )	2013
	Centrale Hydraulique de Boghni	2007		
Alger (16)	Basilique Notre Dame d'Afrique à Bologhine	2013	Siège de la Wilaya d'Alger	2011
	Ex-grand séminaire de Kouba	2013	Palais Royal à Ben Aknoun	2013
	Galerias Algériennes	2013	Villa Ben Merabet à Mohamed Belouizdad	2013
	Musée National des Beaux Arts à Sidi M'hamed	2007		
	Phare de Cap Caxine à El Hammamet	1999		
	Siège de l'université d'Alger 1 ex - faculté centrale à Alger centre	2017		
	Siège de la grande poste à Alger centre	2019		
	Théâtre national Algérien à la Casbah	2019		
	Villa Sésini à El madania	2016		
Djelfa (17)			Ancienne Poste de Djelfa	2009
			Ancienne Gare Ferroviaire	2011
			Dar El Baroud (Djelfa)	2011
			Eglise	2011
			Prison de Torture Keltatstale à Bouira Lahdab	2011
			Prison Roger Garaudy à Djelfa	2009
Sétif (19)	Ain El Fouara	1999	Prison Kasr El Tir à Ksar El Abtal	2015
Saida (20)			Ancienne mosquée de Saida	2010
			Bab Tiaret et Bab Mascara	2010
Skikda (21)	Gare ferroviaire de Skikda	2017	Ancienne Mosquée à Sidi Mezghiche.	2013
	ex-hotel de ville de Skikda	2017	Bastion Stiha à Emdjez Edchich	2011
	Siège de la poste centrale de Skikda	2017	Caserne Militaire à Sidi Mezghiche	2013
	Théâtre régional de Skikda	2016	Centre de Torture Sidi Nacer à Azzaba	2011

			Cité l'Ancien Koubia à Skikda	2011
			Ecole primaire Farrabi à Skikda	2011
			Eglise Saint Andres à Collo	2013
			Ensemble monumental Charles Montaland à Skikda	2013
Annaba (23)			Eglise Saint Augustin à Annaba	2011
Guelma (24)			Théâtre Régional Mehmoud Triki à Guelma	2011
Constantine (25)	Prison d'EL Koudia	2007		
	Théâtre régional de Constantine	2010		
Mostaganem (27)			Eglise Saint Jean Baptiste « mosquée El Badr »	2012
M'sila (28)			Moulin Ferrero à Bou Saâda	2008
Ouargla (30)	Musée communal saharien à Ouargla	2007	Centre de Torture de tougourt	2009
			Centre de Torture à El Hadjira	2009
			Centre de Torture à Tebesbest	2009
			Ecole El Filah à tougourt	2019
			Musée Communal moudjahid (ex Eglise) à Ouargla	2010
			Siège de la radio Tougourt	2009
Oran (31)	Anciennes galeries d'Oran	2013		
	Hôtel de la division Oran	1968		
	Prison centrale d'Oran	2007		
Illizi (33)			Fort Polignac	2010
Boumerdès (35)	Siège de l'exécutif provisoire Rocher noir	2016		
Taref (36)	Église de El Kala	1968	Dar El Hakem à El kala	2012
Tipaza (42)	Ancien musée de Cherchell	2007		
	Place des Martyres	2007		
	Site de la ferme de Sidjess	2016		
Mila (43)	Prison rouge à Ferdjioua	2007		

### 3 Le rapport ordinaire à l'architecture coloniale

Excepté les cités de recasement, « la population se sent généralement plus à l'aise dans ce bâti hérité [de la période coloniale] que dans les grands ensembles de l'Algérie » comme le constate Marc Côte<sup>533</sup>. De surcroit, la population accorde une valeur esthétique à cet héritage

<sup>533</sup> COTE Marc, 1993, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Constantine, Média-Plus

qu'elle considère comme signe de fierté et de richesse des villages et villes du pays<sup>534</sup>. Une certaine nostalgie aux états antérieurs des villages et villes de l'Algérie peut être constaté à travers les sites internet et les réseaux sociaux. Ce passé urbain non-vécu pour la plupart de la population née après l'indépendance semble être idéalisé. Les édifices ayant des valeurs symbolique, mémorielle ou parce qu'ils sont des repères familiers, suscitent des réactions lors des démolitions (pétitions, lettres ouvertes souvent individuelles, rencontres et débats...).

Ces constats rapides nécessitent d'être confrontée à la réalité pour saisir les représentations des populations qui demeurent avec la loi 98-04 des acteurs de la patrimonialisation au même titre que les institutions. Bien que des avis isolés ne présagent pas – sans l'organisation et l'encadrement nécessaires - une prise en charge ou un délaissement de l'architecture rurale de la période coloniale, il est intéressant de saisir les grandes tendances des représentations des populations sans qui la patrimonialisation ne peut avoir sens<sup>535</sup>.

Pour ce faire, deux terrains sont retenus avec chacun un outil d'investigation spécifique: le périmètre colonial de Kherrata constitué d'un centre de colonisation et de fermes éloignées<sup>536</sup> approché par un questionnaire de 100 échantillons distribués et renseignés sur le terrain ; les fermes des plaines littorales de Béjaia s'étendent sur le territoire de plusieurs communes dont l'intérêt potentiel est régional et saisi par un sondage réalisé en ligne et clôturé à hauteur de 500 formulaires. Si le sondage sur les fermes et domaines des plaines littorales concerne exclusivement l'architecture rurale, l'enquête menée à Kherrata s'élargit pour toucher la panoplie de l'architecture coloniale dont celle devenue aujourd'hui urbaine (cf. questionnaires en Annexes).

Les grilles d'enquête et du sondage sont basées sur « la signification culturelle du bien patrimonial » qui se définit comme « l'ensemble des valeurs [qualités positives] données par les populations aux artefacts, lesquelles valeurs sont reconnues par les institutions comme une justification de leur conservation », cf. tableau X<sup>537</sup>.

**Tableau 7 : grille des valeurs (indicateur) servant à la construction des grille d'enquete, source : Benaidja,2018 d'après CBCQ, 2004 ; Robert, 2010<sup>538</sup>**

Indicateur (valeur)	Variables
Utilitaire (ou fonctionnelle)	Usage, possibilité d'adaptation avec le temps.
Esthétique et contemplative	Beauté, sentiments de bien-être au contact avec « le beau »

<sup>534</sup> DELUZ Jean-Jacques, 2010, *Le tout et le fragment*, Alger, Barzakh

<sup>535</sup> ARRIF, Abdelmajid. *Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale. Le cas du Maroc. Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1994, vol. 73, no 1, p. 153-166.

<sup>536</sup> Ce terrain fut retenu au départ comme le reste des régions de la wilaya de Béjaia pour l'étude de l'architecture rurale notamment en raison sa géographie qui a influencé la typologie des fermes. Compte tenu de la modification que nous avons apportée quant à la restriction de l'aire d'étude aux plaines littorales (cf. chapitre V), ce terrain vient enrichir l'approche de la question de la patrimonialisation

<sup>537</sup> Idir Benaidja, *Le rapport ordinaire à l'héritage bâti de l'époque de la colonisation française en Algérie: L'exemple de l'hôtel de ville de Kherrata (Bejaia)*, *L'Année du Maghreb*, 2018, no 19, p. 81-98.

<sup>538</sup> COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUEBEC (CBCQ), 2004, *la gestion par les valeurs : exploration d'un modèle* ; ROBERT Yves, 2010, « L'architecture coloniale en République démocratique du Congo : vers la patrimonialisation d'un héritage ambivalent ? », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 75, p.38-51

<b>Sociale ou communautaire</b>	Attachement pour un lieu, fréquentation collective du lieu
<b>Historique</b>	Ancienneté, mémoire collective, récit historique, l'association à des événements
<b>Identitaire</b>	Possibilité de s'identifier à l'architecture, appropriation affective et raisonnée

#### 4 Le cas de Kherrata

Le village de Kherrata est une création ex-nihilo de l'administration coloniale. Celle-ci date de 1876. Peuplé deux années après, en raison de son rayonnement et de l'accroissement de sa population européenne, le village est érigé en commune de plein exercice en 1949<sup>539</sup>. Le village et sa région ont connu les répressions des événements du 08 mai 1945. Héritant sa polarité de la période coloniale, la ville d'aujourd'hui continue à exercer son rayonnement sur les communes avoisinantes<sup>540</sup>.

Le bâti colonial encore conservé concerne les équipements importants de la ville (hôtel de ville, hôpital, église, minoterie...etc) et l'ensemble des fermes dans la campagne. L'hôtel de ville, privilégié dans l'enquête, est un élément remarquable du paysage urbain, construit entre 1951 et 1954 dans un style moderne et dans une architecture coloniale (elle traduit une idéologie ségrégationniste)<sup>541</sup>. Le bâti des fermes est lui rudimentaire et relève du domaine de la construction.

Constitué par un échantillon aléatoire simple, la population enquêtée est très majoritairement masculine (90%), de jeune âge (84% sont nés après l'indépendance) et d'un niveau scolaire moyen (68% ont un niveau d'enseignement moyen et secondaire).

73% des enquêtés attribuent une valeur utilitaire à l'hôtel de ville. En raison de sa fréquentation pour les démarches administrative (99 citations et 41,4 % du total) et pour les possibilités qu'il offre son parvis (90 citations, 37,7% du total : rendez-vous, de rencontre ou de déambulation ; 20,9 % : festivités ou manifestations culturelles) ce bâtiment a acquis une valeur sociale chez les habitants.

En revanche, la valeur historique de l'édifice a interpellé peu de personnes, seules 6 réponses sont données à la question ouverte que nous avons posée. Le bâti est associé vaguement à la guerre de libération mais connu pour éléments historiques: 14 % des enquêtés connaissent l'année de la construction, 9 % le nom du maire à l'époque de son inauguration, 5 % le nom de l'un des auteurs du projet.

La valeur esthétique est discutable : aucune personne enquêtée ne la trouve « très belle », 82 % pour un peu (14 %), « moyennement » (42 %) et « belle » (26 %).

<sup>539</sup> VILLARD Maurice et BASSARD Yves, 2002, *Les hauts plateaux sétifiens. tome 2 : Les villages des hauts plateaux sétifiens*, Montpellier, Amicale des hauts plateaux de Sétif

<sup>540</sup> Voir notre article pour l'évolution urbaine du village

<sup>541</sup> En effet, seule la salle du Caïd fut accessible aux autochtones. Celle-ci est isolée du reste de l'ensemble bâti

Les 26 réponses données aux questions ayant trait à la dimension sensorielle dégagent certaines tendances fortes. 6 enquêtés éprouvent une nostalgie à l’ambiance urbaine du village colonial qui est associé à l’entretien et à l’ordre et plus globalement à un environnement urbain idéalisé que véhiculait notamment le discours des aînés ou les cartes postales pour les personnes nées après l’indépendance. 5 citations se rapportent par ailleurs au « bien-être » lors de la visite qui revient aux qualités spatiales de la construction. L’hôtel de ville - et probablement le reste du bâti colonial - est associé au passé colonial douloureux pour 3 personnes enquêtées.

Il est utile de remarquer que l’identification au bâti colonial et la reconnaissance de sa valeur esthétique décroît avec l’âge. Bien que 52 % de la population enquêtée ne s’identifie pas à cette architecture, paradoxalement c’est la population proche de par son âge (40-50 ans et 50-65 ans) à l’épisode colonial qui s’identifie le plus à cette architecture. La population moins jeune a affiché pendant l’enquête sa préférence pour les signes de l’architecture contemporaine (vitrage, immeuble en hauteur, habillage avec les nouveaux matériaux...) et une difficulté de donner une signification au cadre bâti ancien.

**Tableau 8: croisement des catégories d’âge avec les critères identité et beauté (Benaidja, 2018)**

Âge	Identité	Beauté
18-25 ans (17)	Non (10)	Pas du tout belle (8) Un peu belle (6) Belle (3)
25-40 ans (45)	Non (34)	Belle (17) Moyennement belle (12)
40-50 ans (22)	Oui (20)	Moyennement belle (20)
50-65 ans (16)	Oui (8)	Moyennement belle (10) Belle (6)
Ensemble (100)	Non (54) Oui (46)	Moyennement belle (42) Belle (26) Pas du tout belle (18) Un peu belle (14)

Enfin, à Kherrata, la population enquêtée souhaite préserver pratiquement l’ensemble du bâti colonial. Cette volonté se mesure différemment pour les programmes. Le barrage hydroélectrique (96 citations), les gorges du chabet-el-akra (95 citations), le château Dussaix (93 citations) et l’église (auj. musée, 78 citations) qui sont porteur d’une mémoire collective, d’un capital d’utilité et de surcroît sont d’excellents repères urbains sont les plus cités. Par ailleurs, les gorges sont notamment associées aux événements du 8 mai 1945 et le barrage et le chemin du gorge ont mobilisé un nombre important d’ouvriers issu de la population du village. Le bâti rural suscite le moins d’adhésion pour sa conservation probablement à cause de son état (péril) et de l’image que la ruralité représente pour la population (misère, inconfort, sous-équipement).

**Tableau 9 :** Citations et fréquentations des items donnés comme réponses à la question de la conservation héritages bâtis de la période coloniale, Benaidja, 2018).

Bâtiments/aménagement méritants conservation	Nb. Citations	%
Complexe hydroélectrique	96	13.4%
Gorges Chabet-el-akra	95	13.3%
Château Dussaix	93	13.0%
Église	78	10.9%
Ouvrage d'art (le Pont des colons)	72	10.1%
Minoterie	69	9.7%
Fermes	66	9.2%
Habitations en ville	52	7.3%
Habitations des cités EGA et carrière	49	6.9%
Cimetière européen	45	6.3%
TOTAL CIT.	715	100%

## 5 Le cas de l'architecture rurale des plaines littorales

Tandis que le bâti rural colonial est décrié à Kherrata, il est plutôt recherché comme référence pour l'architecture domestique dans les plaines littorales de Béjaia et semble fédérer le plus d'adhésion pour sa conservation. Il est utile de souligner que le bâti rural des plaines littorales se distingue d'abord par son opulence qui sans doute influe sur les représentations que la population se fait de l'héritage bâti colonial.

Les regrets quant à l'état de l'architecture de la période coloniale des plaines est palpable dans la presse, à travers les dires et sur les réseaux sociaux de la population locale. Le château Poizat est réhabilité par la direction de la jeunesse et des sports pour sa valeur utilitaire<sup>542</sup>. La ferme Tourneux est inscrite sur la liste supplémentaire des biens culturels de la wilaya de Béjaia en raison de l'intérêt historique de la cave de vinification ayant servi de lieu de torture durant la guerre algérienne de libération (1956-1962). Cette action est le fruit d'une collaboration d'une association locale (Aokas Mémoire) avec la direction des Moudjahidine<sup>543</sup>.

<sup>542</sup> Le montage de cette opération – inédite dans le territoire locale- mérite d'être étudié. Le bâtiment a oscillé entre plusieurs vocations depuis le départ des colons ; d'un bien privé de l'état, le château a été récupéré et transformé par la direction de la jeunesse et des sports pour en faire une auberge.

<sup>543</sup> Mis à part ce cas, les services du patrimoine de la direction locale de la culture (Béjaia) confirment qu'aucun dossier de classement de bâti rural de l'aire étudiée n'a été soumis ou refusé pour/par la commission des biens culturels nationale ou de Wilaya, Enquête auprès des services du patrimoine et des monuments et sites historiques de la direction de la wilaya de Béjaia, avril 2022



Cliché 3 : château Poizat lors de la fin des travaux de réhabilitation en 2016 et mur pignon de la cave de la ferme Tourneux.

La majeure partie des personnes participantes au sondage estime que cette architecture mérite d'être conservée (70.9 %). Les mobiles sont principalement le témoignage de la mémoire locale ou régionale et la beauté. La population de la wilaya y voit une valeur esthétique (60.53 %) et l'associe à un passé agricole florissant (nostalgie) (65.7%). Cette valeur attribuée à ces bâtiments se transforme dans certains cas à une volonté d'imitation comme le relèvent les architectes recevant des commanditaires de projets d'habitations dans un « style colonial ». Le gout pour ce « style » relève d'une idéalisation du savoir-faire de la construction rurale coloniale (80.5 % trouvent cette architecture comme le reflet d'une maîtrise d'un art de construire, non égalé par la construction contemporaine pour 72 % et dans laquelle il fait mieux vivre en campagne – en comparaison au bâti rural postindépendance- pour 62 % de la population participante.

Par ailleurs une part non négligeable (20%) voit dans les fermes de l'ancienne commune d'Oued Marsa des lieux de mémoire négative qui devraient par ce fait être conservées. Dans le même ordre d'idées, ce n'est pas sans raisons que la propriété des héritiers Ferouillat continue de s'appeler « l'artillerie » - déformée en *antillerie*- en raison de son occupation par les militaires durant la guerre 1954-62 ou que le domaine Tourneux (héritiers Jullien puis société Sidi Rehan) est perçu comme un « centre de torture » et non comme une ferme agricole. Enfin, la population reste partagée sur la question dichotomique de l'identification et l'appropriation de l'architecture rurale coloniale (49 % ; 51%).

## 6 Conclusion

Il ressort que de nos jours la patrimonialisation l'héritage bâti colonial est moins problématique. Bien qu'elles soient volontairement innommées, les classements récents font enrichir le patrimoine de la nation par plusieurs architectures de la période coloniale française. La dominance de l'architecture néo-mauresque ou « arabisante » et la décontextualisation



historique des artefacts bâtis démontre que l'attitude de contournement demeure d'usage. Il est utile de se demander dans ce sens si cette attitude comparable aux situations qu'a connu les architecture coloniale dans d'autres pays anciennement colonisés soit un chemin vers une reconnaissance généralisée des tissus et autres typologies d'architecture<sup>544</sup> ou à l'inverse l'une des facette d'un refus instrumentalisé par les pouvoirs politiques successifs pour tout ce qui est colonial...une nationalisation déguisée en patrimonialisation, une ouverture sur le monde en classant par exemple les églises qui ne célèbrent pas la religion de l'Etat ou encore une adhésion à la tendance internationale en matière de patrimoine récent encouragée par l'Unesco depuis le début des années 2000 ?

Preuve est que la « mémoire historique »<sup>545</sup> évolue, l'héritage bâti colonial est pour la population porteur de valeurs multiples (utilitaire, esthétique, sociale) et digne de conservation pour ce qu'il représente comme témoignage de l'histoire du peuple algérien, de sa mémoire collective ou simplement parce qu'il a pris racine et forme des paysages urbains recherchés, porteurs d'urbanité perdue ou l'image d'un passé agricole florissant pour le bâti rural. Toutefois, la société civile attachée à ces héritages bâtis, ne montre pas d'initiative aboutie pour la protection patrimoniale, entreprise pour laquelle elle demeure – en dépit de peu d'associations actives - à l'heure actuelle peu préparée.

Enfin, le champ du patrimoine bâti – colonial et précolonial- souffre de nos jours du défaut d'un inventaire scientifique à même de connaître les richesses d'un pays vaste, d'une approche objective et scientifique de classement, de formation et de sensibilisation de la société civile pour la préservation et la transmission de son patrimoine hérité<sup>546</sup>. La question de la mise en valeur qui n'est pas moins important dépende considérablement de ce socle.

---

<sup>544</sup> « ... au Maroc, on a commencé par les bâtiments portugais ou espagnols (et non pas français), en Tunisie on a privilégié la mise en valeur des "arabisations", avant de passer à la reconnaissance de tissus plus significatifs de la présence française ; en Egypte, cette démarche a été facilitée par le rôle d'une diaspora cosmopolite mais méditerranéenne (italienne, grecque et turque) qu'il suffit de se réapproprié (et par là ses œuvres aussi), pour témoigner des dimensions multiples de la culture égyptienne », SIDI BOUMEDINE Rachid, 2009, « Le patrimoine architectural colonial en Algérie, évolution des représentations et des pratiques », in El kadi Gallia et Attia Sahar (dir.), *Patrimoines partagés de la Méditerranée (Shared mediterranean héritage)*, Alexandrie, Bibliotheca Alexandrina, 2009, p. 91-110

<sup>545</sup> « le patrimoine culturel, legs d'un passé historique et culturel, composé de l'ensemble du patrimoine monumental et architectural, [...], témoignages des civilisations antérieurs, constitue un véritable sédiment entre ce qui fut et ce qui est, d'une part, et représente **la mémoire historique** et la tradition de notre peuple d'autre part », Note de présentation de la loi du patrimoine 98-04 citée par [Rachid Sidi Boumedine \(dir\), 2013, échec des instruments ou instruments de l'échec ?, éditions alternatives urbaines. Deuxieme partie, p.122.](#)

<sup>546</sup> Voir pour les deux premiers points Nabila Chérif, 2021, inventaire, conservation et mise en valeur du patrimoine architectural algérien: des textes de lois à la pratique du terrain in Actes du colloque *les politiques patrimoniales dans les pays du Maghreb*, Hammamet 12-13-14 Octobre 2018

## Conclusion générale

La colonisation rurale française en Algérie fut un projet territorial de peuplement qui s'est construit dans le temps. Le triptyque « Méthode de colonisation /Réserves foncières/ Arsenal juridique foncier (appropriation et concession) » constitue le système sur lequel repose ce projet colonial avant l'évènement des prémices d'un aménagement du territoire à l'échelle de la colonie. Salubrité, fertilité et sécurité furent les maîtres mots pour le choix des territoires à occuper. La territorialisation qui s'en suit a pris plusieurs formes : le périmètre et centre de colonisation : formé de lots urbains entourés de lots ruraux (agricoles), de lots ruraux et de fermes et rarement exclusivement de lots fermes ; le lotissement de fermes : concessions allotis en fermes isolées là où l'étendue des terres. L'administration coloniale comme les allotisseurs privés peuvent être à l'origine de ces lotissements. De ce fait, l'on trouve au terme du processus de colonisation un réseau hiérarchisé d'établissements humains : la ferme, le village, la ville. Bien que ce « territoire a posteriori » de la colonisation s'offre au regard de tout un chacun comme homogène par le biais des villes encore vivantes, par les nombreux villages devenus villes et par les fermes majoritairement désuètes qui ponctuent la campagne algérienne, la colonisation n'a été ni homogène, ni totale, ni toujours la concrétisation de l'œuvre de l'esprit des institutions et des personnalités.

De par son emprise foncière et sa brutalité, cette colonisation a formé de nouveaux paysages ruraux et agraires. Le « projet de paysage agricole » de cette colonisation avait pour finalité la transposition du paysage européen familier pour le colon en terre étrangère. Ce paysage agricole se caractérise comme nous l'avons montré par la régularité, la rationalité, la clarté, la lisibilité des structures végétales basées sur l'arbre. Ce dernier, en plus de ces rôles conventionnels, a permis au colon-proprétaire d'apposer sa marque sur le territoire et à l'européen un élément de reconnaissance des établissements humains coloniaux comme il demeure de nos jours un moyen de repérage de ceux-ci. En somme, ce projet de paysage cherchait à faire des morceaux de France ou d'Europe en Algérie où se sentir « chez soi ».

La territorialisation et la mise en valeur de la campagne algérienne ont produit une architecture rurale plurielle. Celle qui nous a intéressé particulièrement dans cette thèse, à savoir les corps de fermes et les caves coopératives, a été marquée par le passage du provisoire et du rudimentaire au durable, de productions anonymes à des œuvres signées.

Les bâtiments agricoles et les maisons de fermes bien que fonctionnels et construits (parfois dessinés) de façon rationnelle relève du domaine de la construction et caractérisés par l'usage des matériaux disponibles et des techniques constructives simples. Tout de même, ces deux programmes ne sont pas exempts de référents à l'architecture française. La villa et le château comme catégories résidentielles supérieures, retiennent le plus d'attention des constructeurs, et est par excellence le domaine de la transposition des éléments de l'architecture européenne. L'image des châteaux fut mise au service du marché du vin. La cave coopérative, plus documentée dans son processus de conception et de fabrication, fut caractérisé par l'emploi des techniques constructives en vogue et par le machinisme agricole a contribué à la diffusion de modèles dans le sens colonie/métropole.

En somme, il y'a lieu de retenir que cette architecture est le fruit d'une conjecture locale (sol, climat, ressources, certaines techniques et esthétiques du territoire colonisé) en phase avec les référents de l'architecture européenne et particulièrement française (organisation de l'espace, esthétique, technologie de la construction). Cette architecture, du point de vue des phénomènes architecturaux, sociaux et de l'histoire des techniques et de l'art tient du sol algérien plus qu'elle en tient de la métropole. Elle est le fruit d'une société certes « coloniale », mais locale ayant eu sa propre histoire la distinguant de la société métropolitaine. Bien que nous lui reconnaissant son caractère savant, la qualifier de vernaculaire serait pas un oxymore.

L'héritage rural colonial poursuit un processus de dégradation accéléré engagé depuis fort longtemps. Compte tenu du rapport institutionnel actuel, sa patrimonialisation est désormais possible, mais demeure toutefois absent de la liste patrimoine national faute d'une politique d'inventaire et de classement performante et du peu d'initiatives d'une société civile peu sensibilisée et préparée aux procédures de classement. Cette dernière semble attachée à cet héritage pour lequel elle attribue de multiples valeurs (esthétique, utilitaire, sociale, symbolique). Dans le champ scientifique, il demeure par ailleurs ouvert à la connaissance et à la compréhension nécessaires à un traitement objectif, à la récupération et à la mise en valeur.

L'entreprise que nous avons menée dans cette thèse s'est limitée principalement au peu de ressources documentaires disponible sur l'objet d'étude ainsi qu'elle se heurte sur le terrain à une limitation d'accès aux bâtiments agricoles et par ce biais à une étude de l'architecture intérieur des artefacts bâtis de la colonisation rurale. Par ailleurs, la colonisation agricole comme phénomène historique ne pouvait être abordé dans ses règles et exceptions au moins pour deux raisons : la longue durée et l'étendue du territoire et le caractère évolutif du phénomène.

Des perspectives multiples peuvent donner suite à ce travail. Très significative pour l'histoire de l'architecture, l'expérience rurale du mouvement moderne trouve une extension en Algérie et pourrait ouvrir le champ à des travaux comparatifs en histoire d'architecture. L'exode des colons venus initialement se fixer en campagne vers les villes comme l'existence de colons urbains investissant dans le travail de la terre nous inviterait à rechercher les éventuelles filiations architecture urbaine/architecture rurale. Les travaux sur la récupération de l'architecture rurale trouvent dans la présente recherche documentaire des éléments introductifs à lecture des bâtiments domestiques, agricoles et industriels (cave coopérative). De même que sur un plan purement didactique, la présente thèse pourrait enrichir l'enseignement de l'architecture du XIX-XXe en Algérie. Dans un autre cadre purement épistémologique, l'étude des établissements humains dans un contexte colonial réconcilie deux acceptions de l'urbanisme à savoir : (1) celle de la science de *'umrân* – objet de la *Muqaddima* d'Ibn Khaldûn (1332-1406) - qui peut être traduit par « urbanisme » et qui a pour objet l'étude l'occupation humaine du monde (en arabe *عمران العالم* ) dans ses facettes politique, démographique, matérielle, sociale et spirituelle : «La définition véritable de la science historique, c'est qu'elle est une information sur la société humaine (*al-ijtinâ' al-insânî*), c'est-à-dire *'umrân al-'alam* ; elle nous révèle les divers phénomènes auxquels ce *'umrân* est, par sa nature même, soumise : tels la vie sauvage (*at-tawahhush*), la vie civilisée

(*at-ta'ânnus*), les antagonismes de clans (*al- 'açabiyyat*), et les différentes formes de domination qu'exercent les êtres humains les uns sur les autres ; et de nous éclairer ainsi : sur la naissance des divers royaumes et dynasties, sur les multiples acquisitions de l'homme, sur les biens de consommation (*al-ma'âsh*), les sciences, et tous les changements qui viennent modifier naturellement les données d'un '*umrân déterminé*' ; (2) une deuxième, formalisée par Cerdà (1816-1876) en 1876 dans la *Teoria general de la urbanizacion* ( la théorie générale de l'urbanisation) où il définit l'urbanisation- ancêtre de la définition actuelle de l'urbanisme à savoir l'art (et techniques) d'organiser et d'aménager les villes - comme « l'ensemble des principes, doctrines, règles et des actions tendant à grouper les constructions et à régulariser leur fonctionnement » débouchant sur.

Enfin, il est sans doute de nombreux prolongements dans les champs de recherche et la pratique (patrimonialisation, intervention sur le patrimoine, études urbaines, urbanisme, économie, tourisme, développement local, aménagement du territoire) qui pourrait se pencher sur les possibilités et retombées de la réutilisation de cet héritage bâti porteur d'un grand capital d'utilité.

\*\*\*

## Bibliographie

### *Ouvrage, ouvrages collectifs*

ABRY, Alexandre, 2005. *Reconnaitre et protéger l'architecture récente en méditerranée*. Ed. Maisonneuve et Larose.

AGERON, Charles-Robert, 2016. *Histoire de l'Algérie contemporaine (1830-1969 (5<sup>e</sup> édition))*. Tafat-Documents.

AGERON, Charles-Robert, 1979. *Histoire de l'Algérie contemporaine (2): De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954)*. PUF.

ALLAG, Sabri, *101 projets d'architecture en Algérie*

ALMI, Saïd, 2002. *Urbanisme et colonisation: présence française en Algérie*. Editions Mardaga,

APPADURAI, Arjun, 2001. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris ; Payot .

AUGUSTO, Perelli, 1997. *Implantations humaines et paysages agraires*. Tunis ; Alif.

AVERMAETE, Tom et CASCIATO, 2014. *Maristella Casablanca Chandigarh Bilans d'une modernisation*. Montréal ; Édition CCA Park Books.

BAROLI, Marc, 1992. *Algérie terre d'espérances: Colons et immigrants (1838-1914)*. Editions L'Harmattan.

BAROLI, Marc. *Algérie terre d'espérances: Colons et immigrants (1838-1914)*. Editions L'Harmattan, 1992.

BELEZI, Mathieu, 2008. *C'était notre terre*. Albin Michel.

BENOIST, Charles, 1892. *Enquête algérienne*. Lecène Oudin.

BENOIT, Marc, 2006. DEFFONTAINES, Jean-Pierre, et LARDON, Sylvie. *Acteurs et territoires locaux: vers une géoagronomie de l'aménagement*. Editions Quae.

BLOCH, Marc, 2012. *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. Belles Lettres, 1931.

BOCZ, György Ängelkott. *Reutilisation of agricultural buildings*.

BOUTET, Didier, 2004. *Pour un urbanisme rural*. L'Harmattan.

COLLOT, Claude, 1987. *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Alger, ; Office des Publications Universitaires.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, 1996. *La ville européenne outre mers: un modèle conquérant? (XVe-XXe siècles)*. L'Harmattan.

- COTE, Marc, 1993. *L'Algérie ou l'espace retourné*, Constantine : Media-Plus.
- COTE, Marc, 1996. *Pays, paysages, paysans d'Algérie*. CNRS éditions.
- DAMDOUME, Ghania, 2017. الفيرمة, El-Modjadid.
- DE MONTCLOS, Jean-Marie, 1995. *Pérouse Histoire de l'architecture française*. Paris: De la Renaissance à la Révolution (Mengès,).
- DONADIEU, Pierre, et MAZAS, Elisabeth, 2002. *Des mots de paysage et de jardin*. Educagri éditions.
- Ecole d'architecture de Grenoble, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme, & les constructions publiques (France). (2003). *Algérie, traces d'histoire: architecture, urbanisme & art, de la préhistoire à l'Algérie contemporaine (Vol. 4)*. La Documentation Française.
- ETIENNE, Jean, BLOESS, Françoise, NORECK, Jean-Pierre, 2004. *Et al. Initial-Dictionnaire de sociologie*. Hatier.
- FRANCE, Ministère de la culture et de la communication Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, La monographie d'architecture par Jean-Marie Pérouse de Montclos, Paris, 2007 (Documents & Méthodes, 10, 2e éd.),
- FRANÇOIS, BEGUIN, 1983. *et al. Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord: 1830-1950*.
- FRÉMEAUX, Jacques, 2012. *Les empires coloniaux: Une histoire-monde*. CNRS éditions.
- GARRIC, Jean-Philippe, 2014. *Vers une agritecture. Architecture des constructions agricoles (1789-1950)*. Bruxelles: Mardaga.
- Gérard, Chouquer, 2020. *dictionnaire des questions foncières pendant la colonisation de l'Algérie au XIXe siècle, 1<sup>er</sup> édition 2012*. Publi-Topex.
- GIOVANNI, Fanelli, 2016. *Histoire de la photographie d'architecture*. PPUR.
- GIRAULT, Arthur, 1907. *Principes de colonisation et de législation coloniale*. L. Larose et L. Tenin.
- GOEDSEELS, Vic, 1983. VANHAUTE, Luc, et HARDY, Anton. *Nos fermes se racontent*. P. Mardaga.
- HALL, E. T, 1971. *The Hidden Dimension (La dimension cachée)*. Paris ; Trans Amelita Petita Seuil.
- HEIDEGGER, Martin, 1958. *Bâtir habiter penser. Essais et conférences*.
- HERBELIN, Caroline, 2016. *Architectures du Vietnam colonial: Repenser le métissage*. CTHS: INHA, Institut national d'histoire de l'art.

- ISNARD ,H , 1951.*La vigne en Algérie. étude géographique, tome premier, ophrys gap.*
- ISNARD, Hilbert, 1951. *La vigne en Algérie. étude géographique, tome II, ophrys gap.*
- JELIDI, C(éd.),2014. *Villes maghrébines en situations coloniales.* Paris ; IRMC-Karthala.
- JELIDI,C , 2014. *Fès, la fabrication d'une ville nouvelle (1912-1956).* Lyon, ENS Éditions, 346 p .
- JULIEN, Charles-André, 2005 . *Histoire de l'Algérie contemporaine (1). Casbah éditions ;La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)(3<sup>e</sup> édition).*
- King, Anthony D; 1984.*The Bungalow: The Production of a Global Culture.* London and Boston: Routledge and Kegan Paul.
- KING; A; 1990. *Urbanism, colonialism and the world-economy Cultural and spatial foundations of the world urban system.* Londres/New-York; Routledge. 184 p.
- KUSNO, Abidin, 2014. *Architecture, urban space and political cultures in Indonesia. Behind the postcolonial ;*Londres, Routledge.
- Le Corbusier, 1945. *Les trois établissements humains,* Paris ; éditions Denoël.
- LÜTZELSCHWAB, Claude, 2006. *La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif: 1853-1956: un cas de colonisation privée en Algérie.* Peter Lang.
- M. Culot et J. M, 1991.*Architecture française d'outre-mer.* AAM ; Liège.
- MINNAERT, Jean-Baptiste, 2005. *Histoires d'architectures en Méditerranée XIXe-XXe siècles.* Éditions de la Villette.
- MONNIER, Gérard. *Histoire de l'architecture. Que sais-je ?,* 2021.
- Nabila Métair, *Art déco à Oran,* éditions Bel Horizon, 2022.
- NASR JOE, VOLAIT, Mercedes, 2003. (dir.). *Urbanism Imported or Exported – Native aspirations and foreign plans.* London; Wiley Academy.
- PANERAI, Philippe, DEMORGON, Marcelle, et DEPAULE, Jean-Charles, 1999.*Analyse urbaine.* Marseille : Parenthèses.
- PIATON, Claudine,2016. et HUEBER, Juliette ,2012. *Alger, ville et architecture 1830-1940.* Honoré Clair Editions.
- PITTE, Jean Robert, *Histoire du paysage français.* Éditions Tallandier.
- RABINOW, Paul, 1995. *French modern: Norms and forms of the social environment.* University of Chicago Press.
- Rachid Sidi Boumedine (dir), 2013, *échec des instruments ou instruments de l'échec ?,* éditions alternatives urbaines. Deuxieme partie, p.122.

RENOU, Émilien Jean, RAVERGIE, M., et DESHAYES, Gérard Paul, 1848. *Géologie de l'Algérie*. Imprimerie nationale.

ROLLAND, Denis. *Architectures rurales en Picardie: le Soissonnais*. Editions Créer, 1998.

ROUISSI, Moncer, *Population et société au Maghreb*. OPU .

SAID, ALMi, 2017. *Aventures coloniales: la France en Algérie (1830-1900)*. Dar khettab.

SAIDOUNI, Maouia, 2000. *Eléments d'introduction à l'urbanisme*.

SARI, Djilali, 1975. *La dépossession des fellahs 1830-1962*. ENAG éditions.

TOULIER, Bernard, et PABOIS, Marc, 2005. *Architecture Coloniale et Patrimoine: L'Expérience Française de*. Paris: Institut national du patrimoine.

VACHER, H. (éd.), 2005, *Villes coloniales aux XIXe-XXe siècles : d'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Libye et Iran) ; essais et guide bibliographique*, Paris ; Maisonneuve et Larose, 190 p.

VENAYRE, sylvain, 2007. *Le pirate dans l'aventure coloniale 1850-1940*.

VIGATO, Jean-Claude, 1994. *L'architecture régionaliste: France, 1890-1950*. Editions Norma.

VON MEISS, Pierre, 1993. *De la forme au lieu: une introduction à l'étude de l'architecture*. PPUR presses polytechniques.

YASMINA, KHADRA, 2008. *Ce que le jour doit à la nuit* Julliard.

### ***Sources imprimées***

A. BERNARD, Augustin, Tome 2, 1930. (Algérie) de *L'Histoire des colonies françaises et l'expansion de la France dans le monde* /s. dir. Hannotau (G.). et Martineau (A.). Paris ; Typographie Plon.

*Annuaire Général des vins, champagnes, eaux-de-vie, alcools et sous-produits des coopératives vinicoles françaises*, Edition de la Confédération Nationale des Caves Coopératives et de la Fédération Nationale des Distilleries Coopératives, 1947.

DE PEYERIMHOFF, Henri, 1906. *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895: Rapport à M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie*. [Dr.]: Torrent.

DE SAINT-PRIEST, Ange, 1852. *Encyclopédie du dix-neuvième siècle: répertoire universel des sciences, des lettres et des arts: avec la biographie de tous les hommes célèbres*. Au Bureau de l'Encyclopédie du XIXe siècle.

Dictionnaire des communes de l'Algérie, imprimeur-éditeur Pierre fontana, 1903.



Direction de l'agriculture du commerce et de la colonisation, 1922.

GOINARD, Pierre, 1984. *Algérie l'œuvre française*, Robert Laffont .

Gouvernement général d'Algérie, statistiques générales de l'Algérie : années 1885, 1886 et 1887, imprimerie Bouyer, Alger, 1889.

Gouvernement general de l'algerie La colonisation en Algérie 1830-1921, 1922. *Alger: Imprimerie administrative Pfister.*

Gouvernement général de l'Algérie, tableau général des communes de l'Algérie, imprimerie pierre fontaine, 1892.

Hermant, André (dir.), 1943. Industries agricoles. *Technique et architecture*, 3e année, n° 5-6.

HURE.M, 1931. *Les causes de la régression locale de la colonisation officielle en Algérie d'après une enquête effectuée en 1929* , in *Centenaire de l'Algérie, Comité de l'Afrique française, Congrès de la Colonisation rurale, Alger, 26-29 mai 1930 : 2e partie, Les problèmes économiques et sociaux posés par la colonisation.* Alger ; ancienne Imprimerie Victor Heintz.

J. Barbier, Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie - résumé historique des guerres d'Afrique, Librairie Hachette et Compagnie, Paris, 1855.

KREMER, Jean-Pierre, 1848. *Projet de colonisation de l'Algérie.* Librairie agricole Dusacq.

L. Duplan, la région de Bougie, XIXème congrès géologique international, Alger, 1952

LANDMANN, J. M, 1854. *Les fermes du petit Atlas, ou colonisation agricole, religieuse, et militaire du nord de l'Afrique.* 1841, p.69-81 ;

Alquié et Pantin, projet de colonisation au moyen de 3,200 familles agricoles pauvres par le métayage temporaire. Typographie Delavigne.

LARCHER, Émile, 1911. *Traité élémentaire de législation algérienne: La justice. Les personnes.* A. Rousseau.

M. de Peyerimhoff, *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1830 à 1871.*

M. P. Henrichs, 1843. *Guide du colon en Algérie*, Garnier. Paris et Philippe, Alger.

MP de Peyerimhoff, L'arbre et la colonisation, p.291-309, in *Centenaire de l'Algérie, Comité de l'Afrique française, Congrès de la Colonisation rurale, Alger, 26-29 mai 1930 : 2e partie, Les problèmes économiques et sociaux posés par la colonisation* , 1931. Alger ; ancienne Imprimerie Victor Heintz.

Pensa, H. (1894). L'Algérie : Organisation politique et administrative-Justice-Sécurité-Instruction publique-Travaux publics... Voyage de la délégation de la commission sénatoriale d'études des questions algériennes présidée par Jules Ferry. J. Rothschild. p.388-389.

PLAW, John, *Ferme, Ornée*, 1823. *Or Rural Improvements: a Series of Domestic and Ornamental Designs, Suited to Parks, Plantations, Rides, Walks, Rivers, Farms, &c.... Calculated for Landscape and Picturesque Effects.* J. Taylor.

S.n *L'avenir de Bougie –journal politique, littéraire, commercial et agricole*, 1885.1<sup>er</sup> année, N°33, 18 novembre.

SAIN-FÉLIX, A. J. M. *Architecture rurale, théorique et pratique, à l'usage des propriétaires et des ouvriers de la campagne.* JM Douladoure, 1820.

SCHIMMERLING, André (dir.), 1949. constructions agricoles. *L'architecture d'aujourd'hui*, 20<sup>e</sup> année , n° 22.

SWITZER, Stephen, 1718. *Ichnographia Rustica; Or, The Nobleman, Gentleman, and Gardener's Recreation: Containing Directions for the General Distribution of a Country Seat Into Rural and Extensive Gardens, Parks, Paddocks, &c., and a General System of Agriculture; Illus. from the Author's Drawings.* D. Browne.

Technique et architecture, n° 11-12, novembre-décembre 1942.

Wogenscky, André (dir.), 1942. La ferme. *Technique et architecture*, 2<sup>e</sup> année, n° 11-12.

### **Thèses et mémoires**

ALMI, Saïd, 2001. *Politiques coloniales et urbanisme en Algérie: contribution à l'étude de quelques-uns des fondements de l'urbanisme algérien.* Thèse de doctorat. Urbanisme. Paris : Paris 8.

BELLAHSENE, Tarik, 2006. *La colonisation en Algérie: processus et procédures de création des centres de peuplement: institutions, intervenants et outils: les cas de Grande Kabylie, 1857-1899, de la plaine vers la montagne.* Thèse de doctorat. Architecture. Paris : Paris 8.

BENCHERIF, Slimane, 2011. *L'élevage pastoral et la céréaliculture dans la steppe algérienne Évolution et possibilités de développement.* Thèse de doctorat. développement agricole :Agro Paritech.

BOUFENARA, Khedidja, 2010. *Le Rôle du génie militaire dans la production des villes coloniales en Algérie. Annaba et Constantine.* thèse de doctorat Urbanisme :université Constantine .

BUDIN, Jacques. *Colonisation, acculturation et résistances: La région de Bône (Annaba, Algérie) de 1832 à 1914.* 2017, Thèse de doctorat, Aix-Marseille. P.612  
Christiane Bolard, *La colonisation européenne du golfe de Bougie*, Diplôme d'étude supérieur en géographie, Université Aix-Marseille 1, 1955,

HAMDI-CHERIF, HAKIMI Zohra, 2002. *L'urbanisme et l'architecture à Alger entre les deux guerres: aménagement, embellissement, extension et protection.* Thèse de doctorat. Paris: Paris 8.

HENNI, Samia, 2016. *Architecture of Counterrevolution: The French Army in Algeria, 1954–1962*. Thèse de doctorat. Architecture : ETH Zurich.

HERBELIN, Caroline, 2010. *Architecture et urbanisme en situation coloniale: le cas du Vietnam*. Thèse de doctorat. Paris : Paris 4 .

IGHEROUSSENE, Houria, 2011. *Les fermes coloniales: outils de développement local*. Mémoire de Magister. Architecture. Tizi-Ouzou : université de Tizi-Ouzou.

MAZOUZ, Fatima, 2015. *Le renouvellement du patrimoine bâti vetuste-Le cas du centre-ville d'Oran*. Thèse de doctorat. Urbanisme. Oran : USTO

OUAGUENI, Yassine, 2016. *Contribution à la construction d'une théorie de l'architecture basée sur la lecture des structures anthropiques et le processus typologique du bâti. Deuxième partie.* ; Thèse de doctorat : EPAU- Alger

SAMAI-BOUADJAJA, Assia, 2018. *Historiographie de l'architecture moderne à Sétif (Algérie), (1930-1962)*. Thèse de doctorat Architecture : *.Actions de modernisation et pluralité d'expressions*.

### **Articles**

AICHE, Boussad, CHERBI, Farida, et OUBOUZAR, Leila, 2014. Patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles en Algérie. «Projet Euromed Héritage II Patrimoines partagés». *Revue CAMPUS*.

ARRIF, Abdelmajid. Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale. Le cas du Maroc. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1994, vol. 73, no 1, p. 153-166.

BALANDIER, Georges, 2002. La situation coloniale: approche théorique. *Cahiers internationaux de sociologie*. 1951, vol. 11, p. 44-79. BALANDIER, George. La situation coloniale: ancien concept, nouvelle réalité. *French Politics, Culture & Society*. vol. 20,

BEN HAMOUCHE, Mustapha, 2020. l'héritage architectural colonial: possession et patrimonialisation contestées cas de l'Algérie. *African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism*. vol. 2, no 2.

BENMATI-HAMANI, Ménouba, 1994. Lorsqu'une collection de cartes raconte l'histoire agraire de l'Est algérien. *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*. vol. 85, no 1

BERNARD, Augustin, 1911. «LE DRY-FARMING» ET SES APPLICATIONS DANS L'AFRIQUE DU NORD. *Annales de Géographie*. Armand Colin.

BESCHI, Alain. L'invention d'un modèle: l'architecture des «chais» en Gironde au XIX<sup>e</sup> siècle. *In Situ. Revue des patrimoines*, 2013, no 21.

BESCHI, Alain. L'invention d'un modèle: l'architecture des «chais» en Gironde au XIXe siècle. *In Situ. Revue des patrimoines*, 2013, no 21 ; FERROUILLAT, Paul. *Les celliers, construction et matériel vinicole*. Camille Coulet, libraire editeur, 1896.

BESSAOUD, Omar, 1998. Notes introductives à une histoire des institutions agricoles et des élites coloniales au Maghreb. *Insaniyat/إنسانيات. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*. no 5.

BITAM, Abdelkrim, 2011. L'héritage des tracés d'époque coloniale française en Algérie face au projet urbain. Le binôme village/périmètre de colonisation et son incidence sur les extensions urbaines. *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*. no 6.

BLAIS, Hélène, 2008. Fortifier Alger? Le territoire de la colonie en débat vers 1840. *M@ppemonde (En ligne)*. no 91.

Bonillo, Jean-Lucien, 2018. «Des pédagogies de l'histoire de l'architecture » in Richard Klein (dir.), *à quoi sert l'histoire de l'architecture aujourd'hui ?*

BONIN, Sophie, 2004. Au-delà de la représentation, le paysage. *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*. no 11

BOUFASSA, Sami, 2020. «Villages hâtifs pour Algériens au XIXe siècle. Diagnostic d'un échec», *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea : Miraggi e realtà: spazi e tempi della storia*. 43, 3.

BRUANT, C., LEPRUN, S., et VOLAIT, M. 1994. Rapports de l'architecture et de l'urbanisme européens à l'altérité et à la différence culturelle. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*. no 73-74.

BUSSON, Henri ,1898. Le développement géographique de la colonisation agricole en Algérie. *Annales de géographie*. Armand Colin.

COLSADO, Elsa ,et MOUSSI, Maud, (dir.), 2010. Trajectoires et transactions des modèles urbanistiques en Méditerranée. *Les Cahiers d'EMAM n° 20*.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, 1988. *Villes coloniales et histoire des Africains. Vingtième siècle Revue d'histoire*.

COTE ,Marc, 1985. *Campagnes algériennes : un héritage colonial difficile à assumer. Méditerranée. troisième série, tome 55, 3-. Hommage en mémoire d' H. Isnard*.

DASTUR, Françoise , 2011. *Phénoménologie du paysage. Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*. no 5.

DE LA BLACHE, P, Vidal, 1913. *Des caractères distinctifs de la géographie. Annales de géographie. Armand Colin . p. 289-299*.

DEFFONTAINES, Jean-Pierre, 1973. *Analyse du paysage et étude régionale des systèmes de production agricole. Economie rurale*. vol. 98, no 1.

DELCOURTE, Marie, 2015. *Le «paysage de l'historien»: entre sources et méthodes. Reconstituer les dynamiques du territoire forestier de l'Avesnois (xive-xviiie siècle). Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace.* no 12.

DESOGUS, Giuseppe, 2016. CANNAS, Leonardo Giuseppe Felice, et SANNA, Antonello. *Bioclimatic lessons from Mediterranean vernacular architecture The Sardinian case study. Energy and Buildings.* vol. 129, p. 574-588.

DRESCH, Jean, 1936. *L'habitat rural indigène en Afrique du Nord. . L'information géographique.* volume 1, n°6, pp. 258-260.

E.B. et M. Dahmani, « Kabylie : Géographie », in Salem Chaker (dir.), *26 / Judaïsme – Kabylie*, Aix-en- Provence, Edisud (« Volumes », no 26) , 2004

FUENTES, José María, 2010. *Methodological bases for documenting and reusing vernacular farm architecture. Journal of Cultural Heritage.* vol. 11, no 2, p. 119-129.

G. Camps, « Babor », in Gabriel Camps (dir.), *9 / Baal – Ben Yasla*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes »,no 9) , 1991

GARRIC, Jean-Philippe, HERNU, Juliette, D'ORGEIX, Emilie, *et al.* L'art de bâtir aux champs. Bibliographie. *In Situ. Revue des patrimoines*, 2013, no 21.

GIULIANI, Francesca, 2018. DE FALCO, Anna, LANDI, Stefania, *et al.* Reusing grain silos from the 1930s in Italy. A multi-criteria decision analysis for the case of Arezzo. *Journal of Cultural Heritage* . vol. 29, p. 145-159.

GUIGNARD, Didier, 2015. *Les archives vivantes des conservations foncières en Algérie. L'Année du Maghreb*, no 13.

GULLINO, Paola et LARCHER, Federica, 2013. Integrity in UNESCO World Heritage Sites. A comparative study for rural landscapes. *Journal of Cultural Heritage.* vol. 14, no 5, p. 389-395.

IISNARD, Hildebert, 1947. *IV Vigne et colonisation en Algérie (1880-1947). Annales. Histoire, Sciences Sociales.* Cambridge University Press.

Isabelle CHIAVASSA, Les communes mixtes d'Algérie. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2018, no 137, p. 169-171.

ISNARD, Hildebert, 1949. Vigne et colonisation en Algérie. *Annales de géographie.* Armand Colin.

ISNARD, Hildebert, 1959. Agriculture européenne et agriculture indigène en Algérie (étude comparée de leur structure régionale). *Les cahiers d'outre-mer* . vol. 12, no 46.

ISNARD, Hildebert, 1961. *Les exploitations agricoles européennes en Algérie. Méditerranée* .vol. 2, no 1.

ISNARD, Hildebert, 1968. *Les structures de l'autogestion agricole en Algérie. Méditerranée* . vol. 9, no 2.

J. P. LAPORTE, 1994 ,ZIAMA, antique CHOBA MUNICIPIUM, Bulletin d'archéologie algérienne, actes du colloque international sur l'histoire de Sétif, Sétif, 8,9,10 décembre 1990, Gselle Stéphan, 1911, Atlas archéologique de l'Algérie, Alger :Alphonse Jourdan.

Jaques fontaines, les souks de la wilaya de Béjaia, cahiers géographiques de l'ouest, N° 7-8, 1981-1982, p.51-92

JEAN ,Castex, « Saverio Muratori (1910-1973) . *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 29.

KUDO, Akihito, BADER, Raed, et GUIGNARD, Didier, 2004. Des lieux pour la recherche en Algérie. *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent* . no 83.

Lagae, J., & Toulhier, B. (2014). De l'outre-mer au transnational: glissements de perspectives dans l'historiographie de l'architecture coloniale et postcoloniale. (B. Toulhier & R. Klein, Eds.)REVUE DE L ART, (186),

LAMBOLEY, C, 2004. Une colonie franc-comtoise en Algérie au XIXe siècle. Bull. *Académie des sciences et lettres de Montpellier* . NS,35, 183-199.

LAMUNIÈRE, Jean-Marc, 1988. Le Classement typologique en architecture. Tentative d'explication. Habitation . vol. 4.

LARCENEUX, Fabrice, 2011. J'habite donc je suis. Etudes foncières.

LAVIGNE, Cédric, 2003. De nouveaux objets d'histoire agraire pour en finir avec le bocage et l'openfield. *Études rurales*.

LUGINBÜHL, Yves, 2007. *Pour un paysage du paysage. Économie rurale ,Agricultures, alimentations, territoires* .no 297-298.

MARIÉ, Michel, 1995. *La guerre, la colonie, la ville et les sciences sociales. Sociologie du travail* . p. 277-299.

MARLIN, Cyrille, 2016. *Ce qu'observer veut dire. Place de l'observation des paysages dans une pratique professionnelle de paysagiste. Projets de paysage ; Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*.no 15.

MEEUS, J. H. A., WIJERMANS, M. P., et VROOM, M. J, 1990. *Agricultural landscapes in Europe and their transformation. Landscape and urban planning*. vol. 18, no.

MINNAERT, Jean-Baptiste, 2006. *Actualité de la recherche en histoire de l'architecture. Histoire de l'art* . no 59.

Nicole DOMENECH-LENZINI, l'immigration mahonnaise en Algérie, *Mémoire vive*, n°52, 2012.

OZKAN, Suha, 1992. *Régionalisme et Mouvement moderne. Á la recherche d'une architecture contemporaine en harmonie avec la culture*'. *Architecture & comportement ; Architecture & behaviour*. vol. 8.

- PERRIN, René, 1960. *Le Sersou Etude de géographie humaine (Premier article). Méditerranée* . vol. 1, no 2.
- PICARD, Aleth ,1989.*Lotissements et colonisation: Algérie, 1830-1970. Villes en Parallèle* . vol 14, no 1.
- PICARD, Aleth, 1994. *Architecture et urbanisme en Algérie. D'une rive à l'autre (1830-1962). Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*. vol. 73, no 1.
- PICUNO, Pietro, 2012. *Vernacular farm buildings in landscape planning: a typological analysis in a southern Italian region...Journal of Agricultural Engineering*. vol. 43, no 3, p. e20-e20.
- PIERRE, Jean- Frey, 2010.« Les valises du progrès urbanistique. Modèles, échanges et transferts de savoir entre la France et l'Algérie ». *Les Cahiers d'EMAM*.20.
- PIERRE, Brunet, « *Les bâtiments ruraux dans leur environnement en pays de bocage et en pays d'openfield* ». *In Situ* [En ligne], 7 | 2006, mis en ligne le 27 février 2012, consulté le 13 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2545>.
- PIERRE, Signoles, « *Mutations de l'Algérie rurale, 1987-2010. Les évolutions dans le Constantinois*, de Salah Eddine Cherrad ». *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], 28 | 2016, mis en ligne le 12 juillet 2016, consulté le 16 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/emam/1280> ; DOI : 10.4000/emam.1280).
- ROBERT ,Yves, 2010. « *L'architecture coloniale en République démocratique du Congo : vers la patrimonialisation d'un héritage ambivalent ?* ». *Les Cahiers de l'Urbanisme*.n° 75, p.38-51 .
- SALAMA, Pierre. Les voies romaines de Sitifis à Igilgili. Un exemple de politique routière approfondie. *Antiquités africaines*, 1980, vol. 16, no 1, p. 101-134.
- SINOUE , Alain, 2005. « *Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux* ». *Autrepart* . n° 33.
- TARDY, Cécile, et RAUTENBERG, Michel, 2013. *Patrimoine culturel et naturel: analyse des patrimonialisations* .*Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture* no Hors-série.
- TOUBERT, Pierre 1982. Aux origines de l'openfield anglais. A propos d'études récentes. *Revue historique*. vol. 267, no Fasc. 1
- VACHER, Hélène, 2006. *Architectures et terrains coloniaux: perspectives sur l'historiographie contemporaine. Histoire de l'art* . no 59.
- VACHEROT, Arsène, 1869. *L'Algérie sous l'empire: Les indigènes et la colonisation. Revue des Deux Mondes (1829-1971)* . vol. 83, no 1.

VOLAIT, Mercedes, 2017. *Provincialiser l'architecture coloniale*. *ABE Journal Architecture beyond Europe*. no 11.

VOLAIT, Mercedes, et BIDEAUL, Maryse, 2017. *Provincialiser l'architecture coloniale*. *ABE. Journal. Architecture beyond Europe*.

ZDATNY, Steve, 2019. *The old regime of hygiene: Life in the nineteenth-century French countryside*. *Rural History*. vol. 30, no 1

### **Chapitres d'ouvrages**

Chebahi M et Piaton Claudine, « Les architectes d'Alger, 1830-1940 », in B. Aïche, J. Hueber, T. Lochard, C. Piaton (dir.), *Alger, architectures 1830-1940*, Arles, Honoré Clair, 2016, pp. 30-49.

DELUZ , Jean-Jaques, 2010. « *architecture coloniale ou architecture en territoire colonisé ?* ». rencontre universitaire à Tours « L'espace colonial dans la ville d'aujourd'hui : pratique et représentations », 1995 in Deluz, Jean-Jacques. *Le tout et le fragment*. Barzakh.

Didier, Bouillon, 2005. « *Eléments d'approche du bâti rural traditionnel français* ». In S.F. Musso et al, *Rural: architecture in Europe between tradition and innovation*.

DION, Isabelle, 2005. « *Les archives de l'architecture coloniale française au Centre des archives d'outre-mer* ». in 2005 TOULIER, Bernard et PABOIS, Marc. *Architecture Coloniale et Patrimoine: L'Expérience Française*. Paris: Institut national du patrimoine.

GARRIC, J. P. « La théorie de l'architecture pour tous », In Philippe Grandcoing (dir.) *Fermes idéales en Limousin*, Limoges, Editions Culture et Patrimoine en Limousin, 2010, p. 15-30.

GUIGNARD, Didier, *Le diptyque propriété et société en Algérie et ses retouches successives (XIXe-XXIe siècles)*. Propriété et société en Algérie contemporaine. Quelles approches ? [en ligne]. Aix-en-Provence .

KATEB, Kamel, 2014. « *Le bilan démographique de la conquête de l'Algérie (1830-1880)* ». in Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*. Paris : La Découverte, « Poche / Essais ».

LARIBI, Ghanem, HADJADJ, Sofiane, 2014. « *Le Jardin d'essai du Hamma : histoire d'un jardin colonial* », dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*. Paris : La Découverte, « Poche / Essais ».

ROOSMALEN, Pauline Van, 2006. « Le positionnement de l'héritage colonial bâti », in PABOIS M et TOULIER B (dir.), *Architecture coloniale et patrimoine Expériences européennes*. Paris : INP/Somogy éditions d'Art, 2006, p. 156-159.



## **Notices**

André PRENANT, « Tell Algérien », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/tell-algerien> consulté le 16 octobre 2019. URL

Céline Julliard sous la direction de Pierre Gombret, fonds de la commune mixte d'oued Marsa, ANOM, Aix-en-provence, 2015.

Laurent Rieutort, systèmes agraires, hypergéo, <https://www.hypergeo.eu/spip.php?article518>

Mercedes Volait. Colonial architecture. Bénédicte Florin; Anna Madoeuf; Olivier Sanmartin Roman Stadnicki; Florence Troin. Abécédaire de la ville au Maghreb et au Moyen-Orient, Presses universitaires François-Rabelais,

S, t, Territoire, territorialisation, territorialité, Géo confluence, 2005 modifié 2021,

S,n, « colonial architecture », 1998. *Illustrated Dictionary of Architecture* Copyright © 2012, 2002, by *The McGraw-Hill Companies, Inc.*

S,n, Système agraire, géo confluence, 2019. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/systeme-agraire> consulté le 15/03/2020.

S, n, Huerta géo confluence, 2018. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/huerta> consulté le 15/06/2019

## **Conférence**

Chris Younès, 20-22 novembre 2014. « *Enjeux et paradoxes de la recherche en architecture et paysage* » .1ères Rencontres étudiantes de l'enseignement supérieur en architecture et paysage organisées par l'Union des Etudiants en Architecture et Paysage (UNEAP), ENSA Saint Etienne.

## **Rapport/documents de recherche**

Council of Europe, 2003, Guide européen d'observation du patrimoine rural-CEMAT

Fondation rurale de Wallonie, l'avenir des fermes à cour : 20 recommandations pour leur réaffectation, Francis Delporte, 2011

France Internationale pour l'Expertise Foncière (FIEF), Inventaire des réformes agraires algériennes élaboré par Accès : <https://www.formesdufoncier.org/pdfs/FicheReformesAg.pdf>, journée d'étude « La notion de modèle en architecture du Moyen Âge à nos jours », 13 octobre 2016, Galerie Colbert, INHA, Paris.

LE BRUSQ, Arnaud. *Vietnam* 3 décembre 2015 . *à travers l'architecture coloniale*. Editions de l'Amateur, 1999 ; Tristan Guilloux, les colonies, un laboratoire d'architecture climatique ?, conférence donné à l'école de Chaillot.

MALVERTI X., PICARD A., 1990, *Le tracé des villes et le savoir des ingénieurs du génie*, Paris, Bureau de la Recherche Architecturale, 138 p ;

Programme du recensement mondial de l'agriculture 2000, Collection FAO: Développement statistique numéro 5, FAO, Rome, 1995,

Programme Euromed-heritage IV, "Atelier Inventaires"- document de référence, Paris 10-12 décembre 2008,

Revue/ journées d'études

RIURBA revue internationale d'urbanisme, n°6 « la circulation des modèles », 2018 ;

### *Communication /Communications publiés dans des actes*

Benaidja Idir, 2019, architecture rurale de la colonisation française en Algérie (1830-1960) : circulation d'hommes et d'idées, *colloque final du programme de recherche CAMU*, MMSH, Aix-en-Provence, les 18 &19 novembre 2019.

BENAIDJA , Idir, Belkacem Labii, 2019. Les fermes agricoles européennes de la plaine littorale de Bejaia (ex bougie, Algérie) comme élément de connaissance et de compréhension de l'architecture rurale de l'époque coloniale française (XIXe -XXe siècles) in Daniela Pittaluga; Fabio Fratini. *Conservation et valorisation du patrimoine architectural et paysagé des sites côtiers méditerranéens*, Franco Angeli.

Benaidja, Idir, 13-14 octobre 2017 . « *Le rapport 'profane' à l'héritage bâti de l'époque de la colonisation française en Algérie. Le cas de l'hôtel de ville de Kherrata* », colloque 'patrimoine en péril : actions publique et politiques de préservation au Maghreb, , Hammamet, Tunisie.

CILLIS, Giuseppe, STATUTO, Dina, PICUNO, Pietro, *et al.* Valorisation, 2019. *of historical farm buildings for protecting the rural landscape*. Proceedings of the 47th Symposium on: Actual Tasks on Agricultural Engineering—ATAE.

GRENOUILLET, Corinne, 2016. *Paysages coloniaux d'Algérie dans la trilogie algérienne de Mathieu Bezezi. 19e colloque réunissant des universitaires de Strasbourg et de Poznań en 2016*. Uniwersytet im Adama Mickiewicza w Poznaniu/Instytut Historii UAM

Henry, Torgue, Mar 2010. Architecture et territoire : matière et esprit du lieu. Séminaire "Territoires en réseaux" - Institut d'Urbanisme de Grenoble, Grenoble, France.

PERVILLÉ, Guy, 1996. « Le rôle de la colonisation de peuplement dans la politique de la France en Algérie et dans l'organisation de la colonie », colloque Colonies, territoires, sociétés, l'enjeu français, organisé à Montpellier les 4, 5 et 6 novembre 1991. Publié in Alain Saussol et Joseph Zitomerski dans les actes du colloque, Paris :r L'Harmattan,

SIDI BOUMEDINE Rachid, 2009, « Le patrimoine architectural colonial en Algérie, évolution des représentations et des pratiques », in El kadi Gallia et Attia Sahar (dir.), *Patrimoines partagés de la Méditerranée (Shared mediterranean héritage)*, Alexandrie, Bibliotheca Alexandrina, 2009, p. 91-110.

## Table des matières

Erratum.....	4
Dédicaces.....	5
Remerciements .....	5
Résumé.....	7
Sommaire .....	8
Liste des clichés, figures, planches et tableaux.....	11
Liste communes et lieux cités ayant changé d'appellation après l'indépendance de l'Algérie.....	13
Avant-propos.....	14
Chapitre I : Introduction et positionnement de la recherche .....	17
1 Introduction générale : contexte, objet d'étude et problématique .....	18
2 État des savoirs.....	25
3 Objectifs et apports attendus de la recherche.....	32
4 Choix méthodiques.....	32
5 Des sources pour la recherche: la conjugaison du terrain et des archives .....	38
6 Conceptualisation.....	44
7 Structure de la thèse .....	54
Chapitre II : Historiographie de la colonisation rurale française en Algérie .....	55
1 De la conquête à l'officialisation de la colonisation en Algérie.....	57
1.1 L'officialisation de la colonisation et la fixation de ses objectifs .....	60
2 La colonisation officielle et la colonisation privée .....	60
2.1 Les prémices d'une colonisation pensée à priori (1830-1840) .....	63
2.2 Colonisation sous le mandat de Bugeaud (1841-1847).....	65
2.2.1 Colonisation militaire (1841).....	65
2.2.2 Plan de la Colonisation Sahel (1842).....	65
2.2.3 Villages maritimes (1843-46).....	66
2.2.4 Colonisation régionale (1842) .....	66
2.2.5 Colonisation religieuse (1844).....	66
2.2.6 Colonisation indigène (1845).....	67
2.2.7 Le système semi-libéral de Lamoricière en Oranie (1847).....	67
2.2.8 Le système Bedeau dans le Constantinois .....	68
2.2.9 Programme Guyot, colonisation civile parallèle aux systèmes du G.G.A (1841-1847) .	68
2.3 Les colonies agricoles (1848-1852).....	68

2.4	La colonisation durant le second empire (1852-1870).....	69
2.4.1	Colonisation pénitentiaire .....	69
2.4.2	Colonisation par les sociétés financières (1853-1854).....	69
2.4.3	Colonisation par concessions individuelles (1850-1860) .....	69
2.4.4	Système Randon (1852-1857) .....	70
2.4.5	Zone de colonisation de l'intérieur (1858-1870).....	71
2.4.6	Les Villages départementaux (1852) .....	71
2.5	La colonisation après 1871 : régime sous l'autorité civile .....	72
2.5.1	La colonisation civile massive (1871-1880) .....	72
2.5.2	Programme général de Chanzy (1877-1888).....	72
2.5.3	Projet des 50 millions (1881-1890) .....	73
2.5.4	Agrandissement des centres (1891-1900).....	73
2.6	La fin de la colonisation officielle .....	74
2.7	Bilan général de la colonisation officielle.....	75
2.8	La colonisation privée.....	76
3	La constitution des réserves foncières de la colonisation et leur aliénation .....	80
3.1	La francisation de la propriété indigène (1844-1897).....	82
3.2	La constitution et l'extension du domaine privé de l'État .....	84
3.2.1	L'expropriation .....	84
3.2.2	Le cantonnement.....	85
3.2.3	Le séquestre .....	86
3.3	La concession des terres.....	86
4	Institutions chargées de la colonisation.....	89
4.1	Le Gouvernement Général d'Algérie.....	90
4.2	Les services adjoints au Gouvernement Général .....	90
4.3	Le service de la colonisation.....	91
5	Le processus et les procédures de création des centres de colonisation .....	92
6	Conclusion .....	95
Chapitre III : La formation des paysages agricoles de la colonisation française en Algérie .....		97
1	Du choix des régions à occuper : salubrité, fertilité et sécurité.....	101
2	De la mise en valeur des terres choisies : la plaine comme support du projet colonial .....	104
2.1	Les cultures : pratiques et techniques d'exploitation .....	107
3	Des instruments spatiaux de la colonisation agricole : les trois établissements humains .....	112
3.1	La ville : point de chute, lieu de transformation et d'exportation de produits agricoles ...	113

3.2	Le village : la cité ouvrière voulue par l'État colonial .....	114
3.3	La ferme : moyen d'affermissement de la colonisation faite par les villes et les villages...	117
4	Le parcellaire agricole : reflet d'un usage individuel exclusif des terres.....	118
5	Structures paysagères : l'arbre élément commun de composition pour desseins multiples .....	120
5.1	Délimitation de la parcelle agricole.....	122
5.2	Délimitation de l'espace immédiat de la ferme. ....	122
5.3	Le jardin ou parc privés .....	123
5.4	Les allées menant aux corps de fermes .....	124
5.5	Les plantations de routes .....	124
6	Esquisse d'une typologie de paysages agricoles de la colonisation .....	125
7	Conclusion .....	126
Chapitre IV : L'Architecture rurale de la période coloniale en Algérie.....		127
1	A propos des conditions des colons en rapport au bâti.....	130
2	Évolution de l'architecture des bâtiments de la ferme : du provisoire au durable .....	131
3	L'architecture domestique des fermes et domaines : signe d'embourgeoisement agricole.....	137
3.1	Les programmes .....	137
3.2	Les types des trois programmes et leurs variations .....	139
4	La cave coopérative de vinification: la fixation de deux modèles.....	145
5	Les constructeurs : autoconstruction et architecture savante .....	152
6	Une théorie d'architecture rurale en Algérie .....	155
7	Conclusion .....	159
Chapitre V : L'architecture rurale des plaines littorales de Béjaia .....		161
1	Connaissance du cadre naturel des plaines littorales de Bougie .....	163
2	Les plaines avant la colonisation française .....	169
3	Le programme, la mise en place et le développement de la colonisation.....	171
3.1	La colonisation de la plaine Acherchour par la concession (1872) .....	173
3.2	L'allotissement-vente pour la plaine d'Aschrit (1883). ....	176
3.3	La colonisation conjointe des lyonnais (1881-1883). ....	179
3.4	L'Evolution de la colonisation dans la plaine littorale de Béjaia .....	180
4	Territoire et Paysage de la plaine mise en valeur .....	182
5	Étude collective et pré inventaire et de l'architecture rurale .....	185
6	Conclusion .....	192
Chapitre VI : La patrimonialisation de l'architecture rurale : illustrations par les cas de Kherrata et des plaines littorales de Béjaia .....		193

Introduction.....	194
7 La réalité de la patrimonialisation de l'héritage bâti colonial à travers quelques exemples.....	195
8 Le rapport institutionnel et l'architecture coloniale protégée en Algérie .....	196
8.1 L'architecture protégée.....	197
9 Le rapport ordinaire à l'architecture coloniale .....	203
10 Le cas de Kherrata .....	205
11 Le cas de l'architecture rurale des plaines littorales.....	207
12 Conclusion .....	208
Conclusion générale .....	210
Bibliographie.....	213
Table des matières .....	227
Annexes .....	231
fiche d'indexation minimale pour l'inventaire du patrimoine architectural. Source :	
Recommandation conseil d'Europe N°95/3 .....	231
questionnaire sur le rapport à l'héritage bâti .....	233
Questionnaire sur la conservation des fermes des plaines littorales de Béjaia.....	235

## Annexes

### *fiche d'indexation minimale pour l'inventaire du patrimoine architectural.*

*Source : Recommandation conseil d'Europe N°95/3*

	Rubriques	Détail rubriques /Sous rubriques
Niveau 1	1	<p>Nom de l'édifice et références</p> <p>1.1. Nom de l'édifice : texte libre permettant d'identifier l'édifice par son nom ou ses appellations usuelles. Il s'agit moins d'un champ d'indexation que d'édition, à utiliser pour compléter l'information donnée en localisation administrative (2.1), en adresse (2.2) et en fonction de l'édifice (3.1)</p> <p>1.2. Numéro unique de référence (Numéro propre à chaque édifice, qui permet d'identifier l'œuvre de façon univoque et de le rechercher à l'intérieur d'un répertoire)</p> <p>1.3. Date de rédaction de la notice (qualifie les informations indexées. Cette date est modifiée lorsque la notice est remise à jour)</p> <p>1.4. Organisme auteur de la notice Nom de l'organisme ou de l'institution auteur de la notice. Il permet d'authentifier la provenance de chaque notice</p> <p>1.5. Renvoi à d'autres fiches du même fichier (fiches reliées) Numéros éventuels de renvoi à d'autres fiches du même fichier, par exemple le renvoi d'une fiche «partie d'édifice» à une fiche «édifice» ou vice versa.</p> <p>1.5.1. Type de la relation Ce champ indique le type de relations entre fiches reliées, par exemple une relation hiérarchique de type «fiche mère-fiche fille» reliant une partie d'édifice (ex.: abbatale) à un édifice (ex.: abbaye)</p> <p>1.6. Renvoi aux fiches correspondant au décor porté (objets immeubles par nature ou par destination) Ce champ permet de faire référence aux fiches objets liées à l'édifice, par exemple les vitraux, les peintures murales, le décor sculpté</p> <p>1.7. Renvoi à la documentation (à la documentation photographique, à la documentation graphique, aux sources textuelles (archives), à la documentation bibliographique, aux fiches archéologiques, aux fiches liées à l'environnement)</p>
		1.8.
	2	<p>Localisation</p> <p>2.1. Localisation administrative</p> <p>2.1.1. Etat</p> <p>2.1.2. Division géopolitique (région)</p> <p>2.1.3. Subdivision géographique</p> <p>2.1.4. Sous-subdivision géographique</p> <p>2.2. Adresse</p> <p>2.2.1. Désignation postale</p> <p>2.2.2. Numéro dans la voie</p> <p>2.2.3. Nom de la voie et type de voie</p> <p>2.2.4. Toponyme, secteur urbain ou lieu-dit</p> <p>2.2.5. Ville ou village</p> <p>2.2.6. Code postal</p> <p>2.3. Références cartographiques : coordonnées cartésiennes à deux dimensions la localisation spatiale de l'édifice par rapport au système de projection cartographique utilisé par l'Etat membre (X ; Y ; Système cartographique : UTM, Lambert, GPS) ;</p> <p>2.4. Références cadastrales</p>
3	<p>Fonction et catégorie architecturale</p> <p>3.1. Fonction de l'édifice /fonctions successives (ex. église)</p> <p>3.1.1. date de la fonction mentionnée</p> <p>3.2. Catégorie : La catégorie place l'édifice dans un regroupement fonctionnel (ex. architecture religieuse)</p>	

	4	Datation	Permet de donner des dates précises quand elles sont connues ou des datations approximatives en cas d'incertitude 4.1. datation par période 4.2. datation par siècle 4.3. datation par intervalle de dates (entre /et) 4.4. date ponctuelle
Niveau 2 ou 3	5	Personnes et organismes associés à l'histoire de l'édifice	comprend deux catégories de personnes ou d'organismes: d'une part celles associées à la construction de l'édifice, par exemple les architectes; d'autre part celles associées à son usage, par exemple le propriétaire d'origine ou les propriétaires ultérieurs ainsi que les personnages historiques et organismes liés à l'édifice. Des informations plus détaillées pourront être indiquées dans des fichiers biographiques associés 5.1. personne ou organisme 5.2. Rôle dans l'histoire de l'édifice (construction, remaniement, démolition) 5.2.1. date liée au rôle
	6	Matériaux de construction et techniques	6.1. Matériaux et techniques du gros œuvre 6.2 Matériaux de couverture
	7	Etat de conservation	7.1. <u>Etat général de conservation.</u> sert à noter l'état d'intégrité de l'édifice (démoli, à l'état de vestiges, remanié ou restauré), et son état (bon, assez bon, assez mauvais, ou mauvais
	8	Protection/statut juridique	permet de préciser si l'édifice est protégé et, si oui, le type de protection et la date à laquelle elle a été accordée 8.1. <u>Type de protection</u> 8.2. <u>Niveau de protection</u> 8.3. <u>Date de protection</u>
	9	Notes	<u>9.1 Commentaire historique</u> : Ce champ facultatif permet de rédiger une brève notice permettant de préciser et de relier les informations relevées dans la fiche d'indexation en les situant dans un ordre chronologique



## questionnaire sur le rapport à l'héritage bâti

### Rapport ordinaire à l'héritage bâti de la période coloniale française

La présente enquête s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche académique. Elle vise à recueillir auprès de la population les représentations qui se font de l'architecture de la période coloniale française. L'hôtel de ville de Kherrata constitue pour la présente un corpus d'application. Votre contribution serait d'une grande aide à l'aboutissement de notre travail. Nous vous remercions pour votre temps et collaboration.

#### Identification

##### 1. sexe

1. Homme  2. Femme

##### 2. Age

1. entre 0-25 ans  2. entre 25-35ans  
 3. entre 35-60ans  4. plus de 60ans

##### 3. lieu de résidence

1. Chef-lieu Kherrata  2. chefs-lieux-secondaires

##### 4. vous êtes membre ou adhérent d'une association culturelle qui s'intéresse au patrimoine bâti ?

1. Oui  2. Non

#### Identité du bâtiment

##### 5. connaissez-vous l'année de la construction de l'ancienne mairie ?

1. Oui  2. Non

##### 6. sinon à quelle période appartient-elle ?

1. Avant 1962  2. Entre 1962-1970  
 3. Entre 1970-1980  4. Après 1980

##### 7. connaissez-vous l'architecte auteur du projet ?

1. Oui  2. Non

##### 8. connaissez-vous le nom du maire mandataire à l'époque de sa construction ?

1. Oui, c'est.....  non

##### 9. dans quel style architectural, elle est construite ?

1. Néo-classique  2. Art déco  3. Moderne  4. Je l'ignore

#### Questions préalables

##### 10. vous avez été touché par la destruction partielle de l'ancienne mairie en 2014 ?

1. Oui  non  3. Indifférent

##### 11. si la municipalité envisage la démolition totale de l'ancienne mairie et demande à ce titre l'avis de la population; vous serez :

1. Favorable  2. Défavorable  3. Indifférent

##### 12. d'après vous, le patrimoine renvoie à :

1. Une production matérielle du passé : mobilier et immobilier (bâiments, ensemble urbain, sites naturels et culturels)  
 2. Formes immatérielle du passé (religions, traditions, pratiques sociales)  
*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

#### Valeur esthétique

##### 13. vous appréciez l'architecture de la mairie ?

1. Oui  2. Non

##### 14. si, oui; c'est grâce à son :

1. expression formelle (façades)  
2. jeu de volumes  
3. équilibre des masses  
4. intégration au site et/ou à l'urbain

*Ordonnez 4 réponses.*

##### 15. si, non; cela est dû à :

1. l'absence de décorations  
 2. sa banalité (simplicité) des volumes  
 3. manque de cohérence dans la composition d'ensemble  
 4. son style révolu  
 5. autre.....

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).*

##### 16. quel sentiment procure la visite de la mairie ?

#### Valeur identitaire

##### 17. la mairie participe-t-elle à l'identité locale de Kherrata ?

1. oui  2. non  3. je ne sais pas

##### 18. si, oui; c'est parce qu'elle :

1. est un élément familier du paysage urbain de la ville  
2. recèle une valeur historique  
3. singulière et qu'on ne la trouve pas ailleurs  
4. est le support d'une mémoire collective

*Ordonnez 4 réponses.*

19. si, non; c'est parce qu'elle :

- 1. est différente du cachet architectural de la ville
- 2. est similaire à d'autre mairie qu'on peut trouver ailleurs
- 3. n'est pas significative en termes de présence dans la matrice urbaine

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

20. peut-on s'identifier à l'architecture de la mairie ?

1. Oui  2. Non

21. si oui; c'est parce que:

- 1. nos ancêtres l'ont construite
- 2. c'est notre patrimoine
- 3. nous l'avons réapproprié
- 4. autre.....

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).*

22. si, non ; c'est parce que:

- 1. elle a été construite par des colonisateurs
- 2. elle a été destinée aux européens
- 3. elle ne corresponde aux constituantes de notre identité
- 4. autre.....

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).*

23. vous êtes fier d'avoir cette mairie dans votre commune ?

1. Oui  2. Non

24. l'image de la mairie évoque-t-elle une certaine nostalgie à un passé florissant du village de Kerrata

1. Oui  2. Non

25. pensez-vous que l'architecture de la mairie peut être égalée ou dépassée par l'architecture postindépendance et celle de nos jours ?

1. Oui  2. Non

26. si, non; cela revient à sa (ses):

- 1. qualités constructives
- 2. durabilité (solidité)
- 3. qualité de mise en oeuvre ( finition)
- 4. autre.....

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).*

### Valeur historique

27. quel événement ou personnalité historique peut-on associer à l'ancienne mairie de Kherrata ?

29. si, non; c'est parce qu'elle :

- 1. corresponde à une conception dépassée de l'espace
- 2. à de faibles qualités fonctionnelles
- 3. est vulnérable (fragile)
- 4. autre.....

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).*

### Valeur sociale

32. pour quels motifs vous vous rendez à la mairie ?

- 1. bénéficier d'un service
- 2. se rendre à l'espace public attenant (parvis)
- 3. assister à des festivités/manifestations culturelles...
- 4. autre.....

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

33. à quelle cadence se fait cette fréquentation ?

1. Très rarement  2. Rarement  3. Souvent  4. toujours

34. sentirez-vous une perte de repères urbains en cas de perte de démolition de l'ancienne mairie ?

1. Oui  2. Non

### Rapport au reste des bâtiments de la même période

30. d'après vous, quels sont les bâtiments et aménagements de la période de la colonisation française qui méritent d'être conservés ?

- 1. château (auj., daïra)
- 2. Complexe hydroélectrique (barrage)
- 3. Georges chabet-el-akra
- 4. Eglise (auj., musée)
- 5. minoterie (SNPAC)
- 6. habitations ( cité EGA/cité carrière)
- 7. cimetière européen
- 8. Autres Habitations en ville (sur RN09)
- 9. ouvrage d'art (ancien pont à 3 arches)
- 10. fermes (M'aida, Bouzougla,drouat)

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

31. Recodage des modalités de la question fermée 'motifs de fréquentation'

- 1. bénéficier d'un service
- 2. se rendre à l'espace public attenant (parvis)
- 3. assister à des festivités/manifestations culturelles...
- 4. autre.....

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).*

### Valeur utilitaire

28. l'ancienne mairie de Kherrata peut s'adapter à nos besoins futurs ?

1. Oui  2. Non

## Questionnaire sur la conservation des fermes des plaines littorales de Béjaïa

### Questionnaire sur la conservation de l'architecture rurale coloniale des plaines littorales de Béjaïa

La présente enquête s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche académique qui nous permet de connaître l'appréciation de l'architecture des fermes des plaines littorales de Béjaïa par la population de la wilaya. Ce questionnaire vous prendra une dizaine de minutes. Les réponses sont unanimes. Nous vous remercions pour votre collaboration.

#### Identification

1. sexe

Check all that apply.

- Homme  
 Femme

2. Votre age

Check all that apply.

- 18-25 ans  
 25-35 ans  
 30-36 ans  
 51-65 ans  
 plus de 65 ans

3. Votre lieu de résidence

Check all that apply.

- Commune de Béjaïa  
 Dairas du littoral Est de la wilaya Béjaïa (Tichy, Aokas, Souk el tenine)  
 Dairas du Bassin versant de la vallée de la Soummam (EHkseur, Adekaz, Béjaïa)  
 Dairas du Bassin versant de l'Oued Agrioune (Darguina, Kherrata)  
 Dairas du littoral Ouest de la wilaya de Béjaïa (Adékat, EHkseur, Béjaïa)

4. Votre fonction

Check all that apply.

- fonctionnaire des services agricoles  
 fonctionnaire des domaines et conservation foncière  
 fonctionnaire de direction et Institutions de la culture et des arts  
 architecte/urbaniste et autres professionnels du secteur du BTP  
 Other: \_\_\_\_\_

La légitimité de la conservation

5. Lesquelles de ces fermes connaissez-vous ?

Mark only one oval.

- Ferme Abadie (Iryahen, Béjaïa)  
 Ferme Djebira (Djebira)  
 Ferme Hovelaque (Djebira, Béjaïa)  
 Ferme de Dalmas (Boukhilifa)  
 Ferme Tamzali (Boukhilifa)  
 Château Poizat (comtesse) (Aokas)  
 Ferme Tourneux (Sidi-Rehane, Aokas)  
 Ferme aubertier (Aokas)  
 Ferme Becker (Lotha, Souk el tenine)

6. l'architecture de ces fermes mérite-t-elle d'être conservée ?

Check all that apply.

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas

7. Si non, c'est parce que

Mark only one oval.

- Elle est le fait de colons français et européens
- Parce que sa conservation réhabilite le colonialisme
- N'est pas intéressante comme architecture
- Sa disparation libère des assiettes foncières
- Other: \_\_\_\_\_

L'intérêt de la conservation

8. Lesquelles de ces fermes méritent-elles d'être sauvegardées

Mark only one oval.

- Ferme Abadie
- Ferme Hovelague
- Ferme de Djebira (Boukhilfa)
- Ferme de Dalmas (Tichy)
- Ferme Tamzali (Tichy)
- Château poizat (Aokas)
- Ferme Tourneux (Aokas)
- Ferme aubertier (Aokas)
- Ferme Becker (Lotha, Souk el tenine)

9. Lesquels des bâtiments des fermes méritent le plus d'être conservés : (ordre)

Mark only one oval.

- Locaux agricoles (Écurie, étable, grange)
- bâtiments d'habitation (maison, villa, château)
- locaux de production et de stockage (cave de vinification)

10. si d'après vous une ou plusieurs constructions rurales méritent d'être conservées, pour quelle(s) raison(s) les seraient-elles ?

Mark only one oval.

- elles sont utiles
- elles sont belles
- elles sont le témoin de la mémoire historique locale ou régionale
- elles sont les lieux de mémoire négatives (prisons, lieux de torture)
- elles participent à l'identité locale de nos communes/régions (éléments familiaux du paysage rural, support de la mémoire collective locale, elles sont spécifiques à ces communes)

11. que devrait-on faire de ces architectures si l'on décide de les conserver ?

Mark only one oval.

- servir toujours pour l'exploitation agricole
- conservée telle quelle pour avoir une architecture diversifiée dans nos territoires
- développer une activité touristique autour de ces fermes
- les transformer en musées

Appréciation générale de l'architecture rurale de la période coloniale

12. L'image de ces fermes évoque-t-elle chez vous une certaine nostalgie à un passé agricole florissant ?

Check all that apply.

- Oui
- Non

13. pensez-vous que l'architecture de ces fermes est le reflet d'une maîtrise d'un art de construire ?

Check all that apply.

- Oui
- Non
- Peut-être
- sans avis

17. considérez vous l'architecture de la période coloniale est la notre ?

Check all that apply.

- Oui
- Non

14. si oui, cet art de construire est-il égalé ou dépassé par l'architecture d'après indépendance?

Check all that apply.

- Oui
- Non
- Peut-être
- Je ne sais pas

15. trouvez-vous que l'architecture coloniale rurale est meilleure que celle de la campagne algérienne de nos jours

Check all that apply.

- Oui
- Non
- Peut-être
- Sans avis

16. si vous devriez habiter en campagne, préférez-vous une ancienne demeure/résidence coloniale ou une construction neuve ?

Check all that apply.

- habitation coloniale
- construction rurale neuve

This content is neither created nor endorsed by Google.

Google Forms